



Éditorial

Deux mois après les élections et cinquante jours après la désignation du maire, des adjoints et l'attribution de leurs missions respectives à chacun des membres du Conseil municipal qui constituent la nouvelle équipe, je suis heureux de vous adresser cette lettre, la première de la mandature.

Nous nous sommes engagés à vous tenir informés régulièrement et à gérer notre commune en toute transparence.

3 semaines après son installation, la municipalité a dû préparer et voter le budget de l'exercice 2014.

Globalement, ce budget (*consultable en mairie*), qui traduit la bonne santé financière de la commune, avec peu d'engagements et une maîtrise des charges générales et de personnel, est un budget de transition.

Il appelle 2 observations principales (*voir pour le détail la page suivante*) :

- les recettes accusent une nette diminution par rapport à 2013. Le produit attendu de la micro centrale est en baisse de 100.000 € et celui des ventes de coupes de bois de 60.000 €
- une somme de 130.000 € est inscrite pour couvrir les déficits cumulés des remontées mécaniques en 2012 et 2013.

De nombreux programmes d'investissements non réalisés sont reportés parfois depuis plusieurs années. Un toilettage s'impose qui sera proposé lors du vote du budget supplémentaire qui permettra de concentrer nos efforts sur la rénovation de notre patrimoine bâti et la fiabilisation de notre alimentation en eau potable.

Outre l'extension de la salle polyvalente imposée par l'aménagement des rythmes scolaires, deux projets d'importance déjà engagés seront menés à terme dans les mois à venir :

- la construction du bâtiment d'accueil pour le ski de fond qui devra également soutenir d'autres activités sportives ou de loisirs ;
- l'extension du cimetière et la création d'un columbarium.

Pour le bâtiment d'accueil ski de fond, après un premier appel d'offres infructueux, une nouvelle consultation a été lancée. Le coût prévisible de ce projet déjà ancien subventionné dans le cadre d'un

programme global porté par la Communauté de communes, dépasse largement les évaluations à partir desquelles le plan de financement initial a été monté.

Régulièrement évoquée depuis 1993, l'extension du cimetière qui comportera également la création d'un columbarium peut être entreprise puisque le terrain a été acquis en fin d'année par la commune. Le coût de cette opération est estimé à 200.000 €. Il sera très largement financé sur les fonds propres de la commune et l'emprunt. Il permettra le maintien du mode actuel d'inhumation en pleine terre et sans monument funéraire mais avec une rotation beaucoup plus longue que le rythme actuel qui est de l'ordre de 40 ans.

Pour associer toute la population à l'entretien de ces lieux de recueillement et de mémoire, je propose qu'une journée de « corvée » (*nettoyage des allées, des tombes en désuétude...*) soit organisée chaque année. Ce sera tout à la fois une manifestation du respect que nous devons aux défunts qui y reposent depuis des siècles et aussi un moment de partage et de convivialité.

Dans un contexte difficile et malgré une réduction des prévisions de dépenses par rapport à l'année précédente, un effort particulier sera fait pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'accueil des touristes. Chacun de nous est coresponsable de notre cadre de vie : propreté du village, des chemins, des sentiers, de l'espace naturel qui nous entoure etc... L'effort que la commune va faire dès cet été pour le fleurissement doit être amplifié par les habitants et mis en valeur par un souci permanent de rangement et de propreté autour des maisons, dans les jardins, les réserves de bois, les tas de fumier....

C'est ensemble et seulement ensemble que nous parviendrons à faire de Ceillac un lieu de vie et de repos justement apprécié.

Dans la prochaine lettre je vous ferai part des grandes orientations pour l'avenir des instances de coopération intercommunales (*Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, Parc Naturel Régional*) où la commune de Ceillac entend prendre toute sa place.

Je peux assurer toutes et tous de l'engagement total des conseillers municipaux pour relever le challenge que vous avez largement approuvé : Mieux vivre ensemble à Ceillac.

Christian Grossan

LE BUDGET

Le conseil municipal de Ceillac a adopté à l'unanimité le budget 2014, le compte administratif ayant déjà été validé par l'ancien conseil municipal en mars.

Le budget communal

Il a été voté à l'équilibre, comme le veut la loi, avec, en fonctionnement comme en investissement, un montant de 1.200.000 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement représentées par les 4 impôts locaux (342.000 €), les dotations de l'État (365.000 €), le résultat de la microcentrale (50.000 €), le report des excédents antérieurs (305.000 €) et la location des biens communaux.

Les dépenses, elles, comprennent les charges générales (*déneigement, entretien de la voirie, des bâtiments, de l'éclairage public, des véhicules et des matériels... pour un total de 495.000 €*), les charges de personnel (279.000 €), les intérêts d'emprunt (22.000 €), le coût des navettes (60.000 €), les déficits 2012 et 2013 de la régie (130.000 €), le virement à la section d'investissement (22.000 €) et une dotation aux amortissements (76.000 €).

Si les charges de personnel sont à peu près

Les budgets annexes

Camping municipal

Le budget de fonctionnement (59.000 €), régulièrement en excédent, permet d'abonder la section d'investissement (107.000 €) à hauteur de 10.000 € supplémentaires pour cette année, ce qui porte à environ 100.000 € le cumul des excédents qui pourront être consacrés à l'amélioration des équipements. Des travaux seront engagés à l'automne afin de maintenir à un niveau satisfaisant la qualité d'accueil et les services.

V.V.F.

Un emprunt de 180.000 € va être contracté par la commune pour la réfection du toit (*coût : 230.000 €, avec une subvention de la Région de 112.000 €*). A cette réfection, s'ajouteront des travaux de mise en conformité (80.000 €). Si les annuités de l'emprunt seront réglées par la commune, V.V.F. en remboursera, comme pour les opérations précédentes, la totalité par le paiement d'un loyer correspondant. Il en sera de même pour les travaux de mise en conformité. C'est donc un budget transparent pour la commune.

Taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2014, pour ne pas accroître la pression fiscale dans une période difficile pour les ménages.

constantes, les charges générales sont resserrées avec une baisse d'environ 10% par rapport au budget primitif de 2013. On notera que les déficits de la régie, supportés à 90% par les communes du Queyras, prennent une part conséquente du budget communal.

En dépenses d'investissement, si l'on excepte les restes à réaliser (223.000 €) qui seront épurés pour beaucoup cette année, les principales opérations concernent la réalisation du bâtiment d'accueil du ski de fond (450.000 € avec une subvention de 294.000 €), l'extension du cimetière (200.000 €), l'extension de la salle polyvalente nécessitée par l'aménagement des rythmes scolaires (60.000 €), le remboursement du capital des emprunts (41.000 €).

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement des subventions du Conseil Général, de la Région et de l'Etat ainsi que des excédents antérieurs reportés et du recours à l'emprunt.

EAU

Le budget de fonctionnement (380.000 €) est essentiellement consacré à la réfection des réseaux. Conformément à la loi, les dépenses sont couvertes par le produit des redevances payées par les usagers. Outre la poursuite de la recherche de fuites, il est désormais impératif de remplacer la conduite d'alimentation entre le Mélézet et les réservoirs et de compléter, par un nouvel aménagement (*à l'Adoux, au Clôt des Oiseaux ou par un forage*), la ressource en eau de la commune. Il est à craindre que la dépense soit très élevée et que les subventions publiques soient réduites.

MICROCENTRALE

La baisse du prix d'achat de l'électricité produite (*vendue à Enercoop pour 4 à 6 cent/kWh produit*) et les aléas climatiques qui ne permettent pas d'augurer de la puissance cumulée produite explique la baisse des recettes inscrites pour 2014 (50.000 €).

HOMMAGE À CLAUDE FOURNIER

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Christian Grossan a proposé, qu'à l'occasion de la prochaine édition de la fête annuelle des pompiers, le 21 juin, un hommage soit rendu à Claude Fournier

(agent communal et pompier durant 25 ans), décédé il y a 10 ans. En accord avec son épouse et ses enfants, la salle de réunion du centre de secours portera désormais son nom.

ESPACE ASSOCIATIONS

Les Abeilles à l'école : Des services devenus indispensables.

Initiée par Hélène Gauthier, Jeanne et Marie Cargemel en 2007, l'association « Les Abeilles à l'École » avait pour but de proposer en saison un service de restauration scolaire et un mode garde pour les enfants non scolarisés, afin d'épauler les parents dans les moments de forte fréquentation touristique.

Au fil du temps, ces services ont été élargis dans la durée de fonctionnement. L'accueil en garderie (5 et 10 enfants gardés par saison) est passé à plein temps, été comme hiver, et la cantine a ouvert ses portes tout au long de l'année scolaire (2 000 repas servis chaque année). Ceci a permis, entre autres, à plusieurs mamans de trouver un travail à l'année.

L'Amicale des pompiers : Une équipe solide qui pourrait être renforcée.

Le centre de secours de Ceillac compte 12 pompiers volontaires, dont 4 femmes, avec l'intégration récente de Céline Carle et de Jean-Marie Brard qui sont en cours de formation. En 2013, ils ont été mobilisés à 49 reprises pour essentiellement du secours à victimes (25) et des incendies (15), les 3/4 des interventions concernant Ceillac. A ces interventions, il faut ajouter une cinquantaine d'heures annuelles pour la formation continue et les recyclages, ce qui permet d'avoir en permanence sur Ceillac une équipe pleinement opérationnelle.

Le centre dispose de 3 véhicules, un dédié aux

Les municipalités successives ont compris l'importance de cette action et participent largement au fonctionnement grâce à une subvention pour le partenariat de garderie avec le centre de vacances V.V.F. et une mise à disposition de locaux et de personnels pour la cantine. La vente de crêpes, de gâteaux et maintenant de barbes à papa assure un petit revenu à l'association pour offrir un spectacle de Noël aux enfants de Ceillac ainsi que d'autres sorties culturelles.

Le bureau est composé de 3 personnes élues par principe pour 3 ans, afin que chacun puisse s'y investir et apporter sa griffe.

feux de forêt, un véhicule tout terrain polyvalent et un véhicule de protection équipé en matériel divers.



Si les effectifs sont à peu près stables, ils se situent à un niveau plancher pour pouvoir assurer les nombreuses missions dévolues aux hommes du feu, d'où l'appel régulier pour recruter des volontaires.

Comme chaque année, les pompiers de Ceillac inviteront les Ceillaquins à venir fêter la Sainte-Barbe, le 21 juin, au centre de secours.

Les Amis de Ceillac : Maurice Maillard expose cet été.

Les Ceillaquins et les nombreux amis de notre beau village retrouveront avec plaisir cet été dans l'église Sainte-Cécile un artiste qui est leur devenu, d'une certaine manière, familier : depuis plus de dix ans, en effet, il participe directement ou indirectement à la vie artistique estivale. C'est lui, par exemple, qui a mis en scène l'an dernier la belle exposition sur les *Chemins de Croix*.

Mais surtout, depuis ces étés et ces hivers passés ici, les vallées, les monts, l'eau, les nuages de Ceillac sont devenus pour lui une source constante d'inspiration. Ce grand marcheur, vif et patient, sait voir bien des choses que nous ne découvririons pas

sans lui...

Par la gravure, le dessin ou la peinture, en utilisation les possibilités du crayon, du lavis, de l'eau forte, du lavis d'acide, de l'acrylique ou du «fusain-velours», il nous restituera cet été dix ans de découvertes, de visions et de moments privilégiés.

C'est précisément dans ce but que les Amis de Ceillac lui ont offert et à lui seul l'espace de Sainte-Cécile entre le 18 juillet et le 24 août 2011.

Bienvenue donc à Maurice Maillard !



Ski-Club : De bons résultats pour la saison 2013-2014.



Partie intégrante du ski-club Queyras, subventionné par la Communauté de Communes, et soutenu par la commune, la section de Ceillac fonctionne avec une certaine autonomie, tant financière qu'organisationnelle. Elle est le seul club sportif de la commune.

Le Ski Club a pour but de donner le plaisir et le goût de skier et, le cas échéant, d'amener les jeunes à un niveau de compétition qui leur permettra d'atteindre le statut de haut niveau ou du niveau demandé pour le diplôme d'état. Et cela à moindre coût : cotisation réduite (200 € pour un coût réel de 1100 €) et fourniture de matériel (skis et combinaison).

La section compte 39 licenciés (de 6 à 19 ans), la plupart pratiquant le ski alpin depuis le départ de l'ancien entraîneur de ski nordique. Nous gardons cependant un petit groupe de ski loisir nordique qui, s'il devait s'étoffer, pourrait comporter un groupe compétition.

Pour l'année 2013/2014, le résultat des compétitions a été très satisfaisant. :

Chez les petits : 1^{ère} place pour Jean Favier au circuit King jouet et belles 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} places pour Noah Fournier, Nathan Beauvallet, Méyline Fournier, Louka Brun, Mathilde Favier, Cyril et Aurélie Richard.

Comité des Fêtes : Une mission essentielle.



Le Comité des Fêtes est composé de bénévoles dont il ne peut se passer, c'est pourquoi il est toujours activement à la recherche de bonnes volontés pouvant donner un peu de leur temps, ne serait-ce que ponctuellement. Le bureau est composé de Christine HERBIET, secrétaire, Arlène BUZET, trésorière, et Audrey FOURNIER, présidente.

L'association a pour objectif de proposer différentes animations et activités, essentiellement, sur les deux saisons, hiver et été, afin d'accueillir et de divertir au mieux les touristes et les habitants de Ceillac. Le programme comporte des temps forts, des fêtes traditionnelles, qui font le charme et l'identité du village, ainsi que des initiatives désormais bien instituées comme le Festival.

Le comité vit essentiellement grâce à des

Pour les jeunes : Angèle Favier et Elodie Richard terminent 31 et 30^{ème} circuit régional coupe d'argent U12, elles maintiennent leur place en classe sportive pour l'année prochaine.



Chez les plus grands : Marine Claude et Charline Grossan terminent respectivement 3^{ème} et 6^{ème} du classement général circuit ESF des Alpes du Sud.

De bons résultats également quant à l'obtention des différentes épreuves du DE :

- Marine Claude : cycle préparatoire du Diplôme d'État de ski alpin ;
- Dorian Grossan : eurotest du D.E. ski alpin ;
- Charline Grossan : unité de formation traçage du D.E. ski alpin ;
- Pierre Gauthier : eurotest et 1^{ère} partie du 1^{er} cycle du D.E. de ski nordique.

Tant que nos finances le permettront, nous nous engageons à continuer dans cette optique et de donner le meilleur afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de Ceillac de pratiquer le ski, alpin ou nordique, pour leur plaisir et/ou pour obtenir leur diplôme d'état.

subventions octroyées par la mairie de Ceillac. Il bénéficie aussi d'une aide de la région et de quelques aides ponctuelles sur des événements précis.

Si l'hiver 2014 s'est, dans l'ensemble, bien déroulé, nous avons cependant constaté une forte baisse de fréquentation sur les activités et animations du soir. Concernant l'animation de Noël, beaucoup de visiteurs ont souhaité une arrivée du Père Noël plus traditionnelle. Au niveau budget, le fait d'avoir moins organisé de spectacles pour les enfants a permis de réduire les dépenses.

L'été promet d'être des plus sympathiques avec beaucoup d'animations différentes qui plairont à toutes les générations. Hormis les traditionnelles animations régulières (musicales du jeudi, visites guidées, scrabble, pots d'accueil...), le programme sera marqué comme chaque année par des événements importants : le pèlerinage de Sainte-Anne, le Festival, la Saint-Barthélémy, l'Alt fromage...

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

Christian GROSSAN Maire

Christophe BEAUVALLET ~ 3^{ème} Adjoint

- > Développement et diversification des activités touristiques et de loisirs

Michel CHAVROT ~ 1^{er} Adjoint

- > Mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.
- > Information et communication ~ TIC.
- > Vie associative locale.

Jeanne FAVIER ~ 2^{ème} Adjoint

- > Administration générale de la commune.
- > Développement économique.
- > Vie scolaire.

Bruno EYMARD ~ Conseiller

- > Requalification des hébergements touristiques.
- > Adaptation des équipements de sports d'hiver (*alpin et fond*) dont la commune a la charge (*accueil, stationnement...*).

Émile CHABRAND ~ Conseiller

- > Définition et mise en œuvre d'un plan de valorisation du village ainsi que du patrimoine bâti et foncier de la commune.

Marie-Françoise REYNAUD ~ Conseiller

- > Gestion du patrimoine communal (*V.V.F., baux, camping...*).
- > Suivi des actes d'urbanisme et des affaires foncières.

André BLÈS ~ Conseiller

- > Manifestations, en particulier culturelles.
- > Événementiel.
- > Relation avec les associations extérieures.

Jeannot MEISSIMILLY ~ Conseiller

- > Sentiers de randonnée, chasse, pêche.
- > Suivi des projets d'extension du cimetière et rénovation du monument aux morts.

Alexandre MARCHIS ~ Conseiller

- > Voirie, réseaux (*eau potable, éclairage public...*).
- > Logistique, moyens matériels.
- > Zone artisanale de la Viste.

Célestin FOURNIER ~ Conseiller

- > Agriculture, forêts.
- > Énergies renouvelables.
- > Mobilisation des ressources locales.



Le maire et les adjoints constituent le « bureau » du Conseil Municipal ; ils sont les exécutants des décisions prises en commun.

Les conseillers référents sont les interlocuteurs privilégiés de la population dans leur domaine. Ils animent les réflexions, les échanges et sont une force de proposition, comme le sont le maire et ses adjoints.

Il n'y a pas de relation hiérarchique au sein du Conseil Municipal. Chacun communique et échange avec tout le monde, personne n'est propriétaire d'une compétence.



Éditorial

Trois mois après son installation, l'équipe municipale est en ordre de marche.

Conformément au budget voté le 29 avril, elle a réglé sa quote-part du déficit des remontées mécaniques pour les saisons 2012 et 2013 pour un montant de 127.000 €. Elle a également soldé pour 26.000 € le dépassement des interventions en matière de déneigement en application de la convention 2008-2014.

Dans la suite de cette lettre, vous trouverez les informations et les chiffres relatifs aux travaux courants que nous avons engagés ces dernières semaines.

Parce que la procédure en matière d'attribution des marchés publics n'a pas été respectée par mon prédécesseur, j'ai dû arrêter les travaux engagés sur le Village de Vacances. Pour régler à l'entreprise la part des travaux qui avaient été réalisés, il m'a fallu signifier au comptable public un ordre de réquisition qui a entraîné, comme il se doit, la saisine de la Chambre Régionale des Comptes qui vérifiera la régularité des comptes et des procédures de la commune en remontant, si elle le souhaite, sur les 7 dernières années. Ses investigations interviendront dans les prochaines semaines. Dès à présent, le conseil municipal et moi-même avons entrepris de relancer une procédure régulière pour la poursuite du programme de rénovation du V.V.F.

Le conseil municipal m'a autorisé à régulariser au moyen d'avenants des décisions intervenues antérieurement concernant des honoraires d'architecte (*cabinet Laurens*) et des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage (*SARL Noël*). De même, nous déposerons dans les semaines à venir la déclaration de travaux pour la construction d'un préau réalisé dans la cour de l'école sans autorisation préalable à l'automne 2013... Ces situations confuses qui font peser sur nous le regard suspicieux de nos partenaires (*État, Région, Département...*) ont mobilisé beaucoup de notre temps et de notre énergie.

Avant une réunion publique prévue à l'automne, Emile Chabrand et Michel Chavrot établissent une évaluation précise du patrimoine bâti communal et, avec l'aide des services du Conseil Général, élaboreront des pistes pour sa réhabilitation.

Je vous avais annoncé des informations sur la participation de l'équipe municipale à la vie des instances intercommunales. J'y viens.

Vice-président du Parc Naturel Régional du Queyras où Jeanne Favier est avec moi la représentante de la commune de Ceillac au sein du Conseil syndical, je m'efforce de participer activement à la vie de cette structure fondamentale qui vient d'obtenir le label « réserve de biosphère » par l'UNESCO pour les territoires français et italiens situés de part et d'autre de la frontière autour du Mont Viso. La remise officielle du document délivrant ce label a eu lieu le 6 juillet dernier au col Agnel, en présence des Ministres Français et Italiens en charge de l'environnement, du directeur de l'UNESCO et de très nombreuses personnalités. Dans son avis sur le bilan d'exécution de la charte du parc pour les 3 années écoulées, le Conseil National de Protection de la Nature pointe un certain nombre de manques entre les objectifs affichés dans la charte et les réalités du terrain. Ce sera l'enjeu des années à venir que de faire évoluer le territoire du Parc Naturel conformément aux orientations de la charte approuvée par l'ensemble des conseils municipaux en 2011. Dans ce cadre, le plan climat énergie du Parc doit à long terme conduire à l'autonomie énergétique du territoire.

Egalement vice-président de la Communauté de Communes l'Escarton du Queyras où je siège avec Michel Chavrot, nous suivons ensemble les dossiers multiples qui touchent à notre vie quotidienne : le tourisme (*en particulier la promotion et l'accueil, le ski de fond*), l'assainissement, les services à la personne (*portage des repas aux aînés et à la cantine*), les navettes intervillages, les services de secours et d'incendie, etc...

Nous avons également la volonté de nous impliquer dans des dossiers dans lesquels la commune ne s'était pas impliquée jusque-là : la filière bois et la transition énergétique notamment.

Comme l'ensemble des conseillers communautaires de l'Escarton du Queyras, nous participons à la réflexion liée à la réforme territoriale qui concernera les Communautés de Communes dans quelques années

Les difficultés récurrentes que rencontrent les remontées mécaniques et la baisse préoccupante de la fréquentation touristique ont conduit le syndicat mixte des stations de montagne du Queyras (*où Emile Chabrand et moi représentons la commune de Ceillac*) et le Comité directeur de l'office du tourisme (*dont je suis l'un des 8 membres du collège des élus*) à ne pas reconduire dans leurs fonctions les 2 directeurs qui en avaient la charge depuis plusieurs années. C'est sur des bases nouvelles que le Queyras doit refonder certaines de ses politiques.

Christophe Beauvallet et Bruno Eymard ont assisté avec Jeanne Favier et moi-même aux Assises du Tourisme qui ont jeté les bases d'une nouvelle politique départementale dans les domaines de l'économie et du tourisme. Un immense chantier s'ouvre devant nous pour inverser la tendance à la baisse de la fréquentation touristique en montagne depuis 10 ans.

RAMPE PARAPENTE (*dossier suivi par Bruno Eymard et Christophe Beauvallet*)

Pour faciliter l'accès au décollage pour les personnes à mobilité réduite, une rampe a été créée sur la base de l'ancien accès. L'impact visuel est donc limité.

De même, afin de sécuriser les décollages, un clapier a été déplacé de quelques mètres en

CIMETIÈRE (*dossier suivi par Jeannot Meissimilly*)

Il est nécessaire d'agrandir le cimetière devenu trop exigü et de créer un columbarium afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses de dépôts d'urnes. Le coût des travaux, qui concerneront essentiellement le mur d'enceinte et l'aménagement du columbarium, est estimé à

BÂTIMENT FOND

Les premiers travaux (*maçonnerie et charpente*) de la construction du bâtiment de fond au lieu-dit La Chalp commenceront début août (*maîtrise d'œuvre Benoît Fournier*). Si tout se passe au mieux, le bâtiment devrait être hors d'eau et hors d'air avant l'hiver, ce qui permettra aux entreprises retenues de poursuivre sur le second œuvre et d'avoir ainsi une structure opérationnelle pour l'hiver 2015-2016 dont le coût global est de 550.000 €.

L'utilisation de ce bâtiment sera bien entendu dédiée en premier lieu à la pratique du ski de fond avec une salle hors sac, une salle de secours, des sanitaires, un bureau d'accueil... Il pourra aussi servir pour les activités péri-éducatives et toute

Je reviendrai dans une prochaine lettre sur notre implication dans de multiples structures comme le syndicat mixte de l'abattoir de Guillestre, le syndicat départemental d'électrification, le S.I.V.U. du Cristillan dont Célestin Fournier est le président.

Mais je voudrais pour conclure cet éditorial, vous dire ma satisfaction d'avoir pu organiser une corvée très conviviale pour le nettoyage du cimetière, d'avoir vu disparaître de notre environnement proche nombre d'épaves automobiles, d'avoir rendu la place Vieille aux piétons et permis ainsi aux amateurs de souvenirs de photographier la façade ouest de l'église Saint-Sébastien et de saluer chaque fois que je passe sur la route, à la Viste, le sympathique bonhomme de paille qui nous accueille...

A tous, habitants du village, résidents secondaires, touristes en séjour ou de passage, je souhaite un bel et bon été.

Christian Grossan

contrebas (*coût total avec la rampe : 3.000 €*).

Il est envisagé également d'optimiser la circulation et le stationnement des véhicules liés à l'activité du vol libre. Une réflexion a donc été engagée avec l'école de parapente du Queyras.

200.000 €. Un appel d'offres sera donc lancé prochainement, sachant que la maîtrise d'œuvre a été confiée à Benoît Fournier, architecte D.P.L.G.

Dans l'immédiat, un ossuaire a été créé pour un coût de 2.000 €.

initiative durant la saison estivale.

Cette construction entérine la zone de la Chalp comme étant une zone de loisirs définie en 2005 dont la configuration définitive est en cours de réflexion.



PATOUS

Les patous sont des chiens de protection autrefois utilisés dans les Pyrénées et mis à contribution aujourd'hui depuis le retour du loup. Leur rôle est donc bien différent des chiens de conduite qui ont pour seule mission de canaliser le troupeau en rabattant les bêtes qui s'éloignent par exemple.



Ces patous réagissent dès que tout importun, fût-il sur 2 ou 4 pattes, arrive à proximité des moutons. Quand un randonneur se présente, les patous aboient puis vont à la rencontre de l'importun pour évaluer si

celui-ci représente un danger pour les moutons. Si ce n'est pas le cas, ils se contentent de surveiller la traversée en accompagnant ou non le randonneur. Toute attitude inadéquate envers eux (*coup de bâtons ou autres*) risque de les faire réagir de façon agressive. Aussi, faut-il essayer de rester serein malgré les aboiements répétés et les grognements...

Pour que tout un chacun puisse choisir d'éviter les troupeaux et les rencontres parfois mal vécues avec les chiens de protection, une information est mise en place par la mairie sur leur situation. Cette information est donnée par les bergers ; elle est renouvelée chaque fois que nécessaire.

VIA FERRATA (dossier suivi par Jeannot Meissimilly et Michel Chavrot)

Dans le cadre de la surveillance et de l'entretien régulier de la via ferrata réalisé par Roc-Aventure, le câble complet a été remplacé. Celui-ci ne comporte plus de gaine plastique ce qui permet d'éliminer les problèmes d'humidité et de

vieillesse accélérée. Le chemin a, quant à lui, été restauré.

Le coût pour le chemin et le câble s'élève à 3.840 €.



VOIRIE (dossier suivi par Alexandre Marchis)

Une partie de la voirie communale bénéficiera de travaux de réfection du revêtement qui en a bien besoin. Pour cette année, sont concernés les secteurs allant du centre d'accueil au Pourquoi, du

Matefaim à la fontaine du Sarret ainsi que le quartier de Sainte-Anne, parfois surnommé l'Amérique... Le coût de cette première tranche s'élève à 40.000 €.

FERME GARNIER

Les travaux de construction de la ferme Garnier (1.000 m²) dans la zone agricole de la Chalp ont commencé. Cette ferme accueillera un troupeau d'environ 400 têtes environ.

Le permis a été délivré en juillet 2012, avec un engagement ferme du propriétaire d'impacter au minimum le paysage (*pas de dépôt de fumier ni de matériel par exemple*).



ENGINS À MOTEUR

Plusieurs touristes, randonneurs ou pêcheurs, nous ont fait part de leur très grande déception de rencontrer en pleine nature et jusqu'au lac Sainte-Anne, des véhicules à moteur, pour la plupart immatriculés dans les Hautes-Alpes. Les agriculteurs se sont également émus de la circulation de ces mêmes véhicules dans leurs prairies de fauche.

Outre qu'ils nuisent à l'économie et à la réputation du village, apprécié à juste titre pour la qualité de son environnement, ces agissements coupables exposent les contrevenants à de lourdes

peines. Comme les trop nombreuses exactions commises en matière de chasse, ces comportements impactent très fortement l'image de la commune, dans laquelle, comme partout en France et plus encore dans un Parc Naturel Régional, la circulation des véhicules à moteurs est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Nous en appelons au sens de la responsabilité de chacun et surtout au bon sens. L'intégrité de notre patrimoine naturel est notre richesse première.

Les contrevenants doivent savoir qu'ils s'exposent à la rigueur de la Loi.

CAMPING MUNICIPAL (dossier suivi par Marie-Françoise Reynaud)

Après un recensement au printemps des travaux à effectuer au camping municipal, toute une série d'entretiens et d'arrangements a été réalisée par les employés municipaux avant l'été afin d'offrir un camping accueillant avec un minimum de confort aux estivants.

A l'automne, des travaux plus importants auront lieu avec, notamment, l'installation de nouvelles douches et la mise en place d'un lave-linge et d'un sèche-linge à jeton.

ANIMATIONS ESTIVALES

Expositions

Maurice Maillard expose à Sainte-Cécile et nous propose ses regards empreints d'une grande finesse sur la vallée qu'il parcourt depuis 10 ans, avec des œuvres utilisant différentes techniques allant de la gravure ou au fusain jusqu'à l'eau forte en passant par la peinture ou le lavis.

Odile Fricher nous présente, quant à elle, ses œuvres, huiles, aquarelles, dessins, originaux ou reproductions dans son atelier « l'Aquarelliste » situé au pied du village.

Daniel Mertz expose, lui, ses photographies avec pour thème l'agriculture et élevage ovin au restaurant l'Etape Gourmande.

Enfin, Sylvain Favier a regroupé, au bar à vins « Le Pied Jaune », une trentaine de photographies prises par son grand-père, Jean Favier, témoin reconnu de son temps.

Musicales du Jeudi

Les Amis de Ceillac proposent en l'église Saint-Sébastien un concert de qualité tous les jeudis à 21 h, du 10 juillet au 28 août.

Détail des concerts :

- | | |
|--|---|
| - 10/7 : Duo Esquisses (<i>piano et violoncelle</i>) | - 7/8 : les Soubeyrans (<i>polyphonie</i>) |
| - 17/7 : Petits chanteurs de la Major (<i>chœur</i>) | - 14/8 : Trio les Déjantés (<i>vocal</i>) |
| - 24/7 : Marion Chiron (<i>accordéon</i>) | - 21/8 : Hora Din Lume (<i>Balkans, tzigane, yiddish</i>) |
| - 31/7 : North Gospel Quartet (<i>gospel, jazz</i>) | - 28/8 : Ariane Lafolie (<i>violoncelle</i>) |

Autres temps forts proposés par le Comité des Fêtes (animations.ceillac05@orange.fr)

En dehors des activités régulières (*visites, pot d'accueil, escalade, scrabble...*), les temps forts de l'été proposés par le Comité des Fêtes sont :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - Soirée Swing (25 juillet) | - Spectacle pyrotechnique (13 août) |
| - Pèlerinage au lac Saint-Anne (26 juillet) | - Bal (15 août) |
| - 6 ^{ème} Festivals (3 août) | - Fête patronale (23 et 24 août) |
| - V.T.T. sous la lune (8 août) | - Alt' Fromage (28 août) |

FOLIE BERGÈRE



Cette année, la traditionnelle foire de la Saint-Michel aura lieu les samedi 27 et dimanche 28 septembre.

Plusieurs animations sur le thème de l'élevage seront proposées, avec des visites, un concours de bûcherons, des démonstrations (*maréchaleries, débardage, chiens de conduite, sculpture*), des balades à dos d'âne et des moments conviviaux (*apéritifs, soirée raclette le samedi, menus spéciaux chez les restaurateurs le dimanche*), sans oublier le traditionnel concours de la Saint-Michel destiné à mettre en valeur les plus beaux ovins et équidés présentés. André Blès suivra au plus près cette manifestation.



Éditorial

8 mois se sont écoulés depuis que vous avez confié à notre équipe municipale le soin de conduire les affaires de notre Commune.

Cette 3^{ème} lettre d'informations vous permettra de connaître la nature et le coût des travaux réalisés ou engagés et aussi de partager les réflexions que nous menons sur de nombreux sujets qui concernent la vie courante du village et les perspectives qui s'offrent à nous pour l'avenir.

RÉFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale en cours de discussion au Parlement va profondément modifier le paysage institutionnel. Outre la réduction du nombre des régions et le transfert à leur profit des compétences que le département exerçait dans le domaine des routes, des transports et des collèges, de nouvelles intercommunalités vont être constituées sur des périmètres plus larges avec des compétences accrues. Et, à terme, la fusion des plus petites communes viendra à l'ordre du jour.

Pour ne pas subir cette réforme en attendant passivement que les représentants de l'Etat ne l'imposent, les élus du Queyras et du Guillestrois ont commencé à travailler ensemble pour dessiner les contours d'une communauté qui réunirait les 16 Communes et leurs 8500 habitants. Et avec les communautés de Communes des Ecrins et du Grand Briançonnais, dans le cadre du Pays appelé à devenir un Pôle d'Excellence Territorial Rural (P.E.T.R.), les partenariats établis notamment pour la définition de programmes bénéficiant des financements Européens préfigurent une coopération plus large à terme.

GEMAPI

Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la Commune avait identifié un certain nombre de risques. Les plus forts aléas sont liés au risque d'inondation. Aucune des préconisations formulées n'a donné lieu jusque-là à des décisions ou des projets visant à les amoindrir.

La Loi sur l'eau, celle relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI) ont conduit les Communautés de Commune du Guillestrois et du Queyras ainsi que le Parc Naturel Régional à s'engager résolument dans une démarche volontariste. Pour Ceillac, les principaux risques concernent le Cristillan dans sa traversée du village et la prévention des embâcles qui pourraient obstruer son chenal d'écoulement, à partir des matériels et matériaux entreposés à l'amont, à l'intérieur même des digues construites après la crue de 1957.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi sur la transition énergétique doit également nous inciter à limiter au maximum nos consommations énergétiques et à nous interroger sur les énergies propres et renouvelables que nous pourrions produire.

Le Plan Climat Energie du Parc Naturel Régional du Queyras ouvre un certain nombre de pistes : la construction de chaudières bois collectives valorisant un produit local, la création de centrales villageoises solaires, la valorisation du potentiel hydraulique. Les résultats très satisfaisants de la microcentrale du Cristillan (120.000 € pour Ceillac cette année) conduisent à envisager la construction d'un aménagement complémentaire en amont.

Avec l'aide du Syndicat Intercommunal Guil et Durance pour l'Eclairage Public (SIGDEP) des travaux vont être engagés pour réduire la consommation de l'éclairage public qui représente une charge importante.

BILAN ÉTÉ

En dépit d'une météorologie particulièrement capricieuse la fréquentation touristique de l'été a malgré tout permis de « sauver la saison ». Certains commerces, certains hébergements (le V.V.F. et le camping les Moutets par exemple) ont maintenu voire amélioré leur chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente.

Les concerts organisés par les Amis de Ceillac comme l'exposition de Sainte-Cécile ont connu

un assez large succès. Et la manifestation Festivals, comme la première Folie Bergère, ont été des réussites. Que les nombreux acteurs qui se sont investis dans l'organisation et le déroulement de ces événements en soient ici remerciés, ainsi que ceux qui ont fleuri leurs jardins, leurs maisons pour rendre notre village plus accueillant.

HIVER

Malgré les espoirs qu'avaient fait naître les premières chutes de neige, il n'a pas été possible d'ouvrir la station par anticipation le 6 décembre comme cela avait été envisagé fin novembre.

Pierre KOVACIC est le nouveau directeur de

BÂTIMENT FOND

Comme vous avez pu le constater, les travaux du bâtiment d'accueil du ski de fond ont bien avancé et les lots de gros œuvre, maçonnerie et charpente, seront achevés d'ici peu.

Le bâtiment sera mis en service pour l'hiver 2015/2016. On retrouvera alors, à l'intérieur de cette construction, différents espaces dédiés à l'accueil (*salle hors sac, WC publics*) et au secours.

Le coût prévisible de cette réalisation sera de l'ordre de 630.000 € avec des subventions s'élevant à 294.000 €.

Destiné principalement pour une activité hivernale dans un premier temps, le bâtiment trouvera sans aucun doute son utilité pendant l'été.

En effet, il se situera au cœur d'une future base de loisirs dont les contours et le contenu sont encore en cours de réflexion par l'équipe municipale.

PATOUS

L'affichage mis en place au cours de l'été, avec les bases d'information fournies par les bergers, s'est avérée efficace puisque nous n'avons connu aucun problème important de cohabitation avec les chiens

NAVETTES

Comme l'hiver dernier, en plus des navettes desservant le domaine alpin (*gratuites pour les usagers avec un coût de 53.000 € pour la commune*), des navettes intervillages seront mises



l'Office du Tourisme du Queyras et Bernard GOYET celui de la Régie des Remontées Mécaniques.

Les premiers flocons donneront le « top départ » de la saison d'hiver. Si la totalité du domaine n'est pas ouverte, on peut quand même faire du bon ski à Ceillac pour Noël.



Ainsi avec confiance, la municipalité présente à chacun et à tous ses souhaits les plus chaleureux pour de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour une cérémonie des vœux conviviale, le lundi 5 Janvier à 18 h (salle polyvalente).

Christian Grossan



Ainsi, en plus des équipements existants, comme les terrains de tennis, de volley et de football, on peut imaginer la création d'un plan d'eau, de jeux pour enfants, d'un circuit de BMX, d'un parcours de VTT ou d'un mur d'escalade (*type Totem*), avec des chemins de déambulations. Ces futurs aménagements ont pour but la nécessaire diversification des activités proposées aux vacanciers

Une réunion publique, à la fin de l'hiver, nous permettra de vous présenter ce projet d'une manière plus précise et de recueillir vos observations.

de protection.

Cette information sera donc poursuivie et complétée l'été prochain.



en place.

Elles seront gratuites elles aussi et fonctionneront durant la semaine, du lundi au vendredi (*sauf le mercredi*). Les marchés correspondants ont été conclus par la Communauté de Communes après un appel d'offres public.

TRAVAUX DIVERS

Les agents communaux ont réaménagé le gué qui relie la piste du Crousas à celle qui descend des Gorges. La fourniture des tuyaux représente une dépense de 3 654,60 €.

Le merlon de protection de la zone de Pra Chiriou a été réalisé par l'entreprise Environnement TP 05 pour un montant de 3 492 €.

Le pont de la Riaille a été élargi pour sécuriser le passage de la piste de ski de l'Adoux. Les

travaux ont été réalisés par l'entreprise Montagne multiservices pour un montant de 3 869,57 €.

Pour n'avoir pas à mettre en place, démonter et stocker chaque année les guirlandes de Noël sur la place Philippe Lamour, une décoration fixe a été installée sur les arrêtes des toitures du clocher et de l'église Saint-Sébastien ainsi que sur la mairie. La dépense correspondante, représente un investissement de 6 320 € et a été réalisé par l'entreprise Queyras Watt.

DÉNEIGEMENT

La convention de 6 ans qui liait la commune à l'entreprise Marchis est arrivée à échéance en octobre dernier. Une consultation a été lancée et deux propositions ont été reçues. La commission d'appel d'offres n'a pas reconduit le marché forfaitaire préexistant.

Elle a choisi de confier cette prestation à l'entreprise Marchis, pour 2 années au moyen d'un marché à bons de commande.



V.V.F



Une consultation est en cours pour la dévolution des travaux d'isolation et de réfection des toitures du village de vacances qui avaient été interrompus ce printemps du fait de l'irrégularité de la procédure. Les travaux devraient être réalisés après la saison d'hiver.

Pour ce qui concerne la mise aux normes des 3 ascenseurs, elle a également fait l'objet d'une nouvelle consultation et les travaux ont été confiés à l'entreprise KONE pour un montant de 59.830 €, inférieur de près de 20% au montant du marché dénoncé en juin 2014.

PATRIMOINE BÂTI

Le recensement du patrimoine bâti communal a été achevé au début de l'été. Suite à ce recensement, plusieurs avis ont été recueillis auprès du Conseil Général, d'experts fonciers ou autres.

Nous en sommes maintenant au stade de la réflexion quant à son devenir, avec une composante incontournable - la baisse des dotations et des subventions - qui signe la fin des projets où les collectivités obtenaient un concours se montant à 80 % du financement.

Après une évaluation de l'utilisation actuelle des bâtiments, du coût de leur éventuelle réhabilitation ou de leur valeur marchande intrinsèque, des propositions seront faites et soumises aux Ceillaquins lors d'une réunion publique qui aura



lieu au printemps 2015, avec des priorités comme la création de logements pouvant accueillir des familles avec 2 ou 3 enfants.

CIMETIÈRE – EXTENSION SALLE POLYVALENTE

Cet automne, l'Architecte des Bâtiments de France est venu à Ceillac et a parcouru la vallée du Cristillan dans son entier et le village. Nous lui avons fait part de notre réflexion quant au devenir de notre patrimoine bâti.

Avec lui, le projet d'extension du cimetière a été arrêté. Il pourra donc être réalisé au printemps avec,

SENTIERS

Après l'important travail réalisé sur le chemin du Col de la Cula - un travail justement apprécié par les estivants randonneurs -, c'est le chemin du col Albert qui a fait l'objet de travaux conséquents avec une amélioration du parcours sur sa partie finale.

VOIRIE

Les travaux de voirie programmés dans le budget 2014 ont tous été réalisés au cours de l'été. Ils ont concerné les secteurs allant du centre d'accueil au Pourquoi, du Matefaim à la fontaine du Sarret ainsi que le quartier de Sainte-Anne. Le coût de cette première tranche qui s'est élevée à 40.000 € a été subventionné à hauteur de 25 % par le Conseil Général.

Deux pièges à eau ont dû être refaits, l'un sur la

ANIMATIONS HIVERNALES (animations.ceillac05@orange.fr)

Début Novembre, les bénévoles du Comité des Fêtes de Ceillac ont finalisé le programme d'animations pour cet hiver.

Les vacanciers auront le choix entre des visites, des concerts, des activités pleine nature (*chiens de traîneau, biathlons, balades en poney-luge...*), des

Programme de la Semaine des Traditions

- Dimanche 18 janvier : pot d'accueil (*place Ph. Lamour, 17 h 30*)
- Lundi 19 janvier : séances de planétarium (*salle polyvalente, 17 h et 18 h*)
- Mardi 20 janvier : visite de l'atelier bois (*10 h*)
atelier construction d'une carte du ciel (*salle po., 15 h*)
balade contée nocturne (*village, 17 h 30*)
- Mercredi 21 janvier : visite du village (*10 h*)
observation du soleil (*place Ph. Lamour, 10 h*)
atelier initiation à la sculpture sur bois (*16 h 30*)
balade en raquettes nocturne avec accompagnateur (*17 h 30*)
- Jeudi 22 janvier : observation du ciel aux instruments (*devant salle polyvalente, 17 h 30*)
- Vendredi 23 janvier : conférence « Voyage dans l'univers » (*salle polyvalente, 17 h*)

nous l'espérons, un soutien financier de l'État.

Il en est de même pour l'extension de la salle polyvalente dont le projet avait été rejeté dans un premier temps. Ce projet a été modifié suite à ses observations et il pourra lui aussi être réalisé au printemps, avec au final un coût moins élevé que celui prévu initialement.

Ces travaux ont été réalisés par les techniciens du Parc avec la présence de Jacques Roux de l'ONCFS et Jeannot Meissimilly pour la commune, dans le cadre du PDIPR et donc subventionnés à 70 % par le Conseil Général.

route qui relie le village au V.V.F, l'autre au-dessus de l'abribus de l'Ochette. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise B.F maçonnerie pour un coût global de 13 614 €.

Avec l'assistance technique de l'agence départementale IT 05, un programme de travaux visant à sécuriser la circulation des piétons sur les routes du village sera mis en œuvre au printemps.

diaporamas, des conférences, des descentes aux flambeaux, des ateliers...

Pour la semaine des Traditions qui aura lieu du 18 au 23 janvier, le thème retenu est "A la découverte du Queyras : Ceillac sous les étoiles", avec un programme riche, axé donc sur l'astronomie.



ALFRED MOYRAND

Aux côtés de Philippe Lamour, Alfred Moyrand fut avec d'autres un acteur essentiel du renouveau du Queyras.

Il vient de nous quitter à 95 ans.

Alfred Moyrand, un authentique Dauphinois, découvre Ceillac en 1939. Conquis par la vallée, il acquiert avec son épouse une ancienne maison, au centre du village, au début des années 50 et « la vieille maison » va devenir le port d'ancrage de la famille dans son acception la plus large.

Alfred Moyrand est élu conseiller municipal de Ceillac en 1962. Avec des habitants du village, il crée la Société pour l'aménagement et l'équipement touristique de Ceillac qui construira un télésiège à Rouit, un télésiège au Pied du Mélézet et le snack bar de Girardin.

Remarqué par Philippe Lamour qui en fera son premier adjoint lorsqu'il est élu maire de Ceillac en 1965, Alfred Moyrand, sera très rapidement en charge de la mise en œuvre du programme de développement de Ceillac cependant que Célestin Grossan, 2^{ème} adjoint s'occupe des affaires courantes. Philippe Lamour qui assume alors d'importantes responsabilités au niveau national habite à Bellegarde dans le Gard et consacre à la commune dont il est le maire quelques jours par mois. Françoise Moyrand, la femme d'Alfred Moyrand assure alors le secrétariat de la mairie que le vieux père Fournier vient de quitter.

Quand il crée la Sica d'aménagement du Queyras pour doter Ceillac et le Queyras d'un parc de logements meublés conséquent qui demeurera la propriété des propriétaires fonciers au prorata de leurs apports de terrain, c'est à Alfred Moyrand qu'il en confie naturellement la Direction. Fonction qu'il assurera jusqu'à ce que sa nièce ne prenne le flambeau..

La famille Moyrand s'établit définitivement à Ceillac et transforme le vieux hameau des Chalmettes dans la vallée du Cristillan en un havre de paix pour les vacances, bientôt rejointe par la famille Lamour.

Pour l'exploitation des remontées mécaniques construites par les communes d'abord puis par le syndicat intercommunal, Philippe Lamour crée un SICA-Sports dont Alfred Moyrand assurera également la direction jusqu'à ce que cette SICA soit remplacée par une S.E.M. 15 ans plus tard.

La commune de Ceillac construit-elle un village de vacances de 365 lits ? Philippe Lamour charge une fois encore Alfred Moyrand d'en assurer la direction, le temps de permettre à Antonin Fournier, un enfant du pays prometteur, de se préparer à cette fonction.

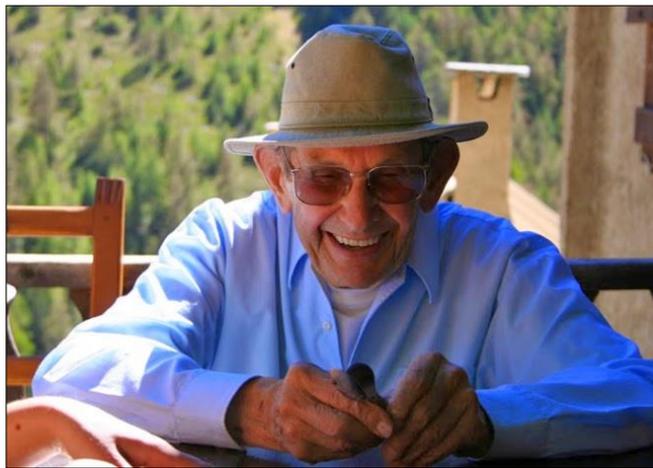
Alfred Moyrand siège à la chambre de commerce des Hautes-Alpes, au Syndicat national des téléphériques de France avant de devenir un administrateur convaincu de Hautes-Alpes ski de fond et de jouer un rôle aussi discret que déterminant dans la réalisation de la maison de l'artisanat de Ville-Vieille.

Philippe Lamour écrit dans le Cadran solaire : « Alfred Moyrand est un solide Savoyard sachant ce qu'il veut et le voulant bien, indifférent à la critique et à l'hostilité, aimable de cœur mais s'efforçant de le cacher, d'ailleurs avec succès. »

On ne peut pas dire que Philippe Lamour n'ait pas mesuré à leur juste valeur les mérites d'Alfred Moyrand qui fut certes l'artisan de sa politique mais qui fut surtout pour lui un ami fidèle et sûr.

Alfred Moyrand était aussi un épicurien.

C'est une grande figure qui s'éloigne de nous. Puisse son souvenir éclairer nos choix.





Éditorial

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Depuis la fin du mois dernier Valérie Garcin-Eyméoud et Marcel Cannat sont les conseillers départementaux du nouveau canton issu de la fusion des cantons d'Aiguilles et de Guillestre.

Jean-Marie Bernard, un Dévoluard est le nouveau Président de l'Assemblée départementale. Après un bref intermède assuré par Michel Roy, il succède ainsi à Jean-Yves Dusserre qui présidait le Conseil Général depuis 2008. Terrassé par la maladie le 28 décembre dernier, Jean-Yves Dusserre avait été élu sénateur en septembre dernier. C'était un homme de consensus, profondément humaniste, estimé de tous. Patricia Mohret-Richaud lui succède à la Haute Assemblée. Nous comptons sur leur aide et leur appui.

BILAN DE LA SAISON HIVERNALE

Plus de 50 personnes ont assisté à la réunion publique au cours de laquelle Pierre Kovacic, Directeur de l'Office de Tourisme a dressé un rapide bilan de la saison d'hiver écoulée, avant que Jean-Louis Poncet, Président du Syndicat Mixte et de la Régie des Remontées Mécaniques et Alexandre Goyet, qui en est le directeur, ne se livrent au même exercice. Bien enneigée depuis le début de la saison, la station de Ceillac, maintient à peu près son chiffre d'affaires mais on assiste depuis plusieurs années à un tassement de la consommation du produit ski alpin et du nombre de journées skieurs.

L'enneigement défectueux jusque fin janvier dans les autres sites qui a imposé la pratique de tarifs très réduits, se traduit par une baisse de l'ordre de 15 % sur Abriès et Arvieux, cependant que le S.I.V.U. de Beauregard (*Molines St-Véran*) parvient à surmonter ce handicap par une très bonne fréquentation en février.

Le directeur de la régie a ensuite présenté et argumenté sa proposition de grille tarifaire qui a suscité de nombreux et intéressants échanges avec la salle.

L'objectif est bien de parvenir à court terme à un équilibre d'exploitation des remontées dont les communes ne pourront pas indéfiniment absorber les déficits.

Si le ski alpin est, en termes de retombées économiques et d'emploi la clé de voûte de notre économie touristique hivernale, nous avons le devoir de rechercher ensemble à diversifier notre offre pour être moins dépendants des évolutions ou des aléas climatiques.

BUDGET

Dans un contexte général difficile, le Conseil Municipal vient de voter un budget relativement rigoureux qui permet néanmoins de dégager des moyens d'investissement sans augmenter les taux des taxes locales. Les grandes lignes de cet acte majeur de la vie de la commune sont développées plus loin.

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Dans le Queyras, la coopération intercommunale a été initiée par Philippe Lamour, aussitôt après son élection à la Mairie de Ceillac. C'était il y a tout juste 50 ans. Au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (*S.I.V.O.M.*) a succédé un District puis la Communauté de Communes de l'Escarton, dont les compétences en font le principal acteur du développement économique et touristique et de la vie locale (*Office de Tourisme, Ski de Fond, Services d'Incendie et de Secours, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, etc...*).

Plus tard, en 1977, le Parc Naturel Régional du Queyras a été créé.

Puis le « Pays du Grand Briançonnais au Queyras » a vu le jour. Il devient lui aussi une instance de coopération entre les communautés de Communes et l'outil reconnu par la Région, l'Etat et l'Europe pour porter des projets de développement structurants.

Pendant ce temps, l'Etat réduit les dotations qui permettent à ces structures de « fonctionner ». Ainsi, la Communauté de Communes a « perdu » en 2015 150 000 €... Une rationalisation s'impose, mais passé l'effet d'annonce, la réforme attendue de l'organisation territoriale marque le pas... et ne règle rien !

Les dynamiques nouvelles à l'œuvre à l'Office de Tourisme, et aux remontées mécaniques témoignent de la volonté partagée d'avancer ensemble. Pour

l'heure, le Parc demeure un peu « éloigné » des préoccupations et des attentes de la population. Son évolution est possible et souhaitable.

LA POLITIQUE AGRICOLE

Les agriculteurs du village, quoique peu nombreux assurent du mieux qu'ils le peuvent l'entretien des vastes espaces dans lesquels nous vivons et qui sont notre « fonds de commerce » touristique.

Les nouvelles orientations de la politique agricole commune devraient permettre une reconnaissance accrue de leur intervention sur les milieux naturels et simplifier les procédures. Des contrôles plus fréquents et facilités par la précision des photos aériennes leur font un devoir de déclarer rigoureusement la réalité de leurs pratiques, avec l'aide précieuse de la Chambre d'Agriculture.

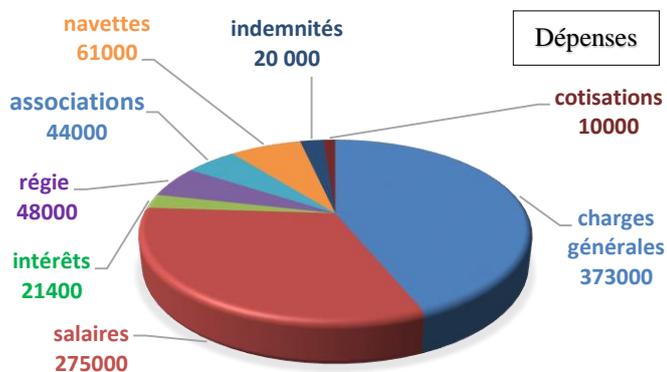
BIENTÔT L'ÉTÉ

Plusieurs événements vont marquer la saison d'été. Les Musicales du Jeudi, sous la houlette de Marie-Noëlle Robin proposeront des concerts de qualité variés. Jacqueline et Bernard Busser vont une fois encore nous étonner par l'exposition qu'ils présenteront à l'église S^{te}-Cécile. Le festival Jazz and Cheese se déroulera du 11 au 14 juin à Ceillac. 30 artistes dont la célèbre Rhoda SCOTT se produiront à l'occasion de 11 concerts.

BUDGET

Le budget 2015 est équilibré grâce à un report de l'excédent de fonctionnement du budget 2014 et à un emprunt de 350.000 € représentant la part d'autofinancement du bâtiment de fond.

Budget de Fonctionnement (973 000 €)



Les dépenses concernent toutes les charges régulières de la commune : assurances, énergies, matériel, salaires, intérêts d'emprunt, navettes, déneigement... Les recettes sont essentiellement constituées des dotations de l'Etat, des 4 impôts et de la vente de produits (SIVU, coupes de bois...).

Festivals enflammera le ciel de Ceillac le 2 août. Ce sera la fête des sports aériens non motorisés.

Enfin, la folie bergère et les animations qui accompagneront la foire aux moutons viendront conclure la saison les 26 et 27 septembre.

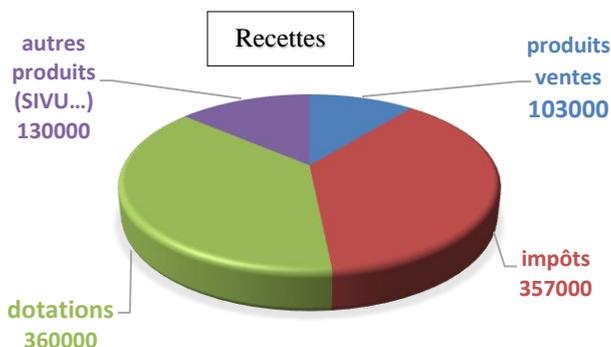
Nous évoquerons plus en détail dans la prochaine lettre de juillet ces événements dans l'organisation desquels l'animatrice du Comité des Fêtes et les autres agents de la commune s'impliquent sans compter.

RÉSERVE D'ASSAN

La procédure engagée par les Communes de Ceillac et de Guillestre il y a une dizaine d'années, pour la protection du Massif d' Assan est parvenue à son terme. Par arrêté en date du 6 octobre 2014, le Préfet de Région a procédé au classement de la réserve biologique intégrale d' Assan, en forêt communale de Ceillac et en forêt communale de Guillestre

Je ne saurais terminer cet éditorial sans évoquer, avec émotion, la tragédie survenue le 24 janvier et qui a coûté la vie à 6 randonneurs passionnés. Que leurs familles soient assurées de la compassion de la population de Ceillac dont la solidarité discrète a été unanimement saluée.

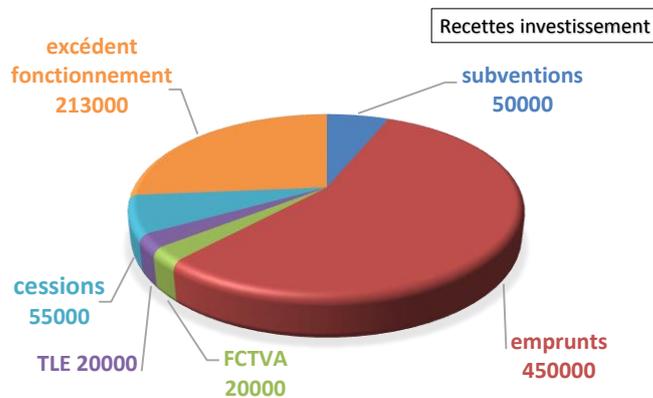
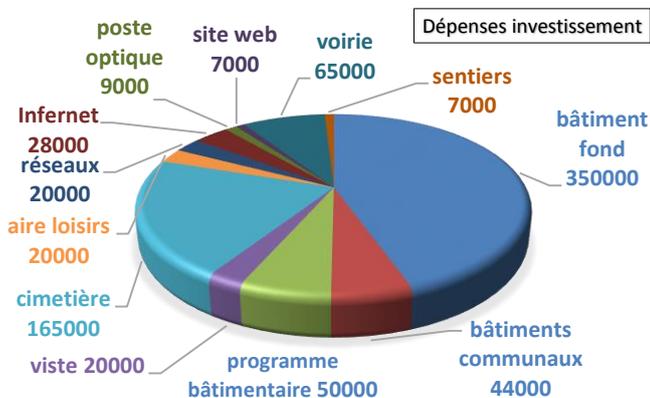
Christian Grossan



Budget d'investissement (1 318 000 €)

Il recense les dépenses et les recettes pour tout ce qui concerne les opérations d'équipement de la commune. Pour cette année 2015, les principales opérations sont le bâtiment d'accueil de fond et l'extension du cimetière qui s'ajoutent au remboursement du capital des emprunts, aux programmes de voirie, d'éclairage public, de sécurisation...

Notons que la microcentrale du Cristillan contribue pour une part conséquente à l'équilibre du budget communal, avec un apport, ces dernières années, supérieur à 100.000 €, en moyenne.



Budgets annexes

Eau : C'est un budget sensible car il permet de fiabiliser l'alimentation en eau du village. Des travaux importants doivent être effectués pour remplacer l'alimentation actuelle (256.000 € ttc pour la première tranche subventionnée à hauteur de 50% par l'agence de l'eau ; une subvention complémentaire est sollicitée auprès du Conseil Départemental) et d'autres doivent être programmés pour compléter les ressources actuelles qui s'avèrent trop faibles en période de grosse fréquentation. Le coût de ces derniers sera certainement très élevé et, l'année prochaine, ce budget annexe devra probablement être équilibré grâce au budget général afin d'atténuer la hausse du prix de l'eau pour les familles.

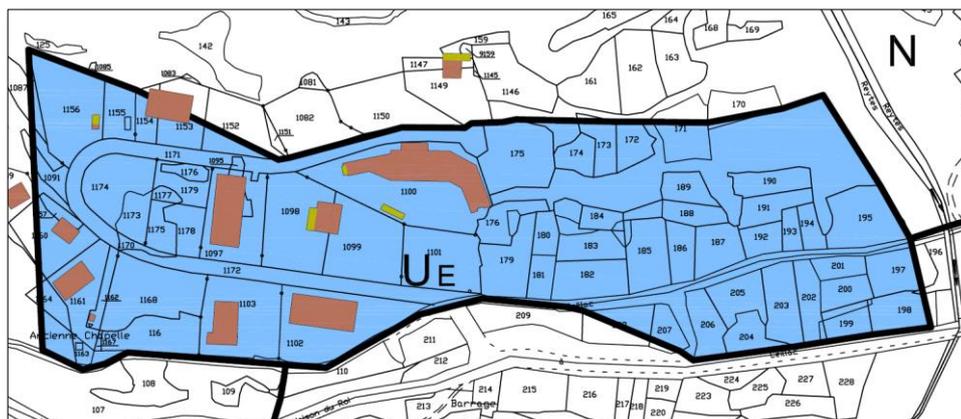
V.V.F. : C'est un budget transparent pour la commune puisque les emprunts contractés pour la réalisation de travaux (réfection du toit pour cette année) sont remboursés par VVF avec un loyer correspondant aux annuités.

Camping : C'est un budget régulièrement excédentaire avec une réserve financière conséquente qui permet d'effectuer les travaux nécessaires pour entretenir et améliorer les équipements.

VISTE

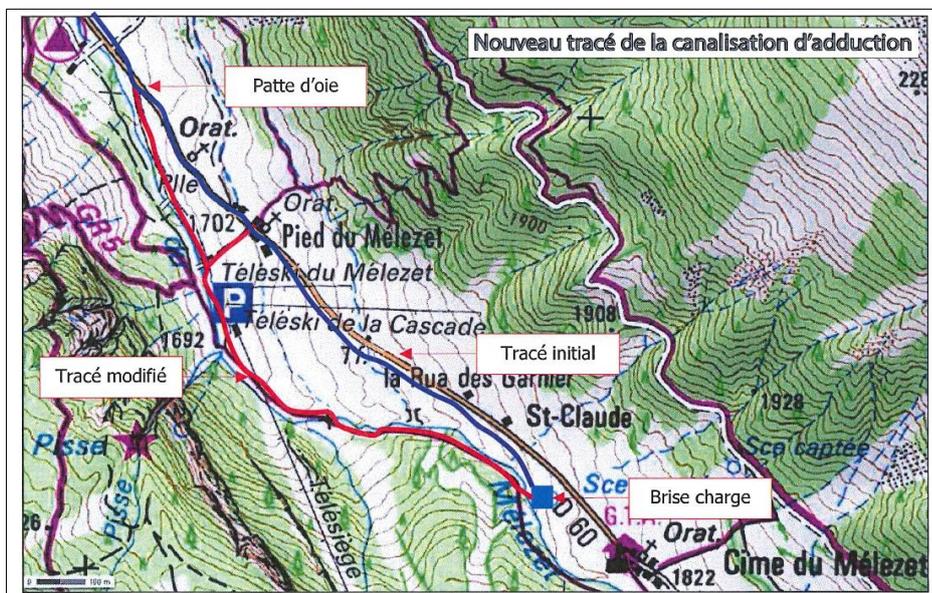
La création de cette zone artisanale a été décidée pour accueillir des artisans en activité ou devant prochainement s'installer.

Plusieurs demandes étaient également motivées par le besoin d'avoir un espace de stockage. Si ce n'est pas la vocation première de la zone, la commune a souhaité y donner suite. Mais pour éviter une dispersion et une disparité esthétique des aménagements, la commune devrait proposer la vente ou la location de boxes en bois.



Le tracé choisi du brise charge jusqu'à la patte d'oie traverse le torrent du Mélezet en aval du brise charge et emprunte le chemin situé en rive gauche jusqu'au départ du télésiège de Girardin ; il permet de limiter l'impact des travaux sur les parcelles agricoles et garantit la conservation de la canalisation actuelle en phase travaux.

Le renouvellement des canalisations A.E.P. est un passage obligé pour la commune afin de limiter le gaspillage de la ressource, d'assurer une bonne qualité de l'eau. La commune poursuit également ses études sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau potable afin de répondre aux besoins actuels et futurs du village.



TRAVAUX DIVERS

VOIRIE

Le budget de la voirie sera essentiellement consacré cette année à la sécurisation de la circulation des véhicules à moteur dans le village et à la remédiation de l'effondrement situé à proximité immédiate de la chapelle L'Immaculée Conception...

L'histoire a bégayé le 27 février. En 48 heures, un affaissement de 11 m de diamètre et d'environ 1,50 m de profondeur a été observé au quartier que d'aucuns surnomment l'Amérique. 162 ans avant, le même phénomène avait donné lieu à la création de la chapelle de L'Immaculée Conception puis au classement de ce secteur en rouge au P.P.R. à l'aléa effondrement, glissement de terrain en raison de la présence de gypse.



Il est probable que l'affaissement résulte de la dissolution du gypse et de la migration des matériaux ayant permis de combler les précédents affaissements.

Afin de cerner le contexte géotechnique local et d'apprécier le désordre, un diagnostic géotechnique a été réalisé par IMSRN, un bureau d'études grenoblois.

Ont été réalisés 4 pénétromètres dynamiques en périphérie de la zone affaissée afin de déterminer si des zones décomprimées existent, 2 panneaux électriques qui donnent une « image » du site, et un quadrillage de la zone et particulièrement à proximité des 3 habitations les plus proches afin de détecter des cavités proches.

Les travaux devront combler le trou, remettre en état les réseaux (*eaux usées, eau potable, arrosage par aspersion, électricité*) et rétablir la voie de circulation.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

C'est un dossier symptomatique puisque si les travaux devaient initialement être subventionnés à au moins 80 %, il apparaît aujourd'hui, qu'ils ne le seront qu'à 30 ou 40 % au mieux, ce qui nécessite un étalement de la réalisation. A terme, un éclairage plus homogène et moins consommateur d'énergie remplacera les systèmes actuels.

V.V.F

Avant la saison estivale, l'entreprise Boussaingault, qui a été retenue après un appel d'offres, aura achevé la réfection du toit de V.V.F. et réalisé différents travaux d'isolation.

Pour ces travaux, la commune, propriétaire des murs, a réalisé un emprunt de 180.000 € en 2014. Comme stipulé dans la convention passée avec la commune en 2008, les annuités d'emprunt afférentes seront payées par V.V.F.

Avant le renouvellement de la convention qui doit intervenir en 2017, une discussion est d'ores et déjà engagée entre V.V.F. et la commune pour une requalification des bâtiments et la proposition de services supplémentaires.



PATRIMOINE BÂTI

Un recensement complet du patrimoine bâti communal a été effectué avec, pour chaque bâtiment, l'estimatif du coût de réhabilitation, de sa valeur marchande et des possibilités d'aménagement pour un changement de destination.

Les objectifs avoués sont multiples et sont l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe municipale :

- création d'un petit parc de logements locatifs pouvant accueillir des familles avec plusieurs enfants ;
- regroupement des ateliers et matériels des services techniques ;
- création possible d'un pôle enfance regroupant école, halte-garderie, cartable à la neige, activités péri éducatives... ;
- création de lieux de vie sociale qui manquent actuellement cruellement au village ;
- installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments situés dans le périmètre de la mairie (*mairie, presbytère, maison Colombet, église, chapelle des Pénitents*)

...

Si les choix définitifs sont encore en discussion et doivent être débattus avec la population, une première étude avancée est budgétée cette année pour une réhabilitation possible du presbytère, un édifice faisant partie de l'histoire du village et auquel les Ceillaquins sont très attachés, et dont la dégradation devient préoccupante.

CIMETIÈRE

Il était urgent de procéder à une extension du cimetière dans lequel la place manque. Après la visite de M. Grandvoinet, architecte des bâtiments de France, le projet a été arrêté.

Les travaux débuteront cet été par l'entreprise qui aura été retenu après un appel d'offres comme le veut la loi.



SENTIERS

Après les chemins de la tête de la Cula et du col Albert, qui ont fait l'objet d'un reprofilage soigné, c'est le chemin du lac Miroir (« Passet ») qui est retenu cet été pour une réfection devenue nécessaire afin de le sécuriser et de le rendre plus accessible.



Éditorial

UN ÉTÉ RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Au moment où sort cette 5^{ème} lettre de la mandature, la saison estivale touche à sa fin.

Le Festival Jazz and Cheese, du 11 au 14 juin, a tenu en haleine plus d'un millier d'auditeurs. Autour d'Eric Randu et de Béatrice Luche, des bénévoles se sont beaucoup investis pour assurer le succès de cette manifestation. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Ce succès est aussi le leur. Et les restaurateurs qui se sont associés pour la circonstance ont, ce faisant, créé un précédent qui laisse augurer des initiatives prometteuses pour l'avenir.

Le pèlerinage de Sainte-Anne reste un temps fort de la vie de notre village. Il a été présidé par Monseigneur Di Falco Leandri, évêque de Gap et d'Embrun le 26 juillet. 700 personnes environ y ont participé.

Le Festivols qui permet chaque année de vérifier les qualités aérologiques de Ceillac pour la pratique du parapente et la diversité des animations auxquelles le vent permet de donner vie et couleurs, a connu un succès mérité, avec une prestation nouvelle et appréciée des Aigles du Léman.

Depuis le 17 juillet, de 17 h à 19 h, dans la belle église de Sainte-Cécile vous pouvez découvrir l'exposition conçue par Jacqueline et Bernard Busser sur le thème général du bois.

Et chaque semaine, les Musicales du Jeudi proposent une prestation de très grande qualité dans l'église Saint-Sébastien. Marie-Noëlle Robin s'est une fois encore beaucoup investie dans la sélection des artistes pour offrir une programmation riche et variée.

UN BUDGET DIFFICILE

Mais, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, fût-on à Ceillac. Une fois encore, les dotations que l'État verse aux communes accusent une baisse importante (-20 000 €).

La réparation des conséquences de l'effondrement intervenu l'hiver dernier devant la chapelle Notre Dame de l'Assomption a mobilisé

beaucoup d'énergie pour parvenir à obtenir des financements extérieurs. Le plan de financement figure plus loin.

En l'absence des financements sollicités, le projet d'extension du cimetière est pour l'heure abandonné. Une gestion plus rigoureuse des espaces existants, les possibilités offertes par la création d'un columbarium et la mise en place d'un règlement définissant mieux les conditions à satisfaire pour y être enterré et la durée d'occupation des sépultures devraient permettre au cimetière actuel de répondre aux besoins pour les dix années à venir.

Aux péripéties liées au mode de dévolution des travaux d'isolation du village de Vacances et de mise aux normes des ascenseurs engagés par la précédente municipalité, vient s'ajouter un grave problème de financement. D'ordinaire, en application de la convention qui lie la Commune propriétaire à l'Association V.V.F., les travaux sont lancés après que, pour compléter les subventions acquises, un accord soit intervenu pour définir les conditions de prise en charge des annuités des emprunts à souscrire. Or, non seulement aucun accord n'a été négocié, mais les emprunts ont été réalisés par la Commune en mars 2014, alors que par des courriers de 2012 et 2013 l'Association V.V.F. avait attiré l'attention du Maire sur l'impossibilité devant laquelle elle se trouvait de les prendre en charge. C'est un "trou" de 42.000 € par an pendant 5 ans qui est ainsi creusé, dont la seule compensation représenterait une augmentation de 10 à 15 % des impôts locaux.

PROGRAMME BÂTIMENTAIRE

La réflexion se poursuit au sein du Conseil Municipal pour lancer un programme bâtimantaire qui reposera sur des choix difficiles : la Mairie demeure inaccessible aux personnes porteuses d'un handicap, le Plan Communal de Sauvegarde pose de sérieux problèmes pour sécuriser l'école à proximité immédiate du Cristillan, la Commune manque de logements sociaux ou simplement de logements destinés à l'habitat permanent. Or notre commune est riche d'un patrimoine important dont elle n'a pas les moyens d'assurer l'entretien et la rénovation. Il n'est pour s'en convaincre que de regarder le presbytère tomber en ruine ou le délabrement de l'ancienne laiterie, voire la Maison Chabrand,

classée parmi les Monuments historiques demeurée désespérément vide...

LOCAL JEUNES

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, j'ai pris la décision de fermer la Fuga, devenue au fil des ans un lieu d'excès en tous genres. Ce local ne répond en rien aux normes requises pour un établissement recevant du public. Par trois fois, j'ai demandé aux jeunes de présenter un projet d'organisation et des propositions d'aménagement : je les attends toujours... La municipalité reste à leur disposition pour les accompagner dans une démarche responsable et constructive.

PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Mais il y a aussi, un certain nombre de clignotants qui donnent quelques espoirs.

Un frémissement dans les projections qu'on peut faire sur les effectifs de l'école dans les 2 ou 3 ans à venir, les opportunités qui pourraient naître du nouveau contrat de Plan Etat-Région et les programmes européens, une dynamique soutenue des instances intercommunales et en particulier du Parc Naturel Régional du Queyras qui accueillera dans les semaines à venir sa nouvelle directrice, l'ouverture à la fin de l'année de la Maison du Ski de Fond, l'émergence d'un véritable projet culturel pour Ceillac, les financements à un niveau très satisfaisant des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable et de comblement de l'affaissement intervenu à proximité du monument aux morts ...

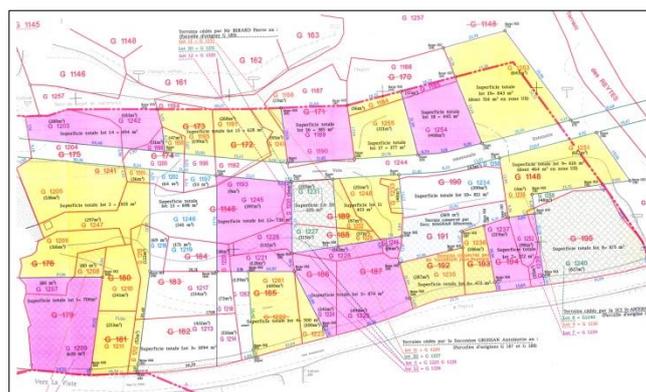
La fête de la Saint-Barthélémy et la Folie Bergère viendront clôturer la saison d'été. Nous vous y attendons nombreux.

Christian Grossan

VISTE

Après confirmation des demandes, la commune pourra procéder prochainement à la répartition des lots, en concertation avec les personnes intéressées. Comme déjà précisé, les lots seront attribués à celles et ceux ayant pour projet de créer un espace pour une activité artisanale établie ou à venir.

Afin que la vocation de cette zone soit respectée, un règlement sera adopté pour préciser les termes de la vente et donner la possibilité à la commune de récupérer tout terrain non utilisé ou dont la destination ne correspond pas à celle définie dans le règlement et l'acte de vente.



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les travaux de remplacement de la canalisation d'adduction du Mélézet sont prévus le lundi 22 août, ces travaux étant destinés à éliminer les fuites présentes sur le tronçon concerné.

L'entreprise Bucci, retenue, après appel d'offres et analyse du bureau d'études Hydrétudes, devrait achever les travaux vers le 30 octobre (*tranche ferme du réseau principal de l'alimentation et tranche conditionnelle du Pied du Mélézet*).

Les perturbations devraient être réduites puisque le parcours n'emprunte pas dans sa partie haute la route, avec donc un impact réduit au minimum pour les parcelles agricoles et, d'une façon générale, au niveau paysager.



Le coût global des travaux s'élève à 264.133 € ht. L'agence de l'eau y contribue pour 124.083 € et le département pour 74.449 €, ce qui implique un autofinancement inférieur à 30 % pour la Commune.

BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal réaffirme, le souhait de trouver un lieu d'échanges et de rencontres, destiné à toutes les générations, pouvant accueillir une bibliothèque qui ne se limiterait pas au simple prêt de livres.

Pour cela, un travail a été entrepris avec la Bibliothèque Départementale de Prêt qui, hormis l'accompagnement en termes de savoir-faire qu'elle peut proposer, peut mettre à disposition des livres avec un renouvellement régulier et la possibilité de prêts spécifiques sur demande.

Il reste à déterminer et à répartir le coût de fonctionnement de cette bibliothèque (*aménagement, matériel de gestion, animation...*) et à

établir un partenariat entre la Commune, porteuse du projet, l'Association des Amis de Ceillac qui vient de placer l'action culturelle au cœur de ses objectifs et le propriétaire du lieu retenu pour cette installation, s'il n'était pas communal.



Cette bibliothèque pourrait donc devenir un espace culturel à vocations multiples, un véritable lieu de vie, de transmission, de formation pour les Ceillaquins, les résidents secondaires et les touristes.

PATRIMOINE BÂTI

Parmi les édifices communaux nécessitant une totale réhabilitation, le presbytère est certainement celui auquel les Ceillaquins sont le plus attachés.

Un projet possible serait d'aménager au rez-de-chaussée un lieu public facilement modulable en cas de changement de destination et des logements au premier et au second étage dont un réservé, comme la loi l'exige, au prêtre de la paroisse.

Pour connaître les possibilités et les contraintes liées aux travaux de réhabilitation, un rendez-vous a été demandé avec le nouvel Architecte des Bâtiments de France qui vient d'être nommé dans le département en remplacement de M. Grandvoinet.

Dès que ces contraintes seront connues, une étude sera lancée pour arrêter le projet qui sera soumis aux différents financeurs.

BÂTIMENT D'ACCUEIL DE SKI DE FOND



Les travaux du bâtiment d'accueil de fond poursuivent leur cours. Le second œuvre est d'ores et déjà bien avancé et l'ouverture de l'édifice est confirmée pour l'hiver.

La commune réfléchit toujours pour une utilisation optimisée de ce lieu hors saison hivernale. Cette maison pourrait servir, par exemple, pour les Temps d'Activités Péri-éducatives, les initiatives estivales, la vie associative...

SITE

La municipalité a souhaité fusionner les 2 sites existants sur la vallée, ceillac.org, site officiel de la mairie, à l'arrêt depuis plusieurs années, et ceillac.com qui bénéficie d'une excellente visibilité et d'une notoriété (*un million de visiteurs/an*) mais dont l'interface est vieillissante.

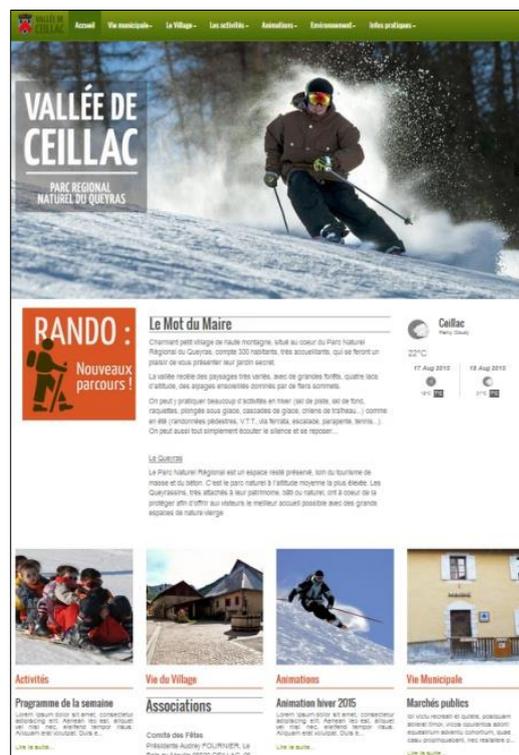
Cette fusion permettra :

- de conserver un bon référencement sur les sites de recherche qui ne proposeront plus que les sites compatibles avec les différents types de terminaux (*smartphone, tablettes, portables...*) ;
- de proposer, en temps réel, une information la plus complète possible sur les actes de la vie municipale.

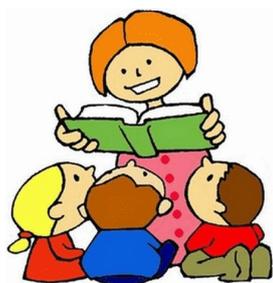
Un nouveau site est donc en construction. Il proposera les informations propres à la mairie (*comptes-rendus, démarches administratives, urbanisme, marchés publics...*) ainsi que les renseignements d'ordre touristique (*activités, hébergements, animations...*), un volet patrimoine naturel (*faune, flore, histoire...*) et des informations relatives à la vie du village (*nouvelles, école, associations...*).

Si l'architecture a été arrêtée, il reste encore d'importantes retouches d'ordre graphique à effectuer et il faut maintenant terminer la création des pages, parfois ex nihilo, parfois avec des contenus déjà existants.

C'est un travail long et fastidieux mais le site devrait être à peu près finalisé en fin d'année.



MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES



Depuis longtemps, la commune cherche une solution pour pouvoir accueillir les jeunes enfants Ceillaquins trop jeunes pour être scolarisés, le partenariat existant actuellement avec V.V.F. ne répondant que partiellement aux attentes des familles (*ouverture saisonnière*).

La création d'une Maison d'Assistants Maternelles semble être la meilleure si ce n'est l'unique solution pour répondre à cette demande.

Aussi la commune, après avoir trouvé un lieu adéquat, va-t-elle pouvoir proposer un local aménagé et agréé à une ou deux assistantes maternelles qui pourront pérenniser leur activité avec l'accueil complémentaire des enfants de touristes.

Cette solution n'entraîne pas de dépense supplémentaire pour la commune. Elle apporte un nouveau service attendu depuis longtemps qui facilitera l'organisation de la vie professionnelle des familles.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Une évaluation a été menée durant l'année scolaire 2014-2015 pour analyser les bénéfices de cette organisation pour les enfants et les intervenants. Le travail d'élaboration du projet éducatif de territoire (*PEdT*) est en cours de réalisation avec les membres de la communauté éducative et la municipalité.

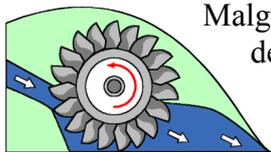
Le Conseil d'école s'est prononcé favorablement à la poursuite de cette expérimentation lors de sa réunion du 25 mars dernier et a demandé que le

jeudi après-midi soit maintenu pour les T.A.P. Il a aussi demandé que soit examinée la possibilité de programmer un cycle natation lors de la période 3.

La commune a entériné cette proposition qui a été acceptée par l'inspection Académique.

Les dépenses s'élèvent pour cette année à 20.000 € environ avec une subvention de la C.A.F. de moins de 2.000 €.

SIVU CRISTILLAN



Malgré un déficit important des précipitations pour les 8 premiers mois de l'année, la commune devrait pouvoir recevoir 90.000 € de recettes d'exploitation, inscrites au budget ; comme l'an passé, cela représente une ressource très importante pour la Commune.

SENTIERS

Les réfections des sentiers de la Cula, du col Sud du Cristillan, du col Albert et du premier tronçon du sentier de lac Miroir ont été vivement appréciées par les adeptes de la randonnée.

A l'automne, c'est la partie la plus abîmée du lac Miroir qui fera l'objet de travaux conséquents avec un éventuel retraçage de l'itinéraire entre la passerelle et le torrent de la Pisse.

Ces travaux réalisés dans le cadre du P.D.I.P.R. (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées*) bénéficient de l'aide du département (50 %) et de la région (30 %).

TABLE D'ORIENTATION TÊTE DE FAVIÈRE

La situation du poste optique de la tête de Favière (*Girardin*) lui confère un point de vue panoramique exceptionnel. C'est pourquoi, il y a déjà plusieurs années, l'idée avait été retenue d'y installer une table d'orientation, celle-ci devant résister aux conditions climatiques difficiles liées à son altitude et devant s'intégrer au mieux au cadre existant.

Après étude réalisée avec l'entreprise Pic et Bois, il a été décidé d'opter pour une forme en 2 demi-cercles avec une base maçonnée qui sera

réalisée par Montagne Multi Travaux en septembre après héliportage des matériaux et du matériel nécessaires.

Les panneaux seront réalisés dans un matériau spécial et durable à partir de photos panoramiques sur 360°. La pose de ces panneaux interviendra quant à elle vers la Toussaint.

La Fondation du Patrimoine contribue au financement de cette réalisation à hauteur de 60 %.



PARAPENTE



Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement des Activités Physiques de Pleine Nature, l'Ecole de Parapente du Queyras (*Association Tête en l'Air*) qui exerce actuellement son activité à Ceillac a émis le souhait que soient réalisés différents aménagements :

- captage d'une source au décollage ;
- création de toilettes sèches ;
- ensemencement des zones de décollage, d'atterrissage et de pliage ;
- aménagement d'un parking à l'atterrissage.

Il semblerait que ces travaux soient éligibles aux subventions de la Région et du Département dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, s'ils sont portés par la Commune.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que suscite le site de parapente de Ceillac pour ses qualités aérologiques et l'accessibilité des aires d'envol et son impact sur la fréquentation de la commune, est disposée à assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements demandés sur la base du projet qui sera élaboré avec le prestataire. Il sollicitera le concours financier de la Région et de l'Etat au taux maximum. L'autofinancement

complémentaire des subventions sera assuré par la Commune, vraisemblablement au moyen d'un prêt, dont le remboursement des annuités sera essentiellement assuré par une redevance recouvrée auprès du prestataire. L'entretien des ouvrages fera l'objet d'une convention entre la Commune et le prestataire.

CIMETIÈRE

Une consultation est en cours en vue de construire un columbarium et d'augmenter la surface utilisable au nord-est de l'église.

Par ailleurs, le portail d'entrée et l'allée centrale qui conduit à l'église feront l'objet de travaux de consolidation et d'accessibilité.



SÉCURISATION ~ MOBILITÉ DOUCE



Avec l'aide du département, technique et financière, un programme d'équipements de sécurisation a été mis en place sur certaines routes de la Commune. Ils ont pour objectif de réduire la vitesse excessive de circulation sur des voies utilisées par différents usagers, piétons, cyclistes, véhicules à moteur...

Les visiteurs ont apprécié cette initiative conforme à la vocation d'« accueil familial » du village.

Les navettes mises en place ces dernières années connaissent un réel succès. Elles permettent de relier

Ceillac aux autres villages du Queyras, d'une part, et de desservir le fond de la vallée du Mélézet. Cette démarche s'inscrit dans le plan Climat-Energie du P.N.R.Q. et est prise en charge par la Communauté de Communes.

DIVERS

SENTIER DÉCOUVERTE

Un sentier de découverte a été aménagé au-dessus du lieu-dit Rouit. Il a été conçu par Jean-Baptiste Portier. D'un accès facile (70 m de dénivelé au total), il permettra au plus grand nombre de recueillir à l'aide de panneaux explicatifs des informations sur les paysages, la géologie, la faune et la flore de la vallée.

Le coût global (conception, panneaux, mise en place...) est légèrement supérieur à 2.000 €.

PHOTOS VILLAGE

Ce sont environ 25 photos grand format qui ont été mises en place dans le village. Outre l'aspect décoratif avec un habillage des murs, elles offrent aux visiteurs une vue élargie de la vallée avec ses atouts que sont les lacs, la faune et la flore. Elles sont aussi une opportunité pour montrer les autres saisons à Ceillac et inciter les visiteurs à mieux découvrir le village.

TABLES DE PIQUE-NIQUE

Six tables de pique-nique ont été installées (Chaurionde, Bois Noir, Cascade, Clôt des Oiseaux). Cette action sera poursuivie et de nouveaux bancs de repos seront placés dans le village et à proximité. C'est une contribution à la qualité d'accueil du village.

GARAGES VÉLOS

6 garages pour vélos ont été installés au village près des campings et en fond de vallée. Il sera donc possible pour les visiteurs, campeurs ou autres, de laisser leur vélo au village à un emplacement dédié et sécurisé et aux randonneurs de laisser leur vélo au point de départ de randonnées.

A signaler que le magasin la Rosace loue désormais des V.T.T. électriques qui offrent désormais des performances étonnantes en termes de poids, d'autonomie et d'assistance. Si beaucoup de clients découvrent encore, avec satisfaction, les possibilités de ces matériels, il y a fort à parier que cette activité va se développer, ce que la commune ne peut qu'encourager.

POMPIERS

Nombreux furent les Ceillaquins à répondre à l'invitation des Pompiers de Ceillac pour fêter la Sainte-Barbe décalée au centre de secours le 20 juin dernier.

L'ensemble des intervenants, Pascal Fournier, chef de centre, Marcel Cannat, président du S.D.I.S., Pierre Collier, chef du groupement nord et Christian Grossan, ont dit leur satisfaction d'avoir sur Ceillac une équipe opérationnelle et compétente qui peut assurer les missions de premier secours qui lui sont assignées.

Après remise des diplômes pour Céline Bertrand (*Premiers Secours en Équipe 1 et 2*) et Jean-Marie Brard (*PSE1 et 2 et Top Div - opérations diverses*), un hommage particulier a été rendu à Sébastien

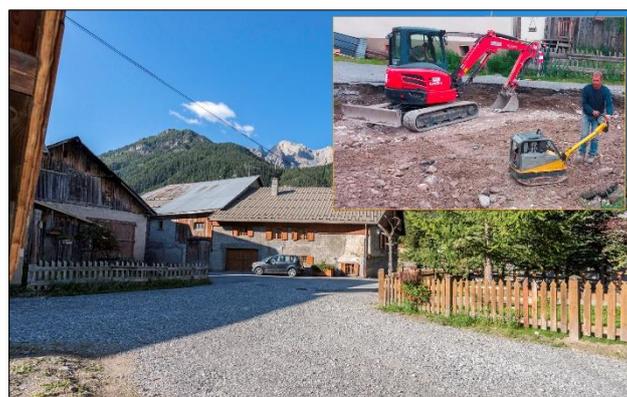
Meissimilly (*médaille d'honneur vermeille des pompiers ~ nomination au grade honoraire de lieutenant*) et à Bernard Vallérian (*31 ans de service ~ nomination au grade de sergent honoraire*) qui ont chacun consacré de très nombreuses années au service de la population ...

L'équipe de Ceillac, à qui on peut témoigner une reconnaissance forte pour son engagement, se compose de 9 volontaires. Si elle est à même de mener à bien les missions de premiers secours, elle n'est théoriquement pas opérationnelle pour partir sur un incendie, les dernières recrues n'ayant pas encore pu suivre la formation spécifique. Cela souligne le besoin de recrutement de nouveaux volontaires, possible dès l'âge de 16 ans.

TROU

Les travaux pour combler le trou sont désormais achevés. Le revêtement sera effectué lorsque les matériaux de comblement seront stabilisés.

Le coût global des travaux s'élève à 50.000 €. Ils sont subventionnés à 80 % par l'État, le Conseil Départemental et la réserve parlementaire de la Sénatrice des Hautes-Alpes, Patricia Mohret-Richaud. Il reste donc à la charge de la Commune une somme d'environ 10.000 €.



AIRE de LOISIRS

Dans la perspective des projets financés au titre des programmes européens, dans le cadre des Espaces Valléens, la Commune a présenté deux projets : l'un vise à l'aménagement d'une aire de loisirs comprenant en particulier un plan d'eau, l'autre à faire de Ceillac un centre d'entraînement privilégié pour le biathlon, avec la création d'un parcours stabilisé et d'un pas de tir au Clôt des Oiseaux.

FOLIE BERGÈRE

Les samedi et dimanche 26 et 27 septembre se déroulera la deuxième édition de la Folie Bergère. On ne peut que souhaiter pour cette initiative une météo favorable qui a certainement concouru au succès de l'an passé.

Si la Foire aux Agnelles reste et doit rester le point d'orgue de ce weekend, la mise en place d'animations avec une thématique agricole forte est de nature à favoriser la venue d'un public élargi.

Le programme établi est riche et couvrira les 2 jours entiers :

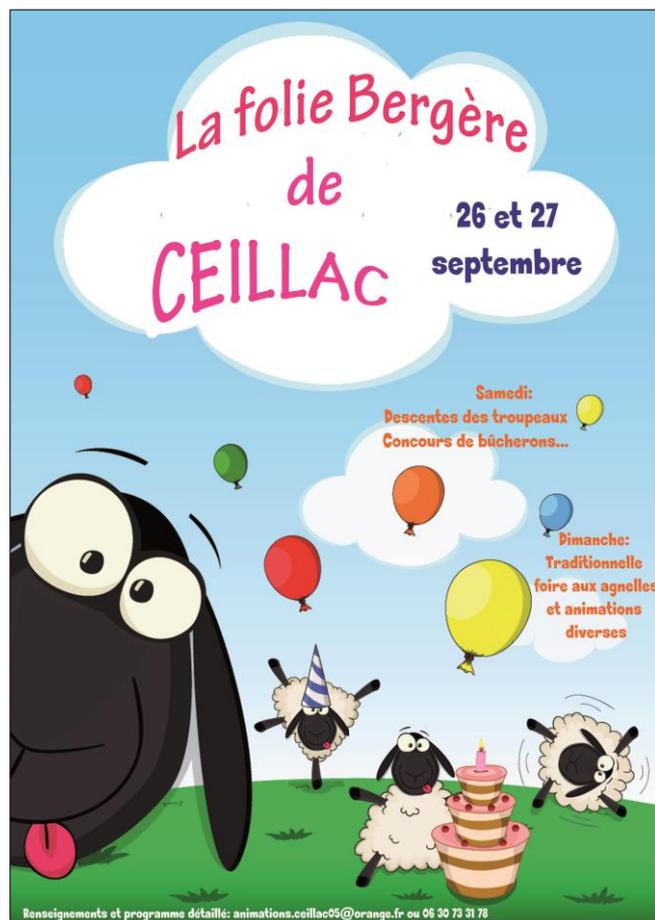
Samedi

- descente des alpages des troupeaux
- concert de cloches à Saint-Sébastien
- apéritif agricole

- démonstration de débardage à cheval
- concours de bûcherons
- balades avec les ânes (*enfants*)
- spectacle de voltige à cheval
- remise des prix du concours de bûcherons
- apéritif avec produits locaux
- visite de la ferme de Pra Chiriou
- méchoui de la Saint-Michel
(*par une équipe de 2 restaurateurs du village*)

Dimanche

- Foire aux Agnelles (*vente - expo*)
- démonstration de maréchalerie (*uniquement matin*)
- démonstration de chiens de conduite
- marché forains
- atelier sculpture : démonstration/atelier
- démonstration bourrelier
- remise des prix du concours Agnelles (*12 h*)
- débardage à cheval
- présentation des équidés
- apéritif avec inauguration fontaine Sarret



Merci à Monique Eymard, à Roger Favier et à tous ceux qui les ont aidés pour la création de cet espace d'accueil.



Éditorial

Une nouvelle année a commencé. Avec les membres du conseil municipal, je souhaite qu'elle soit pour chacune et chacun une année riche de projets réalisés, de promesses tenues, de bonheurs partagés.

Pour notre Pays, l'année 2015 restera marquée par les événements tragiques du 11 janvier et du 13 novembre. Notre village s'est associé au recueillement de la Nation. Il a partagé aussi les peines et les joies qui ont rythmé la vie des familles de la commune.

Ces dernières semaines ont vu l'ouverture au public de la Maison du ski de fond, de la Maison d'Assistantes Maternelles (*M.A.M.*) et de la patinoire.

Le conseil municipal poursuivra sa réflexion quant au devenir du patrimoine immobilier de la commune qui s'est considérablement accru au fil des années mais qui, chacun peut s'en rendre compte, s'est aussi dégradé de façon préoccupante. Le presbytère et la laiterie sont à peu près inutilisables. Le projet culturel envisagé dans la maison Chabrand classée parmi les monuments historiques est au point mort depuis plus de 15 ans. L'ancien broyeur est vide. La maison Colombet acquise en 1994 en vue de la création de la "Maison de l'Enfant" que devait y aménager le Parc naturel régional héberge depuis quelques années un troupeau de moutons. La scierie et les garages du Cristillan accueillent les véhicules, les engins communaux, les ateliers et les moyens techniques des agents de façon très irrationnelle.

La mise aux normes d'accessibilité d'une partie de ces bâtiments qui accueillent du public vient d'être évaluée à 433.000 € par le bureau d'études missionné par la communauté de communes de l'Escarton du Queyras. Et, cerise sur le gâteau, la révision du Plan Communal de Sauvegarde (*P.C.S.*) a mis en évidence la forte vulnérabilité de l'Ecole au risque d'inondation. Est-il utile de rappeler que la commune est également en charge de l'entretien de 2 églises, de 14 chapelles et de 10 cabanes pastorales ?

Bien évidemment elle n'a pas les moyens de faire face à cette accumulation de charges. Des choix devront être faits pour décider ce qu'il faudra

vendre pour assurer la maintenance et la rénovation de ce qui sera conservé.

En application du plan de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (*G.E.M.A.P.I.*), la Communauté de communes est en charge de la mise en œuvre d'un programme de travaux évalué à plusieurs millions d'euros pour la protection du village chef-lieu. Les moyens financiers correspondants seront difficiles à mobiliser. Un premier chantier a été réalisé à l'automne 2015 pour commencer à nettoyer le lit du Cristillan à l'amont du village.

Les aléas de plus en plus fréquents en matière d'enneigement grèvent lourdement les recettes des remontées mécaniques dont les membres du syndicat mixte, département (10%) et communes (90%), prennent en charge les déficits. Cette dépense devient de plus en plus difficile à supporter pour le budget communal toujours plus contraint par la diminution des dotations de l'État et la raréfaction des subventions publiques. De plus, le nombre de nos concitoyens partant aux sports d'hiver ne cesse de se "tasser" et leur mode de consommation du ski évolue rapidement.

Les collectivités territoriales et les acteurs économiques vont devoir envisager ensemble les conditions d'une véritable diversification de l'offre de loisirs que proposeront les stations de montagne de moyenne altitude dans les années à venir afin de maintenir voire de développer l'attractivité de ces territoires d'exception. L'authenticité de notre village, la capacité de mobilisation de ses habitants, l'existence du Parc Naturel Régional du Queyras garant de la richesse de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels, la dynamique qui naîtra de la fusion des communautés de communes du Queyras et du Guillestrois sont autant de raisons de croire en des lendemains encore souriants.

Une réunion sera organisée en fin de saison pour une réflexion collective associant tous les acteurs du tourisme pour la prise en compte des aléas climatiques.

Bonne et heureuse année à tous.

Christian Grossan

BÂTIMENT D'ACCUEIL DU SKI DE FOND

La décision de construire un bâtiment d'accueil du ski de fond date de 2011. L'objectif était de créer un véritable espace d'accueil avec un espace de vente et de conseils et une salle hors-sac pouvant accueillir les individuels comme les groupes constitués, classes, clubs sportifs...

Les travaux ont commencé en août 2014, la livraison était alors prévue pour l'été 2015 mais, si le gros œuvre s'est déroulé dans de bonnes conditions avec la qualité de travail attendue, des difficultés rencontrées avec plusieurs entreprises extérieures, retenues pour les lots de second œuvre, ont retardé le chantier et le bâtiment n'a été livré qu'en ce début de saison.



Quand le projet a été présenté en 2012 aux financeurs, le coût avait été évalué à 430.000 € ht. Sur cette base, la Région, l'État et le Département avaient décidé d'apporter leur concours à hauteur de 294.0000 €, soit 68 %. Le premier appel d'offres s'est révélé infructueux, en raison notamment d'un estimatif sous-évalué et du surcoût lié à toute construction recevant du public. Pour le deuxième appel d'offres, le marché a été arrêté à 535.000 € HT. Ce montant a été respecté pour qu'au final, malgré les modifications inhérentes à tout chantier, le coût reste au niveau prévu.



Lorsque les calendriers des financeurs seront calés, une inauguration sera organisée. Elle permettra aux Ceillaquins de découvrir ce bâtiment pour lequel une convention de mise à disposition va être signée avec la Communauté de Communes qui a la compétence ski de fond.

Il est évident, que cette structure devra être optimisée en devenant, par exemple, un pôle d'accueil, d'animations et de vie sociale pour les autres saisons.

Tableaux comptables récapitulatifs du chantier

Lot	Maçonnerie	Charpente	Menuiseries	Cloisons	Carrelage	Plomberie	Electricité	Peinture	Total Tx
Entreprise	BF	MARCHIS	GAUTHIER	AMD	MICHEL	GAPENÇAISE	SCARA&CIE	ARC EN CIEL	
Devis initial HT	221 495	119 009	58 757	22 987	21 018	65 379	19 973	6 459	535 079
Dépen. réelles engagées HT *	222 371	119 009	59 640	20 484	22 925	68 170	20 458	4 961	538 018
Dépen. réelles engagées TTC	266 845	142 810	71 568	24 581	27 511	81 804	24 550	5 953	645 622

Lot	Architecte	Etudes Structure	Etudes Fluides	Economiste
Entreprise	Benoît FOURNIER	Patrick MILLET	ROSTAIN & COSTE	NOEL Daniel
Devis initial HT	33 086,00	7 200,00	7 984,00	11 500,00
Dépenses réelles engagées HT	33 086,00	7 200,00	7 984,00	11 500,00
Dépenses réelles engagées TTC	39 660,85	8 640,00	9 561,48	13 800,00

- des compétences obligatoires, parmi lesquelles le tourisme (promotion), les déchets, l'assainissement (2018), l'alimentation en eau potable (2020), la G.E.M.A.P.I. (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ~ 2018) ;

↳ Pour Ceillac, la compétence eau potable constituera un changement réel en 2020.

- lorsqu'une compétence est au exercée au sein d'une Communauté de Communes, soit elle est prise par la nouvelle Communauté de Communes, soit elle est restituée aux communes ;

↳ Le problème se pose pour les compétences tourisme, ski de fond et transports ; ce sont des sujets d'importance abordés lors des discussions entre les maires des 2 Communautés commencées il y a un an.

- la clé de répartition des sièges au Conseil Communautaire est uniquement calculée au prorata de la population, avec un siège minimum par commune, la plus grosse commune - le chef-lieu bien souvent - ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges.

↳ Le seul critère pris en compte est le nombre d'habitants. Le Queyras, malgré sa superficie deux fois supérieure, ne disposera donc que de 8 sièges sur 27. La gouvernance de la future Communauté est donc au centre des débats.

- l'harmonisation de la fiscalité sera lissée sur 12 ans.

↳ Au niveau fiscal, la fusion pourra se traduire par une hausse d'impôts pour le Guillestrois qui sera lissée sur 12 ans. Cette hausse s'explique surtout par le fait que la C.C. du Queyras exerce plus de compétences que la C.C. du Guillestrois.

PROJETS EN COURS

Terrain de Jeux

Il apparaît logique de conforter le terrain de jeux au village, en l'aménageant et en l'équipant, après une extension par une emprise sur des parcelles communales contigües afin d'offrir un espace suffisant pour les enfants du village et des vacanciers, résidant à V.V.F. notamment, qui le fréquentent et en ont fait par là-même un lieu de partage convivial devenu incontournable.

Le projet d'aménagement concernera essentiellement la réfection du mur d'enceinte instable,

Biathlon

La configuration des vallées d'Arvieux et de Ceillac et la présence de maisons dédiées à cette pratique conduisent ces deux communes à compléter leur offre nordique par des aménagements spécifiques pour le biathlon.

Si le site d'Arvieux concernera une activité exclusivement hivernale, le site de Ceillac pourrait lui accueillir en toutes saisons des skieurs individuels et des équipes à l'entraînement qui disposeraient, en dehors des périodes d'enneigement, de 3 km d'itinéraires stabilisés dont la

interdisant, en l'état actuel, toute extension de l'aire de jeux.

Un dossier a été déposé en ce sens afin de bénéficier de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) allouée par l'État.



fréquentation serait bien évidemment interdite à la circulation des véhicules à moteur autres que ceux nécessaires à l'exploitation agricole. Les itinéraires ainsi aménagés seraient bien évidemment accessibles, au-delà des skis-roues, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite en fauteuil...

La commune a donc déposé un dossier auprès de ses partenaires (État, Région, Département) pour bénéficier d'un financement dans le cadre des Espaces Valléens.



Cimetière

Cette année, des travaux de réfection du portail d'entrée et d'accessibilité à l'église seront effectués.

De même, un aménagement de l'espace libre

Bâtiments communaux

La commune souhaite pouvoir regrouper les matériels techniques en un seul lieu avec un espace dédié au personnel digne de ce nom. La scierie située à la cime du village semble correspondre aux attentes.

Un travail d'évaluation a donc été demandé au

Aire de loisirs

La création d'un plan d'eau à la Chalp serait un atout évident qui permettrait d'élargir l'offre touristique d'été. Plusieurs conseillers municipaux se sont donc rendus sur des plans d'eau existants à Monétier, à Saint-Chaffrey et à la Norma (*Haute-Savoie*) afin de recueillir les informations nécessaires pour la constitution d'un projet finançable.

Les services de l'eau également contactés ont pu fournir les éléments nécessaires quant à la réglementation assez contraignante en ce domaine.

Travaux d'accessibilité

Les bâtiments communaux comme tous les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. C'est pourquoi une étude a été lancée sur le Queyras afin de déterminer quels travaux étaient nécessaires et leur coût.

Pour ce qui concerne Ceillac, les aménagements concernent l'école, la salle polyvalente, la mairie, la poste, l'office du tourisme, V.V.F., le centre

réservé aux tombes aura lieu afin d'optimiser la place disponible.

Derrière l'église, l'aménagement d'un columbarium est également programmé.

cabinet Laurens afin d'établir un pré-projet avec un estimatif du coût. Celui ressortant à environ 600.000 €, il est clair qu'un tel projet ne pourra être mené à bien que si des financements conséquents sont obtenus, même si les garages du Cristillan, qui devraient de fait être libérés, étaient vendus.

Pour un tel projet, il conviendra d'estimer assez précisément le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement, avant de solliciter les financeurs sachant qu'il ne pourra être porté que par la Communauté de Communes compétente dans ce domaine.

Pour ce même espace, un petit financement obtenu auprès de la région va permettre dès cet été d'aménager un bike-park, un parcours avec des modules bois (*subvention de 9.500 €*).

d'accueil. Le montant global des travaux préconisés s'élève à 430.000 €.

Si des travaux sont d'ores et déjà programmés pour l'école et la salle polyvalente (*15.000 €*), il apparaît difficile pour la commune, en l'absence de financement et avec la baisse des dotations de l'État, de pouvoir effectuer actuellement l'ensemble des travaux.

NOMS DE RUE



Il était devenu indispensable de donner des noms de rues au village, ne serait-ce que pour faciliter la circulation des vacanciers ou le travail du facteur et des livreurs.

Des propositions ont été faites par le conseil, après le travail effectué par les Amis de Ceillac avec le concours des enfants de l'école, ces propositions se basant bien souvent sur des noms en usage.

Après consultation de la population quelques modifications ont été apportées et la carte est désormais arrêtée. Des plaques seront mises en place progressivement.

Une carte du village pourra être de ce fait éditée et mise en place sur les panneaux d'affichage du village, avec en plus l'indication des services publics et des commerces.

MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis les vacances de Noël, une Maison d'Assistants Maternelles (M.A.M.) est installée à l'Hysope, dans le quartier de l'Ochette. Elle accueille les jeunes enfants Ceillaquins jusqu'à 5 ans avec la possibilité de recevoir les enfants des touristes dans la mesure de 6 places disponibles.

Ce service qui était très attendu fonctionnera toute l'année et est assuré par Angélique Serrano et Nathalie Richard, toutes deux assistantes maternel-

PATINOIRE



VOIRIE

Fin 2015, le conseil municipal a, en quelque sorte, raclé les fonds de tiroir pour entreprendre un programme assez conséquent d'entretien de la voirie communale. Les travaux ont concerné le chemin qui relie la route départementale de la Clapière au village vacances familiales, ainsi qu'une boucle dans le lotissement de l'Ochette pour un coût global de 44.946 €.

La participation du Conseil Départemental à ces travaux représente 15.000 € provenant de « l'enveloppe cantonale » pour laquelle les maires du canton ont privilégié cette année la commune de Ceillac.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La première tranche de réfection de la canalisation en eau potable a été achevée début novembre (264.000 € ~ voir lettre d'août 2015). Les premières mesures de débit ont d'ores et déjà permis de constater une réduction notable des fuites.

PÈRES NOËL

Spontanément, quelques volontaires sont venus prêter main forte à Monique Eymard pour créer des lutins sympatiques et des sapins originaux afin de rendre le village plus accueillant pour les fêtes de fin d'année.

Une belle initiative avec de beaux moments de partage lors des ateliers de créations qui se sont déroulés à la Fuga, un espace qui sera prochainement réhabilité.

les diplômées et agréées par le CD 05.

Le fonctionnement de la MAM (loyer + charges) est assuré par la commune pour un coût global de 6.000 € annuels, à rapprocher des 12.000 € que la commune versait jusqu'à maintenant à l'association « les Abeilles à l'école » qui reversait cette subvention au V.V.F. pour un accueil limité aux saisons touristiques.



L'absence de neige en début de saison a conduit la commune à acquérir en décembre une patinoire qui permet de proposer aux vacanciers une activité complémentaire au ski.

Elle a joui d'une bonne fréquentation pendant les vacances de Noël.

Actuellement située à proximité du centre du village, elle devrait être déplacée cet été sur la zone de loisirs, au pied du village.



Pour la seconde tranche (du camping des Moutets jusqu'au réservoir), d'un coût inférieur (230.000 €), les financeurs ont été sollicités. La commune espère bénéficier du même niveau de subventions et réaliser les travaux à l'automne 2016.



E.S.F.



En 1978, Jean-Claude Carle était élu directeur de l'E.S.F. succédant à Tintin Fournier qui avait créé l'école en 1968. Particulièrement consensuel et posé, il a exercé son activité avec sagesse et optimisme. Il a depuis été réélu jusqu'en novembre 2015, où il a décidé de passer le témoin.

Rappelons que Jean-Claude Carle a été maire de Ceillac de 2001 à 2008. Durant cette période, la Communauté de Communes a doté la Commune de la caserne des pompiers et de la station d'épuration, le syndicat mixte des stations du Queyras a créé un réseau performant de neige de culture, remplacé les téléskis du Mélézet et le télésiège de Girardin.

C'est Murielle Bérard qui lui a succédé, pour 4 ans, et a pris en main l'E.S.F., un mois seulement avant la saison. Dans sa mission, elle est entourée de Sylvain Fournier, directeur technique et d'Eric Randu, chargé du ski de fond. Christian Perron, quant à lui, a été désigné commissaire vérificateur des comptes avec Annick Ménétrier.

Si cette passation anticipée intervient dans un contexte particulier avec un début de saison difficile dû au manque de neige, Jean-Claude Carle s'est montré volontiers disponible pour accompagner la nouvelle directrice qu'il avait déjà mise à contribution régulièrement ces dernières années.

Aussi, le changement s'est-il effectué en douceur même si des réflexions sont d'ores et déjà engagées quant au fonctionnement propre de l'école, à la place des stagiaires ou à la mise en place d'activités alternatives et/ou complémentaires au ski en réponse aux aléas climatiques.



POMPIERS

Le centre de secours de Ceillac compte actuellement 8 volontaires (*de 20 à 48 ans, avec un âge moyen de 33 ans*) et dispose de 3 véhicules d'intervention, un 4x4 pour les accès difficiles, un véhicule de protection polyvalent et un camion-citerne ayant une contenance de 2500 litres.

Les pompiers volontaires ont 3 ans pour se former aux premiers secours en équipe avec matériel, aux particularités du secours routier, à la lutte contre les incendies et les feux de forêt et aux interventions diverses, ce qui représente un total de 24 jours de formations. Une partie de ces formations pourra se dérouler à domicile dès le printemps 2016, via le réseau Intranet des pompiers. Bien sûr, des recyclages sont régulièrement proposés afin que les équipiers restent parfaitement opérationnels et performants.



Pour l'année 2015, les pompiers de Ceillac sont intervenus à 50 reprises (*secours à personnes : 61 %, incendies : 30 %, divers 9%*), les 3/4 des sorties concernant la vallée de Ceillac, avec une durée moyenne d'intervention assez réduite (*≈ 1 heure*), les évacuations étant assurées par le Centre de Secours de Guillestre.

Conscient de l'engagement et des contraintes que représente l'engagement chez les pompiers le S.D.I.S. (*Service Départemental d'Incendie et de Secours, présidé par Marcel Cannat*) a assoupli les contraintes de formations, de recyclages et de gardes. Aussi, aujourd'hui, est-il possible de s'engager sans mettre en péril ses vies familiale et professionnelle.

Dans un village comme Ceillac, l'existence d'un centre de secours est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle est aussi un facteur important de solidarité et un élément fort de la vie sociale. La municipalité souhaite que de nouvelles recrues viennent conforter l'équipe existante dont l'effectif est au seuil minimum.

CIRCULATION

Pendant l'été 2015, des équipements ont été mis en place pour améliorer les conditions de sécurité des différents usagers des routes voies communales que se partagent les véhicules automobiles, les piétons et les cyclistes.

Un certain nombre d'incivilités sont venues perturber le travail des agents communaux, avec l'impact que cela peut avoir sur les finances communales et les impôts de nos concitoyens. Un

panneau routier dégradé peut représenter le produit de la taxe foncière d'un studio !

La rue reliant la place Philippe Lamour à L'Ochette est la plus fréquentée par les piétons. Elle est étroite, sans croisement possible, et aucun trottoir ne peut être aménagé pour leur sécurité. Sa responsabilité pouvant être engagée, le Conseil Municipal a unanimement décidé d'en faire une voie à sens unique.



Les brèves de l'association des Amis de Ceillac

Le journal de l'association paraît à nouveau sous le titre de L'Écho des Amis de Ceillac (*visible sur ceillac.com, page amis de ceillac*)

Les musicales du jeudi s'enrichissent. Outre un programme d'été très varié, un concert de Noël est prévu.

Des conférences devraient être organisées cet été : Napoléon, Hannibal et l'évolution du climat à Ceillac sont évoqués. La visite d'une collection particulière d'instruments de musique, un atelier de cuisine du terroir, un autre de photographie devraient se mettre en place.

Pour la sauvegarde du patrimoine bâti, la réfection de la fontaine Lou Sarret devrait se faire. La Fondation du Patrimoine a été contactée à ce propos. De plus, une corvée de dégagement autour de la chapelle Saint-Barthélémy au Thioure devrait être organisée avec la mairie.

La signalétique de l'association devrait être repensée afin d'améliorer la visibilité du stand lors de manifestations ceillaquines.



Des visites du village seront assurées lors de la manifestation « Ceillac à pattes ».

Luc Dubost, artiste contemporain plasticien a été contacté et devrait développer plus qu'une simple exposition, un projet en collaboration avec les ceillaquins sur une durée d'au moins deux ans.

La participation de l'association est à l'étude quant au soutien de l'espace de vie culturelle que la mairie voudrait mettre en place.

A bientôt pour un programme plus détaillé.

(l'Association est présente aux pots d'accueil tous les dimanches soir)



Éditorial

Le trimestre écoulé a été marqué par un certain nombre de manifestations qui ont donné une image dynamique de notre village.

Le 18 mars, la maison d'accueil du site nordique de Ceillac a été inaugurée, en présence de nombreuses personnalités et habitants du village. Jamais, la Commune n'avait accueilli un tel aréopage.



Pour l'inauguration du bâtiment d'accueil de ski nordique, présence de nombreuses personnalités, avec le préfet, la sous-préfète, le député, la sénatrice, des conseillers départementaux, dont deux vice-présidents, ainsi que les présidents des Communautés de Communes du Queyras et du Guillestrois et les maires du Queyras, de Crévoux et de Barcelonnette.

Le 3 juin, c'est par Ceillac que le préfet des Hautes-Alpes, Philippe Court, a commencé sa visite des Communes de la Communauté de l'Escarton du Queyras.

Le 4 juin, en présence de leur famille, la municipalité a donné le nom de Françoise et Alfred Moyrand à la salle hors-sac de la maison d'accueil du site nordique.

Le 5 juin, à l'initiative de jeunes étudiants de Gap, une centaine de personnes a participé aux différentes animations et activités sportives organisées par une journée « Ceillac à pattes ».

Le 18 juin les locaux communs à l'agence postale et à l'office du tourisme ont été inaugurés. Cette mutualisation outre qu'elle génère des économies en termes de fonctionnement permet l'ouverture de l'agence postale le samedi matin.

UN BUDGET DIFFICILE

Les moments de convivialité ne suffisent pas cependant à faire oublier la situation financière particulièrement difficile à laquelle se trouve confrontée la Commune.

Le budget 2016 qui sera détaillé plus loin est marqué par :

- une nouvelle diminution des dotations de l'État ;
- une prévision de recettes de la microcentrale du Cristillan en baisse (150.000 € en 2013, 90.000 € en 2014, 60.000 € en 2015) ;
- la coupe de bois dont le produit estimé par l'O.N.F à 40.000 € avait été inscrit en recettes lors du vote du budget 2016 demeure invendue.
- la prise en charge du déficit des remontées mécaniques pour 103.000 €.

C'est toute la capacité d'autofinancement de la Commune qui est ainsi « absorbée », ce qui obère très largement la possibilité d'investissements futurs.

Néanmoins, des contacts ont été établis en vue de mettre en place le plan de financement des travaux indispensables de requalification du Village de Vacances et, même si les réponses ne sont pas au niveau des aides demandées, la Commune pourra peut-être réaliser cet automne des travaux importants sur l'aire de jeux pour enfants qui jouxte la Maison Colombet dont elle est devenue propriétaire et aménager le parking de la Chalp près de la maison d'accueil du site nordique.

Dès cet été, les jeunes sportifs en mal d'émotions pourront découvrir le *pump park* réalisé avec le concours de la Région et y retrouver, à proximité, le plaisir de la patinoire.

LA FUSION

La fusion des Communautés de Communes du Guillestrois et du Queyras est en marche. De multiples réunions, différentes études et simulations prospectives en termes financiers ont eu lieu et se poursuivront pour que la nouvelle communauté soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2017.

Mais déjà, se profile à l'horizon une nouvelle aventure : la fusion des Communes. Celle-ci pourrait permettre une véritable complémentarité des projets conçus à l'échelle du territoire et mieux financés à ce titre par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. A terme on peut aussi en attendre des économies en termes de fonctionnement. Depuis 50 ans, sous l'impulsion de Philippe LAMOUR les

communes du Queyras ont appris à vivre et à bâtir ensemble. Le temps est sans doute venu de reconnaître en droit une communauté de fait qui n'a cessé de se renforcer depuis un demi siècle.

Bon été à tous et bonnes vacances

Christian Grossan

TRAVAUX EFFECTUÉS



Pump Track

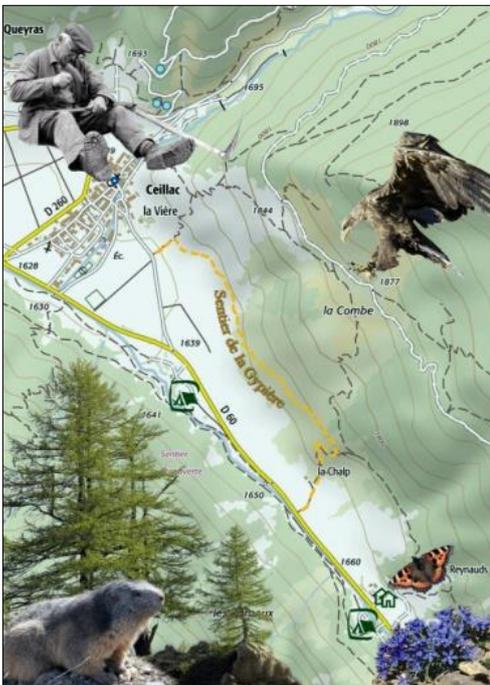
Une *pump track* a été créée à proximité du bâtiment d'accueil de ski de fond; elle vient compléter l'offre de l'aire de loisirs.

Cette pratique très en vogue s'effectue sur un parcours en boucle, composé de bosses et de virages relevés qui vont permettre aux pratiquants de gagner de la vitesse et de prendre du plaisir sans donner une seule poussée. Elle est accessible aux VTT, aux trottinettes et aux rollers.



Les enfants du village l'ont rapidement investie, il en est de même maintenant pour les enfants de vacanciers.

Le coût de la construction s'élève à 25.000 € avec une subvention de la région se montant à 10.000 €.



Sentier de la Gypièrre

Le sentier de découverte de la Gypièrre, créé en 2015 avec la contribution de Montagne Eco-Passion, a fait l'objet d'un reprofilage afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre et lui donner ainsi un caractère familial.

Le parcours est jalonné d'une dizaine de panneaux d'interprétation dont les thématiques touchent à la lecture de paysage, à l'agropastoralisme, à la toponymie, à la géologie ou encore à la faune et à la flore.



Cimetière

Les travaux programmés au cimetière sont quasiment achevés.

Le portail d'entrée et l'allée centrale ont été requalifiés, la surface dévolue aux tombes a été agrandie par un extension sur la partie nord et le columbarium est en cours de finalisation. Ce dernier permettra d'accueillir, à proximité d'un jardin du souvenir, les urnes des défunts. Globalement, c'est une dépense de 50.000 € qui a été engagée pour laquelle la Région a apporté une aide de 15.000 €.



Agence Postale-Office du tourisme



Début juin a été inauguré le nouveau point d'accueil agence postale-office du tourisme.

La volonté de la Communauté de Communes du Queyras qui possède ces 2 compétences est de développer et de maintenir les services à la population et aux vacanciers. Mais le maintien des deux services s'est avéré difficile à cause de locaux souvent inadaptés et de par le coût de fonctionnement induit (*frais de personnel entre autres*).

C'est pourquoi, les services ont été mutualisés. Cela se traduit aujourd'hui, dans le Queyras, par la création de lieux d'accueil uniques avec un

aménagement de qualité et aux normes, qui permet, notamment, l'accès aux personnes à mobilité réduite. Cela implique aussi une extension des horaires du service postal, avec une ouverture le samedi qui sera certainement appréciée.

Le montant des travaux s'est élevé à 40.348 €, la Poste en prenant 37% en charge, la Communauté de Communes 18 % et la commune 45 %, incluant la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Requalification de l'espace d'accueil au Camping Municipal

Le bâtiment principal du camping municipal qui, depuis son ouverture il y a 30 ans, n'avait pas fait l'objet de travaux structurants, a été réaménagé et mis aux normes. En dehors du remaniement des espaces, l'électricité, la plomberie, les carrelages, la peinture ont été refaits.

Les sanitaires du bâtiment sont désormais pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite et un service de laverie pourra désormais être proposé avec lave-linge et sèche-linge.

Il est à noter que les artisans locaux et le maître d'œuvre qui ont œuvré se sont attachés à respecter les délais imposés qui étaient pourtant particulièrement courts.

Le montant total des travaux s'élève à 73.000 € ttc, ce coût étant totalement absorbé par le cumul des excédents successifs.

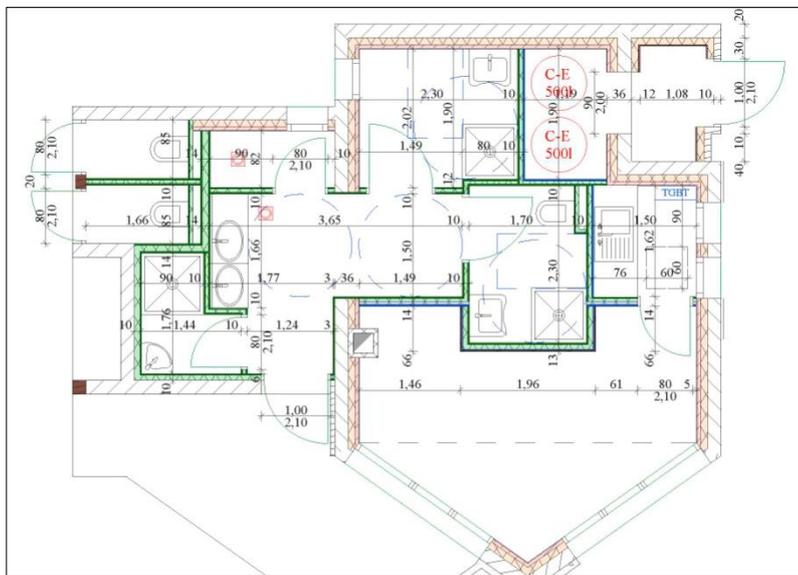
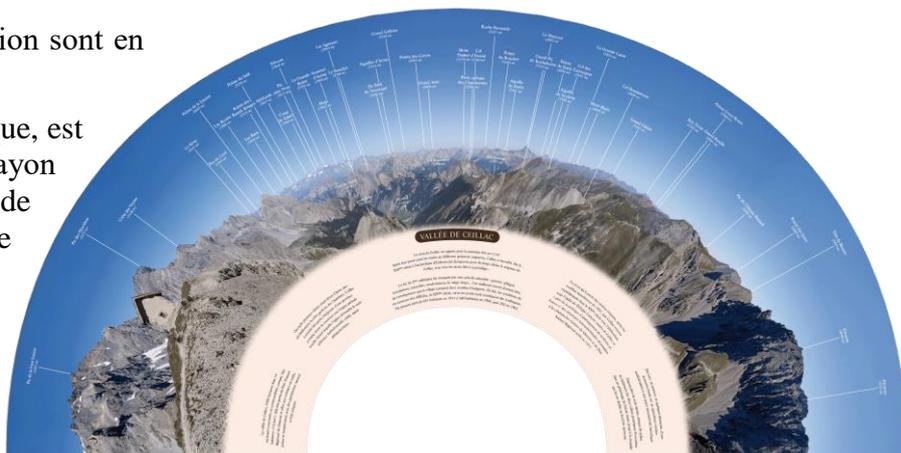


Table d'orientation Tête de Favière

Les panneaux de la table d'orientation sont en fabrication. Ils seront posés dans l'été.

La table, située à 30 m du poste optique, est composée de deux demi-cercles d'un rayon de 1,20 m espacé d'une cinquantaine de centimètres pour laisser le passage. Le premier regarde la vallée de Ceillac, le second celle de la Haute-Ubaye.

Un petit texte présente ces deux vallées dans l'espace laissé libre en bas des panneaux.



Pour cette réalisation, la Commune a bénéficié du concours financier de la Fondation du Patrimoine.

Chemin des cairns insolites



Une vingtaine de sculptures en pierres créées par Monique Eymard jalonne la route du Bois Noir, longue de 7 km.

Le départ de la balade se situe à la cime du village et s'achève au niveau du pont de la Lavine avec une sculpture nommée, comme il se doit, « the End ».

On ne peut que saluer cette initiative, une de plus à mettre au crédit de Monique Eymard qui se dépense sans compter pour égayer le village et ainsi ajouter un plus à l'accueil de nos visiteurs.

BUDGET

L'année 2016 sera la troisième année impactée par la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Et les budgets communaux doivent cette année encore intégrer cette réduction dans leurs prévisions budgétaires. A charge pour les élus locaux d'équilibrer leurs budgets... C'est à cet exercice difficile que s'est livré le conseil municipal de Ceillac, le but, cette année, étant de parvenir à équilibrer le budget sans qu'il soit possible d'espérer dégager un quelconque excédent utilisable pour autofinancer, pour partie au moins, un projet.

Le budget de la commune comprend le budget principal et les budgets annexes de l'eau, du village de vacances et du camping municipal. Il est voté par le Conseil Municipal, après le vote des comptes administratifs (*bilans comptables de l'année écoulée*) avec la présence du percepteur, l'argentier de la commune, qui valide les comptes présentés.

Camping municipal

Ce budget, qui intègre des résultats cumulés conséquents, a permis de réaliser un important programme de travaux de mises aux normes, notamment en matière d'accessibilité des personnes

à mobilité réduites aux toilettes et dans les douches. Globalement, il est arrêté, fonctionnement et investissements confondus, à la somme de 199.514 €.

Village de vacances

En « raclant les fonds de tiroirs » et en évaluant au plus près les dépenses, ce budget annexe a pu être présenté en équilibre pour un montant de

Eau potable

Ce budget 2016, prenant en compte les restes à réaliser de l'exercice antérieur qui a vu l'exécution d'une première tranche des travaux de réfection de la canalisation d'amenée d'eau pour un montant de l'ordre de 300.000 €, est pour l'heure équilibré sans recours à l'emprunt pour un montant global de 494.555 €.

Le budget de la commune

Il a été voté à l'équilibre pour ce qui concerne le fonctionnement à hauteur de 1.023.489 €. Pour y parvenir, les dépenses ont été maîtrisées (*réduction de 25 % des subventions et des indemnités de fonction, non remplacement de congés, réduction de la durée d'emploi de l'agent de renfort d'été...*) et les recettes optimisées par une augmentation de 3 % de la fiscalité (*taux inchangés depuis 2009*). Ces recettes ont été appréciées en intégrant le produit de la vente de coupes de bois (40.000 €) et une production moyenne de la micro-centrale du Cristillan (80.000 €).

L'entretien des réseaux, comme celui des bâtiments, n'aura pas trop à souffrir de cette contraction indispensable des dépenses pour prendre en charge le déficit des remontées mécaniques (105.000 €) et le service des navettes (50.000 €).

Pour ce qui concerne la section investissements équilibrée à 912.413 €, et dans l'attente de la suite

260.260 €, incluant le fonctionnement et les investissements.

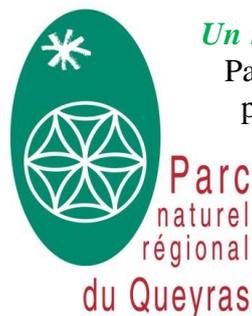
Si, comme il l'a fait pour la première tranche, le Conseil Départemental subventionne dans de bonnes conditions la seconde tranche, dont le coût est évalué à 230.000 €, celle-ci pourrait être engagée dans le courant de l'année.

réservée à différentes demandes de subvention en cours d'instruction, il comporte essentiellement la poursuite de programmes en cours (*accessibilité des personnes à mobilité réduite dans différents bâtiments, réseaux, signalétique sentiers, patinoire...*) et l'engagement de programmes nouveaux mais déjà prévus en 2015 (*pump track, aménagement paysager du cimetière, création d'un columbarium...*).

Dans le budget, une enveloppe de 159.537 € est identifiée sous l'appellation « opérations non affectées ». Elle fera l'objet de décisions d'affectation lorsque le financement des projets nouveaux aura été finalisé.



LE PARC



Un nouveau bureau : Suite aux dernières élections régionales, un nouveau bureau a été élu au Parc par le comité syndical en février. Christian GROSSAN, maire de Ceillac et jusqu'ici premier vice-président a été élu Président. A ses côtés, siégeront au bureau, comme vice-présidents, Chantal EYMELOUD (*2^{ème} vice-présidente de la Région*), Valérie GARCIN-EYMELOUD (*conseillère départementale*), Christian LAURENS (*président de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras*), Jacques BONNARDEL (*maire d'Abriès*) et Philippe CHABRAND (*maire d'Arvioux*).

Les missions du Parc : Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Il s'agit bien donc de concilier la fixation des populations et la protection du cadre naturel.

Les objectifs : Après un travail important de restructuration de l'équipe technique et de rapprochement de l'institution avec le C.N.P.N. (*Conseil National de la Protection de la Nature*) engagés par le précédent bureau, l'objectif affiché est bien de permettre aux habitants du Queyras de se réapproprier le Parc, outil d'aménagement du territoire, et en premier lieu, d'établir avec les communes et les Communautés de Communes un partenariat confiant.

VVF

Ce projet est le principal enjeu de la mandature dans la mesure où il intéresse un bien communal qui est le premier hébergeur et le premier employeur de la station.

La rénovation, devenue indispensable, est évaluée à 3 millions d'€uros. Elle concerne :

- la requalification des logements ;
- la création d'un espace forme-détente ;
- la poursuite des travaux de maîtrise de l'énergie et de transition énergétique.



Le montage du plan de financement qui a déjà donné lieu à différents échanges entre la sous-préfète de Briançon, la Commune, la Région et la direction générale de V.V.F. est en cours. Le projet ne sera réalisable qu'au prix d'une forte participation des partenaires de la Commune.

EN BREF

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La réfection de la deuxième tranche d'alimentation en eau potable, faute de financement est reportée en 2017.

ROUTE DE LA CLAPIÈRE

Le Conseil Départemental qui a en charge l'entretien de cette route a refait le revêtement début juillet.

PATRIMOINE BÂTI

Après état des lieux et une rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France, un dossier synthétique a été rédigé. Il a été envoyé au C.A.U.E. (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*), à I.T.05 (*service d'ingénierie du Conseil Départemental*) et à la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras (*réseau de chaleur*).

DÉCHARGE DE LA VISTE



Alors que depuis 2002, toutes les décharges communales devraient être fermées, le site de la Viste, à côté de la déchèterie relais de Ceillac, continue de recevoir des encombrants, des gravats et des déchets verts. Afin de respecter la loi, cette décharge doit être fermée et réhabilitée. Si cela est possible, une partie du site pourra être transformé en installations de stockage de déchets inertes (*ISDI*) et en plateforme de stockage temporaire des déchets verts et du bois avant évacuation vers les filières agréées.

Ces dépôts sauvages sont à déplorer, d'autant que se trouve à proximité la déchèterie relais, ouverte 3 demi-journées par semaine. Il est de la responsabilité de la Commune d'en assurer la fermeture et la réhabilitation.

Vie pratique

Pour faciliter le fonctionnement des services techniques, veuillez contacter directement le secrétariat de la mairie, pour tout problème rencontré.

Merci

AGENDA

FESTIVOLS (dimanche 31 juillet)



Festivals en est à sa huitième édition et connaît toujours autant de succès, grâce un programme complet concocté par Arlène Buzet, cheville ouvrière de cette belle réussite.

Le programme est toujours aussi riche avec, notamment, compétition de parapentes, baptêmes, montgolfière en vol captif, démonstration de cerfs-volants, jardin du vent, ateliers de cerfs-volants et de micro-fusées, vol de rapaces...

La soirée sera également bien occupée avec, pour commencer, un barbecue concert qui sera suivi

d'une conférence-causerie sur les rapaces puis d'un spectacle et d'un ballet artistique de cerfs-volants illuminés et, pour clore cette grande journée, du désormais traditionnel lâcher de lanternes célestes.



EXPOSITION « MIRER », LUC DUBOST

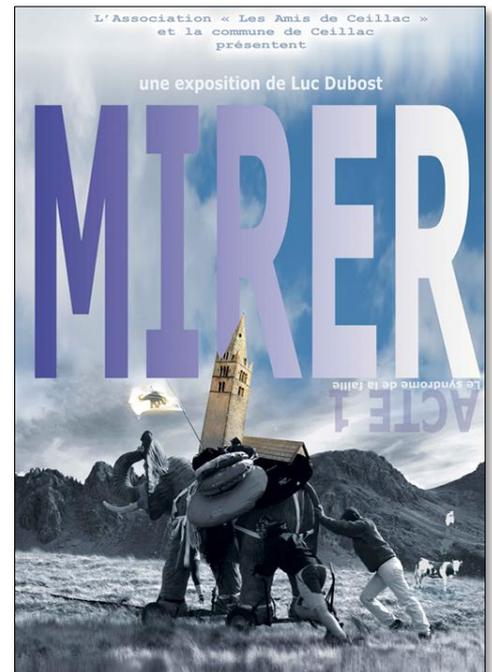
Du 17 juillet au 20 août (*de 17 h à 19 h, sauf le samedi*), se tiendra l'exposition « Mirer », proposée par les Amis de Ceillac.

Les œuvres présentées et mises en scène par l'artiste, Luc Dubost, permettent de découvrir la traversée des Alpes effectuée en 2014, avec un éléphant grandeur nature créé pour l'occasion, qui a offert aux différents protagonistes l'ayant tiré, poussé et dirigé une formidable opportunité de partage, dans des conditions souvent difficiles qui ont finalement exacerbé la communion et la performance.

Luc Dubost dévoile ainsi une grande fresque synthétique et ouverte sur le temps, des photos évoquant le bivouac avec sa symbolique, une série de marbres gravés, directement lisibles, et une autre série assemblée et révélée par la lumière extérieure qui pénètre dans l'église par le truchement de miroirs orientables. La vidéo est présente aussi pour retracer le périple, hors des voies classiques, ou pour visualiser le regard quotidien d'une vache en alpage ainsi qu'une immense carte sur laquelle le parcours est tracé et jalonné des événements marquants.

L'artiste, tout comme Didier Bertrand, président des Amis de Ceillac, ont tenu, lors du vernissage, à remercier celles et ceux qui ont pu aider à la mise en place de l'exposition.

Cette exposition, comme les précédentes, concourt à donner à la vallée une marque d'ouverture culturelle et répond positivement aux attentes de beaucoup de nos visiteurs.



CONCERTS « LES MUSICALES DU JEUDI »

Comme chaque année, la dynamique Association des Amis de Ceillac propose chaque jeudi un concert dans le cadre des « Musicales du Jeudi » qui est donné à 21 h en l'église Saint-Sébastien, dont l'acoustique se prête parfaitement à tous les styles de musique.

Se produiront les Black Spaghetti, l'ensemble Stavaganza, Nicolas Tamestit avec Pierre Bouyer, l'ensemble Thelia, un trio de chant flûte clavecin, et l'ensemble « Libre comme l'air ».



AUTRES INITIATIVES IMPORTANTES DE L'ÉTÉ

Sainte Anne

Mardi 26 Juillet Pèlerinage au lac Sainte-Anne

Messe à 11 heures

Pique-nique tiré des sacs suivi des traditionnels jeux de la Ste-Anne

18 h, prière au village (Église St-Sébastien) suivi du pot de l'amitié de la Ste-Anne (Place Ph. Lamour)

Départ des processions (sous la responsabilité de chacun)
Ceillac - Chaurionde - 8 h 30

Fête patronale Ceillac

20 et 21 août

Samedi:
21h Retraite aux lampions en musique
21h30 FEU d'ARTIFICE suivi d'une soirée dansante

Dimanche:
10h30 Messe à l'église St Sébastien
11h30 Pot de l'amitié (place Ph. Lamour)
15h: Spectacle «Philibert l'explorateur»
15h Concours de pétanque (inscriptions sur place)
16h Divertissements pour petits et grands et jeux traditionnels
A partir de 18h: Tirage du jeu du calendrier

PHILIBERT l'EXPLORATEUR

THEATRE MARIONNETTES VENTRILOQUE

La Folie Bergère de CEILLAC

Samedi 24 (après-midi) Septembre
Dimanche 25 (matin)

Avec la Traditionnelle foire aux agnelles le dimanche matin

Programme détaillé des animations: 06 30 73 31 78 ou animations.ceillac05@orange.fr

Alf Fromage au Col Fromage

CEILLAC et MOLINES en Queyras

9h Ceillac (RDV départ place Ph. Lamour)
Départ de la randonnée avec chevaux de bât
9h Molines en Queyras (RDV départ: sommet bucher)

11h30 dégustation de Fromages du Queyras au sommet! et animation musicale
Pique-nique tiré des sacs

Renseignements comité des fêtes de Ceillac 06 30 73 31 78
Renseignements Anim'Agnel 06 64 79 85 41

Queyras



Éditorial

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Ceillac a rejoint la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras issue de la fusion de la Communauté de Communes du Guillestrois et de celle du Queyras, elle-même héritière du Syndicat Intercommunal à Vocations multiples créé par Philippe Lamour, il y a 50 ans.



50 années d'une collaboration étroite et dans de très nombreux domaines qui ont forgé l'identité du Queyras aux plans économique, touristique, social bien au delà de l'entité géographique, historique et patrimoniale plusieurs fois séculaire.

Cette identité du Queyras ne doit pas se dissoudre dans un espace territorial plus large mais au contraire se renforcer. Le Parc Naturel Régional doit en être le garant et le symbole.

Une fois encore, la neige n'était pas au rendez-vous de Noël.

Dans un contexte économique difficile, cette situation s'est traduite par une fréquentation en baisse qui a fragilisé notre économie locale même si, pour ce qui concerne les remontées mécaniques, les résultats sont bien meilleurs que ceux de l'an dernier. Au delà des vaines querelles sur les évolutions climatiques,

l'heure est venue de diversifier notre offre touristique et de rechercher une plus grande adaptabilité de nos équipements, de notre organisation, de nos animations. La satisfaction qu'ont exprimée nos visiteurs pendant ces vacances de fin d'année au cours desquelles ils ont pu, outre le ski alpin, se promener à pied ou en raquettes, utiliser la patinoire ou flâner dans les rues, témoigne du bien-fondé des choix qui ont été faits il y a un demi siècle de conserver une âme à notre village et de préserver son environnement naturel.

En dépit de l'indigence croissante des finances communales, nous avons pu honorer tous nos engagements en 2016 au prix d'une gestion rigoureuse. Ces efforts nous ont permis de réaliser différents projets qui, pour modestes qu'ils soient, participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du village et des touristes qui viennent ou séjournent à Ceillac.

C'est sur l'accueil et l'installation de nouveaux habitants permanents que nous devons désormais faire porter nos efforts pour retrouver à l'école des effectifs qui, si la tendance actuelle se poursuivait, menaceraient son existence même.

C'est donc avec un optimisme raisonnable que je souhaite, à toutes et à tous, en mon nom et au nom de l'équipe municipale une bonne et heureuse année.

Christian Grossan

FUSION des COMMUNAUTÉS de COMMUNES



Rappelons que cette fusion intervient, après avis favorable de toutes les communes concernées, en application de la loi « NOTRe » (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), qui prévoit un nouveau schéma des Communautés de Communes avec une rationalisation de leur périmètre.

La nouvelle Communauté de Communes compte 8.000 habitants environ. Son siège est situé à Guillestre mais une antenne est maintenue à Aigüilles. Il y a une seule administration pour le nouveau territoire. La nouvelle Communauté de Communes reprend l'ensemble des contrats en cours (*personnel, assurance, baux, conventions...*). La directrice des services est Catherine Tessa (*directrice*

de l'ancienne C.C. du Guillestrois), la directrice adjointe est Stéphanie Marcellin (directrice de l'ancienne C.C. du Queyras).

Les services sont donc réorganisés en conséquence en intégrant pour chacun d'eux la nouvelle dimension territoriale. Une fois que la réorganisation sera achevée dans son fonctionnement, un document sera diffusé pour que les habitants puissent savoir où et à qui s'adresser.

LES COMPÉTENCES

Les principales compétences exercées par la CCGQ. sont :

- le tourisme
- le ski de fond
- l'aménagement du territoire
- les déchets
- les maisons de santé
- les services aux personnes
- l'assainissement
- les activités de pleine nature
- les énergies renouvelables (*bois, solaire...*)
- la GEMAPI
- les sports et le social
- les ZAE
- développement économique

Quelques précisions

Tourisme

La compétence est totale et concerne donc l'accueil, l'information et la promotion.

Dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'hiver au moins, chaque territoire conserve son fonctionnement propre puis les services fusionneront progressivement.

Le siège du nouvel office (*Office du Tourisme Intercommunal du Guillestrois-Queyras, OTGQ.*) est situé à Ville-Vieille dans l'ancien office du tourisme du Queyras. Son président sera prochainement élu et son directeur est Pierre Kovacic.

Comme la loi le permet, les communes de Risoul et de Vars qui ont chacun un office du tourisme propre, associatif, le conserveront et ce jusqu'en 2020 maximum.

Déchets

Cela concerne la collecte et le traitement des déchets ainsi que la création et la gestion des déchèteries.

Assainissement

La compétence intègre les réseaux de collecte et de transfert, les stations d'épuration et leur fonctionnement

GEMAPI (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*)

C'est une compétence lourde qui nécessite des investissements très importants, normalement subventionnés à une hauteur conséquente par l'État.

Pour cette année, la part restant à la charge de la CCGQ étant de 800.000 € environ, la taxe afférente se montera à 40 € par foyer (*maximum prévu par la loi*). Cette redevance sera répartie sur l'ensemble des taxes.

ZAE (*zones d'activité économique*)

Les zones d'activité économique sont des espaces dédiés à l'installation des artisans pour l'essentiel. Elles sont par définition viabilisées.

Elles sont au nombre de 5 pour le territoire : Pignée (*Aiguilles*), Viste (*Ceillac*), Villard (*Guillestre*), Jassaygues (*Ristolas*), Guillermin (*Saint-Crépin*).

Ski de fond

La compétence est reprise. Le fonctionnement et les investissements touchant à cette activité sont donc transférés à la nouvelle Communauté de Communes qui reprendra la convention signée avec la commune de Ceillac pour la location du bâtiment d'accueil de ski de fond.

Les compétences qui restent du domaine des communes sont : les transports, l'urbanisme (avec le PLU), l'eau potable (jusqu'en 2020), l'état civil, la police, le logement, l'enfance...

LA FISCALITÉ

L'harmonisation de la fiscalité entre les deux territoires sera lissée sur 12 ans. Concernant les impôts des entreprises, la FPU. (*fiscalité professionnelle unique*) remplace la CFE (*cotisation foncière des entreprises*) et la CVAE (*cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*).

C'est donc la CCGQ qui percevra les impôts et taxes des entreprises. La perte de recettes pour les communes sera intégralement compensée par une attribution de compensation versée par la CCGQ.

LES ASSOCIATIONS

Chaque communauté de communes pouvait verser des subventions aux associations de son territoire. La C.C. du Queyras octroyait ainsi chaque année une somme de 250.000 € aux différentes associations du Queyras, des associations essentielles pour la vie sociale, culturelle et sportive du territoire.

Le Guillestrois procédait de même avec des critères d'attribution qui lui étaient propres (*total : 65.000 €*). Le conseil communautaire devra donc définir les nouveaux critères qui prévaudront pour soutenir le maximum d'associations et ceci dans un contexte financier difficile pour les collectivités territoriales.

LA GOUVERNANCE

Lors de la première réunion du Conseil Communautaire, les 30 conseillers ont élu leur président en la personne de Max Brémond, maire de Risoul. Sur sa proposition, 9 vice-présidents ont été élus :

Christian Laurens (maire de Ristolas et ancien pdt de la C.C. du Queyras), *Bernard Leterrier* (maire de Guillestre), *Valérie Garcin-Eyméoud* (1^{ère} adj. de Molines et conseillère départ.), *J-Pierre Boulet* (maire de Vars), *Jean-Louis Poncet* (maire de Château-V.V.), *Anne Chouvet* (maire d'Eygliers), *Philippe Chabrand* (maire d'Arvieux), *J-L. Queyras* (maire de St-Crépin), *J-L. Bérard* (maire de St-Clément)

Le bureau est composé, conformément aux statuts, des 16 maires des communes concernées et des 2 conseillers départementaux.

La commune de Ceillac est représentée dans 10 des 12 commissions créées le 6 janvier lors du premier conseil communautaire :

- | | |
|--|---|
| - finances et budget (<i>Ch. Grossan</i>) | - aménagement du territoire, mobilité et déplacements, foncier et urbanisme |
| - développement économique et ZAE (<i>Ch. Grossan</i>) | - culture et patrimoine (<i>A. Blès</i>) |
| - transition énergétique, déchets, environnement (<i>Ch. Gr</i>) | - vie sociale et associative (<i>M. Chavrot</i>) |
| - tourisme, attractivité, communication (<i>M. Chavrot</i>) | - travaux, signalétique, bâtiments (<i>M. Chavrot</i>) |
| - agriculture ~ abattoir | - assainissement et eau potable (<i>J. Favier</i>) |
| - activités de pleine nature et sports (<i>M. Chavrot</i>) | - risques naturels et GEMAPI (<i>J. Favier</i>) |

Chaque commission est présidée par le président ou un vice-président de la CCGQ, hormis la commission finances et budget présidée par Christian Grossan.

**ÉTAT DES PROJETS EN
COURS ~ TRAVAUX...**

MAISON des ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)



Suite à une opportunité professionnelle, Angélique Serrano qui gérait la MAM est partie sur la Roche de Rame. La commune recherche actuellement une assistante maternelle pour la remplacer.

En attendant, les enfants du village peuvent être accueillis à la garderie du Village de Vacances.

PATINOIRE

La patinoire acquise l'année dernière pour proposer une activité complémentaire afin de pallier le manque de neige a été déplacée pour un endroit plus visible. Elle est désormais située en haut de la piste des Tourres et devrait ainsi faciliter l'accès aux nombreux touristes qui fréquentent l'espace ludique le soir.

La commune a signé une convention avec VVF et Nicolas Lapergue qui gèrera la patinoire. Hors périodes scolaires, elle fonctionne chaque soir de 17 h 30 à 19 h (*lundi au vendredi*) et le samedi de 17 h 30 à 20 h 30. En périodes de vacances scolaires, elle sera ouverte tous les jours sauf le samedi, de 17 h 30 à 19 h 30 avec une nocturne en plus le jeudi de 20 h 30 à 22 h.

La fréquentation de ce début d'hiver confirme l'intérêt de la mise en place de cette activité et l'opportunité du déplacement de la patinoire.



TABLE ORIENTATION



Les panneaux en demi-lune ont été posés cet automne avec l'aide de l'ALAT (*base hélicoptères de Gap*). Cette intervention acte la fin de ce chantier situé à 2900 m d'altitude réalisé par Montagne Multi Travaux.

Les randonneurs pourront ainsi identifier les sommets visibles depuis la crête de Favière et notamment les principaux sommets du Queyras, des Ecrins (*Meije, Pelvoux, Agneaux...*) et nombre de sommets des Alpes du Nord, dont le Mont-Blanc.

PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

En application des lois Grenelle 1 et 2 qui portent sur l'engagement national pour l'environnement, les Plans Locaux d'Urbanisme ont un rôle renforcé et doivent intégrer de nouvelles dispositions environnementales.

Le PLU de la commune va donc être révisé. Il sera fait appel pour cela à un cabinet d'études. Pour ce travail, la commune a reçu une aide de l'Etat de 7.000 € au titre de la dotation globale de décentralisation.

CIMETIÈRE

Jusqu'à-là, aucun règlement n'était dédié au cimetière. Après de nombreuses réunions de travail, un projet a donc été rédigé. Il tient compte de ce qui se pratique dans les communes environnantes mais aussi des pratiques locales. Il a été soumis à la population au mois de décembre qui a pu ainsi faire part de toutes les observations voulues. Il a ensuite été voté par le conseil municipal.

Principales dispositions :

Peuvent être enterrées ou disposer d'une place au funérarium ou sur le terrain commun, les personnes décédées sur la commune ou ayant une résidence principale sur la commune.

La prise en charge des frais se monte à 600 € pour un enterrement ou une place au funérarium.

Les emplacements peuvent être récupérés par la commune au bout de 30 ans, sauf si la famille souhaite conserver l'emplacement. Une contribution de 1.200 € sera alors demandée pour 30 années supplémentaires.



RISQUES INONDATIONS ~ ALIMENTATION en EAU POTABLE

Afin de réduire la vulnérabilité de notre village et avoir une gestion intégrée du risque inondation, la commune continue son action dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour les années 2018-2024.

Les actions prochaines concerneront la réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la population, la pose de repères de crue, l'installation du système d'alerte du village et la finalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde. Portées par la nouvelle Communauté de Communes Guillestrois-Queyras, les études de confortement du canal continuent d'avancer : amélioration des capacités du canal, aménagement de l'entonnement en amont du village et de la jonction Cristillan/Mélézet.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, élément essentiel au développement urbain de notre

village, la réfection de la canalisation du brise-charge au camping des Moutets a éliminé la plupart des pertes dues aux fuites. Nous attendons les réponses du Département et de l'Agence de l'eau quant à nos demandes de subventions afin de poursuivre le remplacement de la canalisation jusqu'au réservoir.

Le bureau d'études *IDÉE-EAUX* va nous présenter prochainement les résultats de son étude qui recherche les rapports, au niveau hydrogéologique, entre le lac Sainte-Anne et la source de l'Adoux pour compléter la réflexion sur la recherche complémentaire de ressources en eau.

En parallèle, le dossier d'autorisation préfectorale des périmètres de protection des zones de captages du Mélézet, des Sagnes et de la Clapière devrait aboutir ; la commune sera alors en conformité avec la loi.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL du CRISTILLAN (Microcentrale)

Suite à une baisse notable des précipitations ces dernières années et à des travaux d'entretien coûteux, les recettes d'exploitation ont été en régression cette année. L'impact est conséquent puisque ces recettes complémentaires représentent une part de plus en plus importante des recettes de la commune en raison de la baisse des dotations de l'État.

Recettes encaissées par la commune sur les 4 dernières années :

- 2013 : 150.000 €
- 2014 : 120.000 €
- 2015 : 90.000 €
- 2016 : 60.000 €

Le décret de mars 2016 instituant les nouveaux tarifs de rachat de production électrique qui tiennent compte de la transition énergétique, le conseil syndical a décidé d'effectuer les travaux nécessaires pour pouvoir bénéficier des conditions de rachat très favorables (H16) et garanties pendant 20 ans.

Ces travaux se montent à 800.000 € et devraient être amortis en moins de 10 ans.

Si un nouvel emprunt a été contracté pour les financer, la fin des emprunts précédents, permet d'espérer des recettes en hausse dans 2 ans.

A noter que le conseil syndical, regroupant à égalité des représentants de Guillestre et de Ceillac et présidé par Célestin Fournier, s'est refusé, comme cela lui était possible, à augmenter le prélèvement d'eau dans le Cristillan afin de ne pas accroître l'impact sur la faune du cours d'eau.

BÂTIMENT NORDIQUE

Le bâtiment nordique a fait l'objet de travaux destinés à clore l'espace sous terrasse afin de pouvoir y stocker la cuve à fuel, les panneaux de signalisation, les piquets, la motoneige et autres matériels dédiés au ski de fond.

Le montant de ces travaux, réalisés par l'entreprise Gauthier, retenue après consultation, s'est élevé à 7740 €.

Une convention a été négociée pour la location de ce bâtiment à la Communauté de Communes du Queyras pour une durée de 10 ans. Cette convention sera reprise par la nouvelle Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras qui a repris la compétence ski de fond.



DÉCHÈTERIE

Pour jeter leurs déchets, les Ceillaquins et les visiteurs de la vallée disposent de containers semi-enfouis placés dans le village et de la déchèterie.

Dans les containers, on peut trier le verre, le papier, les emballages et les autres déchets ménagers.

A la déchèterie, sont récupérés, souvent pour être recyclés, les objets métalliques, les batteries, les piles, l'électroménager, les huiles, les pneus, les produits dangereux...

Ceillac disposait aussi, jusqu'à il y a peu, d'une place de dépôt (*décharge brute*) destinée aux gravats et aux déchets verts. Malheureusement, cette place continuait à recevoir toutes sortes de déchets qui n'avaient rien à y faire, avec un impact paysager désastreux et une pollution des sols importante (*voir photo*).

Bien trop longtemps après que la loi ne l'a imposé, la commune a donc décidé, d'un commun accord avec la Communauté de Communes et le Département, de fermer cette décharge qui fera l'objet d'un nettoyage et d'un terrassement.

La déchèterie sera agrandie et disposera de trois espaces supplémentaires, un pouvant recevoir les déchets verts, un les gravats et un dernier le bois.

L'intégration de ces trois espaces à la déchèterie devrait permettre de contrôler la nature des dépôts et de ne plus voir des immondices dispersées n'importe où. Rappelons que tout dépôt de déchet en dehors des lieux prévus à cet effet peut entraîner une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 €, avec la confiscation éventuelle du véhicule.

La commune compte sur l'esprit civique de chacun pour ne plus revoir ce genre de spectacle désolant à l'avenir.



Horaires de la déchèterie : mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h

ZAC de l'Infernet (Zone d'Aménagement Concertée)

A la fin du printemps, une enquête publique a eu lieu afin de recueillir l'avis des Ceillaquins quant au projet de ZAC de l'Infernet. La participation a été importante et le commissaire enquêteur désigné par le préfet a pu rendre un rapport argumenté.

Le préfet au vu de ce rapport a décidé de donner un avis favorable pour la création de cette ZAC et l'a déclarée d'utilité publique.

Cela permettra à la commune de procéder à l'acquisition des terrains par voie de négociation, qui reste le souhait premier de la commune, ou par voie d'expropriation. Ces acquisitions doivent être effectuées dans un délai de 5 ans.

L'objectif premier de cette ZAC est la création d'habitats permanents pour fixer des jeunes désirant rester ou s'installer à Ceillac.

NUMÉRIQUE



Chantal Eyméoud, vice-présidente de la région et présidente de PACA THD (*très haut débit*), chargé du déploiement du haut débit sur la région PACA, a écrit un courrier en juillet 2016 aux communes du Queyras qui faisait état des efforts faits sur le territoire pour pallier les problèmes récurrents de connexion et de débit au cours de l'hiver dernier.

Suite à ce courrier qui pouvait paraître imprécis quant à la poursuite de la mise en place de la fibre, celle-ci apparaissant comme directement dépendante du « maintien des efforts de PACA THD sur les années à venir », la commune a demandé des précisions, notamment sur le calendrier.

La réponse est plus explicite puisque Chantal Eyméoud s'engage à poursuivre les efforts de PACA THD pour désenclaver l'ensemble du Queyras malgré les coûts élevés dus aux contraintes techniques et typologiques. Concernant Ceillac, la réalisation d'un nœud de raccordement (*NRA MED*) permettant le haut débit est programmée sur 2017-2018. La montée en débit sera effective après la réalisation d'une partie de la liaison Guillestre-Château-Ville-Vieille.

Un tiers de habitants de Ceillac bénéficiera alors d'un débit entre 30 et 100 Mbits/s (*2 Mbits/s actuellement, au mieux...*) et plus de 60% d'un débit entre 8 et 30 Mbits/s, le débit étant directement dépendant de l'éloignement du NRA situé au village.

Free Mobile

Dans le cadre du développement de son propre réseau, Free mobile a disposé des antennes de téléphonie sur le mât TDF situé dans le bois du Cheynet qui abrite déjà les appareils Bouygues. Ces antennes, qui devraient être activées dans peu de temps, permettront aux abonnés Free Mobile d'accéder directement à la 4G.

S.I.G.D.E.P. (Syndicat Intercommunal Guil-Durance Éclairage Public)



Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'y a plus qu'un seul syndicat chargé de l'éclairage public pour Le Guillestrois, le Queyras et l'Argentière. Il a désormais entière compétence pour le fonctionnement comme pour les investissements.

Pour Ceillac, les investissements ont été évalués à 300.000 €. Ils comprennent le remplacement de quasiment tout le parc de lampadaires (*environ 200*) pour des équipements plus récents et équipés de LED. Une partie de ces lampadaires sera équipée de capteurs de passage afin de réduire la consommation et la pollution lumineuse.

Les coffrets électriques actuels seront pour la plupart également remplacés par des appareils modernes, aux normes et répondant donc à tous les critères de sécurité.

Les économies réalisées devraient permettre d'amortir le coût global en moins de 10 ans.

Les dossiers sont en cours d'instruction au niveau de la région.

MUR AIRE de JEUX

Le très mauvais état du mur nord du terrain de jeux empêchait toute extension possible avec des problèmes de sécurité importants. Il a donc été refait à l'automne par l'entreprise BF Maçonnerie, retenue comme il se doit après consultation de plusieurs entreprises.

Le coût des travaux se monte à 50.000 € (*à parts égales entre la réfection du mur et l'acquisition de nouveaux jeux*), subventionnés par l'Etat pour 20.000 € et le département pour 5.000 €.



La surface de l'aire de jeux est désormais étendue de plus de 50 %. Cela permettra l'installation de nouveaux jeux qui seront mis en place au printemps.

RECENSEMENT

Depuis le 19 janvier et jusqu'au 18 février, se déroule, à Ceillac, le recensement comme dans toutes les autres communes de France.

Le but de ce recensement est de recueillir les informations nécessaires pour dénombrer précisément la population, avec ses caractéristiques (*niveau d'études, professions...*), mais aussi de mieux connaître l'habitat (*type de logement, surface, nombre de pièces, confort...*).

Le recueil de ces données permet aux collectivités, comme à l'État, d'ajuster leurs politiques publiques, en matière de logement, d'éducation, de transports...

Le recensement est obligatoire et les données recueillies sont soumises au secret professionnel.

Sur Ceillac, l'agent recenseur est Christian Périgot. Il passera dans chaque foyer afin de recueillir les questionnaires ou pour remettre les identifiants permettant le recensement en ligne. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil

NOMS de RUES

Les noms de rues ayant été arrêtés après consultation de la population, la mise en place des plaques commencera cette année par le village.

GIRARDIN

Depuis plusieurs années, l'alimentation en eau du snack Girardin était défaillante à la suite des travaux effectués en 2005 pour la mise en place du réseau de neige de culture. Avec l'aide du département (1.700 €), la commune a procédé aux réparations nécessaires pour 3.200 €

ENSEIGNES ~ PUBLICITÉ

Le département procédera à la fin de l'hiver à la dépose des panneaux situés le long des routes qui signalent des activités ou des commerces. Seules sont désormais admises les indications relatives aux produits du terroir.

Il en est de même pour les panneaux ou enseignes implantés dans le milieu naturel autres que la signalétique des sentiers.

Des plans du village sont en préparation. Ils comporteront les noms de rues, les lieux publics, les commerces et toutes les indications de lieux pouvant être utiles à nos visiteurs.

CIRCULATION et STATIONNEMENT

Les restrictions relatives à la circulation dans le village (*sens interdit de la rue de Vière - anciennement rue des Morts -, zone piétonne*) sont reconduites pour la période du 1^{er} février au 2 avril 2017.

La circulation est interdite dans le sens de la descente sur le chemin des Tourres

A l'intérieur du village, à l'Ochette et sur la route menant à la Clapière, la vitesse demeure limitée à 30 km/h. Il en est de même entre le croisement de la route de la Gravière et de la D 60 jusqu'à l'extrémité est du parking de la Chalp du dessous.

Au-delà de cette limite, la vitesse demeure limitée à 50 km/h.

Ces dispositions de bon sens doivent permettre à l'ensemble des usagers de la voirie (*automobilistes, cyclistes, piétons, enfants accompagnés ou non*) d'y évoluer en toute sécurité. C'est aussi un geste de convivialité et d'accueil de nos visiteurs désireux de découvrir le village en toute quiétude.

DÉNEIGEMENT

Alors que la convention pour le déneigement du village a été reconduite, pour un an, avec l'entreprise Chalets Marchis, la commune a décidé d'acquérir une fraise à neige afin de pouvoir déneiger les petites ruelles inaccessibles avec les gros engins ou les petits espaces ainsi que la patinoire.



COMITÉ des FÊTES

Marie-Françoise Reynaud est la nouvelle présidente du Comité des Fêtes de Ceillac. Pour plus de visibilité et inciter à une meilleure implication des habitants, l'association a proposé à tout un chacun d'adhérer. D'ores et déjà, de nouveaux adhérents ont choisi, en apportant leur contribution, de soutenir le Comité qui est force de proposition et apporte son appui à Arlène Buzet, chargée de l'animation à la mairie.



Éditorial

Au moment où nous bouclons cette 9^{ème} lettre du Conseil municipal, le Président de la République nouvellement élu et le Gouvernement qu'il a nommé viennent de réunir au Sénat la Première Conférence des territoires. Les annonces faites ne laissent pas de m'inquiéter.



Certes l'État surendetté doit s'engager, et avec lui les collectivités territoriales, dans une démarche vertueuse trop longtemps différée.

Mais déjà, en trois ans, la commune de Ceillac a vu la Dotation Globale de Fonctionnement que lui verse l'Etat diminuer de près de 25%. Et cette dotation représentait près du tiers du budget de la commune. Pendant le même temps, les réglementations et les normes toujours plus contraignantes imposent des charges nouvelles.

Il y a quelques années pour financer ses investissements la commune pouvait espérer être subventionnée par l'Etat, La Région, le Département à hauteur de 80%. On doit se contenter de recevoir beaucoup moins aujourd'hui, de 40% à 60%, sauf pour les programmes Européens quand ils concernent des projets transfrontaliers. Il nous faut donc comprimer nos dépenses et, à défaut de pouvoir faire porter l'effort sur les dépenses courantes de fonctionnement, ce sont les investissements qu'il faut réduire ou différer, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'activité de nos entreprises artisanales, dans les domaines du B.T.P notamment.

Et cela sans compter les effets de la suppression progressive, pour 80% de nos concitoyens, de la Taxe d'habitation qui est le produit principal de la fiscalité locale et dont on nous promet la compensation.

Cette situation financière nouvelle et durable à laquelle sont confrontées les collectivités territoriales et le dérèglement climatique que personne ne conteste aujourd'hui nous font un devoir de nous interroger sur ce que sera demain l'activité économique et donc la vie dans nos villages de montagne. La diversification de nos activités et de nos équipements sportifs et de loisirs, une meilleure valorisation de notre potentiel agricole et forestier, une autonomie énergétique retrouvée en recourant aux énergies renouvelables dont nous disposons et aux techniques d'isolation thermique, une vie collective et sociale redynamisée ont été avancées comme des pistes de travail lors d'une réunion d'échanges qui s'est tenue au V.V.F de Ceillac le mois dernier dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de la création du Parc Naturel Régional du Queyras.

Il n'y aura pas de loi nouvelle sur l'organisation du territoire de la République. La fusion des communautés de communes effective depuis le 1er janvier 2017 se met en place non sans difficultés. Mais force est de constater que le financement des communes, en particulier des plus petites, semble les pousser inexorablement vers une fusion dans laquelle le risque est fort que nos communautés villageoises montagnardes perdent beaucoup de leur âme.

C'est une loi de la vie : s'adapter ou disparaître.

Engageons-nous tous ensemble et résolument sur les voies de l'adaptation.

Christian Grossan

**COMMUNAUTÉ de COMMUNES
du GUILLESTROIS~ QUEYRAS**

La communauté de communes se met en place



Née de la fusion de la communauté de communes du Queyras et de la communauté de communes du Guillestrois, la communauté de communes du Guillestrois-Queyras

(C.C.G.Q.) est officiellement en place depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après un semestre très chargé en réunions, échanges et réflexions de toute nature, les services sont en ordre de marche et l'harmonisation des pratiques, de la gouvernance, des redevances et tarifs est bien avancée. Cela ne va pas sans poser des

problèmes, des interrogations, des incompréhensions. Quelques exemples...

Alors que la communauté de communes du Queyras était seulement en charge, dans le domaine de l'assainissement de l'exploitation des stations d'épuration (S.T.E.P) et du réseau qui y conduit, la communauté élargie est désormais également en charge de tous les réseaux de collecte. En outre, elle doit pour la première fois assurer l'exploitation de la nouvelle STEP de la Fusine (Aiguilles, Château-Ville-Vieille et Arvieux) et de la STEP de Guillestre remise aux normes. De ce fait, comme le budget annexe de l'assainissement doit être équilibré en dépenses et en recettes, ces charges nouvelles nécessitent l'adaptation des redevances perçues auprès des bénéficiaires de ce service. Pour atténuer l'augmentation des redevances assainissement perçues par la C.C.G.Q, la commune de Ceillac a réduit de 35 € le montant de l'abonnement au service de distribution d'eau potable.

La tarification relative à la collecte et au traitement des déchets est elle aussi sérieusement impactée par la fusion avec la mise en place d'un nouveau mode de calcul.

Le budget général de la C.C.G.Q ne pouvant subventionner le budget annexe des ordures ménagères du fait du seuil de population de la communauté nouvelle (*ce que la faible population de la communauté de communes du Queyras permettait auparavant*), les recettes du service doivent désormais couvrir l'intégralité des dépenses. De plus, la tarification mise en place a dû établir une équité de traitement entre les usagers des différentes communes. A noter que des expérimentations sont en cours pour tendre vers une tarification tenant

compte des volumes des déchets produits par chacun. Dans ce domaine, pour réduire le coût à la charge de l'usager, il faut améliorer considérablement le tri des déchets. Déjà, le recours au compostage apparaît comme une solution à développer, avec une réduction possible du volume de 30 %.



L'office de tourisme du Guillestrois-Queyras regroupe désormais 3 des entités préexistantes : l'office de tourisme et d'information du Queyras, l'office de tourisme de Guillestre et la maison du tourisme du Guillestrois, les stations de Risoul et de Vars conservant leurs structures propres. Les modalités de perception de la taxe de séjour ont dû être harmonisées entre les différentes communes concernées. Dans ce domaine, le budget général de la C.C.G.Q peut abonder les produits de la taxe de séjour qui couvre à peu près le quart du budget de l'office du tourisme.

Rappel des compétences exercées par la Communauté de Communes

- | | | |
|--|----------------------------------|--|
| - le tourisme | - le ski de fond | - l'aménagement du territoire |
| - les déchets | - les maisons de santé | - les services aux personnes |
| - l'assainissement | - les activités de pleine nature | - les énergies renouvelables (<i>bois, solaire...</i>) |
| - la GEMAPI (<i>risques eau</i>) | - les sports et le social | - l'eau potable (<i>en 2020</i>) |
| - les ZAE (<i>zones d'act. éco.</i>) | - développement économique | |

***Le Parc Naturel Régional du
Queyras a 40 ans !***

C'est à Ceillac le 29 juin dernier qu'ont eu lieu les premières manifestations organisées pour fêter les 40 ans du Parc.

Au village de vacances, dès le matin, une réunion exploratoire sur le thème "le Queyras en 2057" a réuni une cinquantaine de personnes à l'initiative du Conseil

scientifique du Parc que Préside le Professeur André MICOUD, sociologue.

Le Maire de Ceillac, par ailleurs Président du Parc, a accueilli les uns et les autres après avoir remercié la Directrice, Sandrine Romand d'avoir accepté d'héberger cette rencontre.

Intervention des enfants de l'école

Alors que leur intervention n'était pas prévue les enfants de l'école sont venus chacun leur tour, avant que la réunion ne commence, faire part de leurs craintes, de leurs rêves, de leurs attentes.

La clairvoyance et la maturité émanant de leurs propos en ont surpris plus d'un : le dérèglement climatique et ses effets sur l'économie touristique, en particulier celle des sports d'hiver, la nécessité de trouver à terme une offre de loisirs alternative au ski, le recours aux énergies renouvelables, la diversification des équipements et de l'offre touristique et de loisirs sportifs et culturels, la nécessaire protection de la faune et de la flore...

Ensuite, des référents de l'association "Queyr'avenir" ont rendu compte de leurs échanges avec les habitants des différentes communes dans le cadre des réunions "rencontre de la population - vision Queyras a 20 ans" qui recourent assez largement le témoignage des enfants.

Des ateliers productifs



Un travail dans différents ateliers animés par des techniciens du Parc a permis d'esquisser certaines pistes pour l'avenir du territoire qui doit s'adapter non seulement aux réalités du changement climatique mais aussi aux évolutions des attentes de la clientèle touristique, à une meilleure maîtrise de l'énergie, à la mise en place de circuits courts valorisant mieux les productions locales, à la qualité de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, véritables socles de l'offre touristique et de la qualité de vie des habitants, au maintien des services publics et en particulier de ceux touchant à la santé. Le déjeuner a été servi dans la belle salle de restaurant du V.V.F.

C'est au centre d'accueil du site nordique, dans la salle Françoise et Alfred Moyrand que s'est réuni en milieu d'après-midi le Conseil Syndical du Parc qui regroupe les représentants de la Région, du Département, de la communauté de communes et des 10 communes adhérentes.

Retour sur les inondations de 1957

A 17 h, plus de 200 personnes se pressaient dans la salle polyvalente pour entendre la conférence sur les

risques naturels et en particulier les risques d'inondations présentée par Monique FORT, géographe à l'institut Fourier de Grenoble.



Le Parc naturel régional du Queyras, animateur de différentes procédures visant à une meilleure connaissance des risques pour en prévenir les effets dévastateurs et assurer la sécurité des populations menacées a fait l'objet d'un programme d'études très poussé qui a permis au cabinet SEPIA de rédiger un Guide de la vulnérabilité qui a été présenté et largement diffusé au public.

Enfin, l'historien Denis Cœur a expliqué comment, à partir d'un fonds d'archives exceptionnellement riche et divers, il avait écrit une pièce de théâtre évoquant les inondations de juin 1957 dans le Queyras, pièce dont quelques scènes ont été jouées devant un public très enthousiaste par la troupe de théâtre amateur "Mots et Merveilles". La pièce sera jouée à Ceillac dans son intégralité le 23 septembre prochain à l'occasion de La Folie Bergère.

La reconnaissance des Ceillaquins

Sous une pluie battante, l'assistance s'est ensuite dirigée vers la Place Philippe Lamour, puis entassée dans la chapelle des Pénitents



pour le dernier temps fort de cette journée : l'expression de la reconnaissance de la population de Ceillac envers le Service Civil International, 60 ans, après les inondations de Juin 1957, en présence de plusieurs maires du Guillestrois et du Queyras, de la Conseillère départementale Valérie-Garcin-Eyméoud, d'Isabelle Sendrané, Sous-préfète de Briançon.

Au moment où la saison touristique bat son plein, la Commune voudrait exprimer la solidarité de la population de Ceillac envers les habitants du Haut Guil dont une menace d'éboulement conséquent perturbe les conditions de circulation et affecte, de ce fait, la vie économique et sociale.

Allocution du maire : Ceillac, juin 1957 ~ juin 2017

Au soir de cette journée organisée dans le cadre du quarantième anniversaire du Parc naturel régional du Queyras et largement consacrée à l'évocation des risques naturels et en particulier aux inondations la commune de Ceillac a souhaité commémorer, 60 ans après, les heures angoissantes de la crue des 13 et 14 juin 1957 et raviver la mémoire collective. Non pas pour réécrire l'histoire, l'enjoliver ou la dramatiser mais pour reconnaître que la nature triomphe toujours dans ses excès et que le bon sens doit prévaloir en toutes circonstances.

L'exposition des photographies d'archives réalisée par Simone Fournier et André Blès, comme le livre qu'ils viennent de publier, montre bien l'ampleur du sinistre. Pourtant, aucune victime ne fut à déplorer. Les hommes et les femmes du moment, instruits de l'expérience et connaissant parfaitement le caractère impétueux du Cristillan, avaient pris, en temps utiles, les décisions sages qui s'imposaient en mettant à l'abri les animaux et les biens les plus précieux, en colmatant, autant qu'ils le pouvaient, les ouvertures puis, le moment venu, en abandonnant leurs maisons menacées de toutes parts.

Leur village englouti, leurs maisons inhabitables, la tentation fut forte alors de jeter l'éponge et de partir.

Mais une quinzaine de jours plus tard, l'arrivée de jeunes volontaires bénévoles, venus de tous horizons leur prêter main forte pour déblayer leurs maisons, allait leur donner le courage et l'enthousiasme nécessaires à un nouveau départ.



A l'extérieur, les pouvoirs publics remettaient le torrent dans son lit, reconstruisaient les routes et les ponts, rétablissaient les réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone.

Dans les maisons, avec des pelles, des seaux et des brouettes, les jeunes bénévoles, au prix d'efforts éreintants, libéraient peu à peu les caves, les étables, les bergeries, les cours et parfois les pièces d'habitation remplies de boue.

Oui, ces bénévoles du service civil ont joué un rôle essentiel dans le sursaut qui devait nous permettre après avoir regagné nos maisons d'y vivre à nouveau et de croire en l'avenir.



Juste retour des choses, lorsque la commune de Saint-Paul sur Ubaye, quelques mois plus tard sera frappée par un tremblement de terre, une dizaine de jeunes hommes de Ceillac partiront pour aider leurs voisins à reconstruire les cheminées tombées ou conforter les murs fissurés.

Mais si, rapidement, dans le village et ses abords les flots furent maîtrisés et les équipements publics remis en état, pour les sinistrés, les indemnités ne purent être mobilisées que 7 années plus tard et le gros œuvre de la première maison "de la reconstruction" ne sortira de terre qu'en 1964...

En mars 1965, Philippe Lamour est élu maire de Ceillac, et, sous son impulsion, le Queyras entrait dans une nouvelle étape de sa longue histoire.

Aujourd'hui, dans le cadre des 40 ans du Parc, des réflexions ont été partagées, des propositions ont été avancées concernant ce que pourrait être le Queyras en 2057.

Il y a 50 ans le Queyras a fait le choix de substituer à une agriculture vivrière à bout de souffle une économie nouvelle résolument orientée vers le tourisme. Il l'a fait sans renier ses valeurs, sans dégrader ses patrimoines naturel et bâti, sans oublier ses savoir-faire, en modernisant l'agriculture et l'élevage, en développant une activité importante dans le domaine de l'artisanat, en particulier les métiers du bâtiment.

Pour les décennies à venir, de nouveaux défis sont à relever et en premier lieu celui du dérèglement climatique qui va nous contraindre à bouleverser l'économie touristique des sports d'hiver, à mieux tirer profit de nos ressources naturelles, de nos productions agricoles et artisanales, de nos richesses humaines.

Ces choix, nous les ferons avec le Parc, avec la communauté de communes du Guillestrois-Queyras,

avec le Pays du Grand Briançonnais, avec nos amis et voisins Français et Italiens désormais réunis sous la bannière de la Réserve de Biosphère du Viso reconnue par l'UNESCO.

Avec Laure Cumin, dont les parents se sont connus sur ce chantier et se sont mariés à Ceillac en 1958, avec Madame Pascale Reder, représentante régionale du S.C.I, nous dévoilerons dans quelques instants cette

plaque qui exprime la reconnaissance de la population du village aux bénévoles du Service Civil International pour la plupart disparus.

Auparavant, je voudrais aussi sur cette place qui porte désormais son nom saluer, avec émotion et gratitude, la mémoire de Philippe Lamour qui nous quittait, il y a tout juste 25 ans.

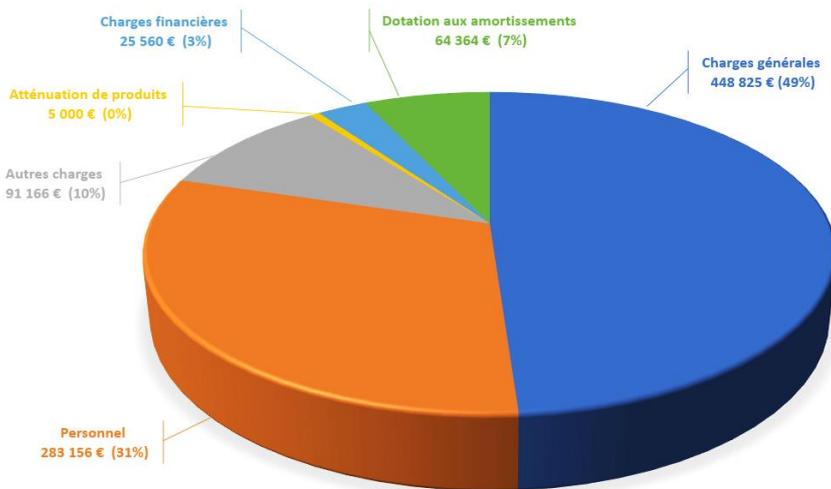
LE BUDGET

Budget de la commune

Le budget de fonctionnement s'élève à 918.072 €. Malgré la baisse des dotations (-20.000 € cette année), il est à l'équilibre grâce à l'excédent reporté de l'exercice précédent (53.000 €), à l'absence de déficit de la régie des remontées mécaniques du Queyras (100.000 € payés par la commune en 2016) et aux ressources propres de la commune (microcentrale pour 60.000 €, camping pour 23.000 €).

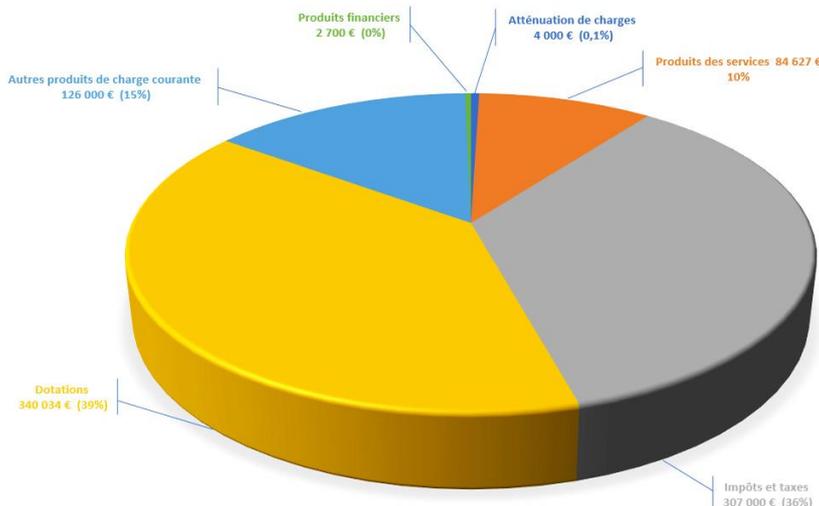
Ces ressources propres, auxquelles peut s'ajouter la vente de coupes de bois, permettent l'équilibre du budget avec, parfois, le rétablissement d'une capacité d'autofinancement. Celle-ci est, malgré tout, bien souvent, réduite à la portion congrue, ce qui rend difficile voire impossible la réalisation de projet d'équipements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges générales : électricité, carburant, navettes, fournitures, voirie, assurances, maintenance...
- Dotation aux amortissements : réserve financière pour renouveler les équipements
- Personnel : salaires et charges
- Autres charges : Communauté de Communes, SYME, subventions, TAP, indemnités
- Atténuation de produits : SYME (Synd. Elec.)
- Charges financières : intérêts d'emprunt

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Impôts et taxes : taxe foncière bâti et non bâti, taxe d'habitation
- Produits de services : coupe de bois, chasse, frais secours, loc. alpage...
- Atténuation de charges : idtés maladie
- Produits financiers : VVF
- Autres produits de charges courante : microcentrale, immeubles
- Dotations : dotation globale de fonctionnement versée par l'État + dotation de solidarité rurale

Il est à noter que les taux d'imposition ne sont pas augmentés.

Le budget d'investissement se monte, quant à lui, à 641.369,23 €, sans recours à l'emprunt. Il concerne essentiellement les différents programmes en cours : bâtiments communaux (72000 €), système d'alerte des crues torrentielles (28.000 €), acquisitions de

Budget de l'eau

Le budget de fonctionnement de l'eau ressort à 111.941,40 € avec des recettes en baisse puisque la nouvelle Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras a la compétence assainissement dans son entier (*réseau de transfert, collecteurs secondaires, stations d'épuration*) avec donc une baisse de charges qui ne seront plus imputées par la commune aux consommateurs, ce qui se traduira par une baisse effective d'environ 35 € par abonné.

Budget de VVF

La commune est propriétaire de ce village de vacances qui reste le premier hébergeur de la commune et dont la nouvelle directrice, madame Sandrine Romand s'est présentée aux élus.

L'association VVF Villages assure actuellement le paiement des annuités d'emprunts contractées pour assurer les gros travaux (*réfection du toit et isolation*).

Budget du camping

C'est un budget régulièrement excédentaire et ce, depuis de nombreuses années. L'excédent cumulé a permis d'effectuer des travaux importants en 2016, pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la mise aux normes du réseau électrique et la requalification de l'ensemble des sanitaires du bâtiment d'accueil.

Le budget de fonctionnement s'élève à

terrains (*DUP, ZAC : 40.000 €*), signalétique pour les noms de rues (*10.000 €*), programme bâtementaire (*presbytère : 50.000 €*), aménagements pastoraux (*17 960 €*), révision du PLU (*24.000 €*), parking de la Chalp (*24.000 €*)... et le remboursement du capital des emprunts (*202.143 €*).

Les investissements sont essentiellement représentés par la réalisation de la deuxième tranche de travaux (*coût 235.000 € HT*) pour rénover l'alimentation en eau potable dont la construction date de 1967. Cette réfection a été initiée en 2015 avec une première tranche qui avait permis de réduire notablement les pertes sur le réseau. Un emprunt de 95.000 € sera contracté pour venir en compléments des subventions demandées, notamment à l'Agence de l'eau.

La convention qui devait prendre fin en 2017 a fait l'objet d'un avenant de 2 ans qui laissera le temps nécessaire, à la commune et à l'association en partenariat avec l'État et la Région, de réfléchir à la mise en œuvre d'une requalification majeure devenue indispensable.

Le budget a été voté à l'équilibre à 147.571,61 €. C'est donc un budget qui n'impute pas les finances de la commune.

69.405,42 €. Il intègre le report de l'excédent de l'exercice antérieur de 29 515,29 € et une contribution au budget communal de fonctionnement à hauteur de 23.000 €.

Le budget d'investissement s'élève à 73.740,80 € et inclut des travaux complémentaires avec notamment la construction d'un bassin destiné à récupérer les eaux usées des camping-cars.

Microcentrale du Cristillan

Le Syndicat Intercommunal qui gère la microcentrale du Cristillan, composé à égalité d'élus de Ceillac et de Guillestre et présidé par Célestin Fournier, vient également de voter son budget. Il est prévu pour l'année 2017 de reverser à chacune des 2 communes une somme de 60.000 €, malgré une production en baisse, due essentiellement à une pluviométrie et à une couverture neigeuse en baisse.

Cette année verra se réaliser des travaux importants destinés à la mise en place d'une turbine complémentaire qui permettra de bénéficier d'un rachat à un tarif avantageux (tarifs H16). Le montant des travaux s'élève à 650.000 € ; un emprunt de 160.000 € a été contracté avec des annuités se montant à 55.000 €. Avec la fin, début 2018, des emprunts initiaux dont les annuités représentaient une somme de 150.000 € et l'augmentation des revenus engendrés par la nouvelle turbine, la part des communes devrait dans les années à venir notablement augmenter.

A noter, pour ces 6 premiers mois une hausse notable de la production par rapport à 2016.

REMONTÉES MÉCANIQUES

La saison d'hiver écoulée a permis à la Régie des stations du Queyras de renouer avec l'équilibre d'exploitation et même de se voir assujettie à l'impôt sur les sociétés !

Les communes et le département avaient dû, pour les 2 exercices précédents, prendre en charge un important déficit, 100.000 Euros, chaque année, pour la seule commune de Ceillac.

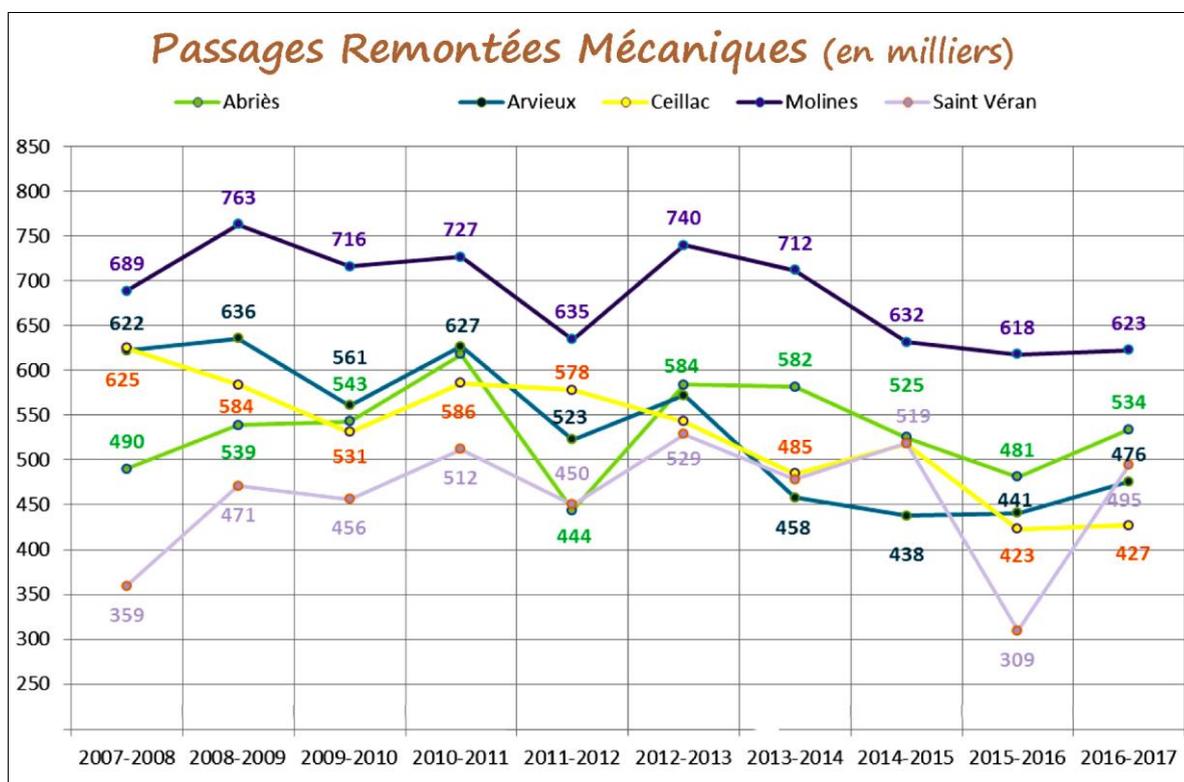
Le chiffre global hors TVA s'est élevé la saison dernière à 3.867.001 €, soit une progression de 20% par rapport à la saison 2015/2016. Le nombre de journées-skieurs, 227.922, est lui aussi en augmentation de 19,6%.

Pour la seule saison d'hiver (*les télésièges de Molines et Abriès fonctionnent l'été*), les chiffres d'affaires des différents sites se répartissent ainsi :

Chiffre d'affaires par commune	SITE	Chiffre d'affaires	augmentation / 2016
	Aiguilles	41.533 €	+ 23,0 %
	Abriès	833.639 €	+ 20,1 %
	Arvieux	560.967 €	+ 15,3 %
	Ceillac	636.496 €	+ 12,6 %
	Molines~S ^t -Véran	1.501.933 €	+ 16,4 %



La masse salariale, 1880.634 €, représente plus de 48% des recettes. La consommation électrique globale (*locaux, remontées, équipements de neige de culture*) atteint 331.876 €. La maintenance des équipements et du matériel (*hors dépenses de main d'œuvre*) peut se résumer ainsi : remontées, 123.000 €, pistes, 18.000 €, neige de culture, 31.840 €, dameuses, 56.642 €.



Pour les remontées disposant d'un moteur thermique et les engins, 165.000 litres de fuel ont été consommés et la facture d'électricité s'élève à 382.553 €.

Au cours de la saison écoulée, 234.000 m³ de neige de culture ont été produits.

Relevons que le passage de la TVA de 5,5% à 7% au 01/01/2012, puis à 10% au 01/01/2014, représente une charge supplémentaire de 180.000 € entre 2012 et 2016.

NUMÉRIQUE



Concernant le numérique et notamment le développement du très haut débit sur le Queyras, deux réunions ont eu lieu à la fin du printemps.

La première était proposée par le Syndicat Mixte Ouvert PACA THD, le syndicat mixte chargé du déploiement du haut débit sur la région. Ce syndicat met en place les infrastructures nécessaires jusqu'aux NRA (*nœud de répartition des abonnés*) présents généralement dans les villages.

Le SMO et sa présidente Chantal Eyméoud ont affirmé avoir bien compris toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis longtemps avec tous les impacts négatifs sur l'économie locale. Après avoir trouvé une solution pour franchir les gorges du Guil par la route de la Viste avec un conduit maçonné, la fibre doit arriver à Château-Queyras début septembre. Elle est déjà en place à la maison du Roy d'où existe un fourreau en attente qui monte jusqu'à Laval. Le directeur technique, à qui nous avons fait valoir l'urgence d'une remédiation rapide des difficultés que nous rencontrons, nous a indiqué

que la fibre devrait arriver à Ceillac en juin 2018.

La seconde réunion a eu lieu à Aiguilles avec le directeur régional d'Orange. Tous les élus du Queyras lui ont rapporté les pannes récurrentes, la faiblesse du débit, les impossibilités de se connecter... Il a admis la réalité des faits et ce d'autant plus que le réseau est tombé en panne durant la réunion. Pour Ceillac, il promet aussi l'opérationnalité du nouveau NRA en juin 2018, sauf imprévus.



Nous avons fait remarquer que si juin 2018 pouvait paraître comme une date proche, cela signifiait passer encore 2 saisons pleines à subir les contrecoups des dysfonctionnements et des débits ridicules. Aussi, pour patienter, nous lui avons suggéré d'anticiper la mise en place de la 4G pour les mobiles et monter le débit à 8 Mo/s. Une réponse devrait nous être donnée prochainement...

ÉCOLE



La classe des petits est partie en juin à Biabaux, commune de Saint-Michel-l'Observatoire (04), pour un séjour de 5 jours consacré à la lecture et à la création d'albums ainsi qu'à la découverte d'un nouvel environnement. Un séjour dense mais apprécié des petits et de leurs encadrants.

Le coût de ce séjour a été pour l'essentiel pris en charge par la commune à hauteur de 80 %, le reste ayant été financé par la coop. scolaire et les familles.

difficile et coûteuse, les activités mises en place satisfaisaient nombre de familles Ceillaquines avec la découverte de nouvelles activités sportives et culturelles encadrées par des intervenants compétents. L'enclavement des communes du Queyras rendant difficile la réduction de chaque journée d'école par l'impossibilité de trouver des intervenants pour 45 minutes, ces activités étaient regroupées sur une seule après-midi.

Malgré l'excellente participation des enfants ceillaquins, la majorité des parents s'est prononcée pour le retour à la semaine de 4 jours. L'école retrouvera donc le rythme hebdomadaire qui était le sien avant la réforme, comme plus de 80 % des écoles Haut-alpines.

Le conseil d'école a demandé à la commune de pouvoir bénéficier de tout ou partie du budget qui était dévolu aux Temps d'Activités Périscolaires pour pouvoir, notamment, mettre en place des activités sportives et culturelles, liées aux parcours éducatifs exigés dans les écoles. Dans ce cadre, avec l'accord de la commune, l'automne commencera par un cycle de tir à l'arc et de rugby. D'autres projets sont en cours comme la visite d'espaces culturels à Gap, Marseille et Turin.



Réforme des rythmes scolaires

Si la réforme des rythmes scolaires avait été imposée sans concertation aucune et sa mise en œuvre

Pâturages



Le centre d'études et de recherches pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) procède actuellement à l'élaboration d'un diagnostic pastoral sur l'alpage du Bois Noir. Cet alpage et les cabanes affectées à son exploitation sont mis gratuitement à la disposition des éleveurs par la commune.

Ce travail doit permettre de définir les conditions d'un pâturage raisonné, compatible avec les exigences de maintien de la biodiversité, de la protection des sols et d'une alimentation bénéfique aux troupeaux.

Après un état des lieux, des entretiens avec les bergers, les éleveurs et les techniciens du Parc, le chargé d'études fera un certain nombre de propositions concernant les modalités de conduite du troupeau, le nombre d'animaux à admettre, le calendrier de montée et de descente en alpage, la rotation entre les différents quartiers de l'alpage.

Pour conduire cette étude dont le coût est de 10.800 € HT, la commune bénéficie d'un aide du Conseil régional de 8.600 €.

En 2017 et 2018, la commune fera réaliser un diagnostic de même nature, également subventionné par la Région à 80% et concernant cette fois l'alpage Miroir- L'Adoux-S^{te}-Anne-Tronchet-Albert.

V.V.F

Le village de vacances, propriété de la commune, actuellement exploité par l'association Villages Vacances Familles (V.V.F) a été construit au tout début des années 1970.

Il a fait l'objet d'un important programme de travaux en 1994 puis, plus récemment, d'un certain

nombre de travaux de mise en conformité et de premières interventions tendant à réduire la consommation énergétique.

Depuis 3 ans, la municipalité et VVF ont entrepris la définition d'un programme global et cohérent de requalification et de maîtrise de l'énergie pour permettre d'adapter cet établissement - le plus important hébergeur du Queyras - aux attentes de la clientèle en termes de confort, de services, d'espaces de mise en forme et de loisirs.

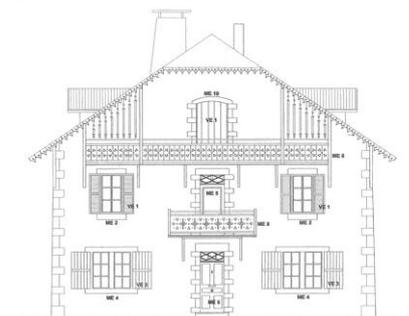
Pour définir plus précisément ce projet et en connaître les coûts, la municipalité, avec l'aide de l'agence départementale IT05, a sollicité l'aide financière de la Région et de l'État pour commander une étude de programmation des travaux après une analyse fine des besoins actuels et prévisibles de la clientèle, de l'impact des travaux sur la fréquentation et les résultats financiers de la structure.



Presbytère

Afin d'envisager d'y installer les locaux de la mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite, des salles de réunion et des logements dans le presbytère, des études géologiques et techniques sont en cours afin de vérifier la faisabilité de ce projet qui ne pourra voir le jour que si la distribution

actuelle des pièces peut être affectée à cet usage par l'abattement des murs intérieurs et des planchers.



ÉTAT DES PROJETS EN COURS TRAVAUX...

Alimentation en eau potable

A partir du 1^{er} janvier 2020, la distribution de l'eau potable relèvera des compétences de la communauté de communes. Jusque-là, la commune assurera ce service.

Pour la réalisation de la 2^{ème} tranche, la commune a obtenu des subventions de l'Agence de l'eau (94.069 €) et du Département des Hautes-Alpes (47.013 €).

La consultation pour la dévolution des travaux est en cours.

Aire de jeux

Après la restauration du mur d'enceinte l'automne dernier, de nouveaux jeux ont été mis en place ce printemps pour le plus grand plaisir des enfants du village et des vacanciers. La dépense globale s'élève à 46.415 € avec les contributions de l'État (20.000 €) et du Département (5000 €) qui ont apporté une aide déterminante à la commune.



Ecole-salle polyvalente

La baie vitrée de l'entrée, les portes et les fenêtres des classes de l'école doivent être remplacées par des huisseries conformes aux normes de sécurité, notamment en matière de risque d'intrusion, et assurant une isolation performante.

De même, l'école comme la salle polyvalente doivent enfin être accessibles aux personnes à mobilité réduite et proposer des toilettes accessibles.

Le coût de ces interventions a été évalué à 29.204 €. L'Etat y contribuera à hauteur de 11.680 €. Suivront une réfection indispensable des peintures, vieilles de 38 ans, ainsi qu'une mise aux normes du réseau électrique.

Espace partenaires

Les menuiseries de l'Espace partenaires qui regroupe les locaux de Queyras-Résidences, de l'école de ski, des remontées mécaniques et de l'ostéopathe vont être remplacées pour une amélioration de l'isolation thermique du bâtiment. Les installations électriques et le chauffage vont également faire l'objet de travaux de mise en conformité.



Pour le financement de ce projet évalué à 19.537 €, la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat de 7.814 €.

Voirie

Lors du vote du budget en mars dernier, du fait des incertitudes quant aux dotations de l'Etat et aux produits des impôts locaux impactés par la fusion des communautés de communes qui a transféré à la nouvelle communauté les contributions économiques, une enveloppe globale a été réservée aux travaux d'entretien de la voirie.

On y voit plus clair désormais et une consultation va être lancée en vue de la réalisation par tranches successives d'un programme concernant :

- la reprise de la voirie de l'Ochette entre l'abribus et le virage sous la résidence le Cheynet II ;
- la route d'accès au départ des remontées mécaniques, les parkings latéraux et l'aire de retournement ;
- le revêtement du parking de la Chalp du dessous, devant l'accueil ski de fond.

Outre la réserve parlementaire de la Sénatrice Patricia Morhet-Richaud (7500 €) des subventions de 6000 € chacune ont été attribuées par le département.

Le chemin rural entre les Bouissounas et la Clapière et celui qui mène au hameau du Villard vont faire l'objet d'une remise en état par une niveleuse puis d'un compactage pour lesquels la consultation des entreprises est achevée. L'entreprise retenue devrait intervenir dans les jours à venir. La commune prend en charge le coût des travaux (10.000 €), sur ses fonds propres.



Sentiers

Après la réfection des sentiers du col Albert, du col de la Cula, du col sud du Cristillan, c'est le sentier du lac Miroir, très fréquenté, qui a été l'objet de travaux. Sur une partie, il emprunte désormais un nouveau tracé qui devrait se montrer moins délicat et plus durable, avec une pente plus régulière et accessible au plus grand nombre.

L'entretien des sentiers incombe à la commune ou à la Communauté de Communes, les deux missionnant le plus souvent le Parc pour faire exécuter les travaux de sécurisation et d'aménagement nécessaires. La commune y consacre en moyenne 5.000 € par an.

CHANGEMENTS

Nouvelles installations dans la vallée...



Depuis le début de l'année Alizée Fouchard est la nouvelle gérante du Refuge de la Cime où elle a succédé à Alice Dumas.

L'Ochette où elle prend la suite d'Eric Varin appelé à diriger le V.V.F d'Obernai en Alsace. Elle arrive à un moment important pour la vie et le développement de cette structure et a aussitôt pris la dimension de l'enjeu en étroite relation avec la mairie. Son succès à la tête de cet établissement sera aussi le nôtre.

Alizée, Briançonnaise, connaît bien la montagne et ses parents, après avoir géré dans le Queyras le refuge du Viso, exploitent désormais le prestigieux refuge des Ecrins. Après un début d'hiver difficile (*problèmes d'eau, fermeture de la piste de Chaurionde du fait du manque de neige*), nous lui souhaitons une belle et bonne saison d'été.

Au centre de vacances Notre-Dame de l'Estelle Florence et Vincent Bernard ont succédé en avril à Lydie et René Germain qui ne se sont pas trop éloignés de Ceillac puisqu'ils ont choisi de s'établir à Guillestre pour la retraite. Florence et Vincent nous viennent de Normandie et ne cachent pas le plaisir qu'ils ont eu à découvrir le cadre de la vallée, son ambiance et son patrimoine naturel préservé.

Depuis le mois de février Sandrine Romand est la nouvelle directrice du village de vacances de

LE RENOUVEAU DES COOPÉRATIVES

Après la Société coopérative d'intérêt collectif "Ener'guil" qui a équipé de panneaux solaires un bâtiment communal dans chacune des communes du Queyras et entend bien poursuivre son action en faveur du développement des énergies renouvelables, une structure de même nature a vu le jour pour exploiter l'abattoir de Guillestre.

La commune, dans chaque cas, a souscrit 10 actions de 50 € témoignant ainsi de l'intérêt qu'elle

porte à ces initiatives collectives.

Quand on connaît le rôle qu'ont joué dans le développement du Queyras, et à Ceillac en particulier, les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole créées par Philippe Lamour, tant pour la création d'hébergements que pour la construction des remontées mécaniques, on ne peut que se réjouir du renouveau de cette forme de développement collectif.

Camping des Moutets

Le nombre de places accordées par la préfecture pour le camping municipal est de 60. Afin de pouvoir respecter ce nombre, les emplacements ont été matérialisés et un logiciel de gestion a été acquis pour gérer, notamment, les réservations et la facturation.

2 barbecues équipent désormais le camping et une tondeuse a été achetée pour l'entretien des terrains.



SIVU (microcentrale)

Les premiers résultats de l'année 2017 sont très encourageants puisque la production, pour les 4 premiers mois, est 29% supérieure par rapport à l'année 2016 (+ 49%/2015) avec un chiffre d'affaires de 115.702 €.

C'est de bon augure pour les finances communales puisque les bénéfices sont partagés en parts égales avec la commune de Guillestre.

SIGDEP (Synd. Interco. Guil-Durance Éclairage Public)

Le Queyras, le Guillestrois et l'argentiérois sont désormais regroupés au sein d'un seul et même syndicat qui a pour mission de gérer l'éclairage public, en fonctionnement et investissement.

Les dossiers évoqués dans la précédente lettre d'infos concernant le remplacement des lampadaires et des coffrets électriques sont toujours en cours d'instruction.

Embellissement

La commune poursuit ses efforts en matière d'accueil avec la mise en place supplémentaire de bacs à fleurs, de tables de pique-nique et de bancs.

AJC (Association des Jeunes de Ceillac)

C'est une nouvelle association qui s'est créée sur le village et qui regroupe les adolescents de Ceillac.

Ils auront accès à la Fuga pour s'y retrouver, un accès qui sera partagé avec le groupe de bénévoles, animé par Monique Eymard, qui œuvrent pour décorer le village.

Points forts de l'été

- * Exposition Mirer, acte I, à l'église S^{te}-Cécile (ouvert tous les jours, sauf le samedi, de 17 h à 19 h)
- * Concerts à l'église St-Sébastien (tous les jeudis à 21 h, du 6 juillet au 17 août)
- * Pèlerinage de S^{te}-Anne, le 26 juillet
- * Festivals, le 30 juillet
- * S^t-Barthélémy, les 19 et 20 août
- * Folie bergère, les 23 et 24 septembre

Distributeur Automatique de Billets

Des travaux de conformité seront effectués à partir du 31 juillet pour une durée de 7 jours maximum. Ils sont destinés à la sécurisation de la recharge de l'appareil avec une mise aux normes en cette matière.

Jazz and Cheese

Le festival de Jazz qui s'est tenu du 22 au 25 juin a réuni plus de 900 personnes avec plus de 600 repas servis. Un beau succès donc aux retombées très positives en termes économiques, d'animation ou d'image.

25 ans déjà

Il y a 25 ans, le 25 juillet 1992 exactement, disparaissait Philippe Lamour, au soir d'une vie "pleine à ras bord" comme l'a écrit Pierre Viansson Ponté.

Ce "père de la politique de l'aménagement du territoire en France" - c'est le titre de la biographie que lui a consacrée Jean-Robert PITTE - a profondément marqué notre village dont il fut le maire pendant 18 ans et le Queyras dont il créa le premier Syndical intercommunal et le Parc Naturel Régional.

Comme le disait le Préfet des Hautes-Alpes le 10 novembre 1992 lors d'un office religieux célébré en l'église Saint-Sébastien, « sa stature était nationale et son rayonnement dépassait largement nos frontières ».

Philippe Lamour, rejoint par son épouse, repose dans le modeste cimetière de notre village.



Éditorial

A l'occasion de la 2^{ème} Conférence Nationale des Territoires, qui s'est déroulée à Cahors le 14 décembre dernier, le Premier Ministre a pris trois engagements majeurs : lancer un vaste plan d'aménagement numérique du territoire, lancer un plan de revitalisation des villes moyennes, dresser un état des lieux de la cohésion territoriale pour construire une vision partagée des territoires et des priorités d'action.



En effet, un tiers des français a le sentiment d'être délaissé par le pouvoir central et je fais moi-même, chaque jour, le constat de la réalité de cette situation.

Le retentissement de mon opposition à la dépose de la dernière cabine téléphonique du village dans la presse quotidienne régionale (*le Dauphiné libéré, La Provence, Corse Matin, Ouest France...*), la presse nationale (*Aujourd'hui en France*), la presse spécialisée (*La vie des communes, 30 000 maires*), à la télévision (*FR3, D'ICI TV*), à la radio (*La radio, Alpes 1, RFI, RTL, Radio Nova, France Culture, Europe 1*) a permis d'attirer l'attention de nos concitoyens et des pouvoirs publics sur le fait que cet épiphénomène était le révélateur d'un ras le bol beaucoup plus large. J'ai noté depuis, et avec la plus grande satisfaction, que le Premier Ministre avait annoncé vouloir imposer de nouvelles obligations aux opérateurs de téléphonie mobile. Alors, quand le territoire en général et Ceillac en particulier seront bien couverts, on pourra envisager la dépose de la cabine...

Je disais plus haut le malaise de la France rurale face à la disparition progressive de ce que l'on appelait jadis « les services publics ».

Alors même que leur dotation d'État a fondu de 25% en 4 ans, on demande aux communes, ou à leurs groupements, de prendre en charge les agences postales au motif que les bureaux de Poste étaient trop lourds pour la Poste. On leur impose aussi des dépenses très importantes pour l'accessibilité des lieux publics. L'État progressivement cesse de leur apporter le concours de ses

services pour l'instruction des actes d'occupation des sols et, en même temps, accroît ses prescriptions dans les domaines de la gestion et de la prévention des risques naturels, de la sauvegarde des terres agricoles, de la protection de l'environnement, des paysages, de la gestion de l'eau... Je préfère ne pas noircir le tableau en évoquant ici le sort réservé aux services de transports public et, en particulier, à la dégradation insupportable du service ferroviaire dans notre département...

Après les hoquets de l'aménagement des rythmes scolaires, l'État invite les communes à financer la mise en place des Parcours Éducatifs Artistiques et Culturels, mais, dans sa grande largesse, il les aide à doter les écoles des moyens numériques dont il suggère l'utilisation à ses enseignants.

Si on ajoute à cela l'inflation des textes législatifs ou réglementaires (*en 6 mois, le nouveau gouvernement en a publié 18% de plus que celui qui l'avait précédé pendant la même période !*), on comprend mieux notre désarroi ; désarroi que partagent les Régions et les Départements exsangues eux aussi et confrontés à des charges imposées de moins en moins compensées.

Les ruraux que nous sommes ont la très nette impression d'être depuis des lustres la variable d'ajustement des politiques de Gribouille conduites par l'État, en dépit des alertes répétées de ses représentants dans nos départements, préfets et sous-préfets.

Je forme le vœu que l'état des lieux de la cohésion territoriale demandé par la Conférence Nationale déjà citée permette d'inverser dans le long terme les politiques publiques en faveur du monde rural. Je souhaite également que, au-delà de son faible poids électoral, on lui reconnaisse sa contribution essentielle à la qualité de vie des Français, à la qualité de l'air qu'ils respirent et de l'eau qu'ils boivent, des aliments qu'ils consomment, à leur environnement, aux paysages qu'ils aiment et à la biodiversité qui en est le fondement et qui est aujourd'hui tellement menacée.

Que 2018 soit pour nous tous et pour chacun d'entre vous une bonne et heureuse année.

Christian Grossan

La nouvelle Communauté de Communes est en place depuis un an. Elle a de nombreuses compétences, le tourisme, l'assainissement, les déchets, les activités de pleine nature, les zones d'activités, les services aux personnes, la GEMAPI, les maisons de santé...

EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS

A la réception de leurs factures relatives à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers, de la distribution d'eau potable ou de l'assainissement, les usagers de ces services ont constaté, surpris, de fortes évolutions par rapport au coût de ces prestations l'année précédente.

Si le service de l'eau potable est toujours assuré par la commune, l'assainissement et les déchets ménagers sont désormais des compétences exercées par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras issue au 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communautés préexistantes du Queyras et du Guillestrois.

Précédemment, la Communauté de Communes du Queyras à laquelle appartenait Ceillac comptait moins de 3500 habitants et la loi permettait au budget général de la collectivité d'abonder pour les équilibrer les budgets annexes. Dans la communauté de communes nouvelle, le seuil de 3500 habitants est largement dépassé et les budgets annexes doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

De plus, désormais réunis dans la même communauté de communes, les contribuables doivent être assujettis aux mêmes contributions.

Parallèlement, une nouvelle station d'épuration a été mise en service pour les communes d'Aiguilles, Château-Ville-Vieille et Arvieux, la station d'épuration de Guillestre a été profondément restructurée pour satisfaire aux normes actuelles. De plus, les frais de transport des ordures ménagères vers le centre d'enfouissement à plus de 100 km et les taxations au bénéfice de l'Etat se sont accrus.

C'est ce qui explique la forte augmentation de la part fixe sur les factures relatives à l'assainissement et une forte évolution des charges pour certains bénéficiaires du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

En revanche, la baisse conséquente de la part fixe sur les factures relatives à l'eau potable ne semble pas avoir été remarquée à son juste niveau (-35 Euros par abonné).

TOURISME

Le contrat du directeur de l'office de tourisme n'ayant pas été renouvelé, l'office de tourisme a récemment fait appel à un cabinet de recrutement pour son remplacement.

SKI DE FOND



La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est également compétente en matière d'activités de pleine nature, dont le ski de fond. Elle loue à la commune, pour les mois d'hiver, le bâtiment construit à cet effet.

Cette activité a généré en 2016/2017 une redevance globale de 99.235 €, une somme bien inférieure aux dépenses d'exploitation et d'investissement engagées.

Le budget général de la Comcom a donc dû verser une subvention d'équilibre de 165.529 €.

MAISON DE SANTÉ



Malgré la présence d'un nouveau médecin à Aiguilles, il faut bien reconnaître que l'accès aux soins est compliqué pour les habitants du Queyras, avec bien souvent des dates rendez-vous très éloignées, pour les spécialistes notamment.

Une réflexion est donc en cours au sein de la Comcom pour examiner le principe d'une maison de santé à Guillestre qui reste l'une des solutions proposées par l'Agence Régionale de Santé pour pallier le manque de médecins en zone rurale, en association avec le développement de la télé-médecine.

TRAVAUX

Eau potable

La deuxième tranche des travaux de remplacement de l'adduction d'eau qui alimente les réservoirs à l'amont du village depuis la source captée à la Cime du Mélézet commenceront le 4 avril prochain.

A l'issue de l'appel d'offres, c'est l'entreprise BUCCI qui a été retenue. Le coût des travaux est évalué à 292.702 € TTC auxquels s'ajoute la rémunération du bureau d'études de 29.940 € TTC.

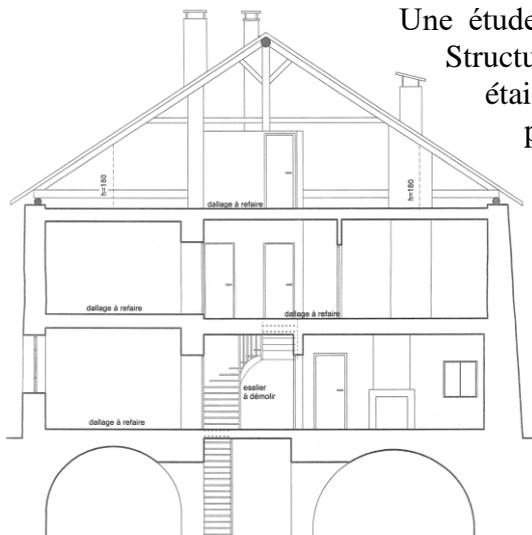
Pour le financement de cette opération la commune bénéficie d'une aide du Conseil départemental de 47.013 € et de l'Agence de Bassin pour 94.027 €. Le financement complémentaire, 181.602 €, sera assuré par un emprunt.

La fin des travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable permettra une évaluation fine des ressources réellement disponibles et le cas échéant, le besoin éventuel d'une alimentation complémentaire.

Une réunion a été organisée en fin d'année afin que, à l'occasion de ces travaux réalisés par la commune, les deux habitations situées en rive gauche du Cristillan, à l'amont du Pont du Chastelas, soient raccordées par les soins de la Communauté de Communes au réseau d'assainissement. Dans la mesure du possible, les eaux pluviales seront également traitées.



Presbytère



Une étude a été commandée par la commune en 2016 au bureau d'études Structures. Celui-ci devait établir un diagnostic précis pour examiner quelles étaient les évolutions structurelles possibles en fonction des règles parasismiques en vigueur dans le cadre d'une rénovation complète du presbytère. Ce bâtiment pourrait accueillir les services de la mairie, avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et des logements, dont un destiné au prêtre desservant la paroisse.

Le bureau a demandé qu'une étude géotechnique soit réalisée afin de connaître les caractéristiques mécaniques des terrains traversés.

Les investigations ont permis de constater un niveau d'assise homogène sur un sol de bonne qualité par rapport au niveau de référence que constitue le seuil du bâtiment.

En conséquence, la distribution des pièces intérieures peut être modifiée en abattant certains murs et le bâtiment adapté à une autre fonction.

La réflexion va se poursuivre pour déterminer les besoins précis en termes d'espace et d'agencement puis la commune s'assurera le concours d'un maître d'œuvre qui sera chargé de la conception du projet.

Voirie

En dépit d'une situation financière tendue, d'importants travaux ont pu être réalisés sur la voirie communale.

À l'Ochette, le revêtement enrobé d'une portion de la rue de la Mourière qui avait été mis en place de façon insatisfaisante, il y a une douzaine d'années, a été repris pour un montant de 15.764 € subventionné à hauteur de 6.000 € par le Conseil Départemental.



Le parking situé près de l'espace nordique a reçu un revêtement enrobé. Pour le financement de cette opération, dont le coût s'est élevé à 31.424 €, la commune a bénéficié de l'enveloppe parlementaire de la Sénatrice Patricia Mohret-Richaud pour 6.000 €.

La voie d'accès au parking situé au départ des remontées mécaniques et du sentier qui mène au Lac Miroir (GR5) a reçu un revêtement bicouche pour un montant de 21.344 €, subventionné à hauteur de 6.000 € par le Conseil Départemental.

École

À l'école et à la salle polyvalente des accès pour les personnes à mobilité réduite ont été aménagés, les toilettes ont été restructurées et des portes anti-panique sécurisées mises en place. Pour le financement de ces travaux, 14.516 €, l'État a attribué une aide de 7.814 €.

Espace partenaires

À l'Espace partenaires (*École de ski, Queyras résidences, remontées mécaniques, prestataires de santé*), le chauffage a été restructuré et l'ensemble des menuiseries extérieures a été remplacé. La

dépense correspondante, 21.642 €, a bénéficié d'une subvention de l'État pour un montant de 11.681 €.

Patinoire

L'espace patinoire a fait l'objet de quelques aménagements pour un meilleur accueil et un fonctionnement optimisé. Les travaux ont concerné le terrassement pour un coût de 1704 € auxquels s'ajoutent l'achat de matériels divers (*affûteuse, électricité, bois, bacs acier...*) pour une somme de 4.449 €.

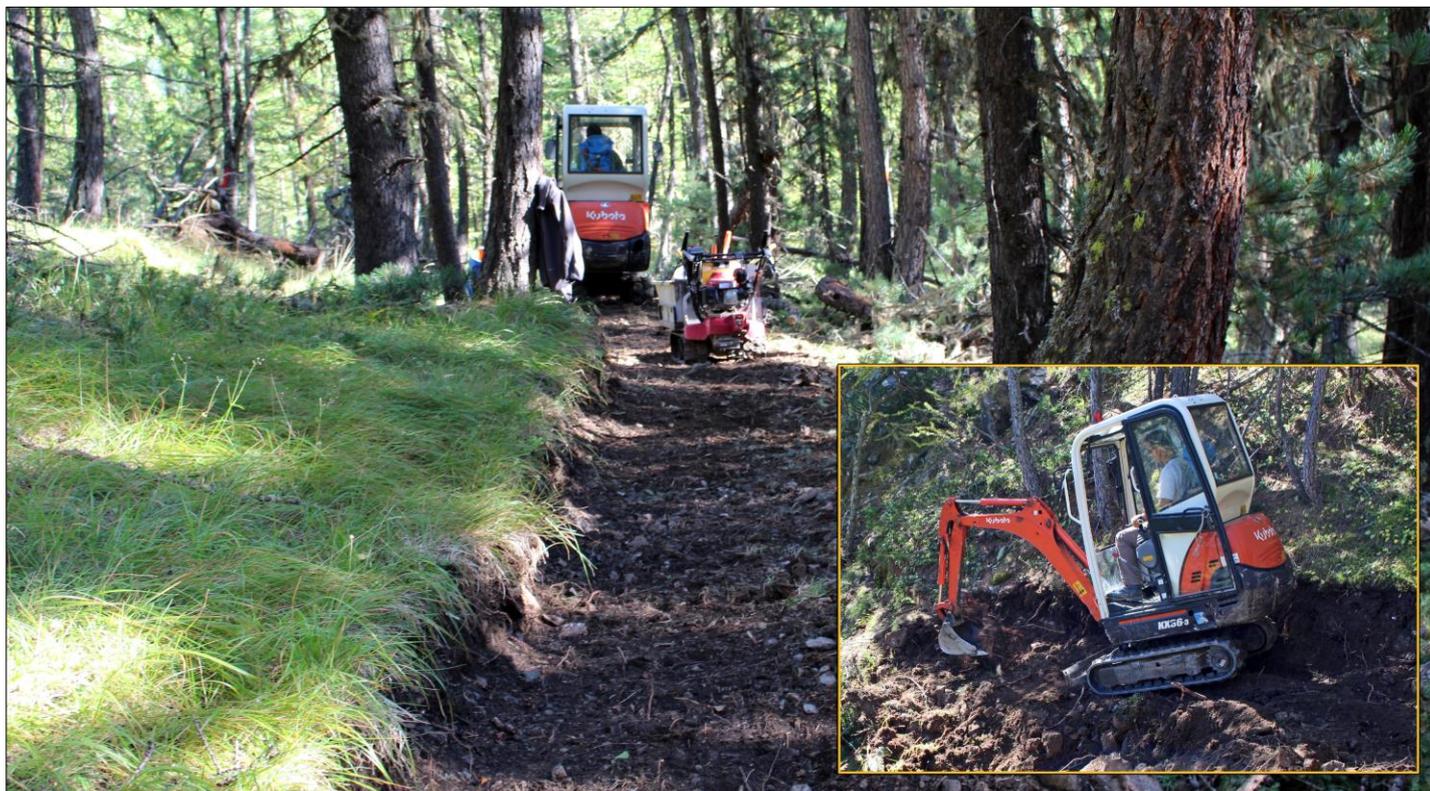


Sentier Miroir



Après la réfection d'une première tranche de travaux, à l'automne 2016, pour requalifier le sentier, particulièrement emprunté et qui devenait délicat à suivre en raison de nombreuses racines et cailloux jonchant le sol, une deuxième tranche a été réalisée à l'automne dernier, avec un total de 23 journées de travail effectuées par les agents du Parc du Queyras et financées par la commune.

Celle-ci a concerné la partie haute du sentier qui part 150 m après la passerelle et va jusqu'au lac. Un nouveau parcours a été tracé, plus progressif et moins minéral.



Il reste désormais à rafraîchir les 150 m qui suivent la première passerelle pour parfaire le parcours de cette section du GR5.

Après cette réfection qui a suivi celle des sentiers des col Albert, de la Cula et du Cristillan, le prochain

objectif devrait se fixer sur le sentier du col Bramousse qui comporte quelques marches et ressauts dont le franchissement peut s'avérer compliqué pour certains randonneurs ou lorsque le sentier est en partie gelé et/ou enneigé.

Le Chamois de Sainte-Anne



Depuis le mois d'octobre, les membres de l'association de chasse « Le Chamois de Sainte-Anne » disposent d'un nouveau local qui leur est loué par la commune, près du centre de vacances de Gennevilliers. Ils ont pris en charge l'aménagement du local.

Pour la campagne de chasse écoulée, 20 chamois et 10 chevreuils ont été abattus.

A la demande de la commune, l'association a organisé 4 battues au sanglier pour limiter les dégâts considérables causés aux cultures et aux prairies. Merci donc aux chasseurs extérieurs de nous avoir prêté main forte. Auparavant, les lieutenants de louveterie, diligentés par la DDT et la

Préfecture avaient effectué, au printemps, 19 battues qui ont permis de tuer deux sangliers.

DATE des BATTUES	CHASSEURS (dont Ceillaquins)	CHIENS	Sangliers tués
21/10/2017	34 (4)	9	2
15/11/2017	18 (3)	7	0
22/11/2017	22 (4)	8	1
05/12/2017	22 (5)	6	1





ÉCOLE



EFFECTIFS (35 élèves en 2014 – 12 prévus en 2021)

Pour les communes du Queyras et de Ceillac, en particulier, les projections montrent un tassement prévisible conséquent des effectifs avec un risque élevé de fermetures de classes. Dans 3 communes au moins, la classe maternelle est directement menacée à court ou moyen terme.

Ce problème de baisse d'effectifs n'est pas propre au Queyras et concerne l'ensemble des zones rurales de montagne en France. Les causes de la défection d'installation des jeunes sont multiples : travail (*avec l'aléa propre aux saisons*), hébergement, vie sociale, absence ou manque de services, études longues, enfants tardifs...

La convention ruralité signée en novembre 2016 par la ministre, le département et le président de l'association des maires des Hautes-Alpes garantit, pour une période de 3 ans, le ratio nombre d'enseignants/nombre d'enfants avec la mise en place d'une réflexion pour optimiser le schéma scolaire, notamment par les projets de regroupements de petites écoles. Il est donc fort possible qu'avant même l'échéance de cette convention, des fermetures soient décidées. On imagine ce que l'absence d'accueil des jeunes enfants (*3 et 4 ans*) impliquerait.

Des discussions sont en cours avec l'inspection, la volonté affichée par les élus du Queyras étant de traiter le problème au niveau territorial en intégrant la situation particulière de Ceillac dont la localisation ne permet pas de regroupement.

Classe de découverte des CE2~CM2

La classe des grands partira en classe de découverte du lundi 4 au lundi 11 juin 2018. Le séjour se déroulera d'abord à Paris (*3 jours*) puis à Saint-Malo (*4 jours*).

Ce séjour est organisé conjointement avec la classe de Saint-Véran, qui compte 10 élèves, ce qui fera un effectif global de 22 enfants.

Le voyage sera l'occasion, comme il se doit, de mettre en place un travail transversal conséquent, avec des thématiques centrées sur l'histoire, le patrimoine bâti, le monde urbain et le milieu maritime.

Le coût global sera assuré en grande partie par les communes respectives. La participation des familles sera réduite, à hauteur de 100 € environ (*13% du coût réel*).

ATSEM

Sonia Abillard, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, a quitté son poste en décembre 2017, 10 ans après sa prise de fonction.

C'est Estelle Pérez qui la remplacera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Après cette date, l'attribution du poste se fera en fonction des contraintes administratives en matière de gestion du personnel, avec validation par le centre de gestion départemental.

Parents et enseignants sont unanimes pour saluer le travail effectué par Sonia au cours des dix dernières années avec une conscience professionnelle exemplaire et une qualité relationnelle avec les enfants particulièrement appréciée.

Équipement numérique



Beaucoup d'écoles sont désormais équipées de tableau de bord numérique (TBI).

Si l'école de Ceillac avait eu en test cet équipement, il y a une dizaine d'années, celui-ci ne s'était pas avéré satisfaisant au vu de l'exiguïté des classes et de la qualité médiocre des appareils proposés alors (*faible résolution, fatigue visuelle importante, coût d'entretien, ergonomie perfectible...*).

Aujourd'hui, un équipement bien plus performant, polyvalent et satisfaisant, notamment, au niveau de la fatigue visuelle des enfants existe. Il s'agit de l'écran tactile interactif (ETI) dont on trouve désormais un large choix à des prix abordables malgré la taille des écrans conséquente.

Le collège de Guillestre ayant été sélectionné pour recevoir la qualité de « Collège connecté », cela permet aux écoles primaires qui en dépendent de pouvoir bénéficier de subventions pour aider à leur équipement numérique.

Aussi, un dossier a-t-il été déposé, il y a un an, au rectorat. Il prévoit la mise en place d'un ETI, l'acquisition de tablettes numériques et de robots pour l'apprentissage du code.

Le dossier a été retenu et le financement accordé. La mise en place est prévue au printemps.

DUMISTE

Dans le cadre de l'harmonisation des services gérés par la CCGQ, une intervenante musique (*DUMIste*) est présente toutes les semaines à l'école.



Elle concourt ainsi à la réalisation du parcours éducatif artistique et culturel mis en place à l'école, au même titre que les parcours santé, sportif et citoyen pour lesquels la Commune offre un soutien conséquent.

Rentrent dans ce cadre, les différents stages sportifs effectués (*tir à l'arc, rugby, ski alpin, ski de fond*), les sorties culturelles (*séjour Paris-Saint-Malo au mois de juin, sortie à Marseille et à Turin*), le travail réalisé avec un conteur africain...

Numérique



Comme à chaque saison touristique, nous souffrons de la lenteur due à l'insuffisance de la bande passante reconnue par Orange, déjà limite pour 300 habitants, et de nombreux dysfonctionnements (*mobile, internet*).

PACA THD, chargé du développement du haut débit dans la Région a programmé l'installation d'un nouveau NRA (*nœud réseau abonnés*) dans les mois à venir et la fibre devrait arriver en juin de cette année, avec un débit, pour les plus près, de 100 MO/s, moindre pour les plus éloignés mais bien supérieur à celui existant (*2 MO/s au mieux*), de l'ordre de 30 MO/s au moins.

Pour la téléphonie mobile, Free a passé son antenne en 4G mais avec une bande passante limitée ce qui réduit l'intérêt de cette évolution. Orange, comme Bouygues, a programmé le passage en 4 G

mais sans donner de calendrier. Cette montée en débit est essentielle puisque l'on sait qu'aujourd'hui la majorité du trafic Internet passe par la téléphonie mobile. Pour Ceillac, cela permettrait de pallier l'insuffisance de la bande passante actuelle qui transite par le classique réseau téléphonique commuté (*RTC*).

A noter que le gouvernement et les 4 opérateurs de téléphonie mobile ont passé un accord en ce début janvier qui notifie l'engagement des opérateurs de résorber toutes les zones blanches, de basculer en 4 G 10.000 communes, comme Ceillac, actuellement équipées en 2G ou en 3G et de couvrir les principaux axes de transport, routiers et ferroviaires, dont ceux concernant les TER. L'échéance de cet accord est fixée à 2020.

Toutes ces évolutions sont très attendues puisque la diversification économique et la mise en place d'activités alternatives ne pourra se faire sans un équipement numérique de la vallée performant.

Alpin ~ Fond

Biathlon



L'étude de faisabilité de l'aménagement à Ceillac d'un site d'entraînement pour le biathlon toutes saisons, situé dans le secteur du Clôt des Oiseaux, vient de bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme porté par l'Espace Valléen sous l'égide de la Communauté de Communes.

Les résultats de cette étude seront connus en début d'été. S'ils sont favorables, le plan de financement du programme sera recherché.

Alpin

Chacun a pu se féliciter des bonnes conditions d'enneigement et des conditions hivernales retrouvées qui devraient perdurer toute la saison, avec toutes les conséquences positives sur l'économie du village encore très dépendante de la neige.

Une nouveauté cette année, dans le cadre du contrat de station financé par la Région et le Département, avec la mise en place de portiques (*matériel SKIDATA*) qui devraient faciliter le contrôle et limiter de ce fait la fraude.

Reste à améliorer le système de vente des forfaits qui implique une attente beaucoup trop longue, pour parfois dépasser la demi-heure, une attente due en partie aux problèmes de débit Internet.

L'activité sur les deux semaines de vacances a été jugée correcte par la régie, en deçà des prévisions en raison d'une météo défavorable lors de la deuxième



semaine qui a passablement dégradé la fréquentation (*perte estimée : 100.000 €*).

Les recettes réalisées au 31/12/2017 devraient permettre de clôturer l'exercice 2017 au moins à l'équilibre. Les recettes réalisées depuis le 1/01/2018 avec ces conditions de neige pour le moins satisfaisantes laissent présager des résultats intéressants pour 2018.

Chiffres de ce début de saison par secteur :

SECTEUR	Journées Skieurs	N-1	N-4	Chiffre d'affaires	N-1	N-4
Molines-St-Véran	29.329	+ 6.401	+ 1.234	466.332	+ 135.476	+ 153.824
Abriès-Ristolas	18.389	+ 1.235	-3007	262.556	+ 35.647	+ 40.859
Ceillac	10.998	+ 783	- 2. 280	160.863	+ 22.876	+ 8.101
Arvieux	10.148	+ 1.905	+ 65	139.793	+ 38.677	+ 39.402
Aiguilles	1.971	+ 446	+ 77	11.795	+ 2.675	+ 1.368
TOTAL avec espaces ludiques	70.836	+ 10.410	- 4.510	1.041.341	+ 235.353	+ 243.553

Microcentrale

Au terme d'une année sèche (700 mm, avec de nombreux orages, contre 800 mm en moyenne), les résultats escomptés ne sont pas ceux réalisés (150.000 € en 2013, moins de 60.000 € attendus en 2017). Cela est problématique puisque les revenus générés par la microcentrale concourent pour une part importante à l'équilibre du budget communal, notamment depuis la baisse régulière des dotations.

Si les perspectives à moyen terme sont plus optimistes avec l'extinction proche de crédits et la perception de revenus supplémentaires suite à l'installation récente d'une turbine de 400 kw/h (*coût : 700.000 €*) dont la production sera très bien rémunérée, cela reste soumis aux aléas climatiques.

Recettes générées les 10 dernières années :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
367.939	464.171	552.644	654.074	735.639	668.240	673.416	466.029	515.214	386.588

VVF

Afin de préciser le programme de rénovation (*remise aux normes notamment*), du Village de Vacances exploité par VVF mais propriété communale, l'agence d'ingénierie du département IT 05 a suggéré à la commune de réaliser une étude de programmation de cet important chantier.



Pour un coût prévisible de 20.000 €, cette étude bénéficie d'une subvention du Conseil Régional PACA de 12.000 € et une aide complémentaire a été sollicitée dans le cadre des crédits mobilisés par le Territoire à Energie Positive et Croissance Verte du Grand Briançonnais.

Dans les semaines à venir, VVF, la commune, le département et la région procéderont ensemble à la sélection du bureau d'études qui aura la charge de ce programme qui comporte :

- un volet important relatif à l'isolation thermique et au chauffage ;
- un volet touchant à la requalification des 73 logements, en particulier des salles de bain ;
- la création d'un espace de remise en forme.



Le Syndicat Intercommunal Guil Durance est en charge de la gestion de l'éclairage public.

Le bureau d'études auquel il s'était adressé pour la mise en œuvre d'un programme général de mise

en sécurité des ouvrages et de réduction des consommations n'ayant pas rempli sa mission, aucun programme n'a pu être engagé en 2017 en dépit des urgences de certaines situations, en particulier à Ceillac où le réseau est ancien et très hétéroclite.

Prédation et élevage

L'été 2017 a été particulièrement éprouvant pour les propriétaires des troupeaux ovins et les bergers.

A l'alpage de la Lavine-Cristillan, le troupeau de Rémi Flesh a été victime de 3 attaques au cours desquelles 17 bêtes ont été tuées.

Sur l'alpage du Bois Noir, 4 attaques faisant 6 victimes ont été constatées.

Sur l'alpage Miroir-Sainte-Anne, le plus durement touché, ce sont 8 attaques avec 46 animaux tués qui ont eu lieu.

Enfin, près de la bergerie de la Chalp, le troupeau de Jean-Marc Garnier a été attaqué à 2 reprises et 6 bêtes ont été tuées.



On comprend le désarroi de la profession même si l'État indemnise les animaux dont la mort a pu être constatée par les agents du Parc du Queyras qui accompagnent, autant qu'ils le peuvent, les bergers, dotés de postes de radio pour se tenir informés.

Pour limiter les attaques des loups, la plupart des bergers disposent de chiens de protection, des patous ou des bergers d'Anatolie dont la cohabitation avec les randonneurs n'est pas sans poser des problèmes sérieux.

Les autorisations de tir proposées par le ministère

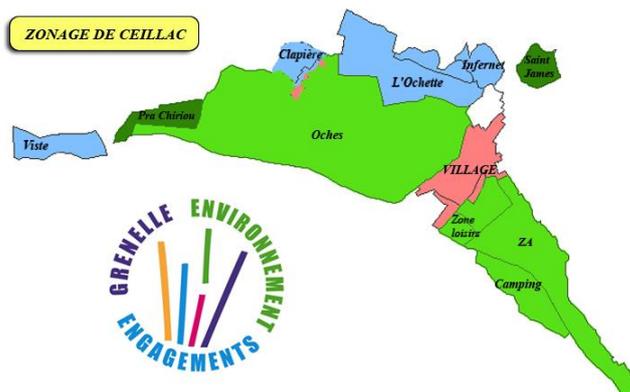
de l'écologie ne constituent pas une solution satisfaisante ni durable.

Actuellement, le nouveau plan national d'actions sur le loup, qui devrait couvrir la période 2018~2023, est en discussion avec une consultation publique accessible sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire.

(durant l'été, suite aux autorisations de tir du ministère, 14 sorties ont été effectuées par des agents assermentés mais si des observations ont été faites, aucun tir n'a eu lieu)

PLU révision

Dans les semaines à venir, le conseil municipal va s'assurer du concours d'un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2008, afin de l'adapter aux prescriptions du Grenelle de l'environnement, intervenu en 2010.



ZAC Infernet

La commune envisage l'aménagement de la ZAC de l'Infernet dont le projet a été déclaré d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 10 novembre 2016.

Ce projet initié en 2006 peut enfin entrer dans une phase active. A cet effet, un courrier va être adressé à tous les propriétaires concernés dans lequel la commune leur signifie l'offre d'acquisition fondée sur l'évaluation du service des domaines du 3 octobre 2016.

En fonction de ses disponibilités financières qui se sont considérablement réduites au fil de ces dernières années, la commune pourra procéder par voie d'échange.

Lorsque la maîtrise du foncier sera assurée, il conviendra de rechercher un aménageur, ou, à l'instar de ce qu'avait fait la SICA, de créer une société locale pour conduire le projet à son terme et

ainsi doter la commune de lits « chauds » qui lui font cruellement défaut aujourd'hui et dont la nature doit être complémentaire au parc existant.



Subventions des associations

La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras peut subventionner le volet événementiel des associations qui doivent pour ce faire déposer un dossier complet avec notamment un plan de financement, sachant qu'en fin d'exercice un contrôle est effectué sur l'utilisation effective des sommes versées.

Dès lors que la subvention dépasse 23.000 €, la loi prévoit qu'une convention doit être signée entre la collectivité et l'association. Cette convention rappelle les objectifs de l'association, détaille son budget et précise l'obligation de dépôt d'un compte-rendu financier qui atteste de l'utilisation réelle des sommes reçues.

Lorsque l'association n'a pas de dimension territoriale, les associations peuvent s'adresser à la commune pour obtenir une aide éventuelle qui peut concerner aussi bien le fonctionnement que l'événementiel.

Ski Club Queyras

L'association favorise la pratique du ski alpin et du ski de fond avec comme objectif l'acquisition d'un niveau compatible avec les prérequis du monitorat national, ce qui permet aux enfants qui le souhaitent d'acquérir un diplôme leur permettant de travailler durant la saison hivernale.



Avant la fusion, la Communauté de Communes du Queyras accordait une subvention annuelle de l'ordre de 65.000 €.

La nouvelle ComCom n'ayant pas repris la compétence, les communes du Queyras recherchent entre elles le moyen le plus équitable et le plus juste pour permettre au club de poursuivre ses activités, sachant que la Régie des Remontées Mécaniques a accepté de contribuer pour 15.000 € et que les budgets des communes sont de plus en plus contraints.

Pompiers



Le comité de centre de secours de Ceillac a reçu, à l'automne dernier, Sophie Daubercies, psychomotricienne, et Sébastien Deyres, guide de haute montagne, tous deux volontaires pour rejoindre l'équipe des pompiers de Ceillac. Leur candidature a été validée après un bref entretien qui a permis de connaître leur motivation, leur cursus ou encore leurs disponibilités.

L'un comme l'autre ont exprimé leur volonté d'assurer, en tant que citoyens, un rôle au sein de la

communauté de Ceillac afin que les premiers secours, essentiels dans un village isolé comme Ceillac, soient assurés. Après plusieurs formations et/ou recyclages, ils seront donc à même d'intervenir sur le village pour éteindre un incendie, secourir une personne en détresse ou pour tout autre mission d'assistance.

Qu'ils soient ici une nouvelle fois remerciés pour leur engagement.

Abeilles à l'École

L'association « Les Abeilles à l'école » gère la cantine de l'école et dispose d'une subvention de 6.000 € qu'elle gère et est destinée aux parents qui,



après la fermeture de la MAM, peuvent mettre en garde leurs enfants à VVF.

Événements

Un petit retour en images sur les événements qui ont jalonné ces 6 derniers mois et qui concourent, au-delà des animations régulières proposées par le Comité des Fêtes, à mieux faire connaître Ceillac et ses atouts en matière d'accueil, de culture, de préservation de l'environnement et de pratiques variées des activités de pleine nature...





Éditorial

Si l'hiver écoulé a été marqué par d'abondantes chutes de neige qui ont alourdi la facture relative aux frais de déneigement, elles ont permis aux remontées mécaniques du Queyras de réaliser globalement un chiffre d'affaires satisfaisant, même si les résultats propres à Ceillac ne sont pas au rendez-vous. Pour ce qui concerne le ski de fond, dont l'impact économique est moindre et dont les recettes ne couvriront jamais les dépenses, la situation est en revanche plus favorable à notre commune.



La sécheresse de l'été et de l'automne 2017 a fortement dégradé les recettes de l'exploitation de la microcentrale du Cristillan et donc les rentrées financières qu'en attendait la Commune. Le printemps pluvieux que nous venons de connaître permet d'espérer un retour à meilleure fortune.

Le choix fait par le Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition des taxes locales et la réfaction des dotations de l'État l'ont conduit à "contracter" un certain nombre de dépenses sans remettre en cause les interventions de la collectivité dans les domaines essentiels comme la vie de l'école et les activités proposées aux jeunes, l'entretien général des bâtiments, ou encore la modernisation des réseaux et équipements publics.

Il convient de combler certains retards pour satisfaire aux obligations réglementaires telles la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) avec les lois promulguées dans la cadre du Grenelle de l'environnement en 2010, la protection des captages d'eau potable en application de la loi du 3 décembre 1992... ou encore la fermeture des décharges non contrôlées, obligatoire elle aussi depuis 1992.

Avec le Comité d'animation et les Amis de Ceillac, nombre de bénévoles s'investissent spontanément pour rendre le village plus

accueillant et la vie à Ceillac plus conviviale. D'autres associations comme les Abeilles à l'Ecole, le ski club du Queyras, l'Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras, l'amicale des sapeurs-pompiers et plus récemment l'Association des Jeunes de Ceillac (A.J.C) voire même les corvées participent également à maintenir une ambiance villageoise qui ne doit pas s'estomper.

Le village de vacances, propriété communale exploité par l'association V.V.F, représente près du tiers des "lits chauds" de la station. Il est essentiel que les équipements et les services de cet outil soient portés au niveau des attentes de la clientèle.

Conformément à la loi, la mairie doit être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Son transfert au rez-de-chaussée du presbytère est envisagé à terme.

Si l'existence même de la Commune en tant que Collectivité territoriale de plein exercice n'est pas remise en cause, c'est à l'échelon intercommunal que sont prises désormais les décisions concernant les grands sujets de la vie quotidienne et les décisions qui préparent l'avenir. C'est dire l'importance des partenariats qu'il faut faire vivre jour après jour avec le Parc naturel régional du Queyras, la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, l'Office du Tourisme du Guillestrois-Queyras, le Syndicat mixte des stations de montagne du Queyras et sa Régie, etc...

Comme partout en France, on a vibré à Ceillac aux exploits des "Bleus". Et l'ambiance dans la salle des fêtes, dans la grand'rue ou dans les restaurants n'avait rien à envier aux scènes de liesse que nous a présentées la télévision. On aime, ici aussi, la France qui gagne.

Mais je ne peux pas ne pas pousser un cri d'alarme sur la précarité et la totale insuffisance de la desserte de la commune par l'opérateur de téléphonie mobile historique et des connexions internet qui handicapent gravement la vie et le développement économique de la vallée. Il en va de notre avenir !

Christian Grossan

LE BUDGET 2018

Budget principal

Les **taux d'imposition communaux restent inchangés en 2018**, notamment en raison des augmentations votées par le Département et la Communauté de Communes.

De par les réductions des dotations (*voir schéma plus bas*) et par les transferts de charges, les contraintes qui pèsent sur les budgets communaux ont conduit la municipalité à rechercher des **économies dans ses dépenses de fonctionnement** pour conserver, fut-ce modestement, une **capacité d'autofinancement** permettant d'engager les investissements les plus urgents.

Ces économies concernent le renfort d'été des personnels communaux, les feux d'artifice (*seul reste celui du 14 juillet*), le programme de

fleurissement..., l'**enveloppe consacrée au soutien des associations étant maintenue** au niveau antérieur.

Le budget de la commune ressort à 952 265 € en fonctionnement et 482 216 € en investissements (*dont 125 398 € de restes à réaliser*).

Au 20 mars 2018, l'encours de la dette est de 336 595 € pour le financement des travaux intervenus en 2006 sur le domaine skiable, de 298 976 € pour la construction en 2015 du centre d'accueil de ski de fond et de 40 083 € pour des travaux d'aménagement du village réalisés en 2005.

Les budgets annexes

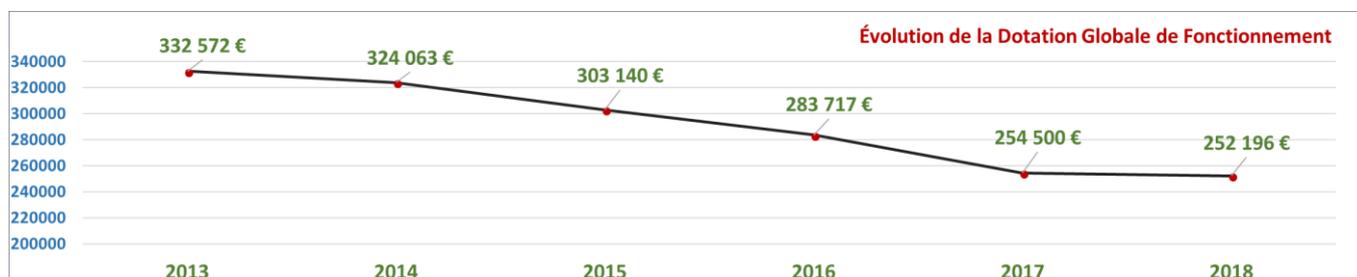
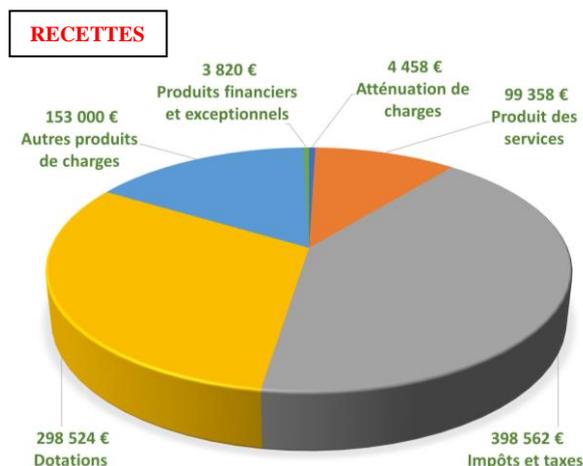
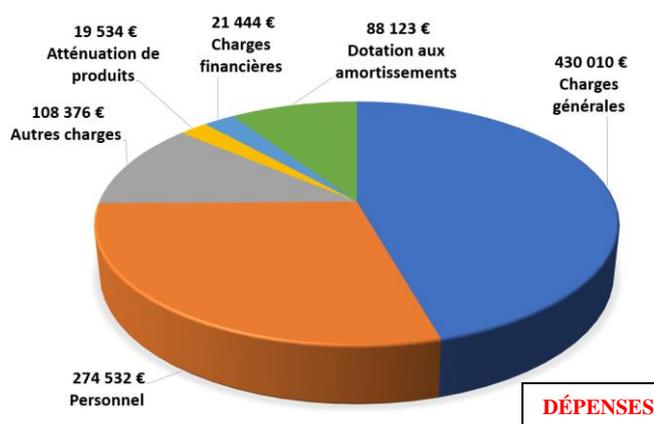
Le budget annexe du camping, compte tenu des reports des exercices antérieurs est équilibré en fonctionnement à 71 705 € en fonctionnement et à 83 553 € en investissements.

Pour ce qui concerne le village de vacances, propriété communale exploitée par l'association VVF Villages, le budget de fonctionnement est arrêté à 58 323 € (*essentiellement la taxe foncière payée par la commune mais remboursée par VVF Village qui est ainsi le premier contribuable de la*

commune) et à 150 276 € en investissement (*perception de subventions pour travaux et remboursement des annuités de la dette*).

Le budget annexe du service de l'eau s'élève à 116 636 € en fonctionnement et à 423 455 € en investissement, essentiellement consacré à une seconde tranche des travaux de réfection de l'alimentation générale du village engagée au printemps.

Détails du budget de fonctionnement



Communauté de Communes du Guillestrois~ Queyras

La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est confrontée, comme la plupart des collectivités territoriales à des difficultés budgétaires obligeant à des choix difficiles, avec la volonté de limiter au maximum les hausses d'impôts.

Ses compétences sont nombreuses (tourisme, assainissement, collecte et traitement des déchets, activités de pleine nature, zones d'activités, services aux personnes, GEMAPI, les maisons de santé...).

DÉCHETS

Décharge sauvage : En application de la loi votée en 1992, toutes les décharges non contrôlées devaient être fermées et résorbées pour 2002. En 2004, une nouvelle injonction a été adressée aux communes de prendre les mesures nécessaires. A Ceillac, à côté de la déchèterie Communautaire, des matériaux divers ont continué et continuent à être déposés de façon sauvage, à proximité immédiate des bennes destinées à les recevoir dans la déchèterie ouverte 3 matinées par semaine dont le samedi. Ainsi, outre les déchets verts et les gravats provenant de terrassement qui étaient jusque-là « tolérés », on a vu réapparaître des encombrants (*bois de démolition, mobilier réformé, équipements électroménagers...*). Provocation ? Malveillance ? Incivilité ?

Après l'incendie volontaire qui menaçait la ligne électrique qui alimente le village et a mobilisé pendant plusieurs heures les sapeurs-pompiers de Ceillac et de Guillestre, le Conseil municipal a décidé le 9 juillet dernier de fermer définitivement la décharge et de la rendre inaccessible.

Une solution sera trouvée pour le stockage des déchets verts avant leur transfert dans la vallée en vue de leur compostage. Les autres déchets seront déposés dans les bennes mises en place à cet effet à la déchèterie.

Les entreprises du B.T.P, comme elles le font partout ailleurs, feront leur affaire de l'évacuation sur Guillestre ou S¹-Crépin de tous matériaux de démolition ou de tous déchets de leur activité. Dès à présent, les moyens de sécurisation

et de surveillance de la déchèterie et de ses abords sont en place.

Composteurs collectifs : Actuellement, 32,5% des poubelles résiduelles sont compostables. C'est dire que si chacun utilisait un composteur, les économies seraient conséquentes, de l'ordre de 240.000 € pour le Guillestrois~Queyras.

Aussi, la Communauté de Communes, après la mise à disposition des composteurs individuels, installe des composteurs collectifs. Sur Ceillac, ils sont actuellement au nombre de 4, aux campings des Mèlèzes et des Moutets, à la Clapière et au Thioure.



Tri des emballages : La loi de transition énergétique prévoit l'extension des consignes de tri. En plus des bouteilles, flacons, canettes, conserves habituels, sont désormais jetables dans les moloks emballages : les pots (*yaourt, crème...*), les barquettes, les films et sacs plastiques, les capsules, les plaquettes vides de médicaments, le papier aluminium.

 EPLUCHURES	 FRUITS ET LEGUMES POURRIS	 COQUILLES D'OEUF	 CROUTES DE FROMAGE
 PAIN ET VIENNOISERIES	 THE EN SACHETS OU EN VRAC	 MARC ET FILTRES A CAFE	 FLEURS FANEES

DECHETS INTERDITS :

- Toute matière NON biodégradable
- Viande, poisson, os, graisses
- Papiers, journaux, magazines...
- Litières d'animaux

GEMAPI

La Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (*GEMAPI*). Dans l'exercice de cette compétence, elle assure la

maîtrise d'ouvrage des interventions programmées dans le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (*PAPI*) élaboré par le Parc naturel régional du Queyras et les services de

l'État, de la Région, de l'Agence de l'eau, du Département.

Ce PAPI a été approuvé par la Commission nationale ad hoc en décembre 2017 à Paris. La Région n'a pas validé en juin dernier la convention financière correspondante, ce qui suscite les plus grandes craintes quant à la mise en

œuvre des investissements correspondants évalués à 15 millions d'euros pour les 5 années à venir et qui concernaient les digues et la route entre Ville-Vieille et Château-Queyras, le torrent du Chagne à Vars, et celui de Palps à Risoul.

Le programme du système d'alerte dans la vallée du Cristillan ne devrait pas en être affecté.

TOURISME



Saluons l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'office du tourisme du Guillestrois-Queyras, Marie Constensous. Titulaire d'un cycle III en Aménagement et Développement des Territoires de Montagne, elle a travaillé dans le Valbonnais après avoir effectué différentes missions sur le Département et la Région.

Passionnée par la construction de projets par le collectif pour le collectif, elle ne cache pas sa sensibilité pour le tourisme durable.

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La communauté de Communes vient d'éditer deux nouvelles cartes, la première recensant les parcours d'eau vive, la seconde recensant les chemins communautaires.

Concernant le ski de fond, une étude est en cours pour réfléchir à l'avenir de cette activité sur le territoire. Centrée sur le Queyras, cette étude permettra de faire le point sur les possibilités d'évolution des offres et sur la création éventuelle d'un stade de biathlon, pour lequel les communes de Ceillac et d'Arvieux s'étaient positionnées.



SERVICES AUX PERSONNES

En peu de temps, la Communauté de Communes a dû offrir le même service à tous les habitants du

territoire. Cela a pu être fait malgré les difficultés d'accès inhérentes à beaucoup de communes du territoire.



Ces services concernent les personnes âgées et la jeunesse notamment, avec la mise en place des maisons de services au public et dans le Guillestrois et dans le Queyras et l'organisation d'activités, régulières ou occasionnelles pour les jeunes.

Ces mises en place ont été complexes puisqu'une part importante de ces services était assurée, pour le Queyras, par l'ACSSQ.

Ski Alpin ~ Ski Nordique

La saison hivernale a été marquée par un excellent enneigement avec des résultats globaux en nette hausse, malgré une météorologie qui a réduit la fréquentation espérée.

SKI ALPIN

Chiffres de l'hiver 2017-2018 par secteur :

SECTEUR	Journées Skieurs	N-1	N-4	Chiffre d'affaires	N-1	N-4
Molines-St-Véran	100.565	+ 9.181	+ 3.642	1.872.502	+ 222.357	+ 372.337
Abriès-Ristolas	57.640	+ 1.350	- 2.510	944.603	+ 42.082	+ 117.777
Ceillac	39.475	- 1.200	- 6.902	683.495	- 26.411	+ 4.891
Arvieux	40.138	+ 745	- 107	643.292	+ 37.875	+ 98.106
Aiguilles	4590	+ 592	+ 280	48.663	+ 6.986	+ 15.761
TOTAL avec espaces ludiques	242.588	+ 10.668	- 4.787	4.192.556	+ 282.888	+ 608.872

SKI NORDIQUE

Détail par vallée

Période	TOTAL TTC	Total Journées / Skieur*	Total COMMUN **	Total AIGUES	Total IZOARD	Total CRISTILLAN	Total HAUT-GUIL
été 2017	10 848 €	3 150	10 848 €	0 €	0 €	0 €	0 €
automne 2017	29 991 €	8 387	10 270 €	5 440 €	3 190 €	6 781 €	4 310 €
hiver 2018	92 224 €	15 722	2 107 €	18 270 €	17 971 €	35 912 €	17 963 €
TOTAL GENERAL	133 063 €	27 259	23 225 €	23 710 €	21 161 €	42 693 €	22 273 €

**COMMUN : ventes non-affectées à une vallée particulière

Comparaison avec 2016-2017

au 01/04/2017

99 235 €

Du fait de l'enneigement favorable, le chiffre d'affaires est logiquement en hausse.

L'équilibre du budget ski nordique n'est atteint que grâce à une subvention du budget général de la Communauté de Communes, de l'ordre de 200.000 €. Cela s'explique par le fonctionnement coûteux (*charges générales et personnel*) et les investissements conséquents obligatoires (*4 dameuses à 200.000 € l'unité sont nécessaires et doivent être changées tous les 7/8 ans maximum*).



TRAVAUX

Eau potable

La deuxième tranche des travaux de remplacement de l'adduction d'eau qui alimente les réservoirs à l'amont du village depuis la source captée à la Cime du Mélézet ont commencé le 15 mai. Ils s'arrêteront prochainement pour la première quinzaine d'août afin de limiter le désagrément en période touristique.

Rappelons que le coût global (*travaux et études*) s'élève à 322.642 €, subventionné à hauteur de 141.040 € et que c'est l'entreprise BUCCI qui a été retenue pour effectuer lesdits travaux.

La fin du chantier, prévue pour l'automne de cette année, permettra d'établir de façon précise si les ressources en eau actuelles sont suffisantes pour pourvoir aux besoins de la station, y compris en période touristique hivernale.

Désormais, toutes les habitations en rive gauche du Cristillan sont connectées aux réseaux d'assainissement, de collecte des eaux pluviales et la ligne téléphonique est enfouie.

Voirie

Susceptible de bénéficier d'une aide exceptionnelle du département qui pourrait être votée le 27 septembre 2018, la commune va pouvoir effectuer les travaux les plus urgents dans le courant de l'automne.

Ceux-ci concerneront le chemin de Lourette, depuis l'intersection jusqu'aux tennis, l'accès au front de neige, la route reliant le village au camping...



Presbytère

Les études ayant validé la possibilité de revoir en profondeur l'agencement du bâtiment, il reste à définir les besoins exacts en termes d'utilisation et ensuite à choisir un maître d'œuvre.

Sentiers

Une somme de 5.000 € a été votée, identique à celle de l'an passé, pour l'entretien des sentiers effectué par le Parc du Queyras, au printemps pour réparer notamment les dégâts de l'hiver, au niveau des tracés ou de la signalisation.

A noter, que le parcours Fromage-Poste optique des Chambrettes-Bramousse retenu au schéma départemental fera l'objet d'une signalétique pour l'instant absente et prise en charge essentiellement par le département.



Panneaux au départ des itinéraires

Quatre panneaux seront prochainement placés aux principaux points de départ des randonnées. Ils indiqueront les principaux itinéraires et comporteront quelques apports sur la faune, la flore ou encore la géologie.

Le coût de ces panneaux revient à 4.000 € dont la moitié est prise en charge par le Parc Naturel Régional du Queyras.

Cabane Lacas et Fond Garnier

L'architecte, Crystel da Silva, qui a été retenue par la Commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région, gestionnaire des fonds européens, en vue de la reconstruction de la cabane pastorale du Lacas et de la construction d'une cabane plus modeste au lieu-dit Fond Garnier afin de réduire le passage répété des troupeaux.

A cette fin, un permis de construire a été déposé.

Protection zones de captage

Après les études de définition du périmètre des captages d'eau potable, imposé par la loi du 3 janvier 1992, réalisées par le cabinet Saunier et associés, l'enquête d'utilité publique a été diligentée par le préfet et les négociations entre Commune et propriétaires ont commencé pour l'acquisition du foncier correspondant.

Terrain de jeux

Des travaux ont été effectués pour la remise aux normes des jeux ainsi que des aires de réception.

Parking des Tourres

Une consultation est en cours en vue de retenir le bureau d'études qui accompagnera la commune pour son projet de création d'un petit parking entre l'Ochette et le village sur un terrain échangé avec les familles Colombet et Valérian

Nom de rues

Les panneaux des noms de rue sont en cours de fabrication. Ils devraient être apposés dans l'automne.

Point jeunes (eau)

L'alimentation en eau de la fontaine au point d'accueil des jeunes, destiné à accueillir notamment des groupes constitués (*associations et autres*) a été restaurée par les agents communaux auxquels Christophe Gauthier a apporté son aide.

Pump track

L'entreprise pressentie pour réaliser le revêtement complet du pump track n'ayant pas donné suite, des contacts ont été pris avec d'autres entreprises spécialisées en ce domaine.



Déneigement hiver 2017-2018

Avec un cumul de 4,76 m de neige tombée entre novembre et avril, le coût du déneigement a été conséquent cet hiver, avec une somme de 39.884 € contre, pour les deux hivers précédents faiblement enneigés il est vrai, de 9.371 € et de 10.386 €.

De telles variations rendent difficile la gestion du budget de fonctionnement toujours très serré.,



Archivages

La commune s'est assurée le concours du centre départemental de gestion qui a mis à sa disposition un agent spécialisé pour le traitement des archives du siècle écoulé, entassées jusque là à la laiterie. Une formation a également été dispensée à une employée de la commune. Le coût de cette opération s'élève à 3.000 €.

Pompiers

Saluons l'engagement de deux nouvelles recrues pour le centre de secours de Ceillac, en la personne d'Angèle Favier et de Manon Fournier-Rosec.

SCI Thioure

En 2017, le Service Civil International, qui avait participé pour l'essentiel au

dégagement des maisons ensevelies en 1957, a proposé à la Commune et aux « Amis de Ceillac » de revenir à Ceillac.

Les missions du SCI s'étant élargies, le choix s'est porté sur la chapelle Saint-Barthélemy du Thioure, qui a été longtemps le lieu du pèlerinage traditionnel des Ceillaquins puisque Saint Barthélémy est le saint-patron du village.

L'objectif n'a pas été de reconstruire à l'identique la chapelle d'autrefois mais de récréer un espace dédié à l'apôtre en se basant sur les ruines de la chapelle entièrement détruite par les avalanches de 1978.

C'est ainsi qu'une équipe de 9 volontaires, un français, responsable de la mission et de la cohésion du groupe, 2 espagnoles, un mexicain, un hongrois, 2 russes et un allemand, étudiants, enseignants ou universitaires ont œuvré 10 jours durant, sous la conduite de Tintin Fournier et avec le soutien logistique d'André Blès et de Jeannot Meissimilly.

Le projet avait été élaboré par Pierre-Yves Michard en accord avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.



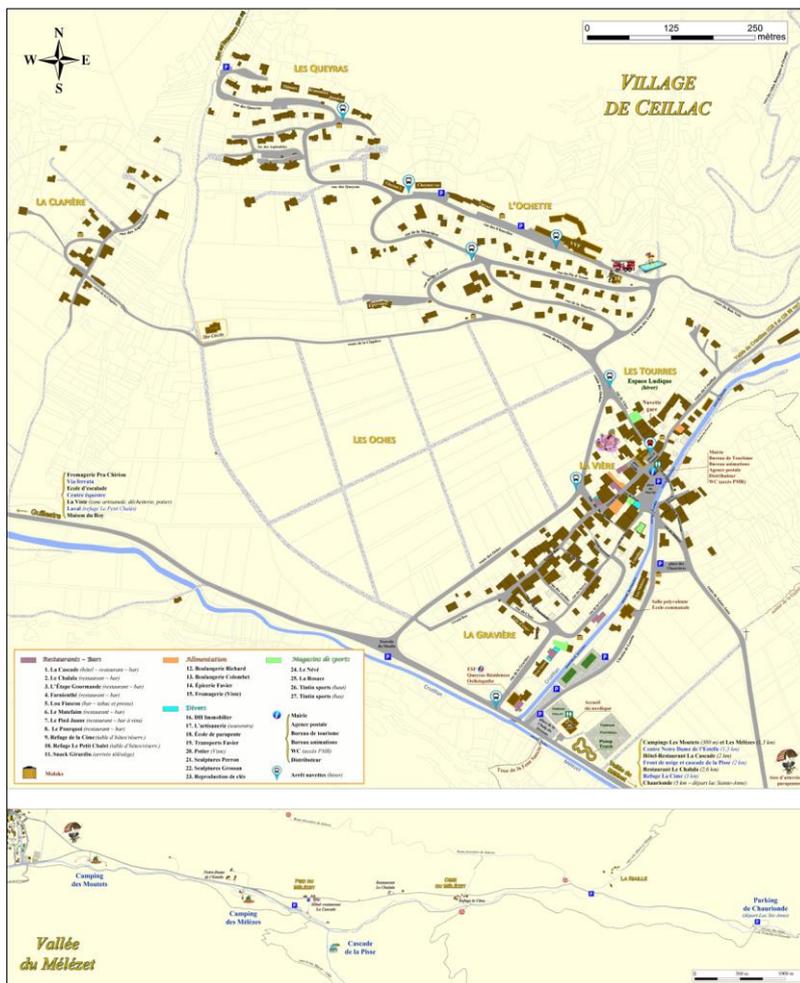
Plan village

Un plan du village détaillé, en cours de finalisation, sera apposé prochainement aux différents points stratégiques du village.

Ce plan recense un nombre important d'informations touristiques et notamment :

- les noms de rue
- les services
- les commerces
- les établissements publics
- les hébergements collectifs
- les campings
- les arrêts navettes
- les moloks
- les départs de sentiers
- etc...

Ce plan, réclamé depuis longtemps, devrait faciliter l'orientation de nos visiteurs, ainsi que du facteur, des livreurs ou encore des différents prestataires, dépanneurs ou autres. Il sera bientôt mis en ligne.



Laiterie

La commune a reçu 3 offres d'achat de 35.000 €, 80.000 € et 108.000 €. Cette dernière offre liée à un projet qui n'aura d'impact ni sur la circulation

ni sur le stationnement a été retenue par le Conseil Municipal.

Défibrillateur



Afin que tout un chacun puisse intervenir rapidement sur une personne en arrêt cardio-ventilatoire, un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) sera prochainement mis en place dans le hall de la mairie.

Outre l'appareil lui-même et l'équipement de maintien à température dont il doit être équipé, un contrat de maintenance est également prévu. La dépense prévisible est de 1.950 €.

Cet appareil, très simple d'utilisation et utilisable sans risque, fera l'objet d'une information concrète à l'automne.

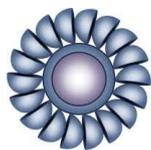


Lorsque les deux électrodes sont placées sur le thorax de la victime, l'appareil analyse l'activité électrique du cœur et délivre, en cas de fibrillation, un choc électrique qui peut rétablir un fonctionnement normal du cœur.

Il faut savoir que les chances de survie en cas d'utilisation d'un DAE dans les premières minutes d'un arrêt cardiaque peuvent atteindre 75 %. Si aucun geste n'est accompli, les chances de survie sont nulles au bout de 10 minutes...

Microcentrale

La météo pluvio-neigeuse de cet hiver, suivie d'un printemps pour le moins perturbé et d'une fonte régulière du manteau neigeux aura permis de faire fonctionner la microcentrale de façon optimale.



Qui plus est, la mise en place de la deuxième turbine de 400 kw avec un prix d'achat 4 fois supérieure devrait générer un chiffre d'affaires assez conséquent et donc, au final, une réversion substantielle aux communes qui abondera le budget principal des communes de Guillestre et de Ceillac.



Recettes générées les 10 dernières années :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (6 mois)
367.939	464.171	552.644	654.074	735.639	668.240	673.416	466.029	515.214	386.588	327.956

Numérique



Alors que le SMO, chargé du déploiement de la fibre sur la région et présidé par Chantal Eyméoud, avait annoncé le déploiement de la fibre jusqu'à Ceillac en juin 2018, force a été de constater que les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés.

La commune a donc interrogé le SMO. La réponse est venue confirmer ce que nous avons appris par Orange, à savoir qu'aucune opération n'aura lieu cette année en raison de « retards liés à la météorologie et à la maîtrise d'œuvre ». Le SMO nous affirme que « les études sont en cours et que compte tenu des difficultés rencontrées par leurs entreprises prestataires, les travaux devraient s'achever à la fin du premier trimestre 2019. »

En ce qui concerne la téléphonie mobile, Bouygues, SFR et Free proposent des couvertures en 4G, avec pour deux d'entre eux des offres de box 4G qui fonctionnent correctement. Orange qui compte le plus d'abonnés n'a pas programmé, malgré nos demandes répétées, de mise en place de 4G avant 2019 ou 2020.

A l'heure où les premiers déploiements de la 5G sont programmés avec des débits 1000 fois supérieurs à ce que l'on connaît sur Ceillac les jours fastes, ce retard de l'opérateur est difficilement admissible, sachant qu'en période touristique les débits déjà faibles s'effondrent. A cela s'ajoutent des pannes récurrentes dont la remédiation dure souvent plusieurs jours.



C'est le bureau d'études Archi programme qui a été retenu pour conduire, en liaison avec la Commune et VVF, l'étude de programmation des travaux de requalification du village de vacances.

L'agence départementale IT 05 a accompagné la Commune pour la consultation à laquelle 5 agences ont répondu.



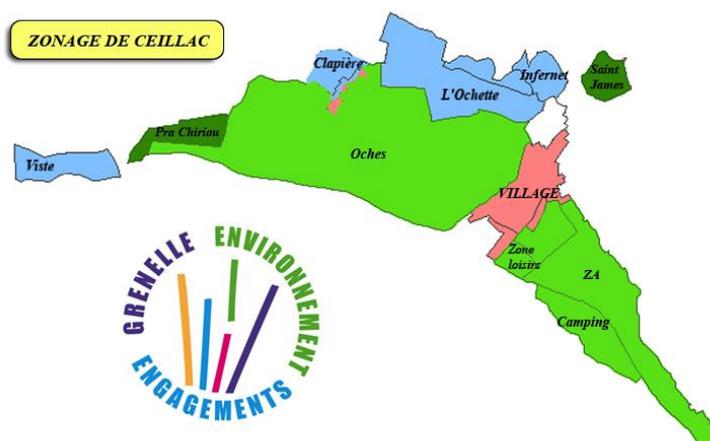
Le coût de cette étude évalué à 24.000 € a été financé à hauteur de 12.000 € par le Conseil Régional.



PLU révision

Le conseil municipal s'est assuré du concours d'un bureau d'études pour l'accompagner dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2008, afin de l'adapter aux prescriptions du Grenelle de l'environnement, intervenu en 2010 et jamais intégrées encore dans le plan communal.

C'est l'agence haut-alpine Alpicité qui a été retenue, parmi les 3 proposant, pour une dépense prévisible de 29.000 € HT. Une subvention de 7.000 € a été attribuée par l'État au titre de la DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*).



ZAC Infernet

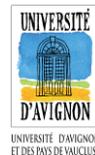
Le préfet des Hautes-Alpes, à la suite d'enquête d'utilité publique, a signé les arrêtés de cessibilité des terrains concernés par ce projet.

Autant que faire se peut, le Conseil Municipal est disposé à procéder par voie d'échanges. Néanmoins, les disponibilités foncières de la Commune largement consommées antérieurement ne permettront pas de donner une suite favorable à toutes les propositions.

Bien évidemment, en tout état de cause, la Commune s'en tiendra aux évaluations du service des Domaines pour l'évaluation des terrains.



Projets universitaires



CORESTART

Il y a 2 ans, les universités de Lyon, Grenoble et Avignon ont contacté la Commune pour lui faire part de son projet CORESTART dont l'objectif est de « *CO-construire la RESilience des Territoires Alpains face aux Risques dits naturels, dans un contexte de changement climatique (2017-2020)* ».

Ce projet, financé par l'Europe, la Région et l'État, concerne plusieurs disciplines : géographie, sciences de l'information, psychologie environnementale, économie...

Plusieurs communes ont été choisies par les universitaires pour coopérer au projet qui se déroulera en 4 phases, sur au moins 3 années. Ceillac, dont l'histoire en matière de risques naturels, est unique, est particulièrement ciblé.

Cette année, c'est surtout un bilan diagnostic qui est effectué. Des personnes ressources au village, de par leur vécu notamment, sont et seront donc sollicitées pour écrire l'histoire de la vallée et ses réactions quand la nature s'est montrée indisciplinée.

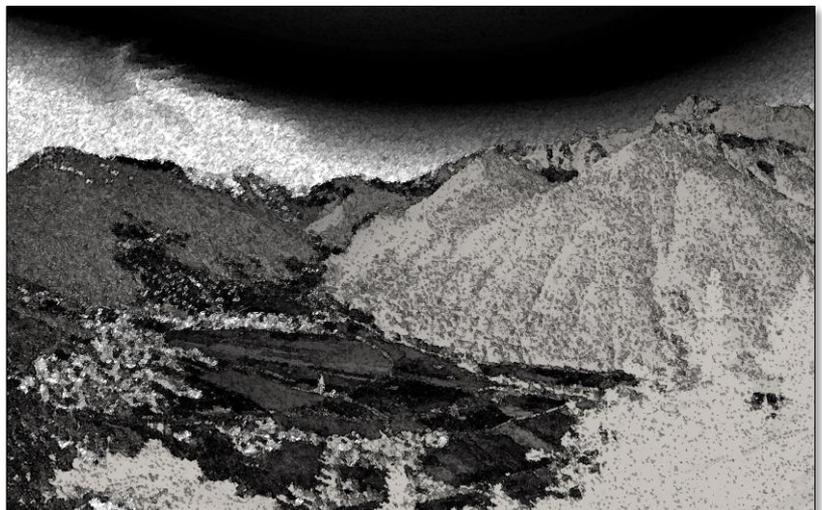
La population sera associée et informée tout au long du projet.

ATELIER MONTAGNE

En liaison avec le Parc du Queyras, l'École Nationale Supérieure du Paysage a choisi la vallée de Ceillac comme site pour son prochain atelier montagne.

Le territoire d'étude s'étendra de la Maison du Roi aux confins des deux vallées du Cristillan et de Mélézet.

Deux séjours se dérouleront en septembre et en octobre et le travail réalisé sera présenté aux ceillaquins.



Pas de l'Ours

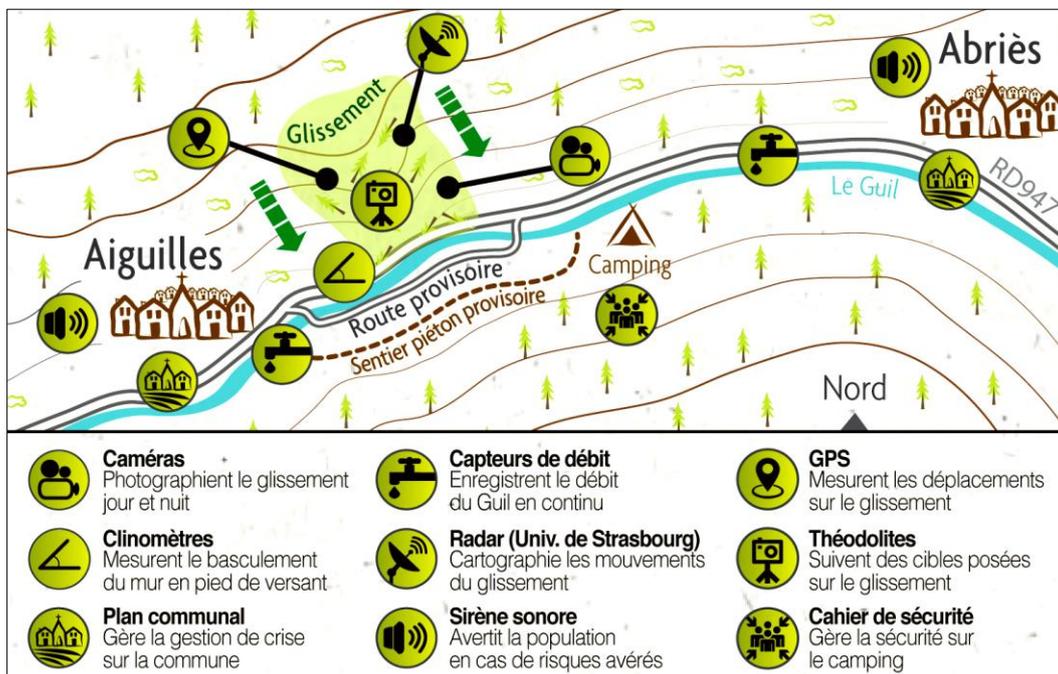
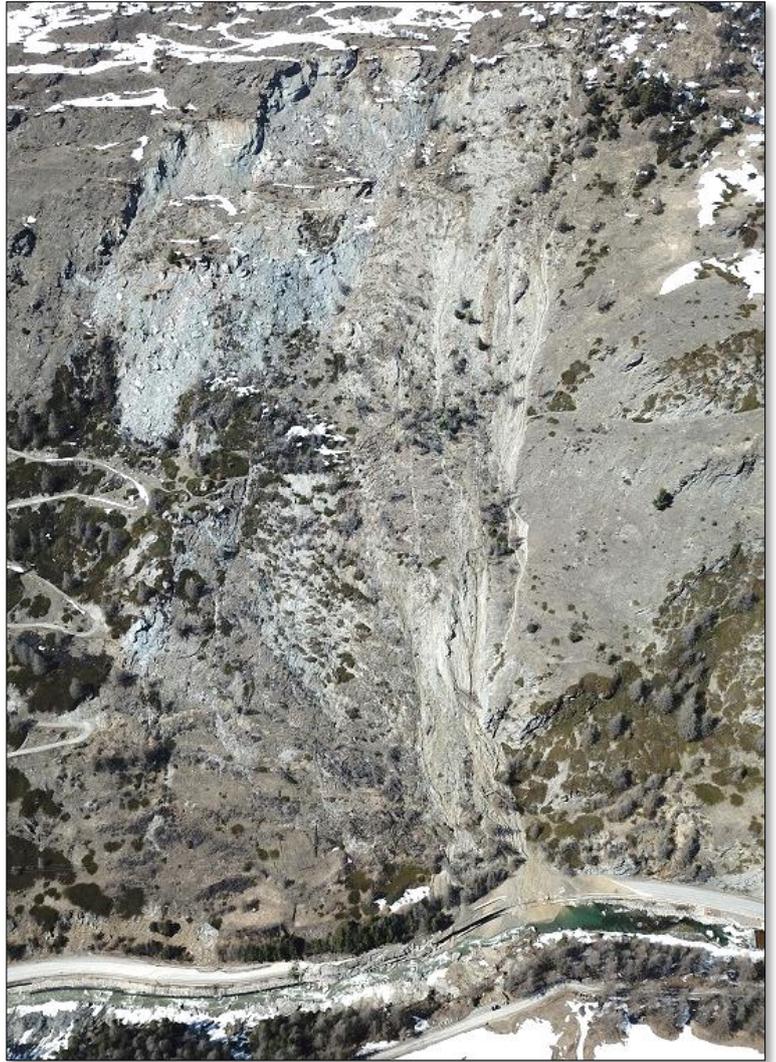
Ce ne sont pas moins de 10 millions de m³ (pour mémoire l'éboulement du Chambon concernait 1 million de m³), sur une largeur de 600 m et une surface de 18 hectares qui sont en mouvement depuis plusieurs années déjà mais dont l'avancée s'est notablement accélérée ce printemps, emportant une portion de la route entre Aiguilles et Abriès.

La route de secours qui a été tracée dans l'urgence a récemment fait l'objet de travaux, avant la saison, avec notamment la pose d'un bicouche, la rendant plus facile et qui facilitera le déneigement l'hiver prochain.

Au vu de l'étroitesse de cette route, un alternat est mis en place. Le passage depuis Aiguilles est ouvert aux heures et aux demi-heures (1 h, 1 h 30, 2 h, 2 h 30...) durant 7 minutes, et ce 7 jours sur 7, 24 h sur 24. Depuis Abriès, elle est ouverte aux quarts (1 h 15, 1 h 45, 2 h 15, 2 h 45...).

Une nouvelle route est en projet et devrait être achevée en 2021. Son coût est estimé à 25 millions d'Euros, dont 8,5 millions devraient pris en charge par l'État suite à la demande de Joël Giraud, la Région intervenant pour 30%.

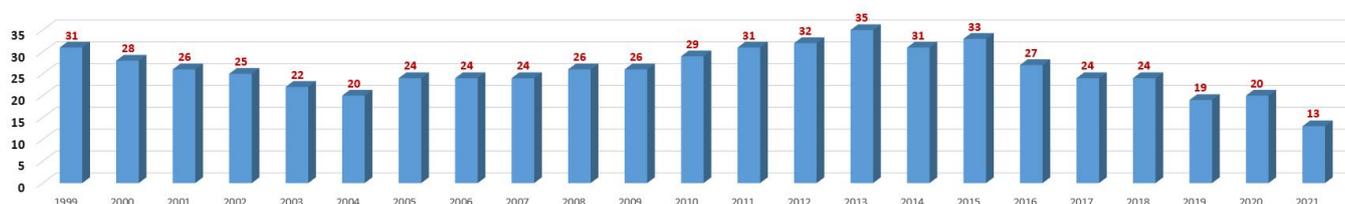
Même si les communes d'Aiguilles, Abriès et Ristolas font le maximum, avec l'aide du département, pour limiter l'impact de ce phénomène géologique. La Commune de Ceillac souhaite que s'exprime la solidarité des Ceillaquins sous toutes les formes possibles.



ÉCOLE



Effectifs école de Ceillac



EFFECTIFS

Si les problèmes d'effectifs ne sont pas propres à Ceillac et touchent l'ensemble des communes rurales de montagne, ils sont particulièrement préoccupants à Ceillac (*voir au-dessus*)

En janvier, les propositions de fermetures étaient de 3 pour le Queyras (*Saint-Véran, Aiguilles, Ville-Vieille*). Elles ont été réduites à 1 (*Ville-Vieille*) après un travail de concertation entre élus, enseignants et inspection.

Pour ce qui concerne Ceillac, la baisse d'effectifs prévisible se traduira par une très probable fermeture de la classe de maternelle dès 2019 ou au plus tard en 2020. Désirant anticiper ce problème, la commune a convenu d'une rencontre avec l'inspection à l'automne.

Cette rencontre interviendra après l'annonce du gouvernement sur l'obligation scolaire des enfants de 3 ans. Cela implique donc la présence d'une classe unique à 8 niveaux à court terme...

Classe de découverte des CE2~CM2

La classe des grands est partie en classe de découverte du lundi 4 au lundi 11 juin 2018, à Paris puis à Saint-Malo.

Ce séjour, organisé conjointement avec la classe de Saint-Véran, s'est très bien déroulé malgré les contraintes administratives et les incertitudes liés aux transports.

Il a permis aux enfants de parcourir une grande ville avec ses ressources patrimoniales et culturelles, ses moyens de transport spécifiques, ses atouts, ses contraintes et, pour Saint-Malo, de découvrir une autre région, riche tant au niveau patrimonial que naturelle.

C'est la commune qui a assuré la plus grande partie du financement de ce séjour pour lequel les familles n'ont participé à hauteur de 13% du coût réel.

REPAS CANTINE

L'association "les abeilles à l'école" gère la fourniture des repas à la cantine scolaire dont le coût est supporté par les familles, la commune assurant l'entretien des locaux et la rémunération de l'employée préposée.

Auparavant, le transport des repas depuis la cuisine de l'hôpital local d'Aiguilles était pris en charge par la communauté de communes de l'Escarton du Queyras. Or, du fait de la fusion des communautés de communes, la communauté de communes du Guillestrois n'assurant pas ce service et les citoyens devant être traités de façon équitable, le transport des repas pourrait être mis à la charge des communes. Compte tenu du nombre de repas servis et de la distance, la dépense incombant à la commune de Ceillac serait de l'ordre de 7000 €...

ATSEM

Estelle Pérez qui exerçait les fonctions d'ATSEM pour la période allant de décembre 2017 à la fin de l'année scolaire, a terminé son contrat. La qualité de son travail et son investissement ont été salués par les parents et l'équipe pédagogique.

Elle rejoindra à la rentrée l'école d'Abriès pour prendre la succession de l'ATSEM qui part en retraite.

A la rentrée, en septembre, Françoise Chabrand, jusqu'alors en congé personnel, reprendra son poste qu'elle avait quitté il y a dix ans.

DUMISTE

Après la validation par l'inspection du projet musique rédigée par les enseignants et axé sur la voix, le travail choral entrepris cette année en collaboration avec une intervenante musicale (*Dumiste*) financée par la Communauté de Communes est reconduit.

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

L'école sera équipée à la rentrée d'un grand écran tactile interactif et de robots pour l'apprentissage du code, inscrit dans les programmes.

Le coût de ces équipements s'élève à 10.000 €, financée à 50 % par l'Éducation Nationale.

SORTIE FRAC

Fin mai, les enfants de l'école et une quinzaine de Ceillaquins ont pris le car pour se rendre au Fonds Régional d'Art Contemporain, à Marseille.

L'objectif, après la découverte de la structure et la participation active à des ateliers, était de choisir, parmi une sélection, l'artiste qui serait exposé cet été à l'église Sainte-Cécile.



Et le choix, après discussions et échanges entre enfants, adultes et animateurs du FRAC, s'est porté sur Yazid Oulab, un artiste dont Pascal Neveux directeur du FRAC qualifie l'œuvre ainsi : *« profondément contemporaine, par sa propension à utiliser de tous les médiums, de la sculpture, en passant par le dessin, la vidéo, la photographie, les territoires sonores ; contemporaine, aussi, par une écriture qui puise ses sources dans l'univers des formes de nos sociétés occidentales qui, au propre comme au figuré, lui permettent d'écrire sa propre*



histoire en détournant de leur usage habituel les matériaux tels que le graphite, la gomme, le papier, les utilisant comme matière première brute de ses sculpture et dessins ».

Cette sortie s'est révélée être une belle opportunité pour sortir de la vallée et aller au plus près des ressources culturelles ; elle permet, de fait, d'enrichir le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des enfants, un parcours qui doit être mis en place dans chaque école. C'est l'association « Les Amis de Ceillac » qui, après la signature d'une convention avec le FRAC, a proposé cette belle rencontre.

On notera le comportement exemplaire des enfants qui, malgré la fatigue liée au voyage, se sont montrés particulièrement réceptifs et respectueux. Une remarque qui vaut pour le séjour à Paris et Saint-Malo, avec de multiples retours positifs des différents intervenants.

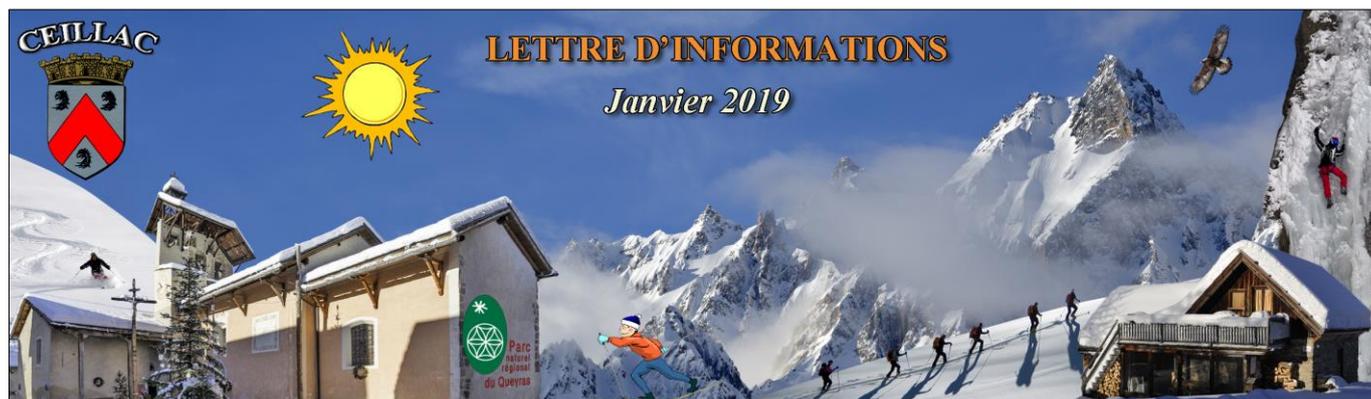


FESTIVOLS ~ 10 ANS

Retour sur le Festivals, une initiative majeure de l'été qui attire de nombreux visiteurs de par la multiplicité des activités, ateliers, démonstrations et autres baptêmes proposés.

Relevons l'hommage rendu et par le public et par les prestataires à Arlène, véritable cheville ouvrière de cette belle journée.





Éditorial

En cette fin janvier, je veux d'abord vous présenter au nom du Conseil municipal, et en mon nom personnel, nos vœux les meilleurs pour 2019.

Vœux de santé pour vous et vos proches, vœux de réussite dans vos études, vos activités professionnelles, vos pratiques sportives ou de loisirs, vos engagements associatifs.

Que notre village soit en 2019 un lieu de rencontres, de partages, de solidarités.

L'année qui s'achève a été particulièrement éprouvante pour certains d'entre nous. Elle a été alors l'occasion d'actes d'entraide qui témoignent de l'esprit de solidarité des montagnards que nous sommes.

Lors de nombreuses interventions, parfois délicates, les sapeurs-pompiers bénévoles sont intervenus avec efficacité.

"Les Abeilles à l'école", "Les Amis de Ceillac", le Ski Club, le "Chamois de Sainte-Anne", l'Association Culturelle, Sociale et Sportive du Queyras, les associations du 3^{ème} âge, le groupe informel de bénévoles qui s'active pour décorer le village et, bien sûr, le Comité des fêtes accompagnent jour après jour la municipalité. Je leur exprime ici la gratitude des habitants du village et des nombreux touristes qui me font part souvent de leur satisfaction.

Depuis plusieurs années, j'ai exprimé mes inquiétudes face à la dégradation de la situation financière des communes et aux difficultés que rencontraient les maires ruraux pour faire entendre leur voix quand ils demandent que, dans notre pays, les citoyens soient traités avec équité, en termes de prestations et de services publics, en particulier pour ce qui concerne les transports publics, l'enseignement, la desserte numérique, téléphonie et Internet.

La colère qu'ont exprimée les "Gilets jaunes" n'est pas sans rappeler le "ras-le-bol" que les maires de France ont essayé de faire remonter lors de leur dernier congrès. Mais il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que la situation à laquelle notre pays est confronté n'est pas le résultat de 18 mois de gouvernance Macron mais celui de décennies d'une politique essentiellement destinée à résoudre les problèmes urbains, d'une politique électoraliste, puisque s'adressant aux groupes sociaux les plus nombreux ou les plus influents, et enfin d'une politique purement comptable qui a tourné le dos à ce qu'on n'ose même plus appeler l'aménagement du territoire.

Puisse là aussi 2019 être une année de rupture.

Le référendum d'initiative populaire qu'on prétend imposer n'est pas la panacée annoncée. Souvent, on ne répond pas à la question posée mais on sanctionne celui qui la pose. Soyons très vigilants.

Et si nous revenions tout simplement au bon sens ? Sans rechercher dans des théories fumeuses, issues de têtes trop pleines, pour pouvoir réfléchir simplement, les solutions pratiques de bon sens.

Et d'abord, « Qui commande paie ! »

Cela pourrait peut-être inciter nos institutions à être moins inventives et à ne pas créer de charges et de prescriptions nouvelles sans en avoir assuré le financement au préalable.

Dans quelques mois, nous aurons à désigner nos représentants au Parlement Européen.

Là aussi, la vigilance s'impose. La récupération du mécontentement populaire par les partis politiques tient de la manipulation.

J'ai évoqué le 11 novembre dernier ce que la Paix sur notre continent devait à la construction

européenne. Mais, pour ne prendre qu'un exemple, qu'en serait-il de l'agriculture de montagne sans l'Union Européenne ? Les citoyens Britanniques mesurent bien en ce moment les conséquences du choix qu'ils ont fait...

Le Parc naturel régional du Queyras a retrouvé la sérénité qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

La Communauté de communes du Guillestrois Queyras a pris ses marques après 2 années d'existence et peut désormais porter, elle aussi, des projets porteurs d'avenir pour notre territoire.

Le syndicat mixte des stations de montagne du Queyras poursuit son redressement et la

stabilisation de sa situation financière. Il en va de même du syndicat intercommunal d'électrification Guil et Durance, en charge de l'éclairage public.

Vous prendrez connaissance dans la suite de cette lettre des réalisations de la commune au cours du second semestre de 2018.

En dépit des difficultés réelles auxquelles la commune, comme vous-même, est confrontée nous avons des raisons d'espérer que 2019 sera une bonne année.

Christian Grossan

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du GUILLESTROIS ~ QUEYRAS

La nouvelle Communauté de Communes en place depuis le 1^{er} Janvier 2017 a de nombreuses compétences, le tourisme, l'assainissement, les déchets, les zones d'activités, les services aux personnes, la GEMAPI, les maisons de santé... et les activités de pleine nature

SKI DE FOND



Les premières conclusions de l'étude demandée par la Communauté de Communes, qui a la compétence Ski Nordique, désigne le site de Ceillac comme étant le plus favorable pour la création d'un stade de biathlon. Un choix conforté par la fréquentation très forte lors des week-ends de préouverture et durant les vacances de Noël avec un enneigement privilégié.

De fait, le projet qui avait été déposé par la commune, il y a plusieurs années, pourrait être repris dans ses grandes lignes avec un possible financement dans le cadre des Espaces Valléens à hauteur de 70 %.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et si la Communauté de Communes pouvait et décidait d'apporter l'auto-financement nécessaire, une première tranche serait

réalisable dans l'année qui suit.

Par ailleurs, le site de Ceillac a été doté d'un nouvel engin de damage, l'ancien, après 9 années d'utilisation, étant en bout de course. La Communauté de Communes a engagé à cet effet une dépense de 204.000 € TTC. Elle a bénéficié d'une subvention de la Région de 68.000 € et d'une subvention du département de 21.666 €. Compte-tenu de la reprise de l'ancienne dameuse pour 44.400 €, le débours net de la ComCom est de 69.634 €.



TRAVAUX

RÉSEAUX HUMIDES

Eau potable

Le remplacement de la canalisation d'amenée d'eau potable depuis le captage de la Cime du Mélézet jusqu'aux réservoirs qui dominent le village est totalement achevé. Il a fait l'objet de 2 tranches dont le coût global ressort à 629.683 €.

L'agence de l'eau et le Département y ont participé à hauteur de 339.489 €.

Si le budget annexe a pu assurer une partie de l'investissement (140.000 €), la commune a dû souscrire un emprunt de 150.000 € (+ 50.000 € de prêt relais pour la TVA, remboursée pour partie à + 2 ans) auprès du Crédit Agricole.

Il y a lieu de saluer la qualité du travail du bureau d'études et de l'entreprise qui a réalisé les travaux et aussi la coopération des propriétaires qui ont autorisé le passage des canalisations sur leur terrain évitant ainsi le recours à la déclaration d'utilité publique qui aurait retardé cette opération.

Ces travaux ont été mis à profit pour enfouir sous le lit du Cristillan l'alimentation en eau potable, l'irrigation par aspersion et les réseaux secs jusque-là accrochés au tablier du Pont du Moulin qui pourrait être déposé à terme pour des impératifs de sécurité (*risque d'embâcle en cas de crue, par blocage des flottants au niveau du tablier*).

Eaux pluviales

A la faveur des travaux sur les réseaux d'eau potable et pour utiliser les tranchées ouvertes, la Commune et la Communauté de Communes ont créé un réseau séparatif d'évacuation des eaux pluviales concernant la partie du village établie sur la rive gauche du Cristillan, évitant

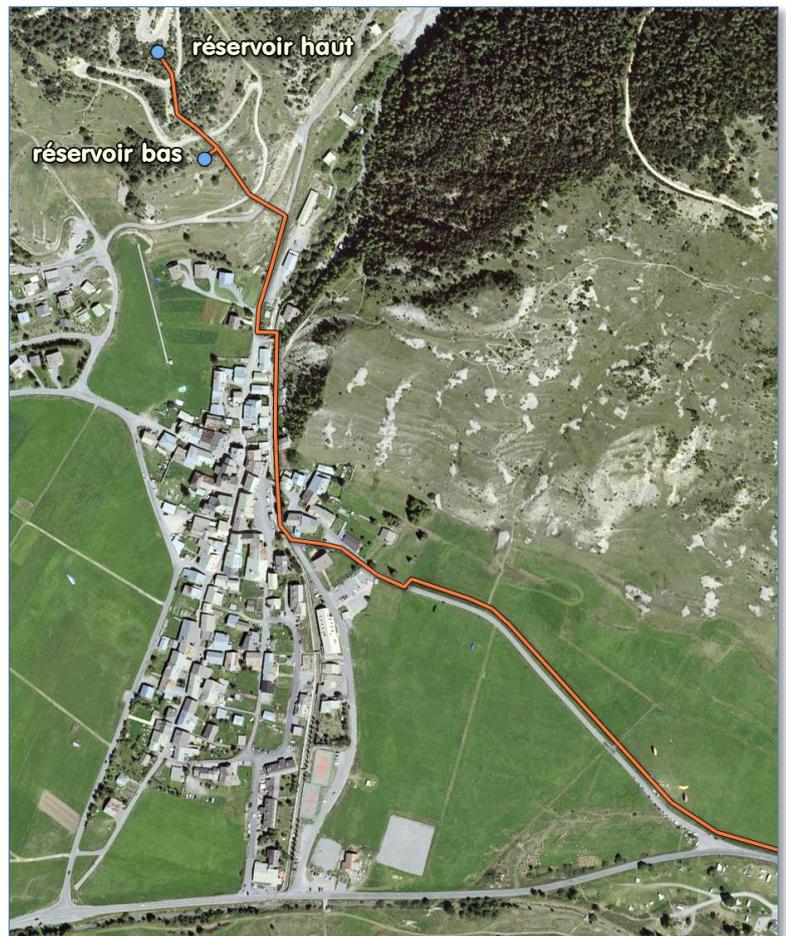
ainsi de perturber le fonctionnement de la station d'épuration par des apports inutiles d'eaux claires.

La dépense correspondante (26.000 €) a été supportée, à parts égales, par la Commune et la Communauté de communes.

Assainissement

Sur la rive gauche du Cristillan, deux habitations évacuaient encore leurs effluents dans le torrent. Une extension du réseau a été réalisée et celui-ci a fait l'objet de mises aux normes dans le quartier dit de l'Amérique.

Là aussi, un partenariat utile a été mis en place avec la Communauté de Communes qui a pris en charge les équipements installés dans les tranchées ouvertes par la Commune pour un montant de 29.000 €.





Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **CEILLAC**

Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2017

Exploitant : CEILLAC (MAIRIE DE) - **gestionnaire du réseau** : CEILLAC (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable

3 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 3 Procédure(s) de protection terminée(s).

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CEILLAC VILLAGE	11	1	90,9
CLAPIERE (DE LA) CEILLAC	11	2	81,8
HAUT DE L'OCHETTE	9	2	77,8

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	moyenne	Mini	Maxi	conclusion
CEILLAC VILLAGE	4	9,9	4,5	12,9	Eau très peu calcaire.
CLAPIERE (DE LA) CEILLAC	5	14,3	12,9	15,9	Eau peu calcaire.
HAUT DE L'OCHETTE	3	13,9	12,9	15,5	Eau peu calcaire.

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CEILLAC VILLAGE	5	0	1,1	0,8	1,5
CLAPIERE (DE LA) CEILLAC	5	0	0,9	0,8	1,1
HAUT DE L'OCHETTE	3	0	0,9	0,8	1

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CEILLAC VILLAGE	3	0	0	0	0
CLAPIERE (DE LA) CEILLAC	1	0	0	0	0
HAUT DE L'OCHETTE	1	0	0	0	0

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
CEILLAC VILLAGE	3	1217	0	0
CLAPIERE (DE LA) CEILLAC	1	526	0	0
HAUT DE L'OCHETTE	1	526	0	0

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2018

Observations

La commune connaît depuis plusieurs années un manque d'eau en période touristique hivernale nécessitant l'utilisation d'une ressource complémentaire. Afin de remédier à cette situation le captage d'une nouvelle source est indispensable.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



TÉLÉPHONIE

On ne compte plus les difficultés et les pannes que subissent depuis des années les abonnés au téléphone dans l'indifférence de l'opérateur historique. Néanmoins, à la faveur de travaux qu'elle réalisait, la Commune a contacté le service concerné d'Orange afin de programmer et de réaliser les travaux qui permettront la disparition prochaine des porteurs et des lignes téléphoniques aériennes qui zébraient le ciel à

proximité du pont du Cristillan qui dessert la place du Marché.

La participation de la Commune est de 2.886 €.

En revanche à l'Ochette, rue du Pic d'Assan, à proximité du centre de secours, sans doute dans un souci d'intégration paysagère, l'opérateur a remplacé un poteau bois par un poteau métallique....

VOIRIE

Nous l'annoncions en juillet, c'est désormais une opération achevée.

Grâce au concours exceptionnel du Conseil Départemental de 25.000 €, la Commune a pu réaliser à la fin de l'automne des travaux de réparation de la voirie, dégradée à la suite de l'hiver écoulé, particulièrement enneigé.

Pour un montant TTC de 71.238 €, les travaux ont concerné la reprise en matériaux enrobés du Chemin de Lorette, la traversée du hameau du pied du Mélezet, le revêtement à l'émulsion de la route qui relie le village au Moutet ainsi que de la bande de roulement du parking du front de neige et différents emplois partiels à la Clapière et dans le chef-lieu.



ÉCOLE

Economies d'énergie

Initié par le parc naturel régional du Queyras et désormais animé par le Pôle d'équilibre territorial rural du briançonnais (P.E.T.R), le programme TEPCV (*territoire à énergie positive et croissance verte*) permet de financer des travaux visant à économiser l'énergie.

C'est dans ce cadre que les menuiseries de l'école viennent d'être remplacées, cette deuxième tranche faisant suite à la première réalisée l'an passé. La dépense de 12.764 € TTC est couverte par une subvention de l'État de 9.573,30 €.

ZAC de l'Infernet

Déclarée d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, faisant suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en 2016, l'acquisition des terrains concernés a fait l'objet d'une déclaration de cessibilité à la date du 9 août 2018.

ALPAGES - PÂTURAGES

Deux projets portés par le Parc Naturel Régional du Queyras viennent d'obtenir les financements qui permettront d'engager les travaux correspondants.

L'un concerne la construction des cabanes pastorales du Lacas et de l'Homme préconisée par le diagnostic pastoral intervenu précédemment en vue de réduire le piétinement consécutif aux déplacements quotidiens des troupeaux. Pour une dépense globale de 161.222 €, le fonds européen FEADER interviendra à hauteur de 120.099 €.

La consultation des entreprises préalable à la dévolution des travaux sera lancée prochainement.

Le juge des expropriations s'est rendu sur place le 9 octobre 2018 afin de déterminer le montant des indemnités correspondantes. Ses conclusions n'ont pas encore été communiquées.

Les élèves de l'école primaire sont associés à cette réflexion qui permet d'envisager l'ensemble des problématiques liées au pastoralisme (*voir plus loin*).



L'autre concerne la lutte contre l'embroussaillage d'espaces autrefois parcourus par les troupeaux. Pour Ceillac, ce sont les terrasses de Rouit inscrites dans la zone Natura 2000 qui ont été retenues. Pour une dépense évaluée à 30.000 €, les aides conjuguées de l'Europe, de la Région et du Département devraient atteindre 80% du coût global des dépenses.

Numérique



Pour la montée de la fibre optique à Ceillac, une réunion de chantier préparatoire a eu lieu à l'automne avec l'entreprise chargée des travaux, le Conseil Départemental et la Commune.

Le tracé a été établi avec l'emplacement des futures chambres. Il empruntera une courte portion entre la Maison du Roy et la Microcentrale, lieu d'où part un fourreau qui avait été enfoui par le Conseil Départemental et qui va jusqu'à Laval. Puis, une tranchée sera creusée jusqu'au NRA (*Noeud Réseau Abonnés*), situé juste à côté du Matefaim.

Cette tranchée sera creusée sur les accotements de la route dès lors que cela sera possible sinon elle sera située en mi-chaussée montante.

Les travaux devraient commencer en avril et s'achever avant l'été 2019, sachant que la partie

qui abrite le réseau actuel, qui va de la Viste au village, doit être intégralement refaite, du fait de son mauvais entretien par l'opérateur historique.

Il restera aux opérateurs à câbler les DSLAM (*armoires de connexion qui relient fibre et fils de cuivre des abonnés*) au NRA, opération dont on ne connaît pas encore le calendrier...

Lorsque tout sera achevé, le débit Internet devrait être beaucoup plus conséquent, de l'ordre de plusieurs dizaines de MO/s, avec un ping (*latence de connexion*) beaucoup plus rapide. Cela devrait donc mettre un terme aux problèmes récurrents de connexion et de débit, avec un partage facilité du fait de la bande passante notablement élargie.

Quant à l'installation de la fibre entre le NRA (*qui deviendra de fait un NRO, noeud de réseau optique*) et les abonnés, c'est une opération qui n'est pas programmée pour l'instant...



ÉCOLE



Cantine scolaire

Les repas servis à la cantine scolaire étaient depuis plusieurs années préparés par la cuisine de l'hôpital local d'Aiguilles. Ils étaient transportés par la Communauté de Communes l'Escarton du Queyras et réchauffés dans la cuisine aménagée par la Commune à la salle polyvalente, Danièle Cony, agent de service employée par la Commune, assurant l'installation des tables, le service des repas, la desserte et l'entretien des locaux.

La disparition de l'Escarton du Queyras, après la fusion des Communautés de Communes du Guillestrois et du Queyras, ne permettait pas le maintien du service mutualisé de transport des repas. Aussi, la Commune, pour réduire les frais de ce service, qui représentait 60 kilomètres pour

chaque livraison, s'est-elle rapprochée de la commune de Risoul, plus proche. Celle-ci dispose en effet d'une cuisine collective qui prépare déjà les repas pour plusieurs écoles, à partir de produits locaux quand c'est possible.

L'association "Les Abeilles à l'école" a fait l'acquisition de containers adaptés aux transport d'aliments et l'agent préposé à la cantine, dont le temps de travail a été augmenté compte tenu de cette nouvelle charge, effectue désormais la livraison des repas en utilisant un véhicule communal.

Il semble que cette organisation qui a permis de contenir les frais de repas à la charge des familles à 5,60 € donne toute satisfaction au plan de la qualité des prestations fournies.

Pastoralisme

La Commune, en collaboration avec le Parc du Queyras et avec un soutien financier conséquent de l'Europe, doit très prochainement rénover la cabane de berger du Lacas (2140 m), sise au-dessus des Chalmettes (1950 m) et créer une cabane à 2582 m, sous la Tête de l'Homme.

Pour cette dernière cabane pastorale, les enfants sont mis à contribution. C'est l'occasion

de mettre en place une pédagogie de projet avec un travail transversal qui permettra de travailler l'ensemble des matières, maths, français, géographie... Ce sera également une opportunité pour mieux découvrir l'économie et l'environnement de la vallée ainsi que les dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, environnemental ou autre.

Musique

Si l'année dernière, le projet musique était consacré à l'Afrique, cette année la thématique retenue est la voix dans tous ses états. La voix comme instrument, moyen de communication, vecteur d'émotions ou encore comme outil citoyen.

Il s'agira donc, par exemple, au travers de créations, d'habiller un texte, de créer une

musique, de modifier avec un logiciel une voix dans un but artistique ou encore de découvrir le travail de voix dans différents pays du globe. Pour ce faire, les enfants participeront comme l'an passé à des ateliers animés par Camille, DUMISTE de l'école de musique et d'art du Guillestrois-Queyras ou encore avec des artistes, et notamment, les Têtes de Linettes, un trio talentueux originaire de la région.

Effectifs et devenir

La baisse drastique des effectifs se confirme. Elle concerne toutes les écoles du Queyras et plus généralement les écoles rurales de montagne.

Face à cette situation, le maire de la Commune et le directeur de l'école ont demandé à être reçus

par l'inspecteur de l'Éducation Nationale afin d'anticiper une situation qui fait craindre une proposition de fermeture. M. Michel, inspecteur, s'est montré à l'écoute et a dit entendre notre préoccupation et reconnaître la spécificité de l'école de Ceillac qui ne peut se regrouper avec

aucune autre en raison de sa situation géographique isolée. Il a également admis qu'en cas de fermeture de la classe maternelle, la gestion telle quelle d'une classe unique potentiellement à 8 niveaux semblait pour le moins compliquée voire impossible et que, conformément à la loi montagne 2, il était nécessaire, de ce fait, de tenir

compte des particularités géographiques des écoles de montagne.

C'est au mois de mars que les décisions d'ouvertures et de fermetures seront prises le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale sachant que le département doit rendre 5 postes cette année.

Microcentrale



Les bons résultats de cette année sont la conséquence directe des investissements réalisés en 2017 avec la mise en place d'une deuxième turbine (*puissance : 400 kw/h*) dont la production est payée à un tarif bien plus rémunérateur.

C'est ainsi que pour 2018, cette « petite » turbine a généré plus de recettes que la grande mise en place en 1998 (347.741 €/316.704 €).

Après paiement des différentes charges (*emprunts, impôts...*), il a été décidé de verser à chaque commune, Guillestre et Ceillac, une somme de 110.000 € (*soit 10.000 € de plus que ce qui était budgété pour Ceillac*).

Recettes générées les 10 dernières années

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
367.939	464.171	552.644	654.074	735.639	668.240	673.416	466.029	515.214	386.588	664.435

Camping Municipal

Les recettes du Camping Municipal pour l'été 2018 se sont élevées à 49.256 €. Elles étaient de 50.037 € l'année précédente, soit une légère baisse de -1,5 %.

Aux charges générales d'exploitation (17.068 €), s'ajoute la masse salariale (8.806 €, *charges comprises*).



Un prélèvement de 17.000 € a été opéré au bénéfice du budget général de la Commune, ce qui porte les dépenses de l'exercice à 42.874 €.

Travaux Universitaires

CORESTART



Le travail des universitaires sur la résilience des territoires alpins face aux risques naturels dans un contexte de changement climatique se poursuit. Le projet d'études qui concerne plusieurs commu-

nes et plus particulièrement Ceillac doit encore durer 2 ans.

En ce qui concerne le côté communication-alerte, l'université d'Avignon vient de lancer une petite enquête. Pour y répondre, il suffit pour ce faire de flasher le QR code ci-contre (*ou de se connecter sur <https://poia.univ-avignon.fr>*) et de répondre à une série de questions simples...

NUNATAK

Les sondages effectués par l'équipe du professeur Christopher Carcaillet dans les sédiments du lac Miroir et qui ont permis de relever la présence avérée d'arbres depuis 20.000 ans, y compris durant la dernière glaciation, vont se poursuivre cette année.

Les résultats des premières investigations qui ont secoué le milieu scientifique en établissant la

présence d'un nunatak, un îlot de survie, dans la vallée, avec le constat d'une résilience inattendue des arbres face à de grandes périodes de froid intense devraient être confortés par les prochains carottages.

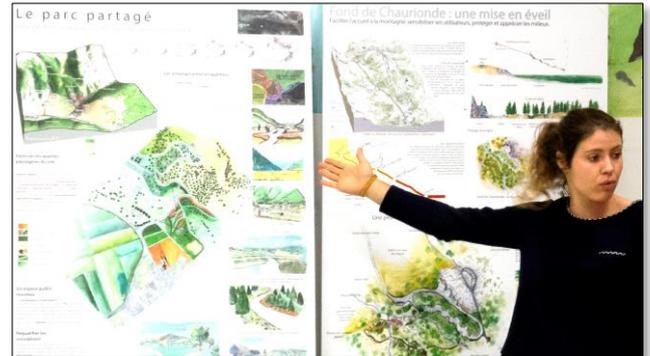


ENSP

A l'automne, après avoir effectué deux séjours à Ceillac 14 étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage ont présenté à la population leurs travaux : 7 projets d'aménagement de la vallée, avec pour contrainte une projection en 2050.

Les projets ont concerné :

- l'aménagement de la Viste, dont l'aspect paysager a manifestement été oublié, avec la possibilité d'ajouter sur ce secteur un volet loisirs ;
- l'aménagement de Chaurionde, point de départ de sentiers majeurs. Ont été imaginés, un parking en seuils mieux intégré au paysage, un chemin bas accessible à tous, des zones d'interprétation ;
- l'aménagement de la liaison entre l'Ochette et le village avec une halle aux producteurs locaux et des espaces pause ;
- l'aménagement du confluent Mélézet-Cristillan avec ajout d'un volet paysager aux travaux entrepris pour les gestions des risques aquatiques ;
- l'aménagement d'une véritable zone d'accueil en entrée de village conjugué avec une proposition d'écomobilité en concertation avec le Parc ;



- le réaffectation du bas du domaine alpin dans un contexte d'enneigement absent avec installation d'activités à caractère ludique et chemins d'interprétation ;
- la revitalisation des hameaux pour intégrer une migration urbaine climatique avec la création possible de nouveaux hameaux plus ou moins importants (*prés Girardin, Bramousse, Clausis...*) en se souciant de la cohabitation avec le pastoralisme.

Ces projets ne sont pas de simples travaux destinés à valider des unités de valeur mais ils fournissent des pistes de réflexion quant au devenir de la vallée qui sera, et est même déjà, confrontée aux problèmes liés au réchauffement climatique. En cela, ils sont tout à fait en phase avec l'étude menée actuellement dans le cadre du projet CORESTART.

Ferme de Pra Chiriou

Un appel à candidature a été lancé mi-décembre dernier pour la reprise de la ferme.

La transmission de cette exploitation revêt un enjeu majeur pour l'agriculture du Queyras, à la fois en terme de production agricole (*filière laitière historique en déclin*) et de rayonnement de produits (*savoir-faire de transformation fromagère adaptée à la demande des consommateurs locaux et de passage*),

que d'aménagement du territoire (*maintien de la fauche et du pâturage des espaces ; conservation de la destination agricole des bâtiments*). De nombreux partenaires locaux se sont donc mobilisés autour de ce projet de transmission : la commune de Ceillac, Le Parc naturel régional du Queyras, l'association Terre de Lien, la SAFER, la Chambre d'agriculture.

Les pompiers de Ceillac

Sainte - Barbe

Suivant une tradition désormais établie les pompiers de Ceillac ont fêté Sainte -Barbe à une date décalée le 8 septembre !

Outre le bilan de l'année écoulée et les promotions habituelles, le Lieutenant Pascal Fournier a eu le plaisir d'accueillir 3 jeunes recrues : Angèle Favier, Manon Fournier et Loane Perron. Des pompiers, représentant des centres de secours d'Aiguilles, Châteauroux et Guillestre étaient également présents.

Marcel Cannat, président du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Valérie Garcin-Eyméoud conseillère départementale, le commandant Pierre Collier participaient à cette cérémonie au cours de laquelle le maire a exprimé la gratitude de la population de Ceillac envers les pompiers dont l'engagement et l'abnégation sont essentiels pour la vie du village.

En dépit du temps incertain de ce dimanche 7 octobre, l'ambiance était très chaleureuse pour la remise des prix dans la salle Alfred et Françoise Moyrand de l'accueil du site nordique puis dans la belle salle panoramique du village de vacances.



La commune a soutenu cette manifestation par une subvention de 500 €.

Cross départemental

Plus de 150 pompiers accompagnés de leur famille ont participé au cross départemental organisé cette année par l'amicale des sapeurs-pompiers de Ceillac qu'anime Céline Carle-Brunon.

L'amicale a proposé, cette année encore, un buffet très apprécié dans une ambiance très conviviale.

La Folie Bergère (22 et 23 septembre 2018)

Les animations et le très festif repas villageois du samedi ont connu un très large succès.

La foire aux agnelles, quant à elle, s'est déroulée sous un ciel particulièrement clément, et a permis aux éleveurs de présenter et de vendre dans des conditions assez satisfaisantes plus de 600 animaux.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Le centième anniversaire de l'armistice de la Première guerre mondiale a été commémoré à Ceillac avec un éclat particulier.

Après la messe "cantonale" célébrée en l'église Saint-Sébastien par le Père Félix Caillet, l'assistance, derrière les nombreux porte-drapeaux des anciens combattants, s'est rendue devant le Monument aux Morts où avait pris place l'harmonie municipale de Guillestre, la Lyre des Alpes, qui a interprété les sonneries et hymnes patriotiques d'usage.

Avant la lecture du message du président de la République par Jeanne Favier et du message des associations d'anciens combattants par M. Manonviller, le maire de Ceillac a lancé une véritable mise en garde face à la montée des populismes en Europe qui pourrait menacer notre continent en paix depuis 70 ans grâce à l'union européenne construite pas à pas.

Les enfants de l'école ont lu des témoignages de Poilus et procédé à l'appel des noms des 23 jeunes hommes de Ceillac "Morts pour la France".



Le verre de l'amitié offert par la commune à la salle polyvalente a été partagé dans l'ambiance musicale proposée par la Lyre des Alpes.

Une belle occasion de découvrir cette harmonie qui pourrait être sollicitée à l'avenir pour d'autres animations. Pour la prestation de cette journée du 11 novembre 2018, transport en bus compris, la commune a acquitté une somme à hauteur de 300 €.

Exposition Sainte-Cécile



Début juin, dans le cadre de la convention établie entre l'association « Les Amis de Ceillac » et le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), une cinquantaine d'habitants de Ceillac, scolaires et adultes, avaient, au cours d'une fructueuse journée d'échanges au FRAC de Marseille, choisi d'un commun accord l'artiste Yazid Oulab pour l'exposition d'art contemporain qui se tient tous

les ans à l'église Sainte-Cécile, sise dans la plaine de Ceillac.

Si jeudi 9 août, l'artiste, récemment hospitalisé, n'a pu être présent au vernissage, Didier Bertrand, président de l'association « Les Amis de Ceillac », s'est attaché à présenter en détails au public présent Yazid Oulab, un artiste algérien qui vit et travaille à Marseille : « *Cet artiste, par les valeurs*

qu'il véhicule à travers ses œuvres, est porteur d'une vision des échanges culturels et intergénérationnels qui dépassent le champ des arts plastiques et de l'universalité de toute démarche artistique. »

Il a ensuite fourni les indispensables clés d'interprétation pour que les visiteurs puissent lire et apprécier son travail.

Valérie Garcin-Eyméoud, conseillère départe-

mentale, qui suit chaque année les expositions à Sainte-Cécile, n'a pas manqué de souligner le dynamisme de l'association et le travail accompli pour faire vivre le patrimoine du village. Elle relève que Ceillac a réussi à affirmer l'église comme un lieu d'art contemporain - un pari osé mais un pari réussi - avec la volonté évidente d'impliquer les habitants, ce qui est certainement la clé de la réussite.



Pèlerinage de Sainte-Anne

Monseigneur Xavier Malle, Evêque du diocèse de Gap et Embrun a présidé le 26 juillet dernier le pèlerinage de Sainte-Anne, plusieurs fois séculaire.

Plusieurs centaines de personnes y ont participé sous un beau soleil qui s'est malheureusement voilé en fin de journée.

Après la messe concélébrée en plein air, le verre de l'amitié a été l'occasion de nombreux échanges.

L'association les Amis de Ceillac et la commune ont offert près de la chapelle, puis au bord du lac un concert qui a été apprécié.



ALBUM 2018





Éditorial



La municipalité a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) arrêté en 2008 et qui doit intégrer nombre de dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis. L'équipe municipale qui sera désignée les 15 et 22 mars 2020 aura la charge de la mener à son terme et d'intégrer dans les perspectives d'avenir les impacts du réchauffement climatique dans un contexte de forte tension des finances locales.

Si la commune demeure l'instance de proximité préférée des français, force est de constater que ses compétences comme ses moyens ont fondu depuis ces dernières décennies et que c'est désormais à un autre échelon que sont prises les décisions qui déterminent l'avenir.

En limitant pratiquement les compétences de la commune à l'entretien de son patrimoine naturel et bâti et de la voirie, à la police rurale, à l'Etat Civil, au fonctionnement de l'École, et, pour quelques temps encore, à la gestion de l'eau potable, le législateur a profondément modifié le rôle des conseils municipaux. Nombre de leurs délibérations doivent entériner des décisions prises à un autre niveau.

Mais si le Maire a les moyens de rien, il reste responsable de tout, y compris au plan pénal.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (P.E.T.R) - anciennement Pays du Grand Briançonnais -, le Parc naturel régional du Queyras, la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, le Syndicat Mixte des

Stations de Montagne du Queyras, l'Office du tourisme du Guillestrois-Queyras, le Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public sont les véritables instances de décision pour tout ce qui concerne la vie économique et le développement local. C'est dire l'importance d'une présence assidue, forte et active du maire ou des représentants de la commune dans la gestion de ces instances de coopération intercommunale et la définition de leurs objectifs à court et moyen terme.

Compte tenu de sa population, la commune de Ceillac ne dispose que d'un seul siège sur 30 au Conseil Communautaire, en l'occurrence, ce doit être le maire qui, par voie de conséquence, se trouve être également délégué dans les organismes satellites.

Mais la commune doit rester l'espace privilégié des solidarités, de l'entraide, de la vie sociale et la garante de la mémoire collective et des traditions qui forment son identité. En cela elle peut s'inventer un bel avenir.

Cette lettre assez dense permettra à chacun d'avoir une connaissance précise de la situation financière de la commune et des résultats de la saison d'hiver écoulée. Elle esquisse aussi ce que seront les enjeux des prochaines années.

Christian Grossan



BUDGET

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats d'exploitation cumulés affectés à la section d'investissement s'élèvent à 61.314 € pour le budget principal, 23.306 € pour le budget annexe de l'eau, 24.091 € pour le budget annexe du camping municipal et 60.020 € pour le budget annexe du Village de Vacances.

Le budget annexe de l'eau, investissements et fonctionnement confondus et compte tenu des reports et restes à réaliser s'élève à 167.991 € ; celui du village de vacances s'élève à 313.443 € et celui du camping municipal à 192.332 €.

Le budget principal de la commune s'élève à 1.860.271 €, dont 1.023.936 € pour le fonctionnement et 836.335 € pour les investissements.

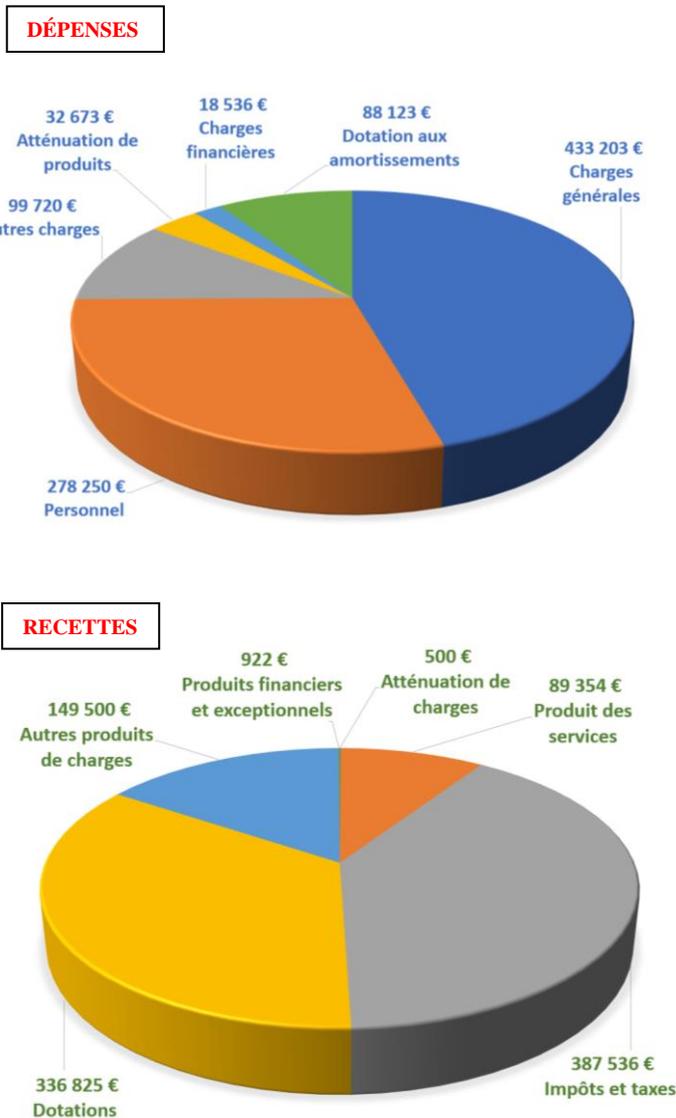
Les postes de dépenses en fonctionnement concernent pour 433.203 € les charges à caractère général (*électricité, carburants, frais d'entretien des bâtiments, de la voirie...*), les charges de personnel 278.250 €, les charges de gestion courante. On note un programme d'entretien de la voirie pour 50.000 €, les frais de transport (*navettes station et navettes de l'Escarton*) pour 83000 €, les taxes foncières pour 58.500 € et un prélèvement de 131.533 € pour financer des investissements.

Au chapitre des recettes, les impôts et taxes locales représentent 387.536 €, les dotations et participations de l'État 336.825 €, les produits des services et de gestion courante 238.854 € (*location des immeubles, de la chasse, des pâturages, revenus de la microcentrale*).

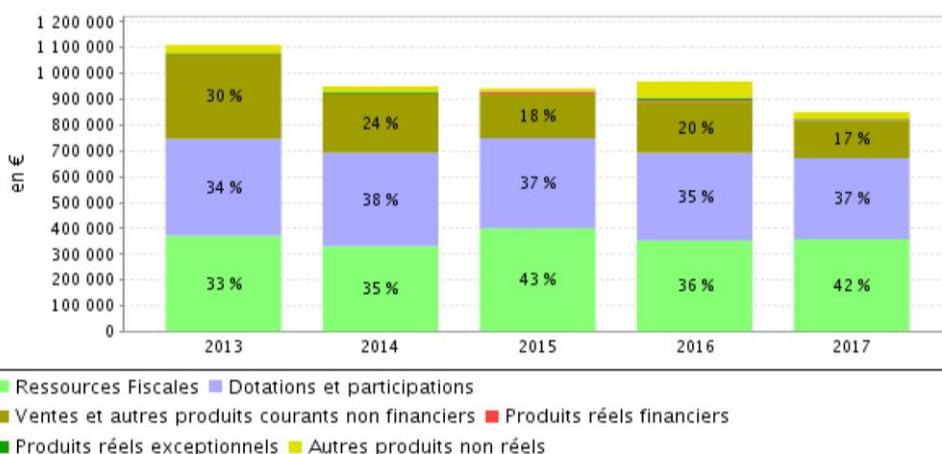
Pour ce qui concerne les investissements, on retiendra l'aménagement d'un parking au lieu-dit les Tourres, la signalétique du village, de grosses réparations sur les bâtiments communaux, l'engagement d'une étude sur la réhabilitation du presbytère où pourrait être transférée la mairie, actuellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite, la construction de cabanes pastorales au Lacas et à

L'Homme et un important programme d'acquisitions foncières (*régularisation des emprises de la route de la Gravière construite en 1974, maîtrise foncière des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC de l'Infernet*).

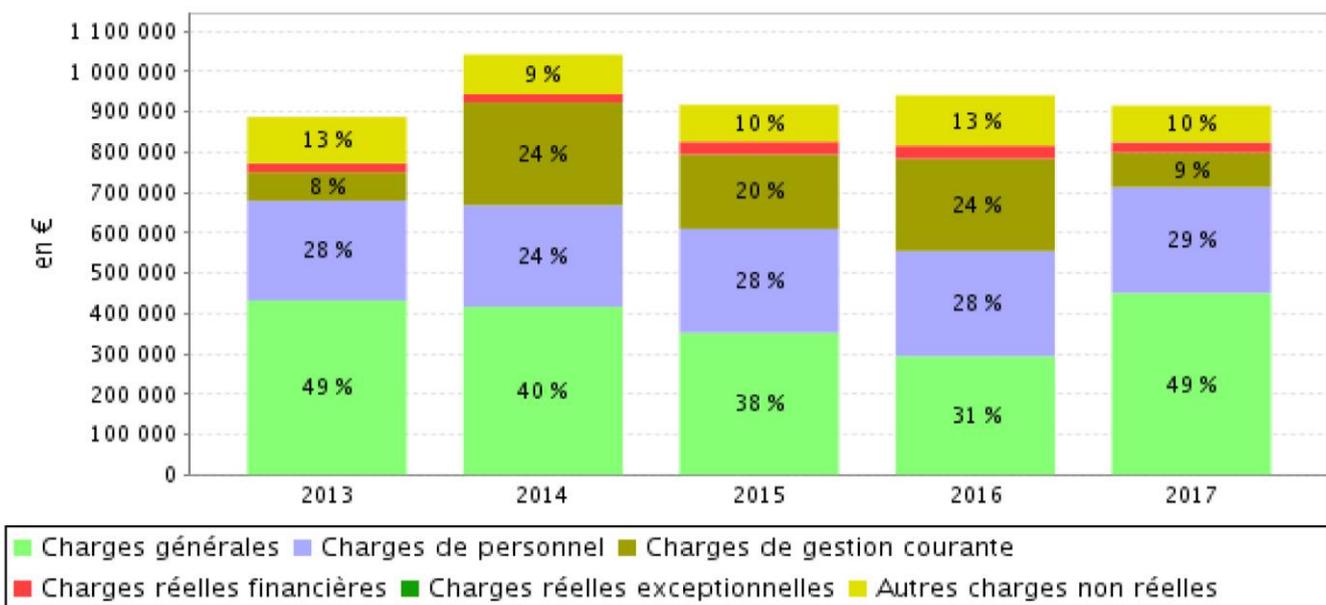
Principaux postes du budget de Fonctionnement



STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



1. Les charges à caractère général :

↳ achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...

2. Les charges de personnel : salaires et charges sociales

3. Les charges de gestion courante

↳ subventions et participations, indemnités, redevances, électricité ...

4. Les charges financières :

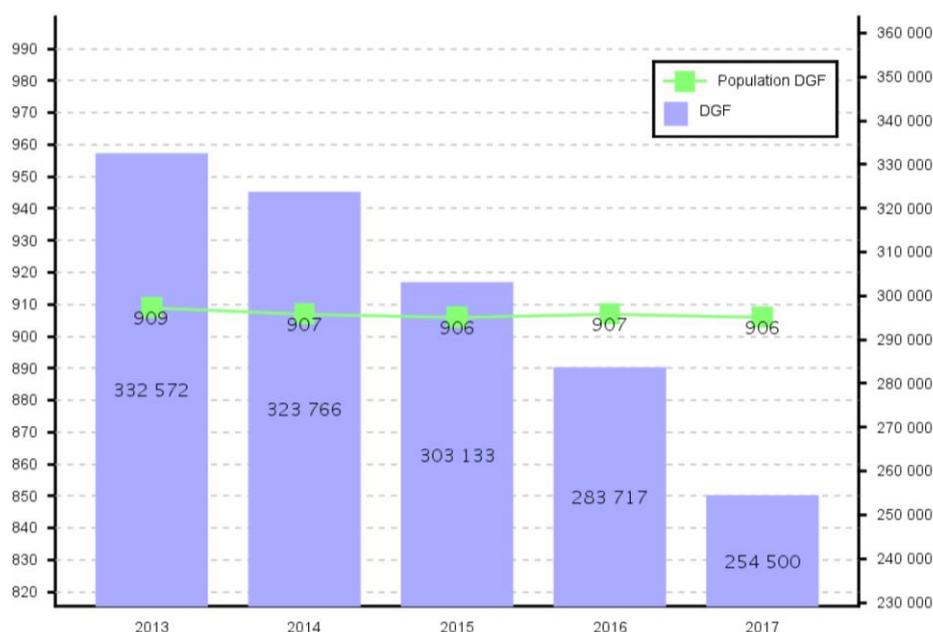
↳ intérêts des emprunts, frais financiers ...

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre

↳ dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement

DOTATION PRINCIPALE DE L'ÉTAT

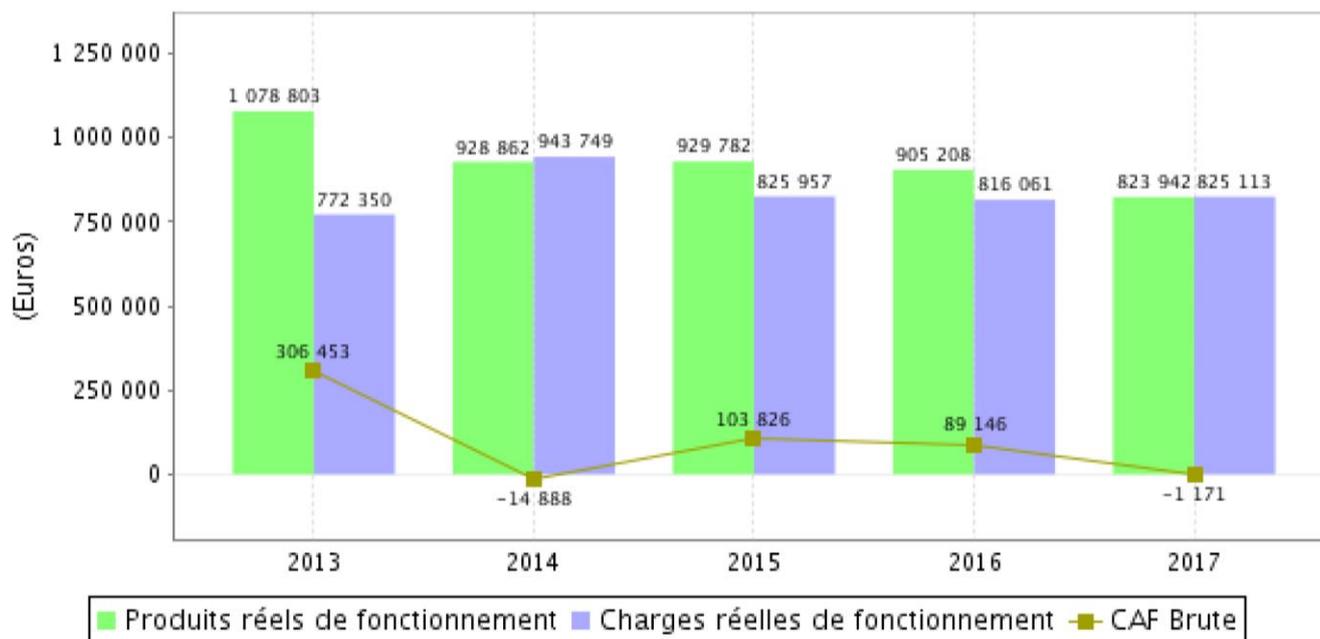


La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes.

Le calcul de son montant est complexe et tient compte du nombre d'habitants, corrigé en hausse pour les communes touristiques (906 habitants pour 300 habitants permanents).

On relève une baisse de 23,5% en 4 ans malgré une population DGF stable

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

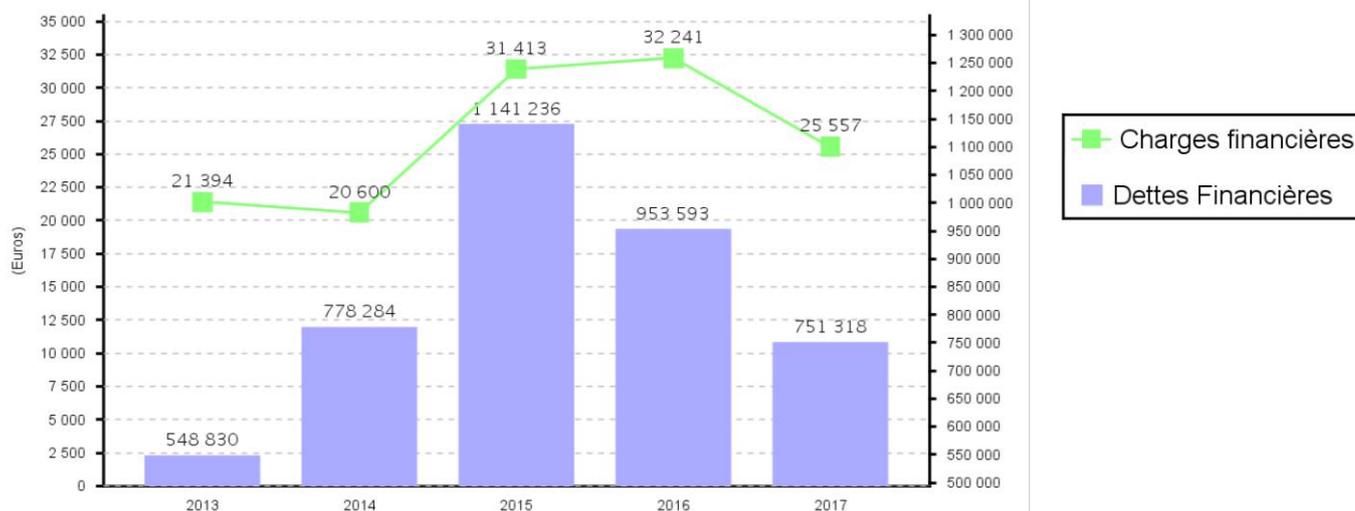


La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (*remboursements de dettes, dépenses d'équipement...*).

Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers (*intérêts*), le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (*emprunts nouveaux*) ;
- des dettes remboursées durant l'exercice (*remboursements d'emprunts*).

LA RÉVISION DU PLU DE CEILLAC : LE PROJET DE TERRITOIRE REPORTÉ

Le PLU ... déjà 11 ans !

Il y a 11 ans, le Conseil Municipal de Ceillac approuvait son Plan Local d'Urbanisme (PLU), le 29 août 2008 pour être précis.

Aujourd'hui, la commune souhaite remettre actualiser son document pour pouvoir intégrer les importantes évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2008 et répondre au mieux aux nouveaux enjeux communaux.

C'est ainsi que le 1^{er} octobre 2018 le Conseil Municipal a voté la révision générale du PLU, procédure qui permet une refonte totale du document existant et la définition d'un projet de territoire pour les 10/15 années à venir.

Une mise aux normes nécessaire

Les évolutions réglementaires et législatives ayant cours depuis 2008 sont nombreuses :

- **la loi ENE** (*Engagement National pour l'Environnement*) dite « Grenelle » de 2010 : elle vise au renforcement des dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (avec leurs besoins en énergie, en eau, leurs émissions de CO₂, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits) et modifications du code de l'urbanisme pour l'adapter aux exigences d'un "développement urbain durable" ;

- **la loi ALUR** (*Accès au Logement et un Urbanisme Rénové*) de 2014 : elle change des principes importants en urbanisme, en particulier la suppression des coefficients limitant la densité des constructions (COS), le dessaisissement des communes au profit des intercommunalités en matière de conception et d'application des plans locaux d'urbanisme qui deviennent des PLUI ;

- **la loi LAAF** (*Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt*) de 2014 : elle limite la règle de

constructibilité, avec une protection accrue, des espaces agricoles et naturels ;

- **la loi Macron** de 2015 : démolition d'un bâti construit avec permis plus difficile, assouplissement des conditions de constructibilité en zone agricole, motivations de refus de permis exhaustives ;

- **la loi Montagne acte 2** de 2016 : limitation du mitage avec une urbanisation devant impérativement se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes ;

- **la loi ELAN** (*Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique*) de 2018 : la loi ELAN a pour ambition de faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles ;

- **le SRADDET** (*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*) de la région SUD PACA, adopté le 26 juin 2019 qui devrait être approuvé sous peu : il définit des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires, équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Un projet de territoire

Le PLU reflète le projet d'aménagement du territoire communal pour la décennie à venir, avec de réels objectifs concernant l'aménagement de la station et du domaine skiable, le maintien des populations locales à l'année, l'activité économique, la maîtrise de l'étalement urbain, le

respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales de la commune, les déplacements, la diversification des logements, les besoins en équipements, les réseaux d'énergie...

Une concertation indispensable

Le Conseil Municipal, conformément à la loi, souhaite que cette procédure de révision du PLU de notre commune soit une démarche véritablement concertée avec la population.

La délibération du 1^{er} octobre 2018 a ainsi fixé les modalités de cette concertation, qui interviendra tout au long de la procédure avec, par exemple, la collecte des remarques écrites par la tenue d'un registre en Mairie, l'organisation de réunions publiques dont vous serez tenus informés, des articles parus dans le bulletin municipal sur l'avancée du projet de PLU...

L'ensemble de ces modalités ainsi que les objectifs détaillés sont consultables en mairie.

Les formalités / étapes de la procédure

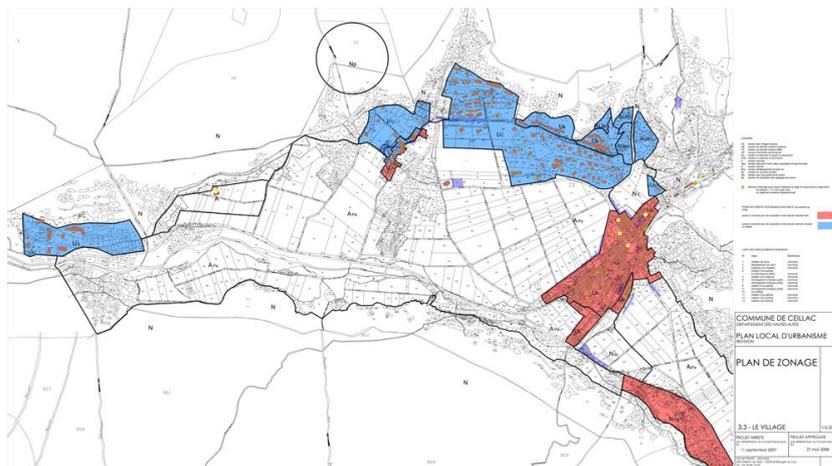
La réalisation du PLU sera assurée par le bureau d'étude ALPICITE basé à Embrun, qui a été choisi après une procédure de Marché Public.

Le bureau travaillera en lien direct avec le Conseil Municipal tout au long de la procédure.

Il sera également en lien avec la population lors des réunions publiques et par le biais des remarques écrites qui seront éventuellement transmises.

Le rendu final comportera comme le prévoit la loi :

- un rapport de présentation, qui sert à réaliser le diagnostic du territoire ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui traduit le projet politique de la commune ;
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui fixent sur des secteurs donnés le cadre d'un futur aménagement ;
- un règlement qui traduit graphiquement par un zonage et où sont fixées les futures règles d'urbanisme ;
- des annexes.



Après approbation, ce document remplacera alors le PLU existant, qui garde sa validité durant toute la procédure de révision générale.

La suite de la procédure

Une première réunion publique portant sur le diagnostic territorial s'est tenue le 24 juin dernier en salle polyvalente.

Suite aux éléments soulevés lors de cette première étape de diagnostic, nous souhaitons mettre en pause la révision du PLU. En effet, il s'avère que les évolutions législatives et réglementaires auxquelles la commune doit faire face, impactent de manière significative les possibilités de construire sur le territoire.

Les surfaces constructibles du PLU révisé, seront réduites drastiquement, et correspondront aux parties actuellement urbanisées et à la ZAC. Il n'y aura, de fait, pas ou très peu d'extensions possibles du tissu urbain.

Bien sûr les lois listées plus haut serviront de cadre au PLU révisé. En ce qui concerne le SRADDET, notre PLU doit être compatible, soit à la prochaine révision du document, soit dans une période de 3 ans.

Au vu de toutes ces considérations et afin de laisser le temps de la réflexion pour l'élaboration d'un document aussi essentiel, nous souhaitons prolonger la validité de notre PLU actuellement opposable et reprendrons sa révision générale l'an prochain afin de terminer le dossier courant 2022.

Aussi, nous invitons les propriétaires fonciers à venir se renseigner en mairie durant cette période afin que leurs projets puissent aboutir.

Actions collectives

S'il est arrivé que nous dénoncions dans cette lettre d'informations un certain nombre d'incivilités qui, au demeurant, n'ont pas totalement disparu, il est important de souligner la participation volontaire de nombreux bénévoles, soit dans le cadre de corvées ou d'événements à caractère culturel ou sportif.

Chapelle Notre Dame des Neiges

Après plusieurs années de travail, Patrick Favier, accompagné par les familles Brunon et Parsoud, a réalisé son projet : reconstruire la chapelle de ce hameau désormais habité à l'année et dont il ne subsistait que des ruines.

Une cloche, spécialement fondue à Annecy, a pris place au début de l'été dans le clocher en frêne.

Son baptême donnera lieu à une cérémonie dans les prochains mois.

Propreté du village, fleurissement, décorations

Les efforts de la municipalité pour fleurir le village et le rendre plus accueillant sont ça et là complétés par les initiatives de nombreux habitants, qui ont à cœur aussi de débarrasser les ruelles et placettes de matériels et matériaux parfois entreposés de façon anarchique.

Un effort supplémentaire permettrait peut-être de postuler au concours des villages fleuris, voire d'un classement parmi les plus beaux villages de France.

Sapeurs-Pompiers

Les pompiers du village sont de plus en plus fréquemment sollicités, en particulier pour secourir des personnes en difficulté, dans les rues du village, à leur domicile ou en montagne.

Le règlement du SDIS impose qu'ils soient au moins 3 pour partir en intervention.

Il peut arriver que cette condition ne soit pas remplie (absence du village, pas de remplaçant dans l'activité professionnelle, maladie...) et il est alors fait appel aux centres de secours voisins, Guillestre ou Aiguilles avec des délais d'intervention importants parfois incompatibles avec l'urgence.

C'est dire combien l'arrivée de nouveaux volontaires est souhaitable et attendue.

Pour les jeunes et les moins jeunes, c'est la forme la plus aboutie de leur engagement en faveur de leur village et l'expression de leur attachement à Ceillac.

Entretien au cimetière

C'est désormais une habitude instituée, chaque printemps une douzaine au moins d'habitants se retrouvent au cimetière avec bêches et raclettes pour désherber les allées du cimetière qui garde ainsi un aspect qui sied à la solennité et au respect du lieu.

Chemin des Chalmettes

Les employés communaux ont bénéficié de l'aide précieuse et efficace des frères Fournier (*Tintin, Robert et Francis*) pour réparer le chemin de terre qui mène aux Chalmettes. Une vingtaine de camions de terre ont été étalés dans les ornières qui rendaient difficile cet accès assez fréquenté l'été.



Fontaine monument aux Morts

Les Amis de Ceillac ont commandé à l'entreprise Chabrand un nouveau canon pour cette fontaine. C'est Jean-Claude Chabrand qui l'a mis en place et a assuré les branchements. Il en a profité pour étancher le tronc de bois creusé.

Traversée du Queyras

Initialement prévue dans le Haut Guil, la décision de modifier le site de la course a été prise 15 jours seulement avant la course, en raison de conditions défavorables sur Aiguilles-Abriès.

Mais grâce à la mobilisation spontanée, efficace et volontaire des bénévoles du Ski Club Queyras et des Ceillaquins, tout s'est bien passé, tant au niveau des courses qu'au niveau logistique. Que ces bénévoles soient ici chaleureusement remerciés !

Pour finir, citons la phrase d'Anne Giraud, chef d'orchestre de cette belle journée : « On a vécu aujourd'hui une très belle traversée qui fut celle des coureurs mais aussi celle des bénévoles ».



Ce fut le cas aussi pour la Grenouille avec la participation de plusieurs volontaires qui ont assisté les sculpteurs Haut-alpins Maxime et Jérôme.

Sentiers Contes et Légendes

Le comité des fêtes a commandé à Gérard Ducret, sculpteur haut-alpin, une dizaine de sculptures qui conduisent les promeneurs sur la rive gauche du torrent du Mélézet depuis le pont de l'Ubac, face à l'accueil nordique, jusqu'à la Cascade.

Antoine et Marie-Françoise Reynaud, avec Arlène Buzet, ont participé à leur installation sur le terrain.

Les Cairns insolites

Depuis plusieurs années, Monique Eymard crée et entretient des personnages et des sculptures qui jalonnent la route qui relie le village au fond de la vallée du Bois Noir. Elle répare avec constance les dégâts que subissent ses créations soit du fait des intempéries soit du fait de gestes imbéciles.



SENTIERS

La vallée de Ceillac recèle de nombreux sentiers, variés, et, de l'avis des visiteurs, bien entretenus.

Chaque année, la Commune consacre environ 5.000 € à leur entretien et la Communauté de Communes qui a notamment en charge les sentiers de Grande Randonnée, 50.000 € pour l'ensemble du territoire Guillestrois-Queyras.

Sentier de Bramousse

La 2^{ème} partie du sentier de Bramousse a été complètement refaite pour un sentier plus régulier, en grande partie arboré et plus large utilisant au mieux les banquettes naturelles.

Il permet un accès aisé aux utilisateurs multiples et aux VTT de réduire notablement les saignées occasionnées à l'occasion des dérapages en virage.

Passerelle de Chaurionde

Devenue dangereuse, elle a été remplacée, sous la houlette de Jeannot Meissimilly, avec l'aide bénévole pour la pose de Christophe Gauthier, Manu Perron et Rory Bush. Le bois ayant été scié par les Chalets Chabrand (*bois communal*), c'est une opération blanche pour la commune.



Fromage et Estronques: reprise des cunettes afin de mieux drainer les eaux de pluie et de limiter ainsi l'érosion du chemin.

VTT36: situé à l'ubac, face au village, ce parcours a fait l'objet d'une amélioration de balisage.

Sentier de la Mourière: entretien avec notamment la coupe de branches qui pouvaient gêner le passage.

Ski Alpin ~ Ski Nordique

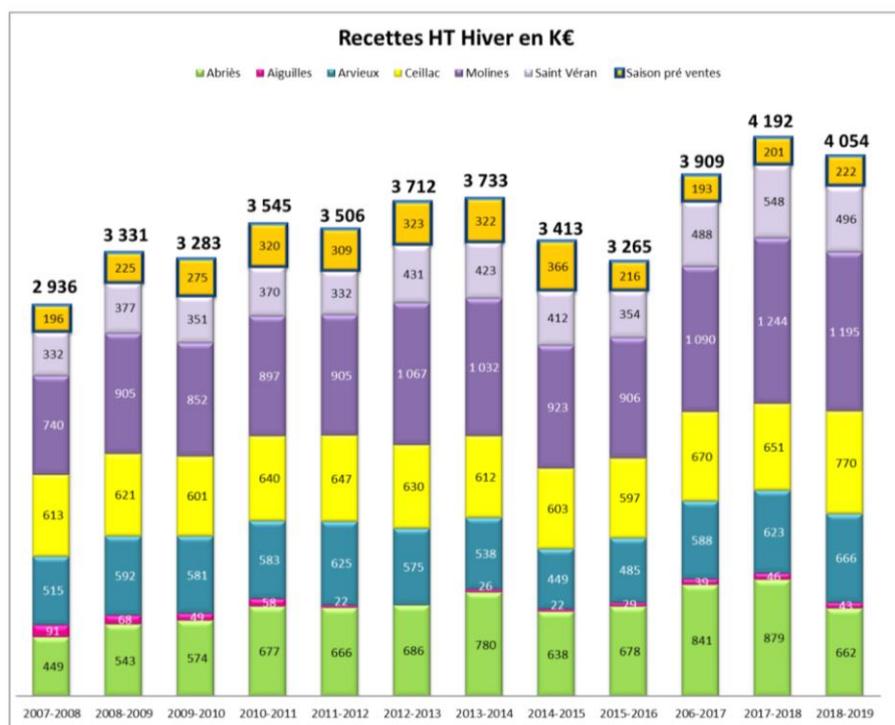


SKI ALPIN

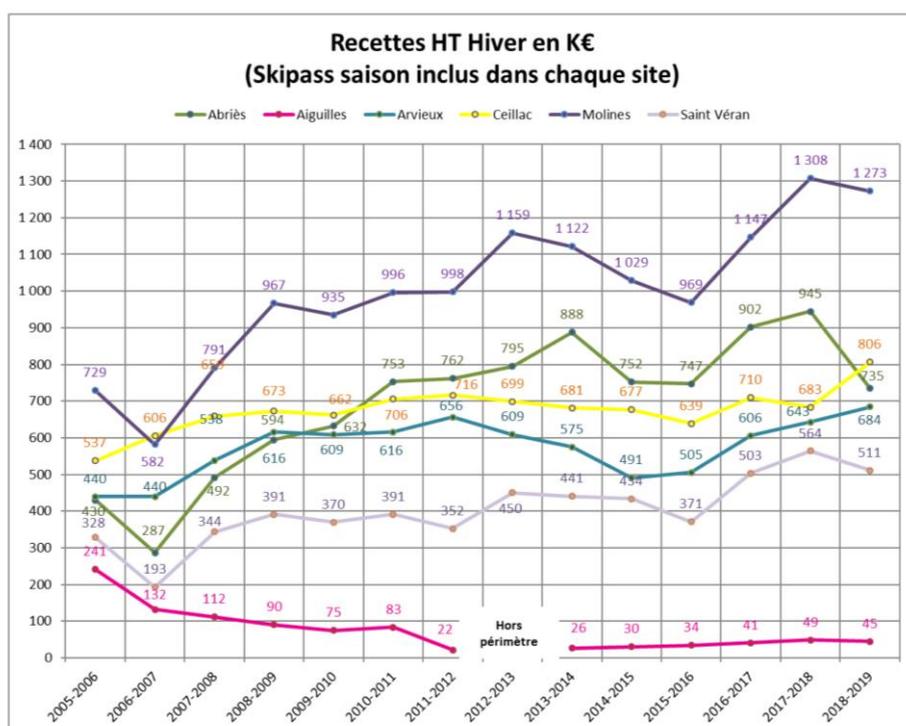
Si la pratique du ski est une activité en baisse constante depuis 10 ans (-14%) sur le territoire national, notamment pour des raisons financières, il reste que la neige reste de loin la première motivation de départ dans les stations d'hiver avec une offre qui s'est beaucoup élargie et la pratique de séjours multiactivités.

Évolution des recettes sur 11 ans

La tendance sur 11 ans reste en hausse sur l'ensemble des sites, entre 4% et 92% (sauf Aiguilles dont le périmètre n'est plus comparable).



Résultats de l'hiver 2018/2019



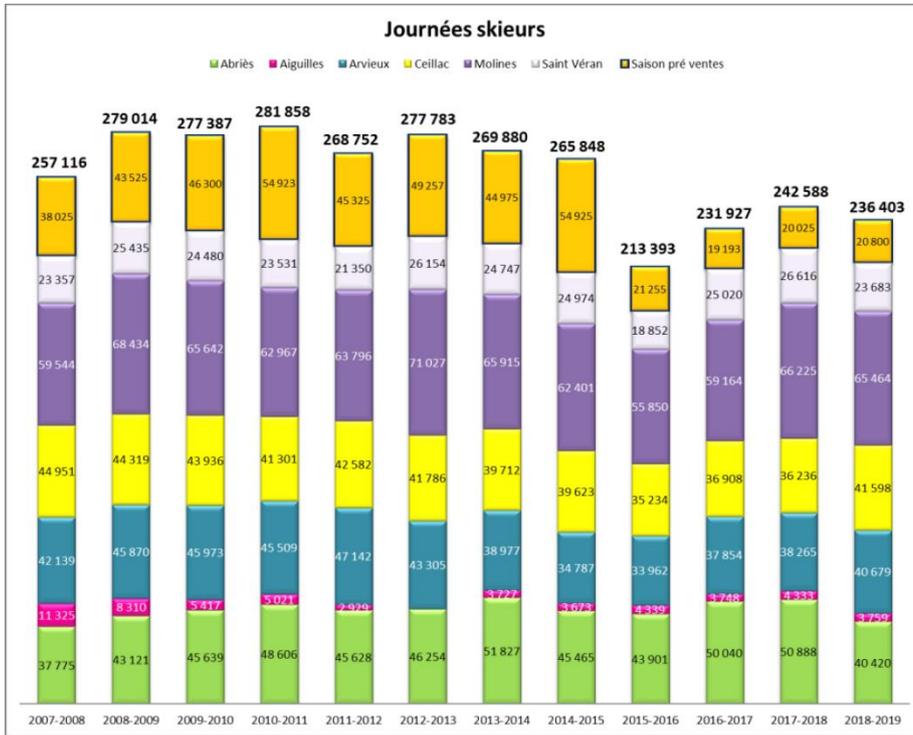
* Recettes en forte baisse sur Abriès et Saint-Vèran

* Maintien des recettes sur le site de Molines

* Records de Chiffres d'Affaires sur les sites suivants :

- Ceillac (806 k€ ht)

- Arvieux (684 k€ ht)

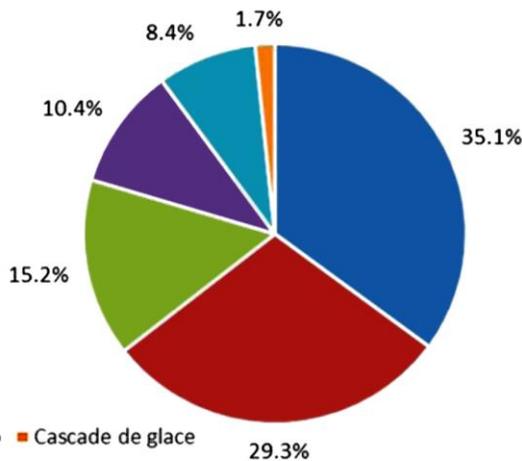


Bilan journées skieurs

Le tassement de la fréquentation est bien visible depuis 10 ans.

Les variations par station sont souvent liées aux conditions d'enneigement qui peuvent être très variables d'une vallée à l'autre.

■ Non ■ Balade à pied ■ Raquette ■ Ski de fond



Autres activités pratiquées en dehors du ski alpin

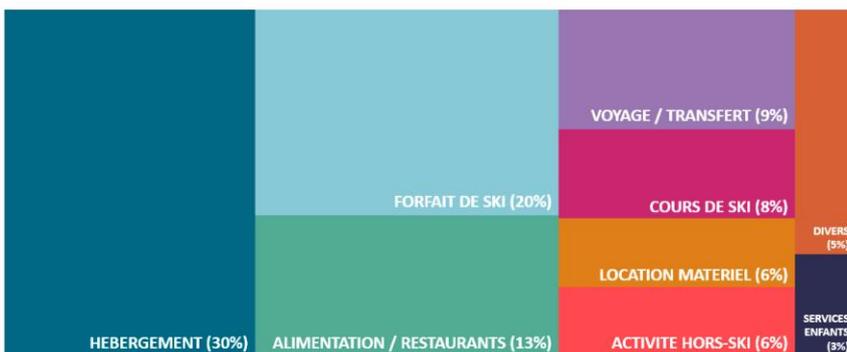
Il ressort que 65% pratiquent une autre activité que le ski alpin durant leur séjour, balade à pied et raquette en tête.

De fait, le ski, depuis un certain temps déjà, a perdu son statut de monopole mais reste la principale activité pratiquée par les vacanciers.

LES RÉSULTATS

Les retombées économiques d'un lit chaud

Répartition du budget entre les différents postes de dépenses sur un panel de français - VYVO



De retombées économiques station

A noter que la part du forfait ne représente que 20 % des dépenses

Très belle saison avec des week-ends de préouverture ayant connu une fréquentation exceptionnelle en raison d'un enneigement arrivé de façon opportune début décembre.

Si le chiffre d'affaires est le plus élevé depuis 2006 (150 624 €), le ski nordique reste une activité déficitaire (+/- 200.000 €/an) pour des raisons essentiellement structurelles (*éclatement des sites, coût et entretien des dameuses*).

Des travaux seront prochainement effectués pour un accès facilité au plateau de Chaurionde afin de garantir l'activité ski nordique.

SAISON	MONTANT DE LA REDEVANCE
2006/2007	108 434 €
2007/2008	132 102 €
2008/2009	118 285 €
2009/2010	125 324 €
2010/2011	135 964 €
2011/2012	120 177 €
2012/2013	123 838 €
2013/2014	123 625 €
2014/2015	91 261 €
2015/2016	85 965 €
2016/2017	99 227 €
2017/2018	133 062 €
2018/2019	150 624 €
MINIMUM	85 965 €
MOYENNE	119 068 €
MAXIMUM	150 624 €

Détail par vallée

Période	TOTAL TTC	Total Journées / Skieur*	Total COMMUN**	Total AIGUES	Total IZOARD	Total CRISTILLAN	Total HAUT-GUIL
juil-18	341 €	100	341 €	0 €	0 €	0 €	0 €
août-18	1 105 €	325	1 105 €	0 €	0 €	0 €	0 €
sept-18	14 950 €	3 825	14 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €
oct-18	4 702 €	1 625	4 636 €	0 €	66 €	0 €	0 €
nov-18	12 087 €	4 325	11 487 €	80 €	0 €	0 €	520 €
déc-18	28 273 €	5 489	481 €	5 502 €	4 517 €	16 873 €	901 €
janv-19	24 829 €	4 852	579 €	3 742 €	6 710 €	13 207 €	591 €
févr-19	46 750 €	6 877	110 €	9 513 €	8 452 €	20 334 €	8 342 €
mars-19	15 471 €	2 087	0 €	2 759 €	3 348 €	7 626 €	1 738 €
avr-19	2 118 €	42	0 €	1 588 €	132 €	0 €	398 €
TOTAL GENERAL 2018-2019	150 624 €	29 546	33 688 €	23 183 €	23 224 €	58 040 €	12 490 €
				6 679 €	6 690 €	16 720 €	3 598 €
TOTAL GENERAL avec total commun ventilé par site				29 862 €	29 914 €	74 760 €	16 088 €

* Journées / Skieur : calculées selon le type de Nordic Pass
3h / jour = 1 jour, Semaine = 7 jours, Saison = 25 jours

TOTAL saison 2017-2018	
01/05/18	133 062 €

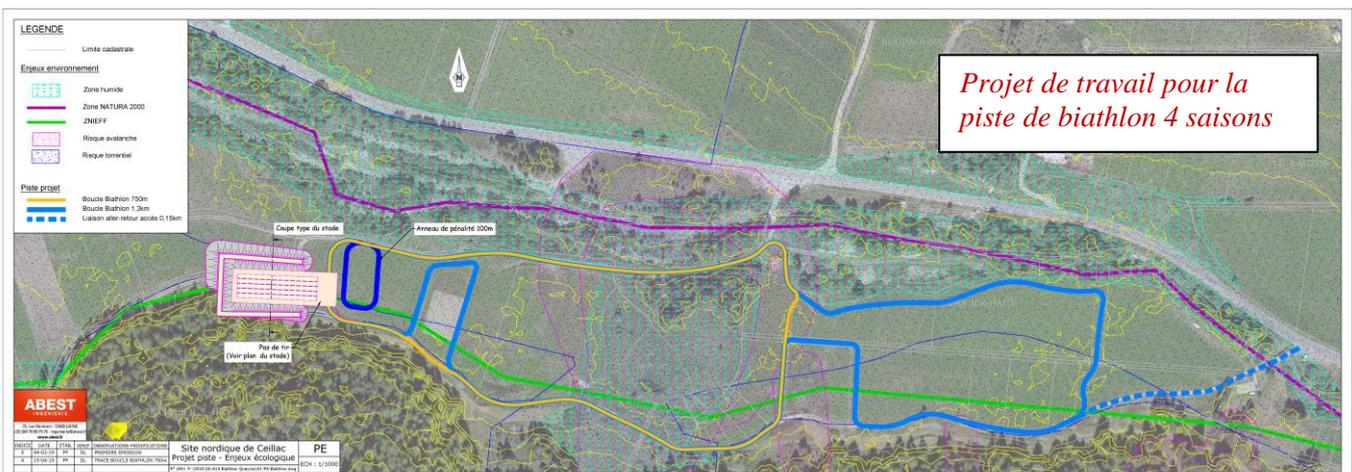
**COMMUN : ventes non-affectées à une vallée particulière
Comprend : Site NADS (préventes), Site CCGQ (classes, groupes), Sites OT Ville-Vieille et OT Guillestre

Biathlon

Le site retenu est le site de Ceillac, de par sa situation, sa configuration et la maîtrise du foncier.

Rappelons que ce stade est un stade 4 saisons, praticable en ski roue comme en ski de fond. Il peut offrir à terme une piste de 3 km avec un pas de tir pour 5 à 10 tireurs.

Les financements européens (*espaces valléens*) pourraient, a priori apporter leur concours au projet. Dans une hypothèse optimiste, pour la première tranche, la Communauté de Communes devrait assurer un autofinancement de l'ordre de 100.000 €.



TRAVAUX

Voirie

Ce sont 80.000 € qui seront dépensés cette année pour les travaux de voirie qui sont essentiellement destinés à réparer des portions abîmées par le temps.

Cabanes pastorales

A l'automne, une nouvelle cabane remplacera celle du Lacas, très dégradée par le temps. De même pour le quartier haut de l'alpage du Bois Noir, une cabane sera construite sous la Tête de l'Homme.

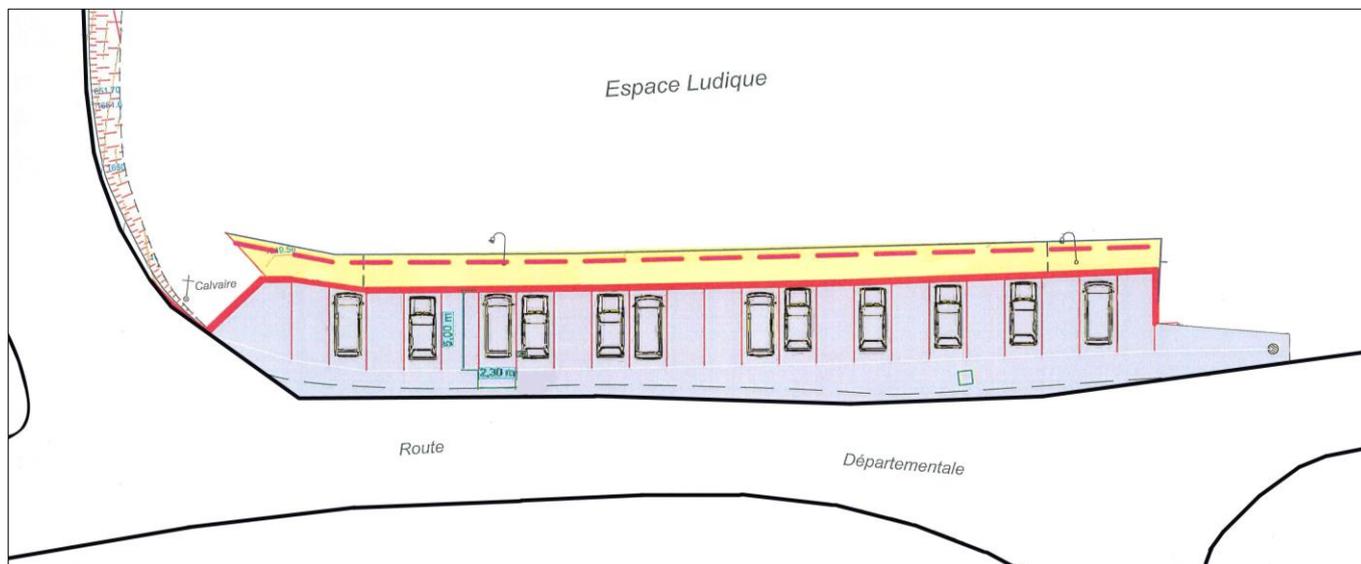
Sont concernés la voirie sous le Cheynet, la route du Cristillan, le passage entre la salle des Fêtes et le centre de Gennevilliers et l'espace situé devant le garage du bâtiment d'accueil de fond.

Le coût global se monte à 190.000 €. Les subventions obtenues s'élèvent à 75%. L'autofinancement (25%) sera couvert par un emprunt complémentaire dont le remboursement sera assuré par le loyer qui sera versé par le groupement pastoral.



Parking des Tourres

A l'automne commenceront les travaux (8 semaines) réalisés par l'entreprise Queyras pour aménager un petit parking aux Tourres (23 places) qui concourra à compléter l'offre de stationnement en périphérie du village et à sécuriser l'espace ludique où le stationnement s'avérait quelque peu anarchique (coût 80.000 € avec un subvention DETR de 30%).



Microcentrale

L'analyse des chiffres depuis la mise en place de la deuxième turbine de 400 kw/h depuis fin 2017 avec une production d'électricité achetée à un prix garanti nettement supérieur montre la pertinence des travaux réalisés. De fait l'emprunt qui a été contracté par le SIVU sera rapidement amorti et la reversion pour chaque commune est en hausse, 150.000 € cette année.

		2012	2013	2014	2015	2016	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA
Janv	H.T	32 255,30	42 965,24	12 553,05	18 309,77	8 331,94	21 826,73		309,88	16 984,53	0,00	20 631,07
	T.T.C	38 577,34	51 386,43	15 013,45	21 898,48	9 965,00	26 192,08		371,86	20 381,44	0,00	24 757,28
Fév	H.T	21 091,51	24 260,28	8 380,49	9 155,10	6 454,73	12 778,81		0,00	6 021,81	0,00	9 649,18
	T.T.C	25 225,45	29 015,29	10 023,07	10 949,50	7 719,86	15 334,57		0,00	7 226,17	0,00	11 579,02
Mars	H.T	31 288,32	15 217,92	18 274,86	8 135,62	5 964,15	24 561,63		0,00	7 470,18	0,00	16 884,89
	T.T.C	37 420,83	18 200,63	21 856,73	9 730,20	7 133,12	29 473,96		0,00	8 964,22	0,00	20 261,87
avril	H.T	27 162,55	47 447,33	70 057,71	29 233,61	54 010,88	37 252,70		23 265,63	25 808,82	37,65	25 567,85
	T.T.C	32 486,41	56 747,01	83 789,02	34 963,40	64 597,01	44 703,24		27 918,76	30 970,58	45,18	30 681,42
Mai	H.T	70 737,82	99 939,39	83 005,01	87 325,63	72 367,15	58 845,00		69 554,93	29 384,85	18 797,32	30 128,81
	T.T.C	84 602,43	119 527,51	99 273,99	104 441,45	86 551,11	70 614,00		83 465,92	35 261,82	22 556,78	36 154,57
Juin	H.T	83 913,67	91 241,85	85 879,46	76 661,52	82 820,01	69 396,96		66 132,25	28 364,51	61 873,43	28 599,29
	T.T.C	100 360,75	109 125,25	102 711,83	91 687,18	99 052,73	83 276,35		79 358,70	34 037,41	74 248,12	34 319,15
Juill	H.T	50 710,93	83 129,72	87 712,67	36 356,31	68 052,67	47 046,41		52 856,51	29 668,94		
	T.T.C	60 650,27	99 423,15	104 904,35	43 482,15	81 390,99	56 455,69		63 427,81	35 602,73	0,00	0,00
Août	H.T	15 491,66	44 260,94	61 024,80	20 048,06	29 189,68	19 033,38		21 662,74	29 450,79		
	T.T.C	18 528,03	52 936,08	72 985,66	23 977,48	34 910,86	22 840,06		25 995,29	35 340,95	0,00	0,00
Sept	H.T	22 934,45	17 160,56	28 783,96	18 377,86	1 695,90	10 746,57		3 995,25	28 563,91		
	T.T.C	27 429,60	20 524,03	34 425,62	21 979,92	2 028,30	12 895,88		4 794,30	34 276,69	0,00	0,00
Oct	H.T	23 716,80	37 808,05	40 948,38	45 162,82	18 538,25	18 560,75		12 490,65	29 518,12		
	T.T.C	28 365,29	45 218,43	48 974,26	54 014,73	22 171,75	22 272,90		14 988,78	35 421,74	0,00	0,00
Nov	H.T	155 512,21	35 177,37	38 462,68	26 929,80	51 098,15	2 034,80		11 574,10	29 167,35		
	T.T.C	185 992,60	42 072,13	46 001,37	32 208,04	61 113,39	2 441,76		13 888,92	35 000,82	0,00	0,00
Déc	H.T	80 267,67	20 120,94	27 974,04	13 960,45	32 258,11	72,94	18 675,00	2 078,27	29 372,36		
	T.T.C	96 000,13	24 064,64	33 456,95	16 696,70	38 580,70	87,53	22 410,00	2 493,92	35 246,83	0,00	0,00
Tot	H.T	615 082,89	558 729,59	563 057,11	389 656,55	430 781,62	322 156,68	18 675,00	263 920,21	289 776,17	80 708,40	131 461,09
	T.T.C	735 639,14	668 240,59	673 416,30	466 029,23	515 214,82	386 588,02	22 410,00	316 704,25	347 731,40	96 850,08	157 753,31

Numérique



La montée de la fibre était programmée en avril-mai 2019 par le SMO PACA THD (Syndicat Mixte Ouvert chargé du déploiement du numérique sur la région PACA), rebaptisé SUD THD.

Suite aux difficultés rencontrées avec le délégataire chargé des travaux et au souhait de l'État de laisser la liberté aux départements d'accélérer leur couverture numérique de négocier avec des opérateurs privés, le département a signé un accord avec SFR.

Cet opérateur s'engage à fibrer jusqu'aux domiciles l'ensemble du département avec une échéance fixée à 2022.

Cette signature implique la remise à plat du calendrier de travaux prévu initialement et il

s'avère que la montée de la fibre n'est pas prévue avant...2021, malgré la volonté exprimée par M. Jean-Marie Bernard, président du conseil départemental, de prioriser les stations.

En attendant notre désenclavement numérique, la seule solution reste aujourd'hui la souscription à un forfait 4G (*Free, SFR ou Bouygues pour Ceillac*) avec un data internet suffisant (*prix de l'ordre de 25 € pour un forfait complet avec 50 GO*) et utilisation du téléphone en point d'accès. Cette solution d'attente reste dépendante du niveau de la bande passante disponible pour chaque opérateur, une bande passante partagée par un nombre accru d'abonnés en haute saison.

A noter qu'Orange devrait comme tout opérateur passer en 4G à Ceillac mais que pour l'instant aucune information n'a été donnée...

Au début de l'été, la municipalité et la nouvelle présidente de VVF, Martine Pinville, accompagnée du directeur de l'association se sont rencontrés.

Ce fut l'occasion d'une découverte de la vallée de Ceillac avec ses atouts en matière de site polyvalent vivant de la bisaisonnalité et à même de répondre aux évolutions des demandes des touristes, multiactivités, séjours courts et opportunistes.

Il a été convenu de se revoir prochainement afin de réfléchir quant au devenir du village vacances (285 lits !) et, en attendant, de signer une

convention de 2 ans ou 3 ans afin de laisser le temps d'établir un projet finalisé avec les financements nécessaires.



ZAC Infernet

Quelle suite donner au projet de la Z.A.C de l'Infernet ?

Une gestation ancienne

Le plan de restructuration des remontées mécaniques du Queyras mis en œuvre par le Département et financé par lui à 90% devait être accompagné par les Communes qui se sont alors engagées à accroître le nombre de lits banalisés.

Le projet d'U.T.N (*unité touristique nouvelle*) envisagé à l'arrière du hameau du pied du Mélézet n'ayant pas rencontré l'adhésion de la population, en raison notamment de sa situation excentrée, la municipalité s'est attachée à partir de 2004 à créer au lieu-dit l'Infernet, à proximité immédiate du centre ancien et des quartiers plus récents de l'Ochette, une opération publique d'aménagement.

La première difficulté a été d'obtenir le déclassement d'une partie du périmètre initialement retenu de zone rouge en zone bleue (*zone à aléa faible à moyen*), dans le plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Lancement de la déclaration d'utilité publique

En octobre 2007, une mission d'urbanisme a été confiée à un bureau d'études en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée : la ZAC de l'Infernet. Les études d'avant-projet sommaire ont été rendues en janvier 2014 et la municipalité a engagé les formalités préalables en vue

d'obtenir la déclaration d'utilité publique de l'acquisition des terrains concernés par cet aménagement.

Par un arrêté en date du 25 avril 2016, le Préfet des Hautes-Alpes a ordonné l'enquête d'utilité publique et parcellaire répondant ainsi favorablement aux délibérations du conseil municipal de décembre 2014 et mars 2015.

A l'issue de cette enquête qui s'est déroulée en mairie de Ceillac du 30 mai 2016 au 28 juin 2016 sur l'avis du commissaire enquêteur le Préfet des Hautes-Alpes a déclaré l'utilité publique de cette opération.

Évaluation des terrains concernés par la ZAC

L'avis du service des Domaines relatif à l'évaluation des indemnités à percevoir par les propriétaires concernés est ressorti à 9 € par m², auxquels s'ajoutait une indemnité de remploi, soit globalement 12,50 € par m².

Cette indemnité ayant été jugée insuffisante par quelques propriétaires, le juge du Tribunal de Grande Instance de Gap, désigné par le Premier Président de la Cour d'appel, s'est rendu sur les lieux le 9 octobre 2018. Le jugement de fixation des indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique a été rendu le 28 janvier 2019.

Outre les références à des ventes intervenues ces dernières années dans différentes communes du département, le jugement évoque un acte d'échange entre la SCI Lou Sarret et la Commune avec des parcelles évaluées à 50.000 € dans l'acte, soit 27,97 € le m² *.

Et donc le juge de conclure que les parcelles à acquérir sont évaluées à 27,97 € le m², auxquels s'ajoute une indemnité de emploi de :

- 20% pour la fraction de l'indemnité inférieure ou égale à 5000 € ;
- 15% sur la tranche supérieure.

Ce renchérissement de l'acquisition des terrains d'emprise par rapport à toutes les hypothèses avancées jusqu'alors va impacter lourdement le prix de vente des lots viabilisés qui pourront être proposés à la vente, ce qui va à l'encontre des objectifs initiaux du projet : faciliter l'implantation de jeunes résidents permanents.

Décision de poursuivre le projet

Deux hypothèses étaient à envisager : l'arrêt pur et simple du projet avec le déclassement correspondant des terrains concernés ou la poursuite de la procédure d'acquisition et de la réalisation de la ZAC.

La commune ne saurait contester l'évaluation du juge dans la mesure où celle-ci est fondée sur une évaluation antérieure dans un acte dont la commune était partie prenante.

Après débat et, malgré les sommes déjà engagées pour le projet (115.912 €), compte tenu de l'impérieuse nécessité de favoriser l'installation de nouveaux résidents permanents et de créer des « lits chauds », le conseil municipal a

décidé de poursuivre la réalisation de ce projet qui devra être conduit avec le concours d'un opérateur public ou privé.

Le maire a invité les conseillers à réfléchir à toutes les opportunités locales ou extérieures qui permettraient la réussite de cette opération au bénéfice du développement de la commune.

Il a indiqué que lors de la présentation de l'avant-projet sommaire des travaux de V.R.D, en janvier 2014, ceux-ci étaient évalués à 1 million d'euros. Ainsi, à ce jour, on peut raisonnablement envisager que les études déjà réalisées et celles à engager, l'acquisition des terrains et leur viabilisation représenteront une dépense de l'ordre de 1.500.000 € pour une surface de terrains disponibles inférieure à 10.000 m².

** Aux termes de cet acte, la commune de Ceillac a cédé à la SCI LOU SARRET les parcelles ZB 541,543, 545 546 et A 1182 et 1185 et la SCI LOU SARRET lui a cédé en contrepartie les parcelles A 840, 844 et 945.*

Il est stipulé dans l'acte que les biens échangés sont évalués à 50.000 € et que, en conséquence, il n'y a pas de soulte. Il est à noter que cet acte était conforme à une délibération adoptée par le conseil municipal à la suite d'un vote à bulletins secrets par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Or, les parcelles appartenant avant l'acte d'échange du 28 mars 2012 à la SCI LOU SARRET ont été acquises par elle, à la commune de Ceillac, pour un prix global de 5280 € en 2008.

Force est de constater, pour le déplorer, que dans cette affaire les intérêts de la commune ont été délibérément sacrifiés.

Projets universitaires

COonstruire la RESilience des Territoires Alpains face aux Risques naturels dans un contexte de changement climatique (CORESTART)

Le projet CORESTART comprend 4 « Work Package » impliquant les universités de Lyon, Grenoble et Avignon.

Au printemps, l'équipe du groupe de recherches sur les enjeux de la communication de Grenoble a proposé aux habitants de participer à une animation « Sain et Sauf » visant à mieux

connaître l'intégration des risques naturels de la vallée et les conduites à tenir qui sont liées. La participation a été très satisfaisante et l'équipe a pu recueillir des données essentielles pour le projet.

Une enquête a également été menée par des étudiants d'Avignon quant à l'utilisation des réseaux en lien avec les risques naturels.

Quant à l'équipe universitaire du projet ADAPT (*Accompagner un Diagnostic partagé pour un Plan d'action de résilience des Territoires alpins face au changement climatique*), elle a achevé cet été la phase de diagnostic du territoire de Ceillac, qui s'appuie sur des enquêtes auprès des habitants, des résidents secondaires et des touristes hivernaux et estivaux.

Étudiants et chercheurs sont venus à notre rencontre pour mieux comprendre nos modes de vie, leurs forces, leurs faiblesses, et les grands enjeux du développement local à venir. Ils nous ont aussi questionnés sur nos représentations des risques majeurs (*avalanches, laves torrentielles, etc.*), du changement climatique, et sur nos visions pour le futur.

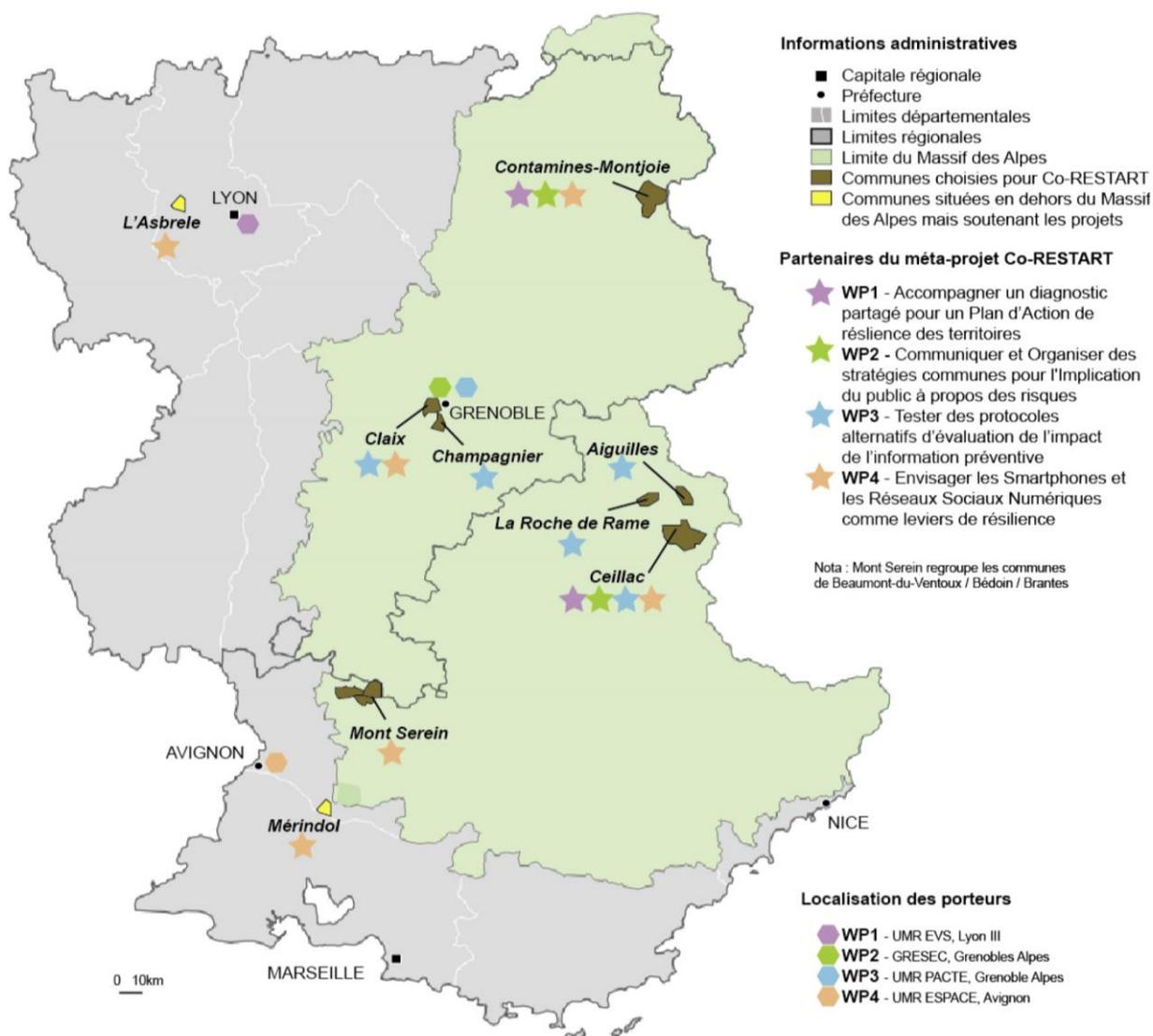
L'année prochaine, ils reviennent parmi nous pour partager leurs résultats de cette première

phase et nous inviter, sous forme d'ateliers conviviaux, à construire ensemble des pistes pour le développement futur de nos activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agira d'imaginer ensemble notre territoire de demain :

- Comment transformer en opportunités les défis et contraintes que le changement climatique implique chez nous à Ceillac ?
- Comment valoriser davantage nos ressources et nos idées pour un Ceillac dynamique et vivant ?

Toute l'équipe ADAPT, que vous avez pu rencontrer cette année dans notre village, vous espère nombreux à ce rendez-vous qui aura lieu soit au printemps, soit à l'automne 2020.

Deux points d'étape ont réuni à Grenoble, les universitaires et les élus des communes concernées par le projet (*notamment les Contamines et Ceillac*). Ils ont permis de mesurer le travail accompli, d'évoquer les différentes problématiques ayant pu être rencontrées et



valider la poursuite du projet qui sera finalisé d'ici 2 ans environ.

Ces études terminées, la commune possédera des informations précieuses pour finaliser le PCS (*Plan de Sauvegarde Communal*) et le document

correspondant destiné à l'information de la population sur les risques naturels et les conduites à tenir (*DICRIM, document d'information sur les risques naturels*). La nouvelle municipalité qui sera élue en 2020 aura, en outre, des outils essentiels pour réfléchir au devenir de la station.

ÉCOLE



Tableau numérique



La classe des grands bénéficie depuis la rentrée d'un Ecran Tactile Interactif (ETI). Cet équipement de grande taille est un atout important pour l'école et se montre particulièrement opportun dans une classe à niveaux multiples en permettant une réactivité quasi immédiate pour l'affichage de supports, écrits ou visuels.

Il a l'avantage de ne générer que peu de fatigue visuelle par rapport aux équipements classiques que l'on trouve dans la plupart des écoles, équipées d'un TBI (*tableau de bord interactif*) qui fonctionne avec un vidéoprojecteur générant une image indirecte de moindre résolution avec souvent des effets de pompage. La dalle IPS du tableau offre de plus des angles de vision très larges permettant à l'ensemble de la classe d'avoir une vue satisfaisante.

La mise en place de ce tableau a impliqué une réorganisation de l'espace classe, une réorganisation facilitée par la baisse notable des effectifs.

Il est utilisé pour l'affichage de visuels divers, de textes de travail, avec possibilité simple ou complexe de retouche, de mise en valeur de structures, la production collective d'écrits, les présentations de travaux, le travail en brainstorming, l'affichage du visualiseur, la formation informatique, l'échange avec des entités extérieures, comme support débat contradictoire...

Classe de découverte Biabaux

La classe des petits est partie à Biabaux (*Alpes de Haute-Provence*) du dimanche 30 juin au mercredi 3 juillet. La thématique du séjour était la préhistoire, avec une visite le dernier jour, du musée de préhistoire des gorges du Verdon à Quinçon.

Un séjour toujours riche avec autant d'opportunités de grandir en découvrant, en écoutant, en écrivant, en échangeant, en construisant...

La participation des familles pour le séjour (*hébergement, repas, activités, transports*) s'est montée à 60 €, une somme réduite grâce à l'aide substantielle de la commune.



Musique



Le projet musique avait cette année pour thématique « La voix dans tous ses états ». Les ateliers mis en place avec Camille (*intervenante musicale*) et les chanteuses du groupe « Les têtes de Linette » ont permis et permettent encore d'explorer l'instrument qu'est la voix, ses particularités physiques, ses aptitudes, ses possibilités créatives... au travers de travaux variés et complémentaires.

Les parents de l'école ont apprécié le spectacle musical présenté à la fin de l'année au cours duquel les enfants ont présenté une douzaine de chansons inscrites dans une trame retraçant la vie d'un lapin au fil des saisons avec une décoration complète réalisée par les élèves de maternelle-CP.

Boscodon



En juin, les plus grands ont visité de l'abbaye de Boscodon, un des fleurons du patrimoine départemental.

Ils ont participé aux différents ateliers proposés : techniques de construction, agencement de l'abbaye, écriture calligraphique, taille de pierres...

Les différents intervenants ont dit le plaisir qu'ils ont eu à travailler avec des enfants à l'écoute et participatifs.

Projet parc



La commune devant construire une cabane pastorale sous la tête de l'homme en collaboration avec le Parc du

Queyras, les enfants ont été sollicités pour concevoir ladite cabane après un travail important sur le pastoralisme, une présentation détaillée de la vallée et de ses zones de protection, des règles d'urbanisme et l'établissement des différentes contraintes, budgétaires, environnementales...

Répartis en groupes, les enfants ont d'abord réalisé une esquisse puis ont modélisé les projets avec un logiciel d'architecture 3D.

Ils ont présenté leur projet à l'architecte et à un berger et l'ont modifié après leurs retours. Puis, ils ont évalué le coût de construction et réalisé une maquette à l'échelle 1/10.

L'ensemble des actions menées pour ce projet constitue un travail transversal riche qui permet d'acquérir nombre de compétences attendues et d'offrir une finalité positive au travail accompli.

Assises de l'école rurale

Les Assises de l'École Rurale ont été engagées par Madame la Préfète et le DASEN (*directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale*) en septembre 2018. Elles ont eu pour but de réfléchir à l'école que l'on souhaiterait vivre dans les décennies à venir pour les Hautes-Alpes dans un contexte démographique défavorable (*-600 élèves en 5 ans*). Elles associent tous les acteurs liés à l'éducation, maires, parents d'élèves, associations, département et services de l'Éducation Nationale.

Elles s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la convention ruralité signée en novembre 2016, signée par l'Éducation Nationale, l'association des maires des Hautes-Alpes et le département. Cette convention garantit le maintien du taux d'encadrement pour 3 ans (*un des plus bas de France*) afin de favoriser une réflexion sereine et constructive des collectivités territoriales quant au

devenir de l'école Haut-Alpine.

Quatre thèmes de réflexion ont été identifiés et des commissions dédiées se sont réunies autour de ces thèmes depuis janvier : le bien vivre à l'école, les usages de l'outil numérique, la petite enfance et l'organisation du réseau scolaire.

Les conclusions de ces assises serviront de base à la nouvelle convention ruralité triennale (2019-2022).

L'école de Ceillac est particulièrement concernée par l'organisation du réseau scolaire même si sa situation excentrée permet difficilement d'envisager un quelconque regroupement. En cela, l'école de Ceillac se trouve dans une situation très particulière qui lui confère une certaine tolérance au niveau de ses effectifs.



ÉDITORIAL

« Chers administrés, si vous saviez... »

La vraie vie d'un maire de terrain »

C'est sous ce titre que Pierre Emmanuel Begny publie aux éditions Buschet-Chastel un témoignage sur ce qui a été son mandat de maire de Saâcy-sur-Marne, une commune rurale de 1800 habitants.



Ce jeune maire, qui ne se représentera pas en mars prochain, relate ce que furent pour lui ces 6 années écoulées « pris en étau entre les exigences toujours plus grandes des administrés et le désengagement notable de l'État. »

Je n'ai pas eu à subir les avanies qui ont été son quotidien, même si les incivilités n'ont pas manqué, les petites provocations : une rue est interdite à la circulation, on s'y engage ; le stationnement est interdit, on se gare devant le panneau ; un espace piétons est créé pour que les visiteurs et les habitants accèdent en toute quiétude aux commerces, les voitures s'y installent ; on jette dans les conteneurs destinés à recevoir des ordures ménagères des encombrants qui n'ont rien à y faire ; l'engin de déneigement vient-il de dégager les routes et places publiques, on dépose au milieu de la rue la neige tombée des toits... et la liste pourrait continuer...

Mais que fait le maire ?!!

Un président américain interpellait ainsi ses concitoyens. « Au lieu de vous demander ce que fait le pays pour vous, demandez-vous ce que vous faites pour lui. »

Les 6 années qui viennent de s'écouler ont comporté, à côté de leur lot de drames, de nombreux sujets de satisfaction. Et au-delà de ce que la municipalité a pu réaliser, ce fut une belle aventure humaine, riche d'échanges, de rencontres, de moments de partage.

Si désormais les initiateurs de projets sont la Communauté de Communes et le Parc Naturel Régional du Queyras où se construit l'avenir, la commune demeure l'espace de vie sociale, le lieu de la convivialité, le lieu du partage des peines et des joies.

En effet, c'est bien l'identité villageoise qui s'exprime dans les événements qui rythment l'année : la fête patronale de la St-Barthélémy, Festivals, la foire aux moutons et la Folie Bergère, le pèlerinage de Ste-Anne, la messe et le temps de convivialité qui la prolonge dans les chapelles des différents hameaux...

C'est au niveau de la commune que sont organisées les corvées, temps de travail et de rencontre partagés, que se réunissent les volontaires qui décorent le village, qui accompagnent le Comité d'animation, les activités du ski-club, la vie des Amis de Ceillac et la chasse elle-même participe à cette dynamique locale, comme l'association « Les Abeilles à l'École ».

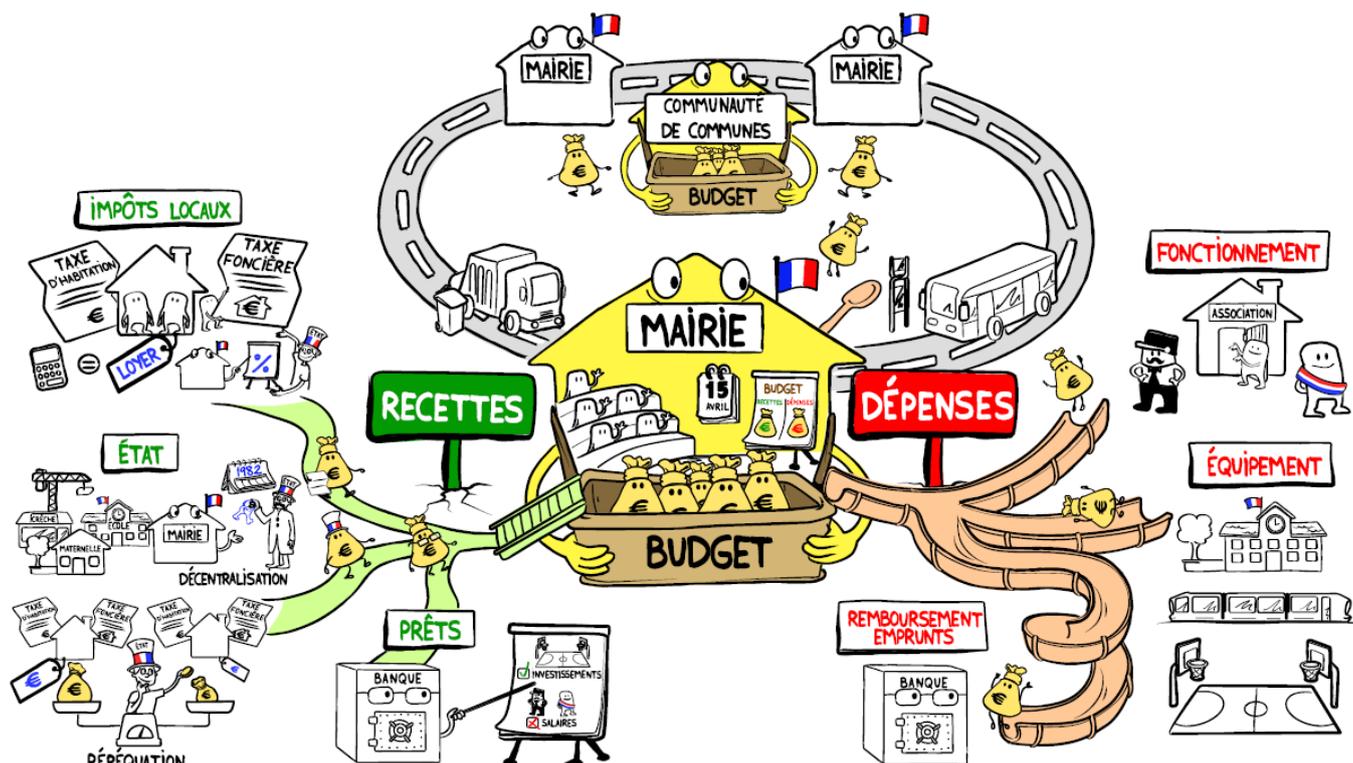
Cette 14^{ème} lettre d'informations, la dernière de la mandature, fait le point sur un certain nombre de sujets et donne les informations utiles au déroulement des élections prochaines dont je souhaite qu'elles soient un temps de cohésion et de réflexions partagées.

Pour ma part, j'ai été très heureux de partager avec vous ces 6 années. Je me suis efforcé, avec ceux qui m'ont soutenu et aidé dans cette fonction, de faire en sorte que Ceillac soit une commune reconnue, une commune accueillante, une commune où chacun est heureux de vivre.

Christian Grossan



SITUATION FINANCIÈRE



Assainissement et déchets

L'augmentation de certaines prestations et la recherche d'un équilibre de la pression fiscale entre les contribuables des deux communautés préexistantes se sont traduits par une augmentation sensible des contributions locales et des redevances perçues par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras :

- en matière de déchets ménagers, aux frais de collecte puis de transport à près de 100 km, s'ajoute la taxe générale des activités polluantes qui est passée de 8 €/la tonne à 40 € et bientôt à 60 €. L'augmentation des redevances, quoiqu'importante, a été

modérée par la consommation partielle des excédents antérieurs cumulés par l'ancienne Communauté de Communes du Guillestrois.

- en matière d'assainissement, la fusion des deux Communautés de Communes a coïncidé avec la mise en service des stations d'épuration de Guillestre et de celle qui traite les effluents d'Arvieux, Château-Ville-Vieille et Aiguilles qu'il faut amortir. La STEP de Ceillac, quant à elle, va faire l'objet d'importants travaux visant à réduire les nuisances olfactives que subissent les agents (coût : 45.000 €).

Taxes locales

La commune n'a augmenté qu'une fois, en 11 ans (+ 3%) le taux des taxes locales et elle a pu réduire le montant de l'abonnement annuel au réseau d'eau potable.

Eau potable

Le transfert à la Communauté de Communes de la charge de l'emprunt souscrit pour la réfection d'un nouveau réseau d'alimentation de la zone d'activités de la Viste a permis la prise en charge de l'emprunt souscrit pour le remplacement total de la conduite d'alimentation en eau de la Commune, depuis la Cime du Mélézet jusqu'aux réservoirs.

Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette était de :

- 248 396 € pour le budget annexe de l'eau
- 169 600 € pour le budget annexe de VVF
- 548 829 € pour le budget principal de la Commune
- 0 € pour le budget annexe du camping

Soit globalement : 966 825 €

Au 1^{er} janvier 2020, cet encours est de :

- 138 730 € pour le budget annexe de l'eau
- 37 536 € pour le budget annexe de VVF
- 710 085 € pour le budget principal de la Commune
- 0 € pour le budget annexe du camping

Soit globalement : 886 571 €

Si le fonctionnement aléatoire de la trésorerie de Guillestre n'a pas permis d'arrêter les comptes, l'exercice 2019 sera clôturé avec un excédent confortable.

Microcentrale du Cristillan

Les recettes générées par la microcentrale concourent pour une part importante à l'équilibre du budget communal et peuvent représenter la moitié de la dotation de fonctionnement de l'État.

Si l'année 2019 a été difficile pour des raisons essentiellement liées à la pluviométrie, déficitaire

jusqu'à l'automne qui a concentré en l'espace de 3 mois le total des précipitations de l'année, les communes de Guillestre et de Ceillac ont chacune bénéficié d'une somme de 120 000 € pour l'année 2019, malgré une baisse du chiffre d'affaires de 91 383 € par rapport à 2018.

MICROCENTRALE DU CRISTILLAN RECETTES D'EXPLOITATION

		MICROCENTRALE DU CRISTILLAN RECETTES D'EXPLOITATION					Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2019
Janv	H.T	32 255,30	42 965,24	12 553,05	18 309,77	8 331,94	21 826,73		309,88	16 984,53	0,00	20 631,07
	T.T.C	38 577,34	51 386,43	15 013,45	21 898,48	9 965,00	26 192,08		371,86	20 381,44	0,00	24 757,28
Fév	H.T	21 091,51	24 260,28	8 380,49	9 155,10	6 454,73	12 778,81		0,00	6 021,41	0,00	9 649,18
	T.T.C	25 225,45	29 015,29	10 023,07	10 949,50	7 719,86	15 334,57		0,00	7 225,69	0,00	11 579,02
Mars	H.T	31 288,32	15 217,92	18 274,86	8 135,62	5 964,15	24 561,63		0,00	7 470,18	0,00	16 884,89
	T.T.C	37 420,83	18 200,63	21 856,73	9 730,20	7 133,12	29 473,96		0,00	8 964,22	0,00	20 261,87
avril	H.T	27 162,55	47 447,33	70 057,71	29 233,61	54 010,88	37 252,70		23 265,63	25 808,82	37,65	25 567,85
	T.T.C	32 486,41	56 747,01	83 789,02	34 963,40	64 597,01	44 703,24		27 918,76	30 970,58	45,18	30 681,42
Mai	H.T	70 737,82	99 939,39	83 005,01	87 325,63	72 367,15	58 845,00		69 554,93	29 384,85	18 797,32	30 128,81
	T.T.C	84 602,43	119 527,51	99 273,99	104 441,45	86 551,11	70 614,00		83 465,92	35 261,82	22 556,78	36 154,57
Juin	H.T	83 913,67	91 241,85	85 879,46	76 661,52	82 820,01	69 396,96		66 132,25	28 364,61	61 873,43	28 599,29
	T.T.C	100 360,75	109 125,25	102 711,83	91 687,18	99 052,73	83 276,35		79 358,70	34 037,53	74 248,12	34 319,15
Juill	H.T	50 710,93	83 129,72	87 712,67	36 356,31	68 052,67	47 046,41		52 856,51	29 668,94	27 681,58	29 630,94
	T.T.C	60 650,27	99 423,15	104 904,35	43 482,15	81 390,99	56 455,69		63 427,81	35 602,73	33 217,90	35 557,13
Août	H.T	15 491,66	44 260,94	61 024,80	20 048,06	29 189,68	19 033,38		21 662,74	29 450,79	1 659,90	26 094,32
	T.T.C	18 528,03	52 936,08	72 985,66	23 977,48	34 910,86	22 840,06		25 995,29	35 340,95	1 991,88	31 313,18
Sept	H.T	22 934,45	17 160,56	28 783,96	18 377,86	1 695,90	10 746,57		3 995,25	28 563,91	0,00	1 852,70
	T.T.C	27 429,60	20 524,03	34 425,62	21 979,92	2 028,30	12 895,88		4 794,30	34 276,69	0,00	2 223,24
Oct	H.T	23 716,80	37 808,05	40 948,38	45 162,82	18 538,25	18 560,75		12 490,65	29 518,12	20 471,52	29 491,55
	T.T.C	28 365,29	45 218,43	48 974,26	54 014,73	22 171,75	22 272,90		14 988,78	35 421,74	24 565,82	35 389,86
Nov	H.T	155 512,21	35 177,37	38 462,68	26 929,80	51 098,15	2 034,80		11 574,10	29 167,35	41 828,33	29 171,06
	T.T.C	185 992,60	42 072,13	46 001,37	32 208,04	61 113,39	2 441,76		13 888,92	35 000,82	50 194,00	35 005,27
Déc	H.T	80 267,67	20 120,94	27 974,04	13 960,45	32 258,11	72,94	18 675,00	2 078,27	29 372,36	13 841,04	28 420,48
	T.T.C	96 000,13	24 064,64	33 456,95	16 696,70	38 580,70	87,53	22 410,00	2 493,92	35 246,83	16 609,25	34 104,58
Tot	H.T	615 082,89	558 729,59	563 057,11	389 656,55	430 781,62	322 156,68	18 675,00	263 920,21	289 775,87	186 190,77	276 122,14
	T.T.C	735 639,14	668 240,59	673 416,30	466 029,23	515 214,82	386 588,02	22 410,00	316 704,25	347 731,04	223 428,92	331 346,57

NUMÉRIQUE

La fibre, c'est pour 2021 ! Certes, elle était prévue au printemps 2019 mais des problèmes rédhibitoires entre le SMO, chargé du déploiement de la fibre, et les délégataires ont eu raison du projet.

Tout a été remis à plat et, suite à l'autorisation accordée par l'État de traiter directement avec les opérateurs (*procédure AMEL, Appel à Manifestation d'Engagements Locaux*), le département a signé avec un SFR une convention le 11 juillet 2019 confirmant l'engagement de SFR, de la Région et des Départements pour le lancement des travaux destinés au déploiement de la fibre sur les Hautes-Alpes ainsi que sur les Alpes de Haute-Provence et les Bouches du Rhône.

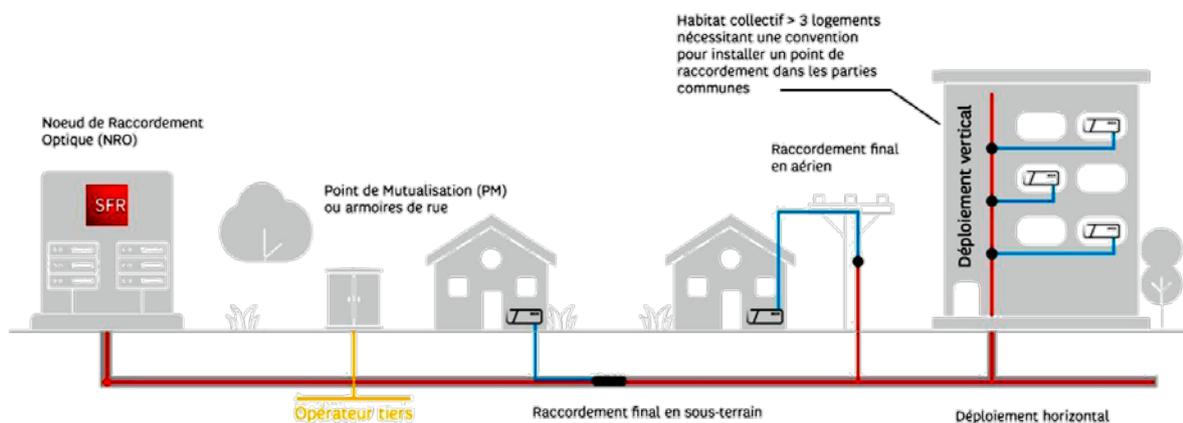


Le coût total, 200 millions d'euros comprend le rachat des infrastructures réalisées par le SMO Paca THD et la prise en charge totale des travaux à réaliser. Le financement est privé à 100 %. Par cette convention, SFR s'engage à assurer la couverture de la totalité du Département à fin 2022 (133 748 prises).

En attendant cette fibre, Orange a augmenté le débit qui est passé de 2 mo/s à 8 mo/s pour l'ensemble des opérateurs ADSL sur Ceillac. Même si ce débit chute en pleine saison, avec un temps de latence allongé, cette augmentation, obtenue grâce à des demandes réitérées et à des retours presse sur la pitoyable qualité de service dont nous pâtissons jusqu'alors, il permet d'attendre plus sereinement la fibre.

Les travaux

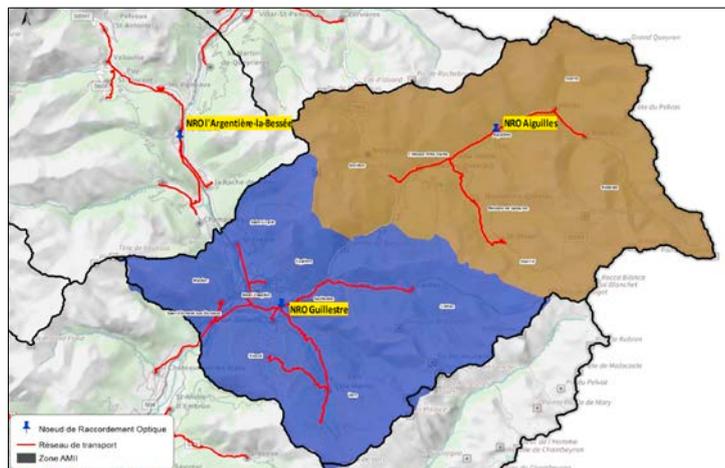
Le chantier est d'importance. Il comprend, après la montée de la fibre, l'installation des NRO (*noeuds réseaux optique*), des PM (*points de mutualisation*), des PBO (*points de branchement optique*) et les raccordements finaux, aériens ou souterrains, jusqu'aux logements, entreprises, commerces...



Quelques chiffres pour le département et le Guillestrois-Queyras

TRAVAUX FIBRE	DÉPARTEMENT	GUIL-QUEYRAS
Nombre de prises Fibre	133 748	19 460
Communes desservies	171	16
Nombre de NRO	18	2
Nombre de PM	444	65
Kilomètres de Réseau	5 420	710

Il y aura donc 2 NRO pour le Guillestrois-Queyras, un sur Guillestre et un sur Aiguilles. Ceillac, comme l'indique la carte ci-contre, sera branché sur celui de Guillestre.



Calendrier

2020 (les communes dépendant du NRO de Guillestre, sauf Vars, Réotier et Ceillac) : **Eyglers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul, Saint-Clément, Saint-Crépin.**

2021 (les communes dépendant du NRO d'Aiguilles) : **Abriès, Arvieux, Aiguilles, Château-Vieille, Molines, Saint-Véran, Ristolas, + Ceillac, Vars et Réotier.**

Il a été demandé que les travaux concernent, lors de la deuxième phase en 2021, en priorité Ceillac.

Avantages de la fibre



La fibre, c'est un débit jusqu'à 1 gigabit (+/- 1000 mo/s), soit 500 fois le débit qui était proposé sur Ceillac, il y a peu. Les avantages de cette technologie sont déterminants :

- vitesse identique en download (*réception*) et en upload (*envoi*)
- pas de perte de signal pour les habitats éloignés (*au contraire de l'ADSL cuivre*)
- insensibilité aux perturbations électromagnétiques (*le signal est généré par une lumière*)
- possibilité de connecter l'ensemble des écrans de la famille (*7 appareils connectés ne sont pas un problème*)
- TV en 4k et 3D fluide.

Aujourd'hui, un fichier de 10 GO (*film en blue ray bonne qualité*) nécessite presque 3 heures de téléchargement (*10 h avant que le débit n'augmente*), 30 minutes en 4G. Il faudra 2/3 minutes avec la fibre.

Cette rapidité, liée à une fiabilité des connexions et du débit, pourrait favoriser l'installation de micro-entreprises et le télétravail.

Solution d'attente

Si le débit a été multiplié par 4, la solution pour attendre cette fibre et avoir un débit vraiment augmenté avec une ligne téléphonique fiable est donc de se tourner vers les opérateurs qui proposent la 4G sur Ceillac. Ils sont 3 : SFR, Bouygues et Free.

En effet, il suffit de mettre son téléphone en point d'accès (*manipulation simple dans paramètres, en spécifiant un nom de réseau et un mot de passe*) et de bénéficier de la vitesse de la 4G, soit en moyenne 20 mo/s au lieu des 8 mo/s disponibles hors saison (*<3 mo/s en haute saison*). C'est une solution bien moins onéreuse que les box 4G proposées entre 30 et 40 €/mois qui offrent néanmoins un data plus important.

On notera que ces temps derniers, plusieurs opérateurs se livrent à une guerre commerciale et proposent des forfaits très alléchants, avec 50 GO de data Internet pour une somme comprise entre

ANTENNE RELAIS 4G



Le téléphone devient
Point d'accès Wifi



12 et 15 €/mois suivant les options (*sans augmentation au bout d'un an*). Ce data est largement suffisant pour répondre aux besoins standards d'un utilisateur lambda. Il suffit d'aller sur le site d'un de ces opérateurs, de renseigner le numéro de téléphone devant être conservé ainsi que le numéro RIO que l'on obtient en composant le 3179 sur son téléphone, son IBAN et le tour est joué, le nouvel opérateur s'occupant de toutes les procédures de résiliation et de transfert.

ELECTIONS MUNICIPALES

« *Un territoire ne se construit pas sur l'identité mais sur la citoyenneté.* »

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats, inscrits sur les listes électorales et/ou contributeurs des impôts locaux, peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer ou d'ajouter des noms (*c'est le panache*). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Depuis 2014, une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. Elle doit être déposée en préfecture ou en sous-préfecture. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (*11 à Ceillac*).

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

A Ceillac (*300 h*), le conseiller communautaire, qui représentera la commune à la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est désigné dans l'ordre du tableau : *maire, premier adjoint, deuxième adjoint...*



Principales dates

- 7 février : date limite d'inscription sur les listes électorales
- 27 février : clôture de la période de dépôt des candidatures
- 15 mars : premier tour de scrutin
- entre le 16 et le 17 mars à 18 heures : période de dépôt des nouvelles candidatures pour le second tour
- 22 mars : second tour de scrutin
- premier conseil municipal entre le 20 mars et le 22 mars (*si 1 seul tour*), entre le 27 mars et le 29 mars (*si 2 tours*).

Lors de cette première réunion, le conseil municipal élit le maire et ses adjoints.



ÉCOLE

CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Les enfants de l'école, du CP au CM2, bénéficient d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité, mis en œuvre par l'ACSSQ avec le soutien de la CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*) depuis la rentrée de Toussaint.

Les enfants accueillis chaque jeudi, après la classe, sont encadrés par Mélanie, référente famille à l'ACSSQ, avec l'aide indispensable de deux bénévoles.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs valorise les enfants, les aide à découvrir leurs capacités en établissant un climat de confiance.



Chaque séance commence par un temps d'écoute et d'échanges autour d'un goûter, puis est suivie d'une activité consacrée au projet culturel, à des activités d'expression, des ateliers manuels ou scientifiques...

En fin de séance, est proposé un temps d'aide méthodologique dans l'organisation du travail personnel.

Les personnes désireuses d'apporter leur aide à Mélanie peuvent contacter l'ACSSQ au 04 92 46 69 00.

Classe de découverte Juin 2020

La classe des grands partira en classe péniche sur le Canal du Midi, du lundi 8 juin au samedi 13 juin 2020. Feront également partie du voyage les 2 enfants du CE1.

14 enfants de l'école passeront donc une semaine à bord de la péniche Carabosse, que leurs aînés connaissent déjà, et navigueront sur un parcours qui reste à préciser, sur le Canal du Midi. Seront étudiés

la genèse de ce canal, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, son utilisation actuelle, la région que nous traverserons (*histoire, patrimoine, économie...*), la navigation fluviale avec ses règles, la faune et la flore de proximité...

Ils pourront également appréhender de façon constructive la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, des tâches ménagères ou du bruit, par exemple.

La participation des familles pour le séjour (*hébergements, repas, activités, transports*) reste à déterminer mais devrait rester modique, de l'ordre de 15 à 20 % du coût réel, grâce à l'aide de la commune.



Effectifs

L'école de Ceillac voit ses effectifs chuter régulièrement et les perspectives pour les deux prochaines rentrées ne laissent pas d'inquiéter l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, au premier rang desquels, les parents.

C'est donc avec soulagement, que les prévisions peuvent être révisées à la hausse, avec 3 nouvelles inscriptions cette année. Deux autres s'ajouteront aux enfants déjà prévus en 2020. Au final, nous devrions avoir 17 enfants en 2021 au lieu des 12 prévus initialement.

Pour la rentrée prochaine, avec un effectif en hausse, chacun espère que les 2 classes soient, en conséquence, maintenues, et ce d'autant plus que les nouveaux inscrits viennent combler les niveaux dépourvus d'enfants et que depuis la rentrée 2019, la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans.

Nous espérons que cela sera confirmé après la carte scolaire qui listera les fermetures et les ouvertures sur le département en avril 2020.

Éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement, l'histoire et la géographie locales sont inscrites dans les programmes officiels de l'Éducation Nationale.

Il est essentiel que les enfants connaissent leur milieu de vie avec ses caractéristiques, ses atouts mais aussi sa fragilité. A cette fin, depuis longtemps, les écoles du Queyras travaillent en partenariat avancé avec le parc du Queyras.

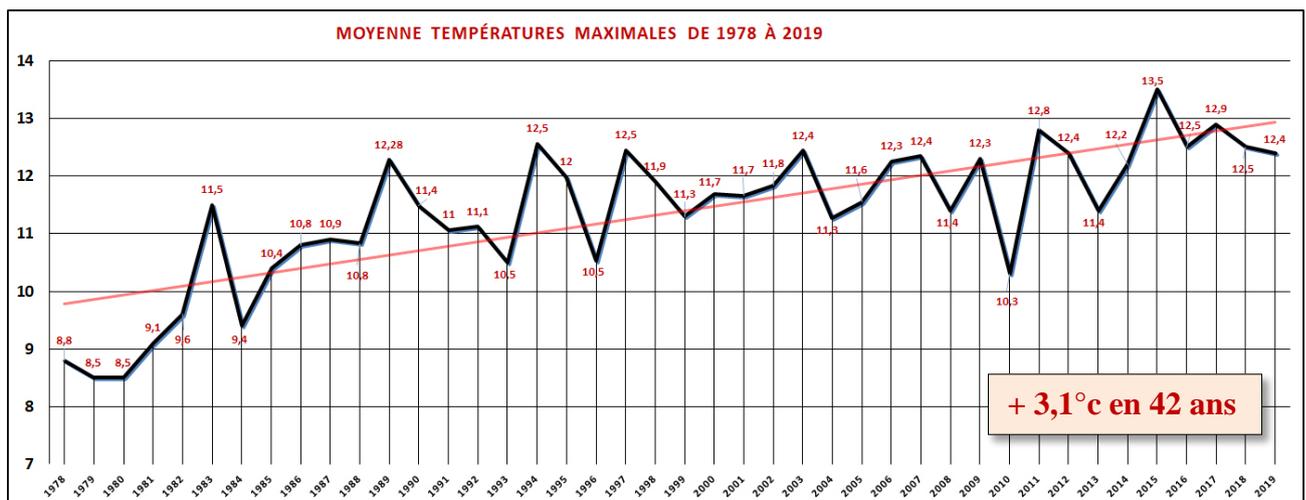
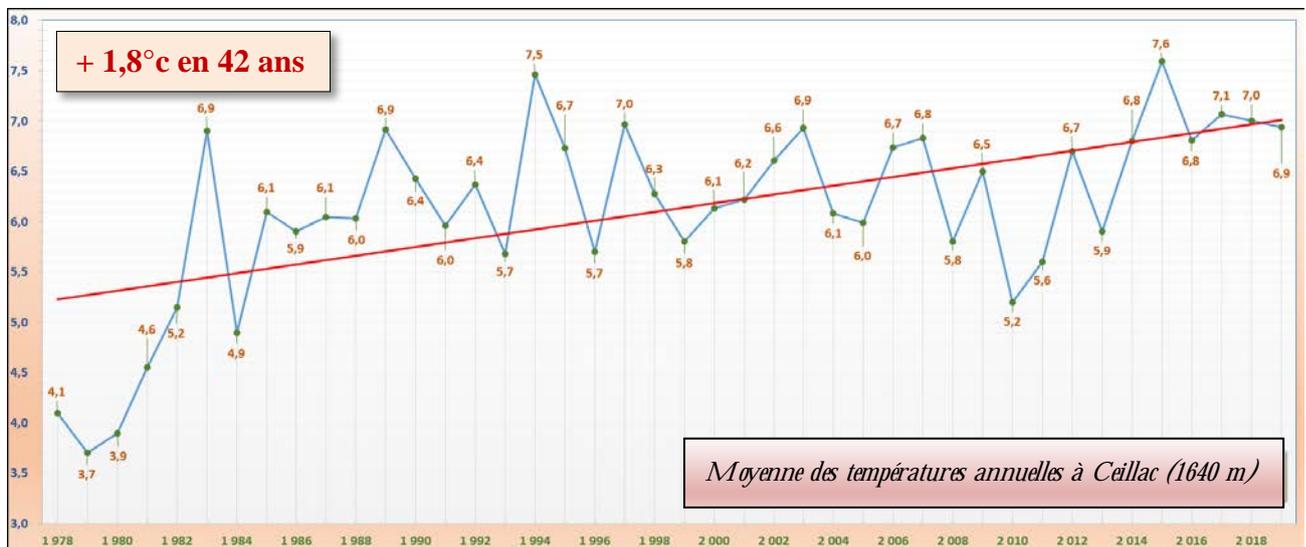
Cette année, ce sont les différents risques pouvant impacter la vallée qui sont étudiés.

Le premier trimestre a été consacré à l'étude du risque démographique : les enfants ont pu

déterminer son importance, ses causes et ses conséquences, au premier rang desquelles la baisse des effectifs à l'école. Ils ont pu notamment relever l'aspect plurifactoriel de ce risque : logement, travail, débouchés, services, vie sociale, études, enfants tardifs (*sur les 50 jeunes nés à Ceillac et âgés entre 20 et 30 ans aujourd'hui, on enregistre seulement 2 naissances*), climat, isolement...

Pour ce deuxième trimestre, c'est l'évolution climatique qui fait l'objet d'un travail fouillé qui permettra non seulement d'établir les constats mais aussi de réfléchir à des solutions individuelles et collectives...

2 courbes édifiantes établies par les enfants et qui offrent matière à réfléchir sur l'avenir de la vallée.



Aternance

Ayant tous les deux atteint ou dépassé l'âge limite d'exercice, les enseignants de l'école partiront en retraite à la fin de l'année scolaire. Les deux postes libérés paraîtront donc au mouvement départemental et les nominations, qui sont du seul ressort de l'Éducation Nationale, interviendront fin juin 2020. D'ores et déjà, 6 enseignants ont manifesté leur intérêt pour l'école et candidateront lors du mouvement...



PROTECTION DU CHEF-LIEU

UN DOSSIER A L'ÉTUDE DEPUIS PLUS DE 15 ANS, EN ATTENTE DES CHOIX ET DES FINANCEMENTS

Une étude d'avant-projet pour la protection du chef-lieu de Ceillac contre les crues du Cristillan a été commandée par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Le phénomène a déjà été étudié lors de plusieurs études ; les solutions envisagées avaient pour objectif une protection contre des crues au moins centennales. L'ampleur et le coût des travaux ont empêché leur réalisation...

Cet avant-projet souhaite déterminer les travaux présentant le meilleur rapport coût/bénéfice afin de permettre leur réalisation, même si le niveau de protection n'atteint pas le siècle.

4 solutions d'aménagement, associées, sont proposées lesquelles ont pour objectif

d'augmenter la capacité hydraulique du chenal et de limiter les apports solides.

La situation actuelle est la suivante :

- le chenal ne remplit pas ses fonctions, il est étroit, peu profond et à faible pente dans sa partie aval, il constitue le point faible de l'aménagement du Cristillan.

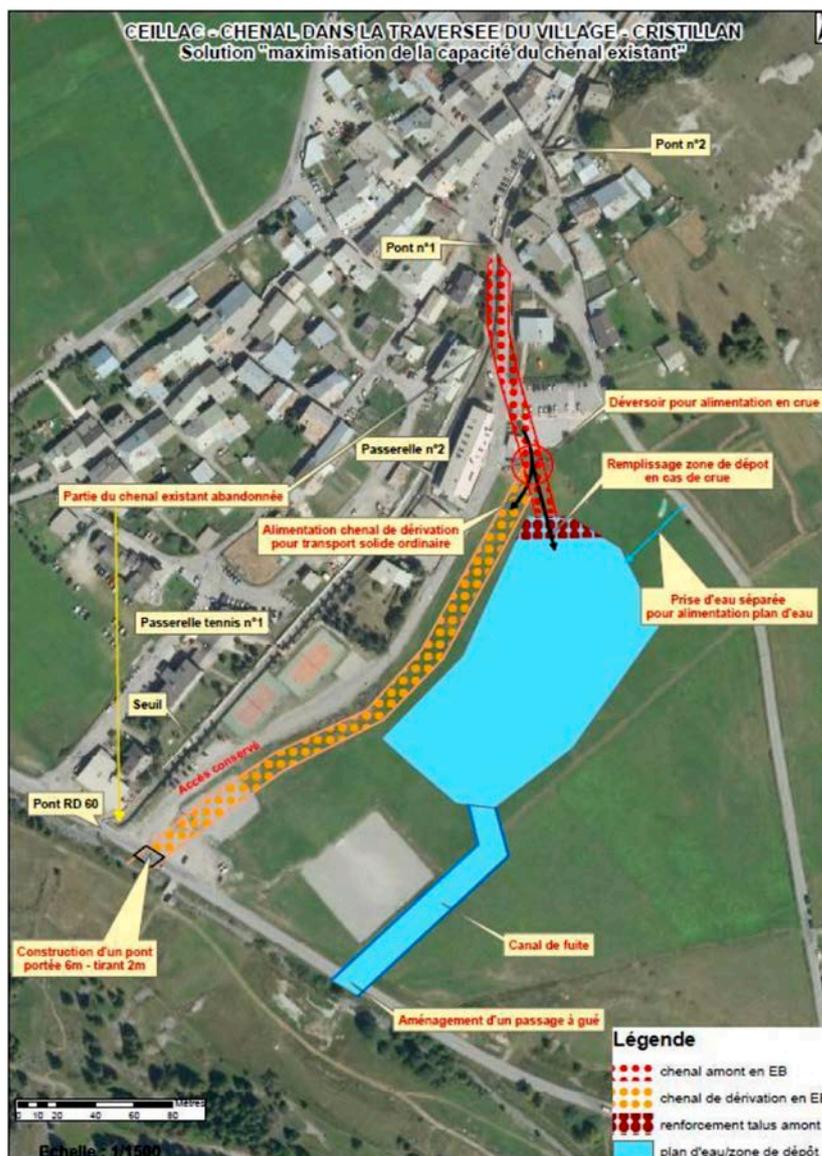
- la zone de confluence avec le Mélézet est dysfonctionnelle.

- le transit en aval des apports solides du Cristillan amont est impossible : les matériaux doivent donc pour l'essentiel se déposer à proximité de Ceillac. Tout aménagement proposé doit organiser ce dépôt et gérer les débordements qui pourraient en résulter.

Solution n°1 : maximisation de la capacité du chenal existant

La solution envisagée est la création d'un chenal artificiel en enrochement, en rive gauche, à l'aval de la place du marché dans le prolongement du chenal existant sur environ 150 m avec une base de 10 m et une hauteur de 3 m qui débouche sur l'ouverture d'une zone de dépôt (dimensions : 150 m/95 m)

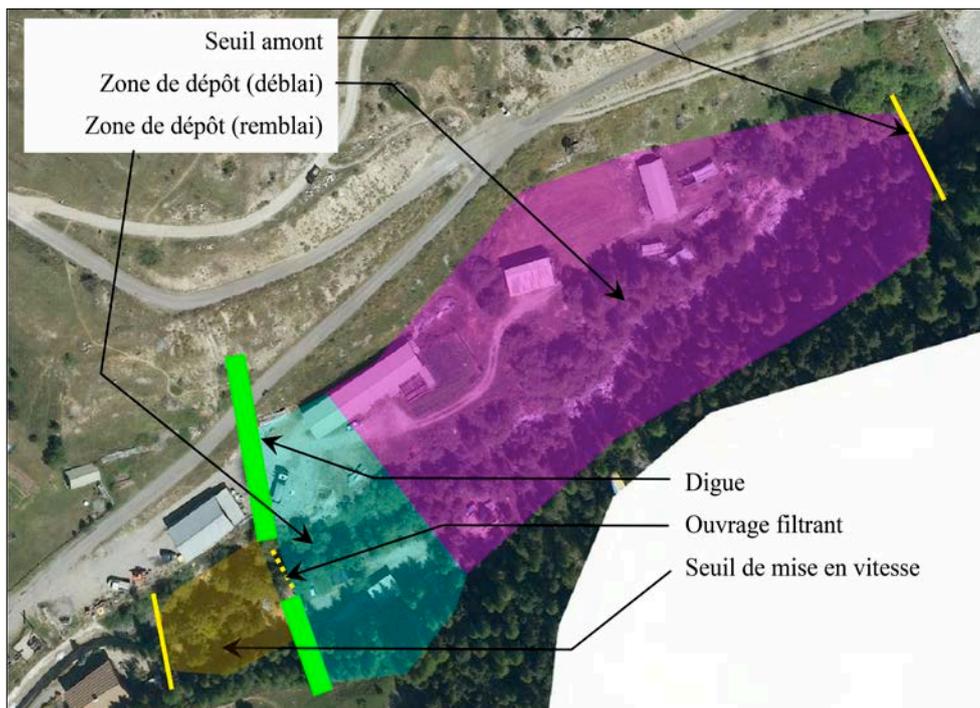
Cette solution, pour avoir la capacité de stocker des apports centennaux en volumes, doit être associée avec une plage de dépôt en amont qui arrête 40% des apports amonts. (cf solution n°2)



Solution n° 2 : maximisation des dépôts amont

Il s'agit de maximiser la capacité de stockage de matériaux entre le barrage RTM le plus en aval et l'entrée du chenal avec une emprise jusqu'au versant afin d'avoir une surface disponible d'un hectare environ.

Le barrage de sortie doit présenter une hauteur sous cuvette de 3 m pour permettre une capacité de stockage de 40 000 m³ (*volume comparable à ceux de 1957*)

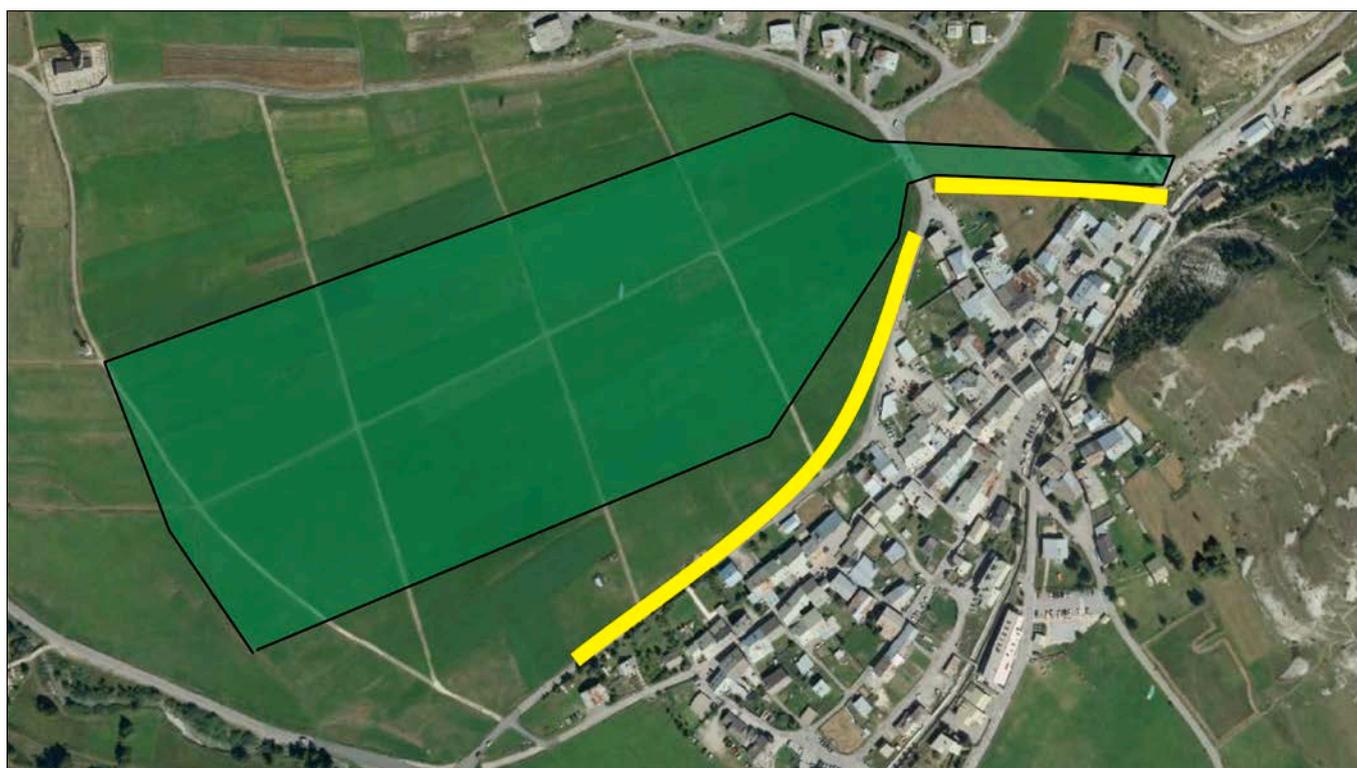


Solution n°3 : cheminement à moindres dommages, dérivation en rive droite

Il s'agit de créer un chenal à fort gabarit d'une largeur de 15 m en base et d'une hauteur utile de 3,50 m. Il a pour but de réduire la capacité de transit vers le canal actuel traversant le village et de dériver les écoulements vers les terres agricoles des Oches afin de disposer d'un lit de crue large pour réguler les apports solides en

excès et pour assurer le transit des forts écoulements.

Une protection de type merlon a été prévu côté village jusqu'à la dernière maison. Sa hauteur sera de 2 m par rapport à la route avec une crête de 5 m.



Solution n° 4 : amélioration des conditions d'écoulement dans le chenal actuel

Réalisation d'une mise en vitesse en amont du chenal existant, suppression ou amélioration des ouvrages de franchissement et rehaussement ponctuel d'une cinquantaine de centimètres des digues.

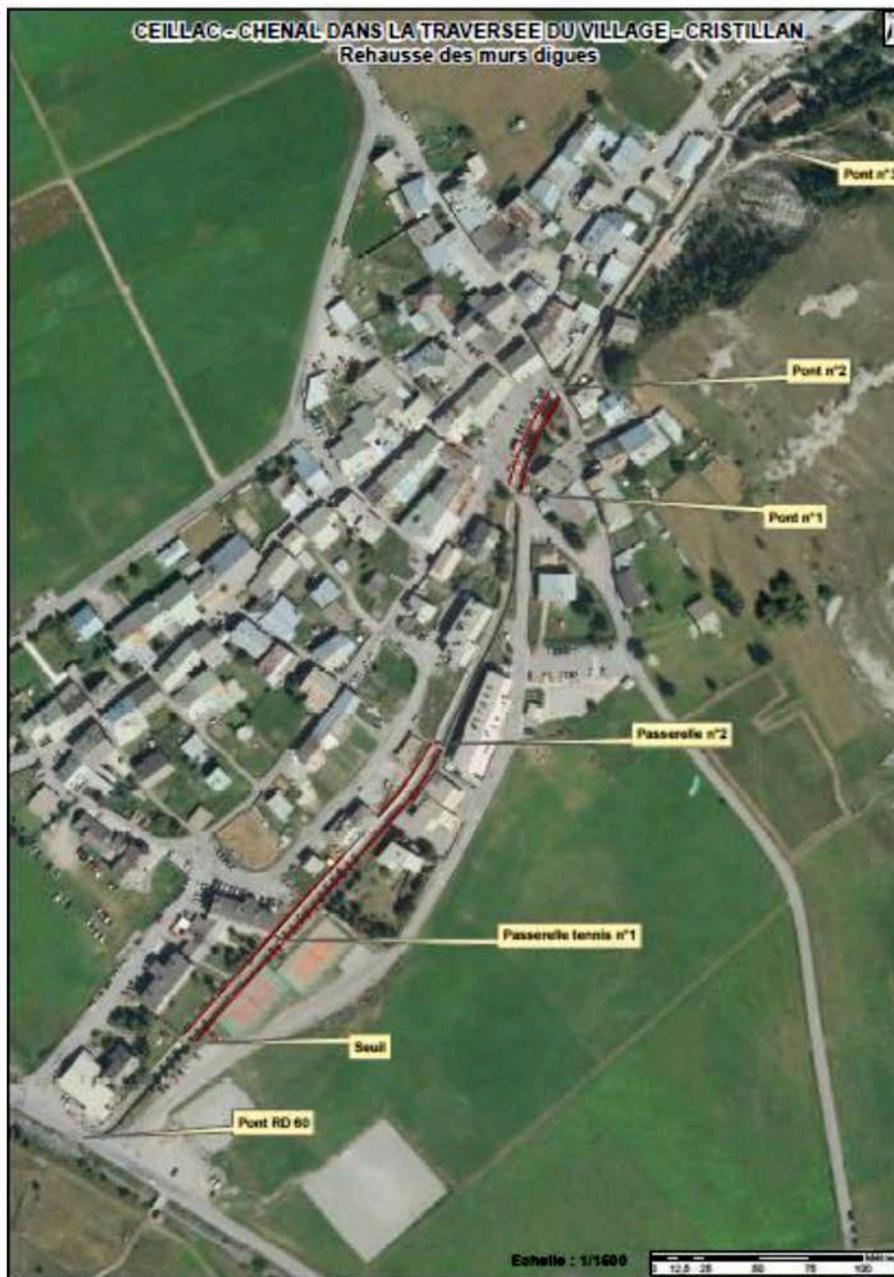
Ces travaux permettent de résorber des points noirs et de réaliser les entretiens nécessaires sur le chenal existant dans le cas où il est conservé.

Après réalisation des travaux pour un montant estimé à 1M€HT, le chenal risque de déborder pour une crue décennale.

L'étude conclut :

1. d'écarter les travaux de suppression du seuil aval ou l'élargissement de la confluence, le rapport coût/bénéfice est défavorable.
2. la solution n°3 de chenal de dérivation en rive droite pour un cheminement à moindres dommages présente le meilleur rapport coût/bénéfice.

La nécessaire maîtrise foncière de la cime du village, quel que soit le scénario retenu, a été engagée.



Suite aux imprécisions quant à l'évacuation des dépôts, au devenir des terres agricoles concernées, au chiffrage ne prenant pas en compte les réseaux, la voirie, la démolition de la maison, et à la mauvaise évaluation de l'impact paysager, la commune considère qu'il paraît prématuré de se prononcer sur l'un ou l'autre des scénarii, et ce alors que les élections municipales sont proches.

Comparaison des différentes solutions

	Maximisation chenal	Plage de dépôt amont	Dérivation moindres dommages
Début de débordement dans le village	Possible à partir de Q₁₀ (vagues)		Au-delà de la crue de 1957
Apport solide avant débordement	Centennal	Cinquantennal	
Dépassement de la crue de projet	☹️	☹️☹️	😊
Fiabilité	😊	😊	😊😊
Impact paysager dans le village	☹️☹️	☹️	😊😊
Impact paysager amont village	☹️	☹️	😊
Impact paysager des prés à court terme	☹️	😊	☹️☹️
Impact paysager des prés à long terme	😊	😊	😊
Prise en compte des flottants	☹️	😊	😊
Entretien ordinaire (transit ordinaire)	😊	😊	😊
Curage après crue (48 000 m ³ pour Q ₁₀₀)	😊	😊	😊
Évacuation initiale de matériaux	70 000 m ³	40 000 m ³	170 000 m ³
Utilisation terres agricoles à long terme	☹️☹️	😊	😊
Superficie de terrains impactés par les travaux (emprise terrassements en m ²)	12 000 (zone aval plan d'eau) 6 600 (chenaux)	13 500	102 600 (zone de dépôt aval) 18 400 (chenal dérivation)
Coût approximatif (M€ HT)	6,5	3,1	6,3

😊😊 très satisfaisant,

😊 neutre

☹️ insuffisant,

😊 satisfaisant,

☹️☹️ très insuffisant

	Maximisation Chenal (scénario 1)	Plage de dépôt en amont (scénario 2)	Dérivation à moindres dommages (scénario 3)
CONTRAINTES	<ul style="list-style-type: none"> → route d'accès en rive gauche coupée en dessous du pont de la place du marché → destruction du local chasseur et d'une partie du parking 	<ul style="list-style-type: none"> → destruction de 4 hangars → route d'accès direct à la vallée du Cristillan coupée 	<ul style="list-style-type: none"> → destruction d'une maison d'habitation récente → construction d'un pont pour la route de l'Ochette → impact paysager conséquent et destruction temporaire des prairies lors de la phase chantier

DIVERS

DÉNEIGEMENT

Suite à une consultation par voie de presse et sur la plateforme créée à cet effet par le Département, l'entreprise « Les Chalets Marchis » a été retenue afin d'assurer pour les 5 années à venir le déneigement des rues et des

places publiques ainsi que les aires de stationnement de la Commune.



NAVETTES



La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras n'exerçant pas la compétence transports, dévolue à la Région pour les liaisons avec la gare et les scolaires, un groupement de commandes a été constitué entre les communes

d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molinez et Saint-Véran pour lancer un appel d'offres pour le service des navettes inter-villages et intra-villages.

Pour Ceillac et pour les 3 années à venir, c'est l'entreprise FLAM (*Favier*) qui a été retenue.

CABANES PASTORALES DU LACAS ET DE L'HOMME

La cabane au Lacas est achevée. Celle de l'homme sera montée au début de l'été.

L'ancienne cabane du Lacas sera enlevée et installée au camping des Moutets pour tenir lieu de refuge en cas d'intempéries.

Le coût global de l'opération ressort à

198 000 €, financé à hauteur de 120 999 € par l'Europe et la Région.

Le groupement pastoral assurera le remboursement de l'emprunt complémentaire à long terme.

CHEMIN FORESTIER DE BOIS CLAIR

Bien qu'il se déroule entièrement sur le territoire de la Commune de Ceillac, ce chemin forestier est surtout utilisé par les éleveurs et chasseurs de Guillestre ainsi que par les grimpeurs des voies d'escalade équipées près de la bergerie d'Andrevez.

Un programme de travaux a été esquissé par

l'ONF et un dossier de demande de subvention déposé.

Si cette aide de 80 % était acquise, les communes de Ceillac et de Guillestre assureront, à parts égales, l'autofinancement résiduel.

CHEMIN FORESTIER DE JALAVEZ

Une demande de subvention a été déposée pour financer le revêtement en béton des deux premiers virages après le pont du Villard, fragilisés par l'érosion et le passage des véhicules (*parapente, ONF...*).

Une demande de subvention a également été déposée pour planter des résineux à aiguilles persistantes le long du chemin, dans sa partie exposée au sud dont l'enneigement sur la piste de fond est compromis.

VOIRIE COMMUNALE

Une enveloppe conséquente de travaux de voirie a été budgétée en 2019 dont les intempéries de l'automne n'ont pas permis l'engagement.

Le crédit correspondant sera reporté sur l'exercice 2020 afin que ces travaux soient réalisés à la fonte des neiges.

AIRE DE DÉCOLLAGE DE PARAPENTE

La forte fréquentation du site de Ceillac dont les qualités aérologiques et d'accès ne sont plus à démontrer génère, en l'absence de toilettes, nombre de désagréments paysagers et ... olfactifs.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région et du Département pour l'installation de toilettes sèches.

Les écoles de parapente seront sollicitées pour participer au financement complémentaire de l'opération et le club Queyr'rapaces assurera la maintenance de cet équipement.



OUVERTURE DES PAYSAGES ~ DÉBROUSSAILLEMENT À ROUIT

Comme il l'avait fait déjà, il y a une trentaine d'années, le Parc Naturel Régional du Queyras a obtenu le financement d'un programme de débroussaillage au lieu-dit Rouit dont l'objectif est double :

- permettre le pâturage des troupeaux en élaguant les arbres et en arrachant les genévriers ;
- remettre en valeur, au plan paysager, les anciennes terrasses céréalières.

ZONE DE DÉPÔT DES DÉCHETS INERTES



A côté de la déchetterie de la Viste, construite et exploitée par la Communauté de Communes, la « décharge sauvage » a dû être fermée pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

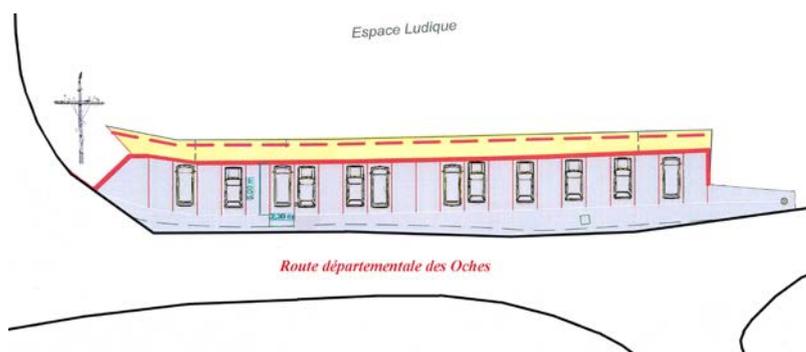
Un bureau d'études est chargé de monter le dossier d'autorisation d'une zone de dépôts de déchets inertes (*essentiellement les produits de terrassements à proximité*).

Dans ce domaine, force est de constater que nous sommes en retard sur ce point puisque la décharge aurait dû être fermée depuis ... 20 ans.

PARKING TOURRES

Le parking des Tourres a pu être achevé avant l'hiver. Il offre de très opportunes places de parking, au nombre de 23 qui concourront à faciliter grandement le stationnement sur la partie ouest du village où n'existait jusqu'alors aucune aire dédiée.

Le coût s'est élevé à 80.000 € avec une subvention de 30 % et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Queyras.



ZAC DE L'INFERNET

L'indemnisation des propriétaires va commencer. Elle sera financée par un emprunt de 150.000 € remboursable sur 15 ans au taux de 0,76% et le produit de la vente de la laiterie 108.000 €

Dans un souci d'équité et pour ne pas pénaliser les propriétaires qui se sont montrés

les plus coopératifs en acceptant l'offre évaluée par le service des Domaines, le prix fixé par le juge des expropriations, 3 fois supérieure, sera appliquée à tous.

La même procédure a été engagée pour la régularisation foncière de la rue de la Gravière, à proximité de l'immeuble le Cristillan.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVÉS SUR LA COMMUNE

Hormis la naissance de deux enfants ce dernier mois, Ambre, fille d'Estelle et de Lionel, et Nino, fils de Claire et de Sébastien, saluons les nouveaux installés sur la commune :

Céline VIALA

Céramiste, photographe, illustratrice, Céline Viala se définit comme un mélange de plein de choses :

La matière : le tissu, la laine, la terre

La peinture, la plus légère possible

Les formes, tout en douceur et en rondeur

Une pointe de technologie mais pas trop

La nature et la magie des lumières

Les pieds sur terre mais souvent la tête dans les étoiles...

Solitaire et aussi l'Amour des autres

Un grand besoin de transmettre.



Elle s'est installée au Peilloc où elle fabrique, vend ses productions et anime des ateliers créatifs pour tous les publics et tous niveaux. Elle a scolarisé son fils Sacha à l'école, en grande section.



Nadège LARMET

Nadège Larmet a repris le refuge de la Cime l'été dernier.

Sa devise : « Suivez vos rêves, ils connaissent le chemin. »

Elle est arrivée au refuge le 19 août 2019, avec un passage de relais rapide, laissant Alizée et Valentin s'envoler vers de nouvelles terres lointaines et inconnues.

Changement de vie, et une réelle envie de profiter et surtout de partager cet endroit magique et authentique, avec simplicité, sérénité dans un climat chaleureux.

Jacques LARTIGOLLE et Alexandra FAUQUE

Le couple a repris la ferme de Pra Chiriou et s'oriente vers une production essentiellement laitière.

Leur petit Adrien (3 ans), vient d'intégrer la classe de maternelle-CE1, en petite section, à l'école de Ceillac.



Franck GOUBARY et John LEBEAU

Respectivement cuisinier au snack Girardin et pizaiolo au Pourquoi, ils ont emménagé au chalet Bellu, face à l'hôtel « la Cascade ».

Alexis DUCREUX

Installé au Thioure, compagnon à l'entreprise Chabrand, il s'est installé pour 2 ans au moins au Thioure.

Guillaume BOULET~GERCOURT et Mélanie BRUGIÈRE-COURTOIS

Arrivés sur la commune à la fin de l'été, ils ont inscrit leur plus grand enfant, Arthur, à l'école en septembre.

Gaspard, son petit frère, qui n'a pas encore 3 ans fera, quant à lui, sa rentrée en septembre 2020.